

SICAV ECHIQUIER

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	6
Projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale	7
Rapport du commissaire aux comptes	22
Rapport spécial du commissaire aux comptes	26
Règles & méthodes comptables	27
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	29
ECHIQUIER AGRESSOR	138
ECHIQUIER HYBRID BONDS	236
ECHIQUIER ARTY SRI	343
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE	452
ECHIQUIER PATRIMOINE	555
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	653
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH	749
ECHIQUIER ENTREPRENEURS	856
ECHIQUIER QME	940
ECHIQUIER VALUE EURO	1032
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	1134
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI	1221
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS	1311
ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP	1406
ECHIQUIER AVENIR	1512
ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE	1590

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV ECHIQUIER est un OPCVM à compartiments.

Objectif de gestion :

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent.

Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes,

engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 31 mars 2025, la SICAV ECHIQUIER comprenait 17 compartiments :

- ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE
- ECHIQUIER AGRESSOR
- ECHIQUIER HYBRID BONDS
- ECHIQUIER ARTY SRI
- ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE
- ECHIQUIER PATRIMOINE
- ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE
- ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH
- ECHIQUIER ENTREPRENEURS
- ECHIQUIER QME
- ECHIQUIER VALUE EURO
- ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI
- ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI
- ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS
- ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP
- ECHIQUIER AVENIR
- ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav à compartiments : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav à compartiments : 4 décembre 2018.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Nom : Monsieur Olivier DE BERRANGER

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Président Directeur-Général
SICAV ECHIQUIER FUND	Administrateur

Nom : Monsieur Didier RIGAUT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Administrateur
SICAV Lazard Convertible Global	Administrateur
SICAV SwissLife Funds ESG Money Market Euro	Administrateur
SICAV Epargne Ethique Obligations	Administrateur

Nom : Monsieur Bruno PRIGENT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Administrateur
Equigest	Administrateur et Président du comité d'audit
SICAV AMUNDI FUNDS Luxembourg	Administrateur
GLOBAL SICAV (OFI)	Administrateur
KUZULIER (société de conseil – SASU)	Président
IZNES	Président du comité de suivi

Nom : Monsieur Vincent Cornet

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES/ FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER	Administrateur
LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	RP LBPAM, Administrateur
LBPAM ISR ACTIONS EURO	RP LBPAM, Administrateur
LBP AM	Membre du Directoire
Mandarine Gestion	RP LBP AM, Administrateur
LFDE	Directeur Général délégué

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'une rémunération a été versée aux administrateurs pour un montant total de 20 000 € (soit un montant de 10 000 € par administrateur non salarié de la société de gestion). Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versée par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 mars 2025 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil s'est assuré que les conditions du dialogue entre les « dirigeants », les « membres du Conseil » et les « actionnaires » ont été réunies avec, par exemple, une organisation de l'assemblée générale qui la rend matériellement accessible à tous.

À l'issue de l'assemblée générale, le Conseil s'est penché sur le résultat des votes.

MEMBRES INDEPENDANTS

Le Conseil a examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énoncés au règlement intérieur de la SICAV.

DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 14 des statuts de la SICAV : « Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives. »

Nom	Durée du mandat
Monsieur Olivier de Berranger	6 ans
Monsieur Didier Rigaut	6 ans
Monsieur Bruno Prigent	6 ans
Monsieur Vincent Cornet	6 ans

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 23 avril 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- 2) Fusion absorption du compartiment Echiquier Convexité SRI Europe de la SICAV Echiquier par le compartiment LBPAM ISR Convertibles de la SICAV LBPAM Funds ; Convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire ;
- 3) Questions diverses – Pouvoirs.

Le 13 mai 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- 2) Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions règlementées) ;
- 3) Rapport du Conseil sur l'activité de la SICACV ;
- 4) Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 28 mars 2024
- 5) Convocation de l'assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
- 6) Questions diverses - Pouvoirs.

Le Conseil d'administration n'a pu se réunir faute de quorum. Le Conseil d'administration a été reporté au 13 juin 2024.

Le 13 juin 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- 2) Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions règlementées) ;
- 3) Rapport du Conseil sur l'activité de la SICACV ;
- 4) Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 28 mars 2024
- 5) Convocation de l'assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
- 6) Questions diverses - Pouvoirs.

Le 11 juillet 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- 2) Décisions relatives à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 13 juin 2024
- 3) Convocation de l'assemblée générale ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
- 4) Questions diverses - Pouvoirs.

Le 3 octobre 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- 2) Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du compartiment Echiquier Convexité SRI Europe de la SICAV ECHIQUIER de droit français par le compartiment LBPAM ISR Convertibles de la SICAV LBPAM de droit français.
- 3) Questions diverses - Pouvoirs.

Le 16 décembre 2024 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 4) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration
- 5) Rapport de l'activité de la société au Conseil d'Administration
- 6) Actualité Produits
- 7) Questions diverses – Pouvoirs

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

(i) Compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 1 939 669,445 sur l'action A (FR0010321810) ;
- 1 442,502 sur l'action B (FR001400LWA0) ;
- 6 042,688 sur l'action D (FR0050001207) ;
- 164 828,396 sur l'action G (FR0010581710) ;
- 45 710,282 sur l'action I (FR0011188259) ;
- 332 316,095 sur l'action IXL (FR0013406998) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 1 436 089 736,34 euros contre 1 617 070 802,70 euros au terme de l'exercice antérieur.

(ii) Compartiment ECHIQUIER AGRESSOR :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AGRESSOR en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 176 916,252 sur l'action A (FR0010321802) ;
- 2 073,34 sur l'action G (FR0010581702) ;
- 901,094 sur l'action I (FR0011188150) ;
- 344,952 sur l'action P (FR0011435197).

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 346 925 126,28 euros contre 405 961 170,24 euros au terme de l'exercice antérieur.

(iii) Compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 317 952,644 sur l'action A (FR0013277571) ;
- 285,00 sur l'action AD (FR0013277597) ;
- 71 775,83 sur l'action F (FR0013218005) ;
- 18 502,159 sur l'action G (FR0013340957) ;
- 32 075,636 sur l'action I (FR0013217999) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 154 041 784,66 euros contre 70 563 449,51 euros au terme de l'exercice antérieur.

(iv) Compartiment ECHIQUIER ARTY SRI :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER ARTY SRI en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 262 207,421 sur l'Action A (FR0010611293) ;
- 2 764,308 sur l'Action D (FR0011667989) ;
- 16 032,749 sur l'Action G (FR0013084043) ;
- 114 109,26 sur l'Action I (FR0011645555) ;
- 5 801,43 sur l'Action R (FR0011039304) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 668 429 204,89 euros contre 733 330 627,47 euros au terme de l'exercice antérieur.

(v) Compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE en circulation le 31 mars 2025 s'établissait

à :

- 820 730,294 sur l'Action A (FR0010491803) ;
- 158 658,429 sur l'Action G (FR0013286614) ;
- 321 618,685 sur l'Action I (FR0011829050) ;
- 156 329,121 sur l'Action IXL (FR001400N3D6) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 358 679 345,12 euros contre 306 190 251,76 euros au terme de l'exercice antérieur.

(vi) Compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 114 753,145 sur l'Action A (FR0010434019) ;
- 11 208,347 sur l'Action G (FR0013286622) ;
- 728 sur l'Action I (FR0013286648) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 105 587 796,05 contre 121 827 627,98 euros au terme de l'exercice antérieur.

(vii) Compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 1 536 808,204 sur l'Action A (FR0010321828) ;
- 563 771,353 sur l'Action G (FR0010581728) ;
- 158 224,798 sur l'Action I (FR0011188275) ;
- 169 146,664 sur l'Action IXL (FR0013431871) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 1 481 181 905,67 euros contre 1 420 970 904,73 euros au terme de l'exercice antérieur.

(viii) Compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 1 431 557,142 sur l'Action A (FR0010859769) ;
- 1 425,00 sur l'Action G USD (FR0013379013) ;
- 61 400,941 sur l'Action G (FR0010868174) ;
- 34 790,923 sur l'Action I (FR00111188267) ;
- 213 908,611 sur l'Action IXL (FR0013429719) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 1 153 757 009,03 euros contre 1 092 853 964,21 euros au terme de l'exercice antérieur.

(ix) Compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 554 349,155 sur l'Action A (FR0011558246) ;
- 104 503,214 sur l'Action G (FR0013111382) ;
- 1 sur l'Action I (FR001400N5L4) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 358 808 848,50 euros contre 316 507 879,72 euros au terme de l'exercice antérieur.

(x) Compartiment ECHIQUIER QME :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER QME en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 24 762,312 sur l'Action A (FR0012815876) ;
- 5 790,00 sur l'Action I (FR0013133618) ;
- 32 640,364 sur l'Action G (FR0013300076) ;
- 161,235 sur l'Action R (FR0013174836) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 38 715 793,57 euros contre 49 904 982,54 euros au terme de l'exercice antérieur.

(xi) Compartiment ECHIQUIER VALUE EURO :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER VALUE EURO en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 498 508,157 sur l'Action A (FR0011360700) ;
- 1 sur l'Action B (FR0014001OV9);
- 1 305,497 sur l'Action D (FR0011404425) ;
- 1 932,708 sur l'Action G (FR0007070883) ;
- 34 869,512 sur l'Action I (FR0014001ML4) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 162 763 942,06 euros contre 429 054 261,56 euros au terme de l'exercice antérieur.

(xii) Compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 387 731,889 sur l'Action A (FR0013406691) ;
- 20 039,644 sur l'Action G (FR0013406717) ;
- 4 579,33 sur l'Action I (FR0013406709) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 47 069 670,48 euros contre 94 025 714,89 euros au terme de l'exercice antérieur.

(xiii) Compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 526 091,877 sur l'Action A (FR0010839282) ;
- 32 056,186 sur l'Action I (FR0013390564) ;
- 33 439,00 sur l'Action IXL (FR001400N3E4) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 125 005 722,65 euros contre 133 409 290,02 euros au terme de l'exercice antérieur.

(xiv) Compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 439 953,091 sur l'Action A (FR0011449602) ;
- 311,82 sur l'Action F (FR0013423365) ;
- 168 772,90 sur l'Action K (FR0013423357) ;
- 0 sur l'Action IXL USD H (FR0014003IX3) ;

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 100 195 497,99 euros contre 193 163 371,28 euros au terme de l'exercice antérieur.

(xv) Compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI CAP :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI CAP en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à :

- 12 738,294 sur l'Action A (FR0013403706) ;
- 7 029,00 sur l'Action F (FR0013387354) ;
- 134 161,775 sur l'Action G (FR0013403714) ;
- 165 773,364 sur l'Action I (FR0013387339) ;
- 20 000,00 sur l'Action ID (FR0014000865) ;
- 25 495,845 sur l'Action IXL (FR0013480431).

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 331 067 870,68 euros contre 354 215 312,83 euros au terme de l'exercice antérieur.

(xvi) Compartiment ECHIQUIER AVENIR :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AVENIR en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à 42 882,355.

Au 31 mars 2025, l'actif net s'élevait à 4 696 756,57 contre 5 926 218,87 euros au terme de l'exercice antérieur.

(xvii) Compartiment ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE :

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE en circulation le 31 mars 2025 s'établissait à 110 579,492

Au 31 mars 2025, l'actif net de ce compartiment s'élevait à 14 772 039,12 euros contre 16 797 522,63 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 mars 2025 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

- i. Du revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

A. Les sommes distribuables afférentes au revenu net

(i) Compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE sont positives et s'élèvent à 146 640,90 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010321810) :

- D'affecter au compte de capital -5 958 962,70 euros

Pour la catégorie d'Actions B (FR001400LWA0) :

- D'affecter au compte de -259,47 euros

Pour la catégorie d'Actions D (FR0050001207) :

- D'affecter au compte de capital -1 071,89 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010581710) :

- D'affecter au compte de capital 147 214,88 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011188259) :

- D'affecter au compte de capital 1 139 078,27 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013406998) :

- D'affecter au compte de capital 4 820 641,81 euros

(ii) Compartiment ECHIQUIER AGRESSOR :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER AGRESSOR s'élèvent à 705 620,96 et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010321802) :

- D'affecter au compte de capital 626 117,64 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010581702) :

- D'affecter au compte de capital 43 796,63 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011188150) :

- D'affecter au compte de capital 33 584,24 euros

Pour la catégorie d'Actions P (FR0011435197) :

- D'affecter au compte de capital 2 122,45 euros

(iii) Compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS sont positives et s'élèvent à 4 993 751,02 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0013277571)

- D'affecter au compte de capital 881 481,14 euros

Pour la catégorie d'Actions AD (FR0013277597)

- D'affecter en report à nouveau 1,42 euros au titre du revenu net de l'exercice ;

- De distribuer 695,40 euros au titre du revenu net de l'exercice, soit une distribution unitaire de 2,44 euros pour chacune des 285 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement au 1er août 2025.

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013340957) :

- D'affecter au compte de capital 64 648,91 euros

Pour la catégorie d'actions F (FR0013218005) :

- D'affecter au compte de capital 2 857 977,36 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013217999) :

- D'affecter au compte de capital 1 188 946,79 euros

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur les actions de Catégorie AD :

	Actions de Catégorie AD Distribution unitaire
2024	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 2,19 euros
2023	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 1,60 euros
2022	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 0,31 euros

(iv) Compartiment ECHIQUIER ARTY SRI :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER ARTY SRI sont positives et s'élèvent à 9 881 003,47 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010611293) :

- D'affecter au compte de capital 6 338 378,73 euros

Pour la catégorie d'Actions D (FR0011667989) :

- D'affecter en report à nouveau 2,43 euros au titre du revenu net de l'exercice ;
- De distribuer 41 022,33 euros au titre du revenu net de l'exercice, soit une distribution unitaire de 14,84 euros pour chacune des 2 764,308 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement le 1er août 2025.

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

	Actions de Catégorie D Distribution unitaire
2024	Revenu net : 9,75 euros Plus et moins-values nettes réalisées : NA
2023	Revenu net : 4,55 euros Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2022	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 5,19

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013084043) :

- D'affecter au compte de capital 351 292,89 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011645555) :

- D'affecter au compte de capital 3 069 065,52 euros

Pour la catégorie d'Actions R (FR0011039304) :

- D'affecter au compte de capital 81 241,57 euros

(v) Compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE sont positives et s'élèvent à 8 495 996,83 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010491803) :

- D'affecter au compte de capital 2 877 554,18 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013286614) :

- D'affecter au compte de capital 368 359,07 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011829050) :

- D'affecter au compte de capital 900 540,25 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR001400N3D6) :

- D'affecter au compte de capital 4 349 543,33 euros

(vi) Compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE sont positives et s'élèvent à 2 071 110,72 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010434019) :

- D'affecter au compte de capital 2 029 684,91 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013286622) :

- D'affecter au compte de capital 24 608,59 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013286648) :

- D'affecter au compte de capital 16 817,22 euros

(vii) Compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE sont négatives et s'élèvent à -1 326 208,55 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010321828) :

- D'affecter au compte de capital -6 245 228,32 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010581728) :

- D'affecter au compte de capital -36 507,30 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011188275) :

- D'affecter au compte de capital 3 140 279,44 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013431871) :

- D'affecter au compte de capital 1 815 247,63 euros

(viii) Compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH sont positives et s'élèvent à 2 410 846,46 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010859769) :

- D'affecter au compte de capital -4 070 138,22 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010868174) :

- D'affecter au compte de capital 72 970,62 euros

Pour la catégorie d'Actions G USD (FR0013379013) :

- D'affecter au compte de capital 504,74 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR00111882 67) :

- D'affecter au compte de capital 1 553 744,15 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013429719) :

- D'affecter au compte de capital 4 853 765,17 euros

(ix) Compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS sont négatives et s'élèvent à -790 097,53 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0011558246) :

- D'affecter au compte de capital -1 133 789,70 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013111382) :

- D'affecter au compte de capital 343 692,20 euros
- Pour la catégorie d'Actions I (FR001400N5L4)
- D'affecter au compte de capital -0,03 euros

(x) Compartiment ECHIQUIER QME :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER QME sont négatives et s'élèvent à 711 909,02 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0012815876) :

- D'affecter au compte de capital 489 248,19 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013300076) :

- D'affecter au compte de capital 71 421,79 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013133618) :

- D'affecter au compte de capital 149 154,77 euros

Pour la catégorie d'Actions R (FR0013174836) :

- D'affecter au compte de capital 2 084,27 euros

(xi) Compartiment ECHIQUIER VALUE EURO

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER VALUE EURO sont positives et s'élèvent à 3 641 791,57 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0011360700) :

- D'affecter au compte de capital 1 959 074,62 euros

Pour la catégorie d'Actions B (FR0014001OV9) :

- D'affecter au compte de capital 3,45 euros

Pour la catégorie d'Actions D (FR0011404425) :

- D'affecter en report à nouveau 12,91 euros au titre du revenu net de l'exercice ;
- De distribuer 3 524,84 euros au titre du revenu net de l'exercice, soit une distribution unitaire de 2,70 euros pour chacune des 1 305,497 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement le 1er août 2025.

Pour la catégorie d'Actions G (FR0007070883) :

- D'affecter au compte de capital 227 336,40 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0014001ML4) :

- D'affecter au compte de capital 1 451 839,35 euros

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

	Actions de Catégorie D Distribution unitaire
2024	Revenu net : 8,83 Plus et moins-values nettes réalisées : 2,21
2023	Revenu net : 6,34 euros Plus et moins-values nettes réalisées : 1,99 euros
2022	Revenu net : 2,55 euros Plus et moins-values nettes réalisées : N/A

(xii) Compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI sont positives et s'élèvent à 68 668,36 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0013406691) :

- D'affecter au compte de capital 19 639,85 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013406717) :

- D'affecter au compte de capital 12 458,07 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013406709) :

- D'affecter au compte de capital 36 570,44 euros

(xiii) Compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI :

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI sont positives et s'élèvent à 3 743 437,49 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010839282) :

- D'affecter au compte de capital 1 595 056,71 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013390564) :

- D'affecter au compte de capital 1 049 784,35 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR001400N3E4) :

- D'affecter au compte de capital 1 098 596,43 euros

(xiv) Compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS sont négatives et s'élèvent à -660 721,14 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0011449602) :

- D'affecter au compte de capital -645 715,03 euros

Pour la catégorie d'Actions F (FR0013423365) :

- D'affecter au compte de capital 559,63 euros

Pour la catégorie d'Actions K (FR0013423357) :

- D'affecter au compte de capital -15 565,74 euros

(xv) Compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP sont positives et s'élèvent à 1 724 550,57 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0013403706) :

- De capitaliser -14 845,40 euros au titre du revenu net de l'exercice ;

Pour la catégorie d'Actions F (FR0013387354) :

- De capitaliser 98 233,31 euros au titre du revenu net de l'exercice.

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013403714) :

- De capitaliser 27 513,03 euros au titre du revenu net de l'exercice ;

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013387339) :

- De capitaliser 1 282 376,86 euros au titre du revenu net de l'exercice ;

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013480431) :

- De capitaliser 232 430,31 euros au titre du revenu net de l'exercice ;

Pour la catégorie d'Actions ID (FR0014000865) :

- D'affecter en report à nouveau 42,46 euros au titre du revenu net de l'exercice ;
- De distribuer 98 800,00 euros au titre du revenu net de l'exercice, soit une distribution unitaire de 4,94 euros pour chacune des 20 000 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement le 1er août 2025.

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie ID :

	Actions de Catégorie ID Distribution unitaire
2024	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : 3,67 euros
2023	Revenu net : 34,43 euros Plus et moins-values nettes réalisée : 0,78 euros

2022	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : NA

(xvi) Compartiment ECHIQUIER AVENIR

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER AVENIR sont négatives et s'élèvent à : -27 460,11 euros et décident conformément aux dispositions statutaires

- D'affecter ces sommes aux comptes de capital.

(xvii) Compartiment ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE

Les sommes distribuables afférentes au revenu net du compartiment ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE sont négatives et s'élèvent à : -202 378,32 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- D'affecter ces sommes aux comptes de capital.

B. Les sommes distribuables afférentes au plus ou moins-values nettes réalisées

(i) Compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE s'élèvent à 49 179 535,62 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010321810) :

- D'affecter au compte de capital 27 127 943,90 euros

Pour la catégorie d'Actions B (FR001400LWA0) :

- D'affecter au compte de capital 4 713,10 euros

Pour la catégorie d'Actions D (FR0050001207) :

- D'affecter au compte de capital 16 143,91 euros
- De distribuer 16 133,98 au titre des plus ou moins-values de l'exercice, soit une distribution unitaire de 2,67 pour chacune des 6 042,588 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement au 1er août 2025 ;

Conformément aux dispositions légales ; il est rappelé qu'au cours des trois précédents exercices, les distributions suivantes ont été effectuées sur l'action de Catégorie D :

	Actions de Catégorie D Distribution unitaire
2024	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2023	Revenu net : NA Plus et moins-values nettes réalisée : NA
2022	Revenu net : 1,66 Plus et moins-values nettes réalisée : N/A

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010581710) :

- D'affecter au compte de capital 2 625 229,35 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011188259) :

- D'affecter au compte de capital 4 784 345,93 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013406998) :

- D'affecter au compte de capital 14 621 159,43 euros

(ii) Compartiment ECHIQUIER AGRESSOR

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AGRESSOR s'élèvent à 49 363 136,50 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010321802) :

- D'affecter au compte de capital 48 453 227,29 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010581702) :

- D'affecter au compte de capital 581 566,56 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011188150) :

- D'affecter au compte de capital 258 211,79 euros

Pour la catégorie d'Actions P (FR0011435197) :

- D'affecter au compte de capital 70 130,86 euros

(iii) Compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER HYBRID BONDS sont positives et s'élèvent à 2 493 207,04 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0013277571)

- D'affecter au compte de capital 548 814,56 euros

Pour la catégorie d'Actions AD (FR0013277597)

- D'affecter en report à nouveau 0,16 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice ;
- De distribuer 433,20 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice, soit une distribution unitaire de 1,52 euros pour chacune des 285 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement le 1er août 2025.

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013340957) :

- D'affecter au compte de capital 33 817,51 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013217999) :

- D'affecter au compte de capital 584 569,75 euros

Pour la catégorie d'Actions F (FR0013218005) :

- D'affecter au compte de capital 1 325 571,86 euros

(iv) Compartiment ECHIQUIER ARTY SRI

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025 les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER ARTY SRI sont positives et s'élèvent à 28 955 121,39 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010611293) :

- D'affecter au compte de capital 20 621 602,91 euros

Pour la catégorie d'Actions D (FR0011667989) :

- D'affecter au compte de capital 133 514,91 euros
- De distribuer 133 488,43 au titre des plus ou moins-values de l'exercice, soit une distribution unitaire de 48,29 pour chacune des 2 764,308 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement au 1er août 2025 ;

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013084043) :

- D'affecter au compte de capital 880 292,95 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011645555) :

- D'affecter au compte de capital 6 898 183,54 euros

Pour la catégorie d'Actions R (FR0011039304) :

- D'affecter au compte de capital 421 527,08 euros

(v) Compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE sont positives et s'élèvent à 2 302 163,30 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010491803) :

- D'affecter au compte de capital 902 210,05 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013286614) :

- D'affecter au compte de capital 105 331,15 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011829050) :

- D'affecter au compte de capital 236 708,64 euros
- Pour la catégorie d'Actions IXL (FR001400N3D6) :
- D'affecter au compte de capital 1 057 913,46 euros

(vi) Compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER PATRIMOINE sont positives et s'élèvent à 1 542 575,62 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010434019) :

- D'affecter au compte de capital 1 515 611,89 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013286622) :

- D'affecter au compte de capital 16 303,45 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013286648) :

- D'affecter au compte de capital 10 660,28 euros

(vii) Compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE sont positives et s'élèvent à 160 062 864,06 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010321828) :

- D'affecter au compte de capital 61 608 797,20 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010581728) :

- D'affecter au compte de capital 24 114 882,66 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0011188275) :

- D'affecter au compte de capital 53 455 841,14 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013431871) :

- D'affecter au compte de capital 20 883 343,06 euros

(viii) Compartiment ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment sont positives et s'élèvent à 132 389 040,85 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010859769) :

- D'affecter au compte de capital 67 701 671,84 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0010868174) :

- D'affecter au compte de capital 3 360 993,60 euros

Pour la catégorie d'Actions G USD (FR0013379013) :

- D'affecter au compte de capital 23 228,93 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR00111882 67) :

- D'affecter au compte de capital 18 215 530,94 euros

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013429719) :

- D'affecter au compte de capital 43 087 615,54 euros

(ix) Compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER ENTREPRENEURS sont positives et s'élèvent à 28 045 826,53 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0011558246) :

- D'affecter au compte de capital 10 892 799,66 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013111382) :

- D'affecter au compte de capital 17 152 989,86 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR001400N5L4) :

- D'affecter au compte de capital 37,01 euros

(x) Compartiment ECHIQUIER QME :

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER QME s'élèvent à -1 899 875,58 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0012815876) :

- D'affecter au compte de capital -1 385 230,39 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013300076) :

- D'affecter au compte de capital -175 739,48 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013133618) :

- D'affecter au compte de capital -330 458,87 euros

Pour la catégorie d'Actions R (FR0013174836) :

- D'affecter au compte de capital -8 446,84 euros

(xi) Compartiment ECHIQUIER VALUE EURO

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER VALUE EURO sont négatives et s'élèvent à -9 462 033,76 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0011360700) :

- D'affecter au compte de capital -6 309 008,23 euros

Pour la catégorie d'Actions B (FR0014001OV9) :

- D'affecter au compte de capital -6,85 euros

Pour la catégorie d'Actions D (FR0011404425) :

- D'affecter au compte de capital -11 145,65 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0007070883) :

- D'affecter au compte de capital -523 240,69 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0014001ML4) :

- D'affecter au compte de capital -2 618 632,34 euros

(xii) Compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI sont positives s'élèvent à 4 259 429,84 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0013406691) :

- D'affecter au compte de capital 3 617 968,14 euros

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013406717) :

- D'affecter au compte de capital 193 938,45 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013406709) :

- D'affecter au compte de capital 447 523,25 euros

(xiii) Compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI :

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI sont négatives et s'élèvent à -10 876,67 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0010839282) :

- D'affecter au compte de capital -4 996,29 euros

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013390564) :

- D'affecter au compte de capital -2 909,64 euros
- Pour la catégorie d'Actions IXL (FR001400N3E4) :
- D'affecter au compte de capital -2 970,74 euros

(xiv) Compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS :

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS sont positives et s'élèvent à 4 249 410,64 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0011449602) :

- D'affecter au compte de capital 3 492 812,71 euros

Pour la catégorie d'Actions F (FR0013423365) :

- D'affecter au compte de capital 13 324,51 euros

Pour la catégorie d'Actions K (FR0013423357) :

- D'affecter au compte de capital 743 445,99 euros

(xv) Compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP s'élèvent à 6 006 003,95 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'Actions A (FR0013403706) :

- De capitaliser 28 575,08 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la catégorie d'Actions F (FR0013387354) :

- De capitaliser 193 204,48 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la catégorie d'Actions G (FR0013403714) :

- De capitaliser 343 794,57 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la catégorie d'Actions I (FR0013387339) :

- De capitaliser 4 575 292,24 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées.

Pour la catégorie d'Actions ID (FR0014000865) :

- D'affecter en report à nouveau 109,07 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice ;
- De distribuer 350 200,00 euros au titre des plus ou moins-values de l'exercice, soit une distribution unitaire de 17,51 euros pour chacune des 20 000 actions composant le capital au 31 mars 2025. Sous réserve de la ratification de cette distribution par l'assemblée générale, la date de détachement est fixée au 30 juillet 2025 avec une mise en paiement au 1er août 2025 ;

Pour la catégorie d'Actions IXL (FR0013480431) :

- De capitaliser 514 828,51 euros au titre des plus et moins-values nettes réalisées

(xvi) ECHIQUIER AVENIR :

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AVENIR s'élèvent à 203 336,11 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- D'affecter ces sommes au compte de capital.

(xvii) ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2025, les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes réalisées du compartiment ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE s'élèvent à 1 691 812,67 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- D'affecter ces sommes au compte de capital.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des actionnaires approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Olivier DE BERRANGER en qualité

d'administrateur de la SICAV. Cette nomination prendra effet pour une durée de six (6) années à compter de la présente assemblée.

Par voie conséquence, le mandat de Monsieur Olivier DE BERRANGER en qualité de Président Directeur-Général de la SICAV est renouvelé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve le montant global de la rémunération annuelle des administrateurs non-salariés du Conseil d'Administration fixée à vingt mille euros (20 000 €) pour l'exercice en cours.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur le projet de fusion-absorption du FCP TOCQUEVILLE MEGATRENDS par le Compartiment ECHQUIER AGRESSOR de la SICAV ECHQUIER de droit français approuve cette opération de fusion les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte après lecture du projet de traité de fusion, approuve celui-ci et approuve la fusion qui en découle les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte fixe les opérations de fusion à une date ultérieure restant à déterminer sur la base des valeurs liquidatives datées d'une date ultérieure restant à déterminer et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la SICAV pour procéder sous le contrôle des commissaires aux comptes à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange à la constatation de la réalisation des opérations de fusion et, d'une manière générale, à l'effet de signer tous actes et remplir toutes formalités nécessaires.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur le projet de fusion-absorption du Fonds commun de placement ECHQUIER VALUE EUROPE par le compartiment ECHQUIER VALUE EUROPE de la SICAV ECHQUIER de droit français approuve cette opération de fusion les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires. Cette opération est une opération dite de sicavisation.

L'Assemblée Générale Mixte après lecture du projet de traité de fusion, approuve celui-ci et approuve l'opération de sicavisation qui en découle les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte fixe les opérations de fusion à une date ultérieure restant à déterminer sur la base des valeurs liquidatives datées d'une date ultérieure restant à déterminer et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la SICAV pour procéder sous le contrôle des commissaires aux comptes à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange à la constatation de la réalisation des opérations de fusion et, d'une manière générale, à l'effet de signer tous actes et remplir toutes formalités nécessaires.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur le projet de fusion-absorption du compartiment Echiquier Value Euro par le compartiment Echiquier Value Europe de SICAV ECHQUIER (Compartiment nouvellement créé) de droit français approuve cette opération de fusion les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte après lecture du projet de traité de fusion, approuve celui-ci et approuve la fusion qui en découle les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte fixe les opérations de fusion à une date ultérieure restant à déterminer sur la base des valeurs liquidatives datées d'une date ultérieure restant à déterminer et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la SICAV pour procéder sous le contrôle des commissaires aux comptes à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange à la constatation de la réalisation des opérations de fusion et, d'une manière générale, à l'effet de signer tous actes et remplir toutes formalités nécessaires.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur le projet de fusion-absorption du FCP Tocqueville Finance par le compartiment Echiquier Value Europe de la SICAV ECHQUIER de droit français approuve cette opération de fusion les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte après lecture du projet de traité de fusion, approuve celui-ci et approuve la fusion qui en découle

les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte fixe les opérations de fusion à une date ultérieure restant à déterminer sur la base des valeurs liquidatives datées d'une date ultérieure restant à déterminer et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la SICAV pour procéder sous le contrôle des commissaires aux comptes à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange à la constatation de la réalisation des opérations de fusion et, d'une manière générale, à l'effet de signer tous actes et remplir toutes formalités nécessaires.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte, après lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur le projet de fusion-absorption du FCP Tocqueville Dividende par le compartiment Echiquier Value Europe de la SICAV ECHIQUIER de droit français approuve cette opération de fusion les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte après lecture du projet de traité de fusion, approuve celui-ci et approuve la fusion qui en découle les termes, les modalités stipulées pour l'évaluation des actifs et les opérations qui en découlent, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément de l'AMF et de l'information des actionnaires.

L'Assemblée Générale Mixte fixe les opérations de fusion à une date ultérieure restant à déterminer sur la base des valeurs liquidatives datées d'une date ultérieure restant à déterminer et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la SICAV pour procéder sous le contrôle des commissaires aux comptes à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange à la constatation de la réalisation des opérations de fusion et, d'une manière générale, à l'effet de signer tous actes et remplir toutes formalités nécessaires.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

Après examen, le projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale ordinaire est approuvé à l'unanimité par les administrateurs.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2025

SICAV ECHIQUIER

OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

53, avenue d'Iéna

75116 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUIER relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV ECHIQUIER

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Contrats financiers de gré à gré au sein du compartiment Echiquier QME

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé au sein des compartiments Echiquier Arty SRI, Echiquier Crédit SRI Europe, Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Short Term Crédit :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

3. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV ECHIQUIER

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV ECHQUIER

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.07.29 10:16:34 +0200

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2025**

SICAV ECHIQUIER
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.07.29 10:16:13 +0200

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Informations communes aux compartiments

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE	EUR	
ECHIQUIER AGRESSOR	EUR	
ECHIQUIER HYBRID BONDS	EUR	
ECHIQUIER ARTY SRI	EUR	
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE	EUR	

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
ECHIQUIER PATRIMOINE	EUR	
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	EUR	
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH	EUR	
ECHIQUIER ENTREPRENEURS	EUR	
ECHIQUIER QME	EUR	
ECHIQUIER VALUE EURO	EUR	
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	EUR	
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT	EUR	
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS	EUR	
ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP	EUR	
ECHIQUIER AVENIR	EUR	
ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE	EUR	

Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Date d'ouverture	Date de fermeture
ECHIQUIER CONVEXITÉ SRI EUROPE	EUR		25/09/2024

Comptes annuels de chaque compartiment

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Événements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER



Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report

Objectif de gestion :

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE est un compartiment de sélection de titres ("stock picking"). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra- financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI Europe Mid Cap NR est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE (code Bloomberg M7EUMC Index). Cet indice représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de moyennes capitalisations. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe Mid Cap NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire, orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne. Le compartiment est exposé majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes.

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, celui-ci est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Approche ISR mis en œuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market dont la capitalisation boursière est comprise entre 0 et 17 milliards d'euro.

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers d'investissement présentée ci-dessus permet d'épurer l'univers de 25 % des émetteurs les moins bien notés et/ou présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille. Cela permet de définir le score GREaT pivot. Ce score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers après les retraitements exposés ci-dessus. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers

- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.¹

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE est investi dans des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation. Il est toutefois à noter que le compartiment est investi majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE est principalement investi dans des actions de l'Union Européenne mais pourra avoir recours à des actions en dehors de cette zone dans la limite de 25%.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, il pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment de la SICAV.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action A : Tous souscripteurs
- Action B : Réservee aux entités Allianz, aux entités BPCE et aux entités du groupe La Banque postale
- Action G : Réservee à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action D : Réservee aux investisseurs résidant en Belgique ou au Luxembourg
- Action I : Réservee aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservee aux investisseurs institutionnels
- Action IXL D : Réservee aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 février 2004.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du Fonds : 27 février 2004.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Echiquier Agenor Europe recule de 4,78% sur la période du 29/03/2024 au 31/03/2025, contre une performance de +10,3% pour son indice de référence.

Cette année fiscale a été marquée par une trajectoire contrastée des marchés boursiers reflétant un environnement géopolitique, économique et monétaire complexe. L'apaisement progressif des tensions inflationnistes et le début d'un cycle de détente monétaire, initié par la Fed au troisième trimestre 2024, ont permis, temporairement, un soutien plus affirmé aux actifs risqués. Les six derniers mois ont cependant été empreints par la résurgence de la volatilité, accentuée par les tensions géopolitiques et la crainte d'une guerre commerciale généralisée suite aux dernières élections américaines.

Ainsi, la hausse des marchés sur la période est caractérisée par :

- Une sous-performance des petites et moyennes valeurs dans un contexte de taux d'intérêts qui restent élevés et de flux vendeurs toujours significatifs sur la classe d'actifs.
- Un violent biais de style, le style « Value » (+18%) surperformant nettement le style « Croissance » (-3.4%).

Dans ce contexte défavorable, Agenor a été pénalisé par son positionnement structurel sur des valeurs de « Croissance/Qualité », négativement impactées par un contexte de taux élevé, à l'image du secteur technologique en recul de 8%.

D'autre part, notre absence d'exposition sur certaines valeurs / secteurs (Siemens Energy, le secteur de la banque/assurance et le secteur de la défense) qui ont surperformé sur la période, explique la majorité (65%) de la contreperformance avec +824bps de contribution positive à la performance de l'indice.

La performance du fonds a été soutenue principalement par les bonnes publications de résultats des sociétés en portefeuille, à l'image d'Euronext (+196bps) affichant une accélération de sa croissance depuis plusieurs trimestres et la matérialisation des synergies avec Borsa Italiana contribuant favorablement à l'amélioration de la marge. SCOUT24 (+177bps), en plus de résultats qui ont surpris positivement, a bénéficié de l'offre de rachat sur RIGHTMOVE par REA, renforçant l'aspect spéculatif sur le secteur. AAK (+89bps) a enregistré des résultats solides, supérieurs aux attentes, entraînant d'importantes révisions à la hausse du consensus.

Enfin, notre meilleur contributeur, NEOEN, seule société du portefeuille exposée au secteur du renouvelable, bénéficie d'une OPA par le canadien Brookfield, avec un prix représentant une prime de 27% ; le cours depuis son point bas de février 2024 est en hausse de plus de 70%.

Les principaux détracteurs sont des sociétés qui souffrent d'une dégradation de leur momentum opérationnel : ALTEN (-107bps), confronté à la faiblesse de ses marchés finaux a publié des résultats inférieurs aux attentes. BECHTLE (-105bps), société de services Informatiques allemande a été très pénalisée par la suspension de ses prévisions 2024 en raison d'un environnement difficile sur les PME allemandes et la faiblesse des dépenses IT du gouvernement allemand. IMCD enfin, est impacté par un environnement de marché complexe et un derating important sur le secteur.

Concernant les mouvements en portefeuille, à l'achat, nos principales opérations ont permis d'une part de réduire le risque par rapport à notre indice de référence et de nous adapter à un environnement de marché très porteur sur les secteurs de la Banque et de la défense :

- Initiation sur le secteur de la défense avec RENK (transmission pour les véhicules militaires) et HENSOLDT (électronique embarquée) qui disposent de carnets de commandes offrant une forte visibilité et de l'augmentation des budgets consacrés au secteur de la défense en Europe.
- Initiation sur le secteur bancaire / Asset gatherer avec les banques italiennes BANCA GENERALI et BANCA MEDIOLANUM

Nous avons par ailleurs initié plusieurs lignes sur des convictions fondamentales :

ROCKWOOL, leader mondial sur le marché de la laine de roche, profite d'une amélioration de la visibilité sur ses marchés finaux. PANDORA, société danoise spécialisée dans la fabrication et la distribution de bijoux à prix abordables, a profité de l'arrivée d'une nouvelle équipe de management en 2019 et du travail de repositionnement de la marque ; le trend de croissance et la rentabilité sont bien orientés et la valorisation reste raisonnable.

TELE2 permet d'augmenter l'exposition du fonds sur un secteur et un acteur plus défensif avec une bonne visibilité sur les résultats, une forte génération de cash-flow, un rendement attractif et un aspect spéculatif à terme avec l'entrée de Xavier NIEL au capital mi-2024.

TECAN est une société suisse spécialisée dans la conception et la fabrication de composants et systèmes automatiques pour les laboratoires et l'industrie pharmaceutique. Le titre devrait bénéficier d'effets de base favorables, du décalage des commandes de 2024 à 2025, des premiers effets du plan de relance en Chine et du lancement du robot d'Intuitive Surgical Da Vinci 5. Après la forte baisse du titre (-60% depuis le pic de décembre 2021), la valorisation renoue avec des points bas 10 ans avec des multiples 2025 à 14xEbitda, 18xEbit et 20.8xPE 2025 sur des chiffres que nous estimons relativement prudents.

TRELLEBORG, acteur industriel suédois leader dans les solutions polymères techniques à destination des marchés industriels et médicaux. Le groupe s'est progressivement désengagé de ses activités les plus cycliques et les moins rentables pour se recentrer sur des segments de marché moins volatiles et plus profitables.

Nous avons également renforcé notre exposition au marché allemand en initiant des positions sur FUCHS, le 1er acteur indépendant des huiles et lubrifiants pour les secteurs auto et industriel sur lequel le momentum de résultats commence à s'inverser et sur GEA, un des leaders mondiaux dans la production et la commercialisation de machines dédiés à l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique.

En face, à la vente :

Nous avons apporté nos titres dans le cadre de l'OPA de NEOEN.

Nous avons sorti plusieurs dossiers dont le déroulé opérationnel ne correspondait pas à nos attentes : EDENRED, SARTORIUS STEDIM, BECHTLE, CARL ZEISS MEDITEC ou encore SPIRAX. Nous avons réduit notre exposition sur des dossiers comme ALTEN ou IMCD et pris la décision de sortir notre position en Elis suite aux rumeurs de rachat de l'américain Vestis pour plus de \$3 Mds.

Suite aux bons parcours des titres, nous avons pris quelques bénéfices sur AAK, PANDORA, SCOUT24, EURONEXT et HALMA.

Dans un environnement où la visibilité sur l'environnement macroéconomique reste faible, nous restons concentrés sur la qualité des fondamentaux des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous privilégions les valeurs dont la croissance sous-jacente est décorrélée du cycle, avec des niveaux de marge et des bilans solides et une valorisation raisonnable.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performances parts	Performances indice
FR0010321810	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe A	-4,78%	9,42%
FR0010581710	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe G	-3,91%	9,42%
FR0011188259	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe I	-3,33%	9,42%
FR0013406998	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe IXL	-3,04%	9,42%
FR0050001207	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe D	-4,29%	9,42%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : LBPAM 3 MOIS I (FR0011176809) – TRELLEBORG (SE0000114837)

Ventes : LBPAM 3 MOIS I (FR0011176809) – NEOEN (FR0011675362)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2025
Echiquier Agenor Sri Mid Cap Euro	74.46	78.85	84.27	78.45

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

2 000 Echiquier Impact Europe F

1 884 LBPAM 3 MOIS I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise.

Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent

- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	1 374 315 070,48	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 374 315 070,48	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	22 392 625,60	-
OPCVM	22 392 625,60	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	1 396 707 696,08	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	12 443 932,87	-
Comptes financiers	39 318 667,46	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	51 762 600,33	-
Total Actif I + II	1 448 470 296,41	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 497 156 056,19	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-61 066 319,85	-
Capitaux propres I	1 436 089 736,34	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12 380 560,07	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	12 380 560,07	-
Total Passifs: I + II + III + IV	1 448 470 296,41	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	23 792 647,18	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 923 955,98	-
Sous-total Produits sur opérations financières	25 716 603,16	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-468,99	-
Sous-total charges sur opérations financières	-468,99	-
Total Revenus financiers nets (A)	25 716 134,17	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-24 262 880,19	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-14 886,11	-
Autres charges	-18 660,24	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-24 296 426,54	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	1 419 707,63	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 273 066,73	-
Sous-total revenus nets I = C + D	146 640,90	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	58 584 226,99	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 677 188,54	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	52 907 038,45	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-3 727 502,83	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	49 179 535,62	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-117 409 843,90	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	3 382,76	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-117 406 461,14	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	7 013 964,77	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-110 392 496,37	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-61 066 319,85	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE est un compartiment de sélection de titres ("stock picking"). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra- financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	1 436 089 736,34	1 617 070 802,70	1 621 051 495,14	2 033 716 472,16	2 884 467 380,43

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action A					
FR0010321810					
Nombre de parts ou actions	1 939 669,445	2 120 295,163	2 315 475,253	2 467 646,916	2 685 268,25
Valeur liquidative unitaire	407,29	427,73	405,90	443,40	541,41
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	10,91	-20,96	-21,84	5,69	34,30

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action B**FR001400LWAO**

Nombre de parts ou actions	1 442,502	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	97,69	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,09	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action D**FR0050001207**

Nombre de parts ou actions	6 042,688	15 084,848	39 600,121	56 479,645	58 719,645
Valeur liquidative unitaire	77,95	81,44	76,8	94,22	114,87
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	1,66	8,32
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	2,67	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,17	-3,51	-3,84	-0,30	-0,84

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action G**FR0010581710**

Nombre de parts ou actions	164 828,396	43 451,108	78 650,689	149 179,553	236 333,026
Valeur liquidative unitaire	465,37	484,32	454,95	491,83	598,96
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	16,81	-19,06	-19,66	7,64	43,60

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action I**FR0011188259**

Nombre de parts ou actions	45 710,282	71 012,373	74 992,206	117 556,544	153 404,05
Valeur liquidative unitaire	3 065,10	3 170,76	2 961,00	3 181,35	3 868,71
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	129,57	-107,21	-109,50	54,19	300,21

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action IXL					
FR0013406998					
Nombre de parts ou actions	332 316,095	347 817,583	339 339,808	366 917,472	427 209,462
Valeur liquidative unitaire	1 289,88	1 330,31	1 238,62	1 326,9	1 612,4
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	58,49	-41,26	-42,16	23,60	129,52

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	1 617 070 802,70	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	410 541 490,81	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-528 442 842,11	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 419 707,63	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	52 907 038,45	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-117 406 461,14	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 436 089 736,34	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010321810	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	299 560,162	127 802 577,47
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-480 185,88	-204 864 531,08
Solde net des souscriptions/rachats	-180 625,718	-77 061 953,61
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action B

FR001400LWAO	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 530,772	156 853,40
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-88,27	-8 962,94
Solde net des souscriptions/rachats	1 442,502	147 890,46
Action B		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action D

FR0050001207	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	173	13 864,86
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-9 215,16	-741 561,36
Solde net des souscriptions/rachats	-9 042,16	-727 696,50
Action D		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0010581710	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	157 449,935	75 788 924,48
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-36 072,647	-17 597 967,74
Solde net des souscriptions/rachats	121 377,288	58 190 956,74

Action G

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Action I

FR0011188259	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 134,206	22 625 480,53
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-32 436,297	-103 489 949,99
Solde net des souscriptions/rachats	-25 302,091	-80 864 469,46

Action I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Action IXL

FR0013406998	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	136 146,313	184 153 790,07
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-151 647,801	-201 739 869,00
Solde net des souscriptions/rachats	-15 501,488	-17 586 078,93

Action IXL

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010321810	Action A	Capitalisable	EUR	790 015 621,32	1 939 669,445	407,29
FR001400LWAO	Action B	Capitalisable	EUR	140 927,46	1 442,502	97,69
FR0050001207	Action D	Distribution et/ou report	EUR	471 034,81	6 042,688	77,95
FR0010581710	Action G	Capitalisable	EUR	76 707 215,32	164 828,396	465,37
FR0011188259	Action I	Capitalisable	EUR	140 106 849,27	45 710,282	3 065,10
FR0013406998	Action IXL	Capitalisable	EUR	428 648 088,16	332 316,095	1 289,88

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Suède +/-	Italie +/-	Pays-Bas +/-	Royaume-Uni +/-	Allemagne +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 374 315,07	238 297,21	200 749,45	194 056,59	170 236,89	167 619,43
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	1 374 315,07	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	39 318,67	-	-	-	39 318,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	39 318,67

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	39 318,67	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	39 318,67	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	SEK +/-	GBP +/-	DKK +/-	CHF +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	238 297,21	170 236,89	122 529,33	26 126,93	19 009,11
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	6 073,88	-	-
Comptes financiers	0,10	-	0,43	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-6 073,88	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	238 297,31	170 236,89	122 529,76	26 126,93	19 009,11

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	299 299,84
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	12 144 633,03
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	12 443 932,87
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-5 115 420,51
Achats à règlement différé	-6 073 874,77
Frais de gestion	-1 081 022,75
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherches	-110 242,04
Total des dettes	-12 380 560,07
Total des créances et dettes	63 372,80

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25% TTC maximum
		Action B 1,75 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action D 1,75% TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action IXL D 0,70% TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC de maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action B Néant
		Action G Néant
		Action D Néant
		Action I Néant
		Action IXL D Néant
		Action IXL Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation sera supérieure à un an : du 12 février 2023 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI Europe Mid Cap NR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTCi de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0010321810	31/03/2025
Frais fixes	19 470 949,26
Frais fixes en % actuel	2,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action B

FR001400LWAO	31/03/2025
Frais fixes	944,55
Frais fixes en % actuel	1,75
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action D

FR0050001207	31/03/2025
Frais fixes	15 151,29
Frais fixes en % actuel	1,75
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0010581710	31/03/2025
Frais fixes	996 187,22
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011188259	31/03/2025
Frais fixes	1 487 252,53
Frais fixes en % actuel	0,76
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action IXL

FR0013406998	31/03/2025
Frais fixes	2 325 941,69
Frais fixes en % actuel	0,45
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0014000TH9	ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	2 104 960,00
	FR0011176809	LBPAM PEA COURT TERME PARTS I FCP	20 287 665,60
Total			22 392 625,60

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	146 640,90	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	146 640,90	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	146 640,90	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010321810	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 958 962,70	-
Total	-5 958 962,70	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action B

FR001400LWAO	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-259,47	-
Total	-259,47	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action D

FR0050001207	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 071,89	-
Total	-1 071,89	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010581710	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	147 214,88	-
Total	147 214,88	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188259	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 139 078,27	-
Total	1 139 078,27	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL**FR0013406998****31/03/2025*****28/03/2024**

Devise

EUR

EUR

Affectation :

Distribution

-

-

Report à nouveau du revenu de l'exercice

-

-

Capitalisation

4 820 641,81

-

Total**4 820 641,81****-****(*) Information relative aux acomptes versés**

Montant unitaire

-

-

Crédits d'impôts totaux

-

-

Crédits d'impôts unitaires

-

-

() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**

Nombre d'actions ou parts

-

-

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

-

-

Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu

-

-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	49 179 535,62	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	49 179 535,62	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 179 535,62	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010321810	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	27 127 943,90	-
Total	27 127 943,90	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action B

FR001400LWAO	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 713,10	-
Total	4 713,10	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action D

FR0050001207	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	16 133,98	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	9,93	-
Capitalisation	-	-
Total	16 143,91	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	6 042,688	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,67	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010581710	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 625 229,35	-
Total	2 625 229,35	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188259	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 784 345,93	-
Total	4 784 345,93	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL

FR0013406998	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	14 621 159,43	-
Total	14 621 159,43	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			1 374 315 070,48	95,70
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 374 315 070,48	95,70
Articles de luxe			23 903 955,99	1,67
PANDORA AB	DKK	169 201	23 903 955,99	1,67
Bâtiment : Contrôle climat			14 116 888,57	0,98
NIBE INDUSTRIER AB B	SEK	4 042 797	14 116 888,57	0,98
Chaussures			19 009 109,46	1,32
BIRKENSTOCK HOLDINGLIMITED	USD	448 445	19 009 109,46	1,32
Chimie de spécialité			91 144 044,13	6,35
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	303 511	10 595 643,72	0,74
FUCHS PFD SE	EUR	459 508	20 365 394,56	1,42
IMCD B.V	EUR	490 689	60 183 005,85	4,19
Composants et équipements électriques			29 418 685,40	2,05
ADDTECH AB	SEK	1 091 385	29 418 685,40	2,05
Défense			35 383 750,00	2,46
HENSOLDT AG	EUR	250 000	15 437 500,00	1,07
RENK GROUP AG	EUR	450 000	19 946 250,00	1,39
Équipement électronique: contrôle et filtres			13 775 330,40	0,96
AALBERTS BR BEARER SHS	EUR	441 517	13 775 330,40	0,96
Équipements de technologie de production			31 178 677,80	2,17
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	75 057	31 178 677,80	2,17
Équipements électroniques			53 615 960,18	3,73
HALMA PLC	GBP	1 739 330	53 615 960,18	3,73
Équipements médicaux			118 549 785,66	8,26
BIOMERIEUX SA	EUR	576 389	65 823 623,80	4,59
DIASORIN SPA	EUR	447 196	40 918 434,00	2,85
TECAN GROUP N	CHF	67 751	11 807 727,86	0,82
Expert en finance			76 540 977,10	5,33
EURONEXT	EUR	572 483	76 540 977,10	5,33
Fournisseurs industriels			62 147 288,42	4,33
DIPLOMA PLC	GBP	1 352 972	62 147 288,42	4,33
Gestionnaires d'actifs			48 229 441,60	3,36
BANCA GENERALI	EUR	457 412	23 693 941,60	1,65
BANCA MEDIOLANUM	EUR	1 650 000	24 535 500,00	1,71

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Habillement et accessoires			29 147 358,60	2,03
MONCLER SPA	EUR	514 971	29 147 358,60	2,03
Industries diversifiées			138 193 280,87	9,62
INTERPUMP GROUP	EUR	687 674	22 569 460,68	1,57
SMITHS GROUP	GBP	1 902 569	43 877 996,14	3,05
THULE GROUP AB SHS	SEK	1 261 560	33 448 342,94	2,33
TRELLEBORG AB	SEK	1 118 888	38 297 481,11	2,67
Installations de stockage			30 736 216,40	2,14
SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	EUR	920 246	30 736 216,40	2,14
Internet			77 354 252,00	5,39
SCOUT 24 AG	EUR	802 430	77 354 252,00	5,39
Logiciels			22 440 000,00	1,56
QT GROUP PLC	EUR	300 000	22 440 000,00	1,56
Matériaux et accessoires de construction			97 618 596,29	6,80
ROCKWOOL A/S	DKK	142 318	54 175 685,61	3,77
WIENERBERGER	EUR	1 416 001	43 442 910,68	3,03
Outillage : spécialisé			54 213 218,65	3,78
BEIJER REF AB	SEK	4 188 376	54 213 218,65	3,78
Outillage industriel			48 835 238,77	3,40
RATIONAL AG	EUR	45 119	34 516 035,00	2,40
VAT GROUP LTD	CHF	43 508	14 319 203,77	1,00
Pharmacie			104 334 447,78	7,27
ALK ABELLO A/S	DKK	2 389 203	44 449 692,58	3,10
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	EUR	1 145 024	59 884 755,20	4,17
Produits alimentaires			35 377 375,20	2,46
AAK AB	SEK	1 372 440	35 377 375,20	2,46
Semi conducteurs			12 378 600,00	0,86
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	EUR	130 000	12 378 600,00	0,86
Services d'ingénierie et de passation de marchés			44 405 103,68	3,09
SPIE SA	EUR	1 128 752	44 405 103,68	3,09
Services immobiliers			7 659 449,12	0,53
HEMNET GROUP AB	SEK	250 000	7 659 449,12	0,53
Services informatiques			28 842 270,00	2,01
ALTEN	EUR	322 260	28 842 270,00	2,01
Télécommunications filaires			25 765 768,41	1,79
TELE2 B	SEK	2 064 759	25 765 768,41	1,79
Parts d'OPC et fonds d'investissements			22 392 625,60	1,56
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			22 392 625,60	1,56
ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	EUR	2 000	2 104 960,00	0,15
LBPAM PEA COURT TERME PARTS I FCP	EUR	1 884	20 287 665,60	1,41

Total	1 396 707 696,08	97,26

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 396 707 696,08
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	51 762 600,33
Autres passifs (-)	-12 380 560,07
Total = actif net	1 436 089 736,34

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes
annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 639 553 014,26	1 596 625 678,86
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 550 331 836,72	1 457 921 382,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	89 221 177,54	138 704 296,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	11 537 617,91	543 716,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11 537 617,91	543 716,44
Comptes financiers	18 657 723,29	27 875 657,79
Liquidités	18 657 723,29	27 875 657,79
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 669 748 355,46	1 625 045 053,09

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 684 365 470,60	1 695 863 978,38
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	504,26
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-64 556 081,62	-67 957 401,38
• Résultat de l'exercice	-2 738 586,28	-6 855 586,12
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 617 070 802,70	1 621 051 495,14
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	52 677 552,76	3 993 557,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	52 677 552,76	3 993 557,95
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 669 748 355,46	1 625 045 053,09

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	811 265,89	95 498,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	21 201 326,12	20 703 769,42
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	6 871,85
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	22 012 592,01	20 806 139,28
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-9 113,50	-68 592,63
• Autres charges financières	-14 258,69	-24 517,97
Total (II)	-23 372,19	-93 110,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	21 989 219,82	20 713 028,68
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-24 988 334,34	-26 593 902,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 999 114,52	-5 880 873,32
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	260 528,24	-974 712,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-2 738 586,28	-6 855 586,12

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

sexe
ar

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392% jusqu'au 09/02/2024 puis 2,25% TTC maximum
		Action B 1,75 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action D 1,75% TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action IXL D 0,70% TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC de maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action B Néant
		Action G Néant
		Action D Néant
		Action I Néant
		Action IXL D Néant
		Action IXL Néant



(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation sera supérieure à un an : du 12 février 2023 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI Europe Mid Cap NR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTCi de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance Indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-3%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-3%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%	Non	-
Année 13	8%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL D	Distribution et/ou Report	Distribution et/ou Report



28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 621 051 495,14	2 033 716 472,16
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	390 949 694,08	255 747 529,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-481 511 979,75	-505 334 773,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	66 155 141,43	101 681 243,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-124 038 360,40	-174 566 832,70
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-5 578 438,16	-6 087 256,43
Différences de change	3 569 975,41	-14 716 243,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	149 472 389,47	-63 033 445,73
- Différence d'estimation exercice N	211 545 608,83	62 073 219,36
- Différence d'estimation exercice N-1	62 073 219,36	125 106 665,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-474 324,96
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 999 114,52	-5 880 873,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 617 070 802,70	1 621 051 495,14

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	18 657 723,29
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18 657 723,29	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	GBP	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	207 574 635,94	202 191 205,38	47 403 934,32	21 953 707,48
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 058 705,53	1 883 881,60	6 949 783,90	238 028,15
Comptes financiers	65,48	-	153,67	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	4 738 037,69	4 224 690,22	6 949 783,90	534 970,02
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	11 537 617,91
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats règlements différés	11 130 399,18
Souscriptions à recevoir	407 218,73
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	52 677 552,76
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	40 060 294,90
Ventes règlements différés	11 139 395,28
Rachat à payer	937 809,12
Frais provisionnés	426 110,75
Provisions pour frais de recherche	113 942,71
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action B / FR001400LWA0	-	-	-	-
Action A / FR0010321810	342 394,113	137 978 801,35	537 574,203	214 723 913,76
Action D / FR0050001207	-	-	24 515,273	1 868 662,05
Action I / FR0011188259	47 430,876	142 154 639,18	51 410,709	151 668 907,45
Action G / FR0010581710	9 564,378	4 290 060,23	44 763,959	20 161 014,70
Action IXL / FR0013406998	84 405,675	106 526 193,32	75 927,9	93 089 481,79
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR001400LWA0		-		-
Action A / FR0010321810		20 264,75		-
Action D / FR0050001207		55,09		-
Action I / FR0011188259		4 381,14		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action IXL / FR0013406998		8 497,38		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR001400LWA0		-		-
Action A / FR0010321810		20 264,75		-
Action D / FR0050001207		55,09		-
Action I / FR0011188259		4 381,14		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action IXL / FR0013406998		8 497,38		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR001400LWA0		-		-
Action A / FR0010321810		-		-
Action D / FR0050001207		-		-
Action I / FR0011188259		-		-
Action G / FR0010581710		-		-
Action IXL / FR0013406998		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action B / FR001400LWA0	-
Action A / FR0010321810	2,37
Action D / FR0050001207	1,74
Action I / FR0011188259	0,76
Action G / FR0010581710	1,34
Action IXL / FR0013406998	0,46

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action B / FR001400LWA0	-	-
Action A / FR0010321810	-	-
Action D / FR0050001207	-	-
Action I / FR0011188259	-	-
Action G / FR0010581710	-	-
Action IXL / FR0013406998	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc

-

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1

-

- Opc 2

-

- Opc 3

-

- Opc 4

-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 2 143 700,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 738 586,28	-6 855 586,12
Total	-2 738 586,28	-6 855 586,12

Action B / FR001400LWA0	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action A / FR0010321810	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8 088 636,59	-10 941 923,90
Total	-8 088 636,59	-10 941 923,90
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0050001207	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 899,04	-15 980,45
Total	-3 899,04	-15 980,45
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188259	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 335 514,92	1 023 465,27
Total	1 335 514,92	1 023 465,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581710	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 555,12	-50 446,20
Total	10 555,12	-50 446,20
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013406998	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 007 879,31	3 129 299,16
Total	4 007 879,31	3 129 299,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	504,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-64 556 081,62	-67 957 401,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-64 556 081,62	-67 956 897,12

Action B / FR001400LWA0	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0010321810	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-36 357 721,03	-39 650 245,91
Total	-36 357 721,03	-39 650 245,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0050001207	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-49 092,66	-136 248,36
Total	-49 092,66	-136 248,36
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188259	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 949 164,53	-9 235 604,43
Total	-8 949 164,53	-9 235 604,43
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581710	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-839 105,20	-1 496 290,64
Total	-839 105,20	-1 496 290,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013406998	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-18 360 998,20	-17 438 507,78
Total	-18 360 998,20	-17 438 507,78
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 27 février 2004.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	1 617 070 802,70	1 621 051 495,14	2 033 716 472,16	2 884 467 380,43	2 507 216 599,66

Action B / FR001400LWA0	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action A / FR0010321810	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	2 120 295,163	2 315 475,253	2 467 646,916	2 685 268,25	2 377 762,03
Valeur liquidative	427,73	405,90	443,40	541,41	469,44
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-20,96	-21,84	5,69	34,30	1,50

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0050001207		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	15 084,848	39 600,121	56 479,645	58 719,645	-
Valeur liquidative	81,44	76,8	94,22	114,87	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	1,66	8,32	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,51	-3,84	-0,30	-0,84	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188259		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	71 012,373	74 992,206	117 556,544	153 404,05	218 084,577
Valeur liquidative	3 170,76	2 961,00	3 181,35	3 868,71	3 301,34
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-107,21	-109,50	54,19	300,21	60,35

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581710		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	43 451,108	78 650,689	149 179,553	236 333,026	354 799,887
Valeur liquidative	484,32	454,95	491,83	598,96	513,9
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-19,06	-19,66	7,64	43,60	6,67

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013406998		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	347 817,583	339 339,808	366 917,472	427 209,462	356 253,837
Valeur liquidative	1 330,31	1 238,62	1 326,9	1 612,4	1 371,69
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-41,26	-42,16	23,60	129,52	28,70

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	3 222 377,00	71 017 188,49	SEK	4,39
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	1 065 692,00	47 519 206,28	EUR	2,94
SE0014781795	ADDTECH AB	PROPRE	1 300 690,00	27 471 193,09	SEK	1,70
DK0061802139	ALK ABELLO A/S	PROPRE	1 902 090,00	31 646 673,88	DKK	1,96
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	444 303,00	60 069 765,60	EUR	3,71
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	78 121,00	44 208 673,90	EUR	2,73
NL0012866412	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	PROPRE	304 237,00	43 171 230,30	EUR	2,67
DE0005158703	BECHTLE	PROPRE	1 063 005,00	52 065 984,90	EUR	3,22
SE0015949748	BEIJER REF AB	PROPRE	3 729 655,00	51 373 103,64	SEK	3,18
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	488 628,00	49 962 213,00	EUR	3,09
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	287 322,00	33 271 887,60	EUR	2,06
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	342 150,00	30 622 425,00	EUR	1,89
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	1 773 942,00	77 257 870,28	GBP	4,78
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	847 959,00	41 940 052,14	EUR	2,59
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	2 247 291,00	47 327 948,46	EUR	2,93
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	784 709,00	69 211 333,80	EUR	4,28
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	1 320 901,00	36 599 817,01	GBP	2,26
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	307 003,00	50 148 940,05	EUR	3,10
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	252 882,00	6 394 727,34	SEK	0,40
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	815 109,00	36 834 775,71	EUR	2,28
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	621 447,00	42 991 703,46	EUR	2,66
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	2 700 718,00	70 866 840,32	EUR	4,38
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	2 100 000,00	9 561 910,41	SEK	0,59
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	105 457,00	15 757 260,44	DKK	0,97
DE0007010803	RATIONAL AG	PROPRE	48 291,00	38 584 509,00	EUR	2,39

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	1 450 260,00	74 311 322,40	EUR	4,60
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	149 806,00	39 593 725,80	EUR	2,45
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	954 548,00	66 684 723,28	EUR	4,12
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	951 235,00	39 366 860,48	EUR	2,43
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	PROPRE	3 025 366,00	58 109 315,00	GBP	3,59
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	1 890 822,00	65 838 422,04	EUR	4,07
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	257 017,00	30 224 203,09	GBP	1,87
SE0006422390	THULE GROUP AB SHS	PROPRE	1 493 672,00	41 756 512,97	SEK	2,58
CH0311864901	VAT GROUP LTD	PROPRE	45 695,00	21 953 707,48	CHF	1,36
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	788 383,00	26 615 810,08	EUR	1,65
Total Action				1 550 331 836,72		95,87
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	3 621,00	41 282 260,59	EUR	2,55
FR0014000TH9	ECHIQUEUR CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	PROPRE	2 000,00	2 143 700,00	EUR	0,13
FR0011176809	LBPAM PEA COURT TERME PARTS I FCP	PROPRE	4 405,00	45 795 216,95	EUR	2,83
Total O.P.C.V.M.				89 221 177,54		5,52
Total Valeurs mobilières				1 639 553 014,26		101,39
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-113 942,71	-113 942,71	EUR	-0,01
Total AUTRES				-113 942,71		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-937 809,12	-937 809,12	EUR	-0,06
	ACH DIFF TITRES CHF	PROPRE	-520 338,59	-534 970,02	CHF	-0,03
	ACH DIFF TITRES DKK	PROPRE	-51 837 741,64	-6 949 783,90	DKK	-0,43
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-23 612 813,07	-23 612 813,07	EUR	-1,46
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-3 610 504,76	-4 224 690,22	GBP	-0,26
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-54 692 590,22	-4 738 037,69	SEK	-0,29
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	231 518,08	238 028,15	CHF	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	51 837 741,64	6 949 783,90	DKK	0,43
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 610 002,90	1 883 881,60	GBP	0,12
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	23 764 255,47	2 058 705,53	SEK	0,13

ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	1 146,24	153,67	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	18 657 504,14	18 657 504,14	EUR	1,15
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	755,88	65,48	SEK	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	407 218,73	407 218,73	EUR	0,03
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-11 139 395,28	-11 139 395,28	EUR	-0,69
Total BANQUE OU ATTENTE				-21 942 158,10		-1,36
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-331 862,89	-331 862,89	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-353,95	-353,95	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 611,44	-4 611,44	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 834,85	-32 834,85	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-45 093,04	-45 093,04	EUR	-0,00
	PRTAXEABON	PROPRE	-11 354,58	-11 354,58	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-426 110,75		-0,03
Total Liquidites				-22 482 211,56		-1,39
Total ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE				1 617 070 802,70		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP
EUROPE

Identifiant d'entité juridique:
9695003F9ARCU62L0A03

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 78% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants:

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Approche	Sélectivité
Score GREaT Pivot	5.2
Score GreaT le plus faible	5.1
Pourcentage d'investissement durable	78%

	Portefeuille	Comparable
BIODIVERSITY	46.0	93.2
CARBON FOOTPRINT	264.0	623.8

Le Produit Financier vise à investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille. Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).
- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1, 2 et 3.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable"

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).
- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1, 2 et 3.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
SCOUT24	Services de communication	5.4%	Allemagne
EURONEXT	Services financiers	5.3%	Pays-Bas
BIOMERIEUX	Soins de santé	4.7%	France
ROCKWOOL	Industrie	4.5%	Danemark
DIPLOMA	Industrie	4.4%	Royaume-Uni
IMCD	Industrie	4.3%	Pays-Bas
RECORDATI	Soins de santé	4.3%	Italie
BEIJER REF	Industrie	3.9%	Suède
HALMA	Technologies de l'information	3.8%	Royaume-Uni
ALK ABELLO	Soins de santé	3.2%	Danemark
WIENERBERGER	Matériaux	3.2%	Autriche
SPIE	Industrie	3.1%	France
SMITHS GROUP	Industrie	3.1%	Royaume-Uni
DIASORIN	Soins de santé	2.9%	Italie
TRELLEBORG AB-B SHS	Industrie	2.8%	Suède



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

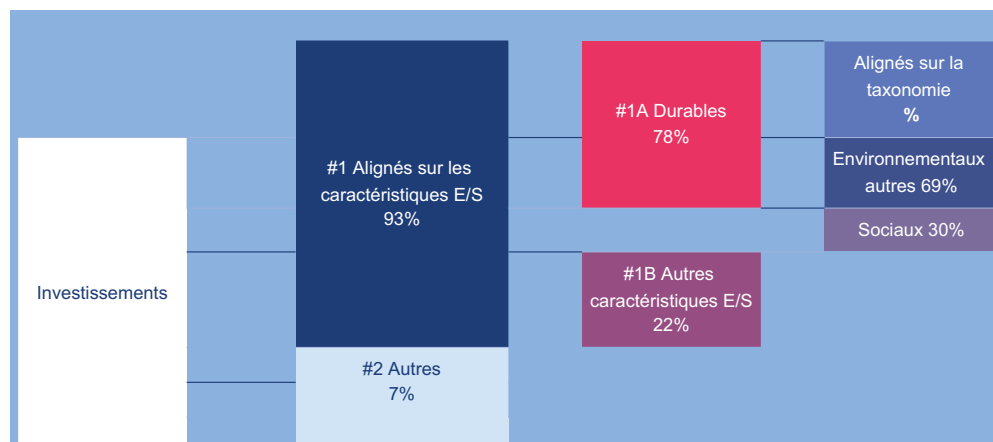
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	7.3%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	2.2%
Industrie	37.0%
Matériaux	5.2%
Produits de première nécessité	2.4%
Produits financiers	10.1%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	7.5%
Soins de santé	15.6%
Technologies de l'information	10.4%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

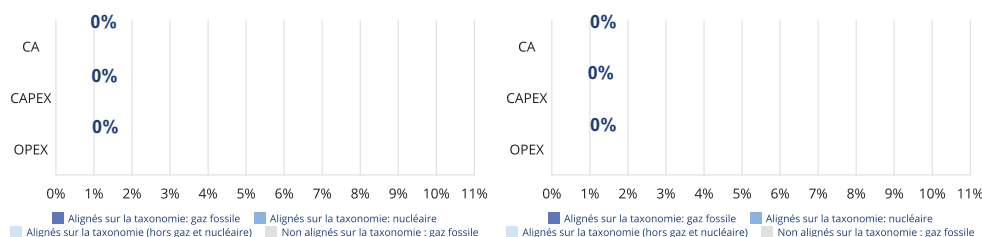
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

69%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

30%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 7% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif :

31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

1 634 240 430,84

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions D	1,75	% TTC
Actions IXL	0,70	% TTC
Actions B	1,75	% TTC

2,392 % TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A :

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

857 554 628,91

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	21 310 249,97	10 047 669,45	19 453 243,38
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	21 310 249,97	10 047 669,45	19 453 243,38

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$(19453243.38/857554628.91)*100$

2,27

 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,350 % TTC
 Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 73 073 275,44

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	310 564,75	474 869,56	994 738,84
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	310 564,75	474 869,56	994 738,84

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(994738.84/73073275.44)*100$$

1,36 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,000 % TTC
 Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24
 au 31/03/25 : 194 391 726,96

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	1 507 153,23	886 223,69	1 482 685,69
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 507 153,23	886 223,69	1 482 685,69

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1482685.69/194391726.96)*100$$

0,76 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action D : 1,75 % TTC
 Fortune moyenne de l'action D pour la période du 29/03/24
 au 31/03/25 : 859 029,80

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	39 448,89	9 273,07	15 130,05
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	39 448,89	9 273,07	15 130,05

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(15130.05/859029.8)*100$$

1,76 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,70 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 508 305 752,08

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	1 820 917,50	1 205 013,14	2 316 137,80
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 820 917,50	1 205 013,14	2 316 137,80

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(2316137.8/508305752.08)*100$$

0,46 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action B : 1,75 % TTC

Fortune moyenne de l'action B pour la période du 15/04/24 au 31/03/25 : 56 017,65

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	-	172,08	944,43
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	172,08	944,43

Calcul du TER pour 11 mois, du 15/04/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(944.43/56017.65)*1.039*100$$

1,75 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER AGRESSOR

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER



Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER AGRESSOR est un compartiment dynamique recherchant à surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur une durée d'investissement supérieure à 5 ans à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER AGRESSOR. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

ECHIQUIER AGRESSOR investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs notamment européennes. La gestion d'ECHIQUIER AGRESSOR s'appuie d'abord sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

L'exposition du compartiment au risque action sera à tout moment comprise entre 60% et 100% de l'actif net du compartiment. Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

ECHQUIER AGRESSOR peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés "investment grade".

ECHQUIER AGRESSOR peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à avoir une approche extra-financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LPB AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %¹ de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite cidessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2. Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise ;
- Qualité de sa structure financière;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise;

- L'analyse des résultats financiers;
- Les perspectives de croissance de son métier;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social;
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs;
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements durables dans l'OPC représenteront 10% minimum de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la construction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

L'investissement sur des actions sera en permanence réalisé à hauteur de 75% minimum.

ECHQUIER AGRESSOR est principalement investi sur les actions de l'Europe (Union Européenne, Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni). Le compartiment pourra toutefois investir jusqu'à 25 % hors de l'Europe.

Le compartiment est exposé tant en petites et moyennes capitalisations qu'en grandes capitalisations, avec toutefois une limite de 20% sur les petites capitalisations (inférieures à 1 Milliard d'€).

La sélection rigoureuse des valeurs et les opérations de trading ne répondent à aucun objectif d'allocations sectorielles ou géographiques en dehors des contraintes ci-dessus mentionnées.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

La sélection des sous-jacents ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation et repose également sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de L'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change,
- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices
- options sur titres et sur indices
- options de change
- et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action P : Tous souscripteurs
- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER AGRESSOR peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER AGRESSOR peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER AGRESSOR dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 31 octobre 1991.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique notable en France et en Allemagne. En France, un vote de défiance a conduit à la nomination d'un nouveau gouvernement, tandis qu'en Allemagne, des élections anticipées ont été programmées pour février 2025. Dans ce contexte, l'indice français a sous-performé significativement, tandis que les sociétés allemandes ont été tirées vers le haut par des espoirs de relance budgétaire visant notamment les secteurs de la construction et de la défense. En revanche, les difficultés économiques de la Chine ont pesé sur plusieurs secteurs économiques tels que l'automobile et le luxe. À l'inverse, la hausse surprise des taux a été très favorable au secteur financier. Enfin, les incertitudes en Europe ont entraîné des flux massifs vers les marchés américains.

Echiquier Agressor a sous-performé l'indice européen sur la période. La bonne performance des sociétés américaines ainsi que des sociétés européennes exposées aux États-Unis, à l'image de Deutsche Telekom, Amazon ou Alphabet, n'a pas permis de compenser la forte correction des sociétés exposées à la Chine telles que Siemens Healthineers, ASML ou Rémy Cointreau.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part	Performances parts	Performance indice
FR0010321802	Echiquier Agressor A	1.37%	6.85%
FR0010581702	Echiquier Agressor G	2.30%	6.85%
FR0011188150	Echiquier Agressor I	3.12%	6.85%
FR0011435197	Echiquier Agressor P	1.63%	6.85%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : LVMH (FR0000121014) – ENEL (IT0003128367)

Ventes : CHRISTIAN DIOR (FR0000130403) – LVMH (FR0000121014)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	MIN	MAX	MOYENNE	Au 31/03/2025
Echiquier Agressor	75.09%	84.87	78.36	83.04

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Le compartiment n'a pas le label ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.

- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	334 971 406,94	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	334 971 406,94	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	334 971 406,94	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	9 664 182,45	-
Comptes financiers	5 450 543,66	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	15 114 726,11	-
Total Actif I + II	350 086 133,05	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	342 158 537,09	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 766 589,19	-
Capitaux propres I	346 925 126,28	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 160 862,72	-
Concours bancaires	144,05	-
Sous-total autres passifs IV	3 161 006,77	-
Total Passifs: I + II + III + IV	350 086 133,05	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	9 245 119,79	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	113 284,12	-
Sous-total Produits sur opérations financières	9 358 403,91	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-125,70	-
Sous-total charges sur opérations financières	-125,70	-
Total Revenus financiers nets (A)	9 358 278,21	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-8 308 861,02	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	13 116,12	-
Autres charges	-4 572,72	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-8 300 317,62	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	1 057 960,59	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-352 339,63	-
Sous-total revenus nets I = C + D	705 620,96	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	55 103 483,59	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 459 121,99	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	52 644 361,60	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-3 281 225,10	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	49 363 136,50	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-48 762 367,41	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-227,65	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-48 762 595,06	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	3 460 426,79	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-45 302 168,27	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	4 766 589,19	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUEIR AGRESSOR est un compartiment dynamique recherchant à surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur une durée d'investissement supérieure à 5 ans à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Actif net total	346 925 126,28	405 961 170,24	393 966 481,05	454 224 232,18	513 044 004,32

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Action A					
FR0010321802					
Nombre de parts ou actions	176 916,252	207 791,102	235 199,187	260 214,676	268 691,797
Valeur liquidative unitaire	1 924,66	1 898,60	1 641,93	1 653,40	1 797,51
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	277,40	40,10	-60,33	39,63	148,35

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Action G					
FR0010581702					
Nombre de parts ou actions	2 073,34	2 914,800	2 939,114	4 778,791	4 795,433
Valeur liquidative unitaire	1 977,82	1 933,41	1 657,18	1 653,8	1 793,96
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	301,61	56,09	-46,32	43,32	158,37

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Action I					
FR0011188150					
Nombre de parts ou actions	901,094	2 498,021	985,158	8 683,418	10 923,656
Valeur liquidative unitaire	2 026,80	1 965,52	1 673,03	1 658,51	1 796,15
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	323,82	69,04	-36,00	46,14	169,89

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Action P					
FR0011435197					
Nombre de parts ou actions	344,952	642,071	1 041,972	1 377,069	1 391,885
Valeur liquidative unitaire	1 430,06	1 407,14	1 213,9	1 219,33	1 324,78
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	209,45	32,81	-41,63	29,98	109,22

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Les compartiments suivants disposent d'un mécanisme de swing pricing :

- Echiquier Entrepreneurs
- Echiquier Hybrid Bonds

Des ordres de souscription / rachat significatifs sur ces compartiments peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du compartiment. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPCVM, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	405 961 170,24	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	16 603 277,43	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-80 579 048,52	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 057 960,59	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	52 644 361,60	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-48 762 595,06	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	346 925 126,28	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010321802	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 850,562	14 933 093,41
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-38 725,412	-73 488 488,47
Solde net des souscriptions/rachats	-30 874,85	-58 555 395,06
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0010581702	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	434,432	846 818,01
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 275,892	-2 491 544,87
Solde net des souscriptions/rachats	-841,46	-1 644 726,86
Action G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action I

FR0011188150	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	398,384	786 744,66
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 995,311	-4 137 902,62
Solde net des souscriptions/rachats	-1 596,927	-3 351 157,96
Action I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action P

FR0011435197	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	26,346	36 621,35
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-323,465	-461 112,56
Solde net des souscriptions/rachats	-297,119	-424 491,21

Action P

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010321802	Action A	Capitalisable	EUR	340 504 768,89	176 916,252	1 924,66
FR0010581702	Action G	Capitalisable	EUR	4 100 712,99	2 073,34	1 977,82
FR0011188150	Action I	Capitalisable	EUR	1 826 338,96	901,094	2 026,80
FR0011435197	Action P	Capitalisable	EUR	493 305,44	344,952	1 430,06

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Allemagne +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	334 971,41	75 331,61	68 350,28	62 249,11	39 363,92	34 653,46
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	334 971,41	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 450,54	-	-	-	5 450,54
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,14	-	-	-	-0,14
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	5 450,40

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 450,54	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,14	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	5 450,40	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP +/-	USD +/-	CHF +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	39 363,92	14 111,05	7 536,95	6 958,27	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	513,31	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-422,75	-
Comptes financiers	-	-0,15	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	39 363,92	14 110,90	7 536,95	7 048,83	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	44 069,55
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	247 608,26
Ventes à règlement différé	9 372 504,64
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	9 664 182,45
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-53 454,19
Achats à règlement différé	-2 718 871,65
Frais de gestion	-369 805,81
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-18 731,07
Total des dettes	-3 160 862,72
Total des créances et dettes	6 503 319,73

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action P 2,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions uniquement
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action P 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action IXL Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Pour la part P : une partie des frais de gestion est reversée par la société de gestion à la Fondation Groupe LBP AM sous l'égide de la Fondation de France. Les commissions de performance sont intégralement reversées à la Fondation Groupe LBP AM.

Tout investisseur peut obtenir une information plus détaillée auprès de La Financière de l'Echiquier.

Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 30 septembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EUROPE

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC (action A) ou 20% TTC (action P) de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0010321802	31/03/2025
Frais fixes	8 194 466,89
Frais fixes en % actuel	2,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0010581702	31/03/2025
Frais fixes	66 774,15
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011188150	31/03/2025
Frais fixes	26 533,67
Frais fixes en % actuel	0,55
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action P

FR0011435197	31/03/2025
Frais fixes	12 542,91
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	705 620,96	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	705 620,96	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	705 620,96	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010321802	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	626 117,64	-
Total	626 117,64	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010581702	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	43 796,63	-
Total	43 796,63	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188150	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	33 584,24	-
Total	33 584,24	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action P

FR0011435197	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 122,45	-
Total	2 122,45	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	49 363 136,50	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	49 363 136,50	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49 363 136,50	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010321802	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	48 453 227,29	-
Total	48 453 227,29	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010581702	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	581 566,56	-
Total	581 566,56	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188150	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	258 211,79	-
Total	258 211,79	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action P

FR0011435197	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	70 130,86	-
Total	70 130,86	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			334 971 406,94	96,55
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			334 971 406,94	96,55
Activités minières générales			9 439 878,00	2,72
RIO TINTO PLC	GBP	172 330	9 439 878,00	2,72
Aérospatiale			10 269 643,49	2,96
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	1 148 020	10 269 643,49	2,96
Aérospatiale et défense			3 004 461,77	0,87
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	67 019	3 004 461,77	0,87
Assurance services complets			10 648 912,40	3,07
ALLIANZ SE-NOM	EUR	30 244	10 648 912,40	3,07
Automobiles			7 407 222,20	2,14
RENAULT SA	EUR	159 124	7 407 222,20	2,14
Banques			41 739 621,35	12,03
BARCLAYS PLC	GBP	2 316 000	7 960 740,01	2,29
BNP PARIBAS	EUR	128 050	9 848 325,50	2,84
COMMERZBANK	EUR	231 600	4 856 652,00	1,40
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	1 991 660	9 428 518,44	2,72
UNICREDIT SPA	EUR	187 180	9 645 385,40	2,78
Biotechnologie			14 495 222,59	4,18
LONZA GROUP AG N	CHF	13 296	7 536 948,46	2,17
NOVO NORDISK AS	DKK	110 500	6 958 274,13	2,01
Brasseurs			10 547 923,40	3,04
HEINEKEN NV	EUR	139 930	10 547 923,40	3,04
Chimie de spécialité			14 111 046,60	4,07
LINDE PLC	USD	32 779	14 111 046,60	4,07
Composants électriques			11 756 267,25	3,39
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	55 783	11 756 267,25	3,39
Construction lourde			6 880 107,32	1,98
FERROVIAL SE	EUR	167 074	6 880 107,32	1,98
Détaillants et grossistes Alimentation			8 974 298,88	2,59
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	259 673	8 974 298,88	2,59
Édition			7 796 056,95	2,25
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	54 309	7 796 056,95	2,25
Électricité conventionnelle			12 575 092,95	3,62
ENEL SPA	EUR	1 677 350	12 575 092,95	3,62

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Équipements de technologie de production			13 846 494,00	3,99
ASML HOLDING N.V.	EUR	22 849	13 846 494,00	3,99
Équipements et services pétroliers			8 891 300,00	2,56
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	295 000	8 891 300,00	2,56
Expert en finance			12 380 550,00	3,57
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	45 500	12 380 550,00	3,57
Fournitures médicales			10 131 645,00	2,92
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	38 175	10 131 645,00	2,92
Habillement et accessoires			9 605 424,00	2,77
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 984	9 605 424,00	2,77
Internet			5 312 934,25	1,53
PROSUS N V	EUR	124 790	5 312 934,25	1,53
Outillage industriel			6 607 939,00	1,90
GEA GROUP AG	EUR	118 210	6 607 939,00	1,90
Pharmacie			21 275 726,81	6,13
ASTRAZENECA PLC	GBP	87 000	11 693 654,53	3,37
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	193 148	9 582 072,28	2,76
Réassurance			17 414 653,52	5,02
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	16 610	9 673 664,00	2,79
SCOR SE ACT PROV	EUR	290 796	7 740 989,52	2,23
Services de santé			7 093 804,71	2,04
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	180 183	7 093 804,71	2,04
Services de transport			11 362 166,50	3,27
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	130 950	5 169 906,00	1,49
SYENSQO SA	EUR	98 650	6 192 260,50	1,78
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			11 860 408,00	3,42
TOTAL ENERGIES SE	EUR	198 800	11 860 408,00	3,42
Télécommunications filaires			20 152 006,00	5,81
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	330 000	10 833 900,00	3,12
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	272 300	9 318 106,00	2,69
Voyage et tourisme			9 390 600,00	2,71
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	133 200	9 390 600,00	2,71
Total			334 971 406,94	96,55

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	334 971 406,94
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	15 114 726,11
Autres passifs (-)	-3 161 006,77
Total = actif net	346 925 126,28

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

ECHIQUIER AGRESSOR

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	403 787 304,52	392 107 317,86
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	394 001 133,02	386 811 470,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 690 671,50	4 957 078,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	95 500,00	338 768,85
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 394 168,82	1 059 902,54
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 394 168,82	1 059 902,54
Comptes financiers	5 644 652,76	1 646 875,60
Liquidités	5 644 652,76	1 646 875,60
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	410 826 126,10	394 814 096,00

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	397 270 587,19	408 372 443,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 656 327,22	-15 115 663,82
• Résultat de l'exercice	34 255,83	709 701,07
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	405 961 170,24	393 966 481,05
Instruments financiers	95 500,00	338 768,85
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	95 500,00	338 768,85
Autres opérations	-	-
Dettes	4 769 311,42	508 743,20
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 769 311,42	508 743,20
Comptes financiers	144,44	102,90
Concours bancaires courants	144,44	102,90
Emprunts	-	-
Total du passif	410 826 126,10	394 814 096,00

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 045 000,00	8 522 000,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	66 429,61	22 088,38
• Produits sur actions et valeurs assimilées	8 624 577,07	9 962 430,52
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	8 691 006,68	9 984 518,90
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 573,34	-21 990,65
• Autres charges financières	-3 518,94	-4 360,87
Total (II)	-7 092,28	-26 351,52
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 683 914,40	9 958 167,38
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 394 247,93	-8 830 869,26
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	289 666,47	1 127 298,12
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-255 410,64	-417 597,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	34 255,83	709 701,07

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action P 2,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

es
ex
u
a

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions uniquement
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action P 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Pour la part P : une partie des frais de gestion est reversée par la société de gestion à la Fondation LBP AM sous l'égide de la Fondation de France. Les commissions de performance sont intégralement reversées à la Fondation LBP AM.

Tout investisseur peut obtenir une information plus détaillée auprès de La Financière de l'Echiquier.

Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation



La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 30 septembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EUROPE

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC (action A) ou 20% TTC (action P) de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

exercice

	Performance ORC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous- performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous- performance à compenser sur l'année suivante	Compensation de surperformance	Calcul de la compensation de surperformance
Année 1	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Oui	15% x 0%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-10%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%*	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

exercice 2023

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	393 966 481,05	454 224 232,18
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	42 063 791,07	18 463 921,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-83 957 026,37	-73 016 417,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	37 032 365,23	29 359 074,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 351 834,93	-49 512 003,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	695 750,00	2 108 162,75
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 242 268,85	-
Frais de transaction	-1 973 093,32	-1 963 546,21
Différences de change	692 007,18	-1 779 120,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	42 502 063,06	15 293 649,12
- Différence d'estimation exercice N	97 760 503,07	55 258 440,01
- Différence d'estimation exercice N-1	55 258 440,01	39 964 790,89
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	243 268,85	-338 768,85
- Différence d'estimation exercice N	-95 500,00	-338 768,85
- Différence d'estimation exercice N-1	-338 768,85	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	289 666,47	1 127 298,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*0,80	-
Actif net en fin d'exercice	405 961 170,24	393 966 481,05

* Rompu de fusion/absorption FCP MITRA sur VL du 03/07/2023.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	5 045 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 644 652,76
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	144,44
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 644 652,76	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	144,44	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	63 962 762,37	44 379 958,25	18 018 508,61	8 053 153,79
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,01	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	144,44	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 394 168,82
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	735 370,31
Dépôts de garantie (versés)	338 222,20
Coupons à recevoir	231 250,00
Souscriptions à recevoir	89 326,31
-	-
Autres opérations	-
Dettes	4 769 311,42
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	4 223 994,79
Rachat à payer	360 373,07
Frais provisionnés	159 137,58
Provisions pour frais de recherche	25 805,98
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321802	20 553,347	37 192 318,85	47 961,432	81 196 134,61
Action I / FR0011188150	1 704,169	2 973 117,38	191,306	337 309,94
Action G / FR0010581702	658,962	1 179 358,73	683,276	1 193 790,46
Action P / FR0011435197	549,781	718 996,11	949,682	1 229 791,36
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321802	2,25
Action I / FR0011188150	0,64
Action G / FR0010581702	1,35
Action P / FR0011435197	2,00

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action A / FR0010321802	-	-
Action I / FR0011188150	-	-
Action G / FR0010581702	-	-
Action P / FR0011435197	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d’affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l’Opc)*

Acomptes versés au titre de l’exercice

Date	Catégorie d’action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d’impôt totaux	Crédit d’impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	34 255,83	709 701,07
Total	34 255,83	709 701,07

Action A / FR0010321802	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-79 490,12	628 782,30
Total	-79 490,12	628 782,30
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188150	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	68 273,38	26 822,25
Total	68 273,38	26 822,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581702	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	43 653,72	49 060,46
Total	43 653,72	49 060,46
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P / FR0011435197	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 818,85	5 036,06
Total	1 818,85	5 036,06
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 656 327,22	-15 115 663,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	8 656 327,22	-15 115 663,82

Action A / FR0010321802	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 413 009,96	-14 819 723,12
Total	8 413 009,96	-14 819 723,12
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188150	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	104 206,30	-62 294,63
Total	104 206,30	-62 294,63
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581702	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	119 858,25	-185 228,77
Total	119 858,25	-185 228,77
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P / FR0011435197	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	19 252,71	-48 417,30
Total	19 252,71	-48 417,30
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	405 961 170,24	393 966 481,05	454 224 232,18	513 044 004,32	518 999 779,32

Action A / FR0010321802	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	207 791,102	235 199,187	260 214,676	268 691,797	319 226,956
Valeur liquidative	1 898,60	1 641,93	1 653,40	1 797,51	1 540,53
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	40,10	-60,33	39,63	148,35	-737,46

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188150	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	2 498,021	985,158	8 683,418	10 923,656	9 433,354
Valeur liquidative	1 965,52	1 673,03	1 658,51	1 796,15	1 518,83
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	69,04	-36,00	46,14	169,89	-677,25

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581702		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	2 914,800	2 939,114	4 778,791	4 795,433	7 279,994
Valeur liquidative	1 933,41	1 657,18	1 653,8	1 793,96	1 527,74
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	56,09	-46,32	43,32	158,37	-705,03

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0011435197		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	642,071	1 041,972	1 377,069	1 391,885	1 559,349
Valeur liquidative	1 407,14	1 213,9	1 219,33	1 324,78	1 135,54
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	32,81	-41,63	29,98	109,22	-533,51

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	30 000,00	9 639 212,04	USD	2,37
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	42 000,00	8 099 280,00	EUR	2,00
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	72 500,00	12 377 200,00	EUR	3,05
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	45 000,00	12 501 000,00	EUR	3,08
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	56 000,00	7 835 068,36	USD	1,93
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	170 000,00	10 104 800,00	EUR	2,49
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	55 000,00	9 196 662,79	USD	2,27
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	140 000,00	9 239 194,01	GBP	2,28
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	16 250,00	14 498 250,00	EUR	3,57
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	120 000,00	14 993 330,34	GBP	3,69
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	200 000,00	13 172 000,00	EUR	3,24
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	650 000,00	10 318 750,00	EUR	2,54
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	260 000,00	8 520 200,00	EUR	2,10
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	23 500,00	18 247 750,00	EUR	4,49
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	340 000,00	12 076 800,00	EUR	2,97
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	45 000,00	8 534 250,00	EUR	2,10
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	525 000,00	11 812 500,00	EUR	2,91
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	200 000,00	4 212 000,00	EUR	1,04
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	39 000,00	8 178 300,00	EUR	2,01
NL0015001FS8	FERROVIAL SE	PROPRE	325 000,00	11 921 000,00	EUR	2,94
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	125 000,00	11 167 500,00	EUR	2,75
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	820 000,00	12 501 720,00	EUR	3,08
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	38 000,00	16 356 115,85	USD	4,03
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	105 000,00	11 659 567,97	GBP	2,87
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	14 500,00	8 053 153,79	CHF	1,98

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	23 500,00	9 165 163,37	USD	2,26
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	18 500,00	8 367 550,00	EUR	2,06
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	152 500,00	18 018 508,61	DKK	4,44
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	5 250,00	4 397 395,13	USD	1,08
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	72 500,00	6 774 400,00	EUR	1,67
GB00B63H8491	ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	PROPRE	1 700 000,00	8 487 865,93	GBP	2,09
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	58 000,00	12 159 700,00	EUR	3,00
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	220 000,00	12 478 400,00	EUR	3,07
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	320 000,00	20 310 400,00	EUR	5,00
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	28 500,00	7 373 144,83	USD	1,82
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	77 500,00	11 253 000,00	EUR	2,77
Total Action				394 001 133,02		97,05
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	850,00	9 690 671,50	EUR	2,39
Total O.P.C.V.M.				9 690 671,50		2,39
Total Valeurs mobilières				403 691 804,52		99,44
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	95 500,00	95 500,00	EUR	0,02
Total APPELS DE MARGES				95 500,00		0,02
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-25 805,98	-25 805,98	EUR	-0,01
Total AUTRES				-25 805,98		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-360 373,07	-360 373,07	EUR	-0,09
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-4 223 994,79	-4 223 994,79	EUR	-1,04
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	0,07	0,01	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	5 644 652,75	5 644 652,75	EUR	1,39
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-155,81	-144,44	USD	-0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	89 326,31	89 326,31	EUR	0,02
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	735 370,31	735 370,31	EUR	0,18
Total BANQUE OU ATTENTE				1 884 837,08		0,46

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	338 222,20	338 222,20	EUR	0,08
Total DEPOSIT DE GARANTIE				338 222,20		0,08
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-142 894,75	-142 894,75	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 216,99	-1 216,99	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-400,28	-400,28	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-294,63	-294,63	EUR	-0,00
	PRTAXEABON	PROPRE	-14 330,93	-14 330,93	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-159 137,58		-0,04
Total Liquidites				2 133 615,72		0,53
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG210624	EURO STOXX 0624	VENLIG	-100,00	-95 500,00	EUR	-0,02
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-95 500,00		-0,02
Total Futures				-95 500,00		-0,02
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	312 500,00	231 250,00	EUR	0,06
Total Action				231 250,00		0,06
Total Coupons				231 250,00		0,06
Total ECHQUIER AGRESSOR				405 961 170,24		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER AGRESSOR

Identifiant d'entité juridique:
9695007H77PGEWLITK45

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 70% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pourcentage d'investissement durable	70%

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
ASML	Technologies de l'information	4.3%	Pays-Bas
LINDE	Matériaux	4.0%	Irlande
DEUTSCHE BOERSE	Services financiers	3.6%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3.5%	France
ASTRAZENECA	Soins de santé	3.5%	Royaume-Uni
TOTALENERGIES	Energie	3.4%	France
UNICREDIT	Banques	3.4%	Italie
ENEL	Services collectifs	3.4%	Italie
INTESA SANPAOLO	Banques	3.3%	Italie
BNP PARIBAS	Banques	3.2%	
CELLNEX TELECOM	Services de communication	3.2%	Espagne
ALLIANZ	Assurance	3.1%	Allemagne
HEINEKEN	Produits de première nécessité	3.1%	Pays-Bas
ROLLS-ROYCE	Industrie	3.1%	Royaume-Uni
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	3.0%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

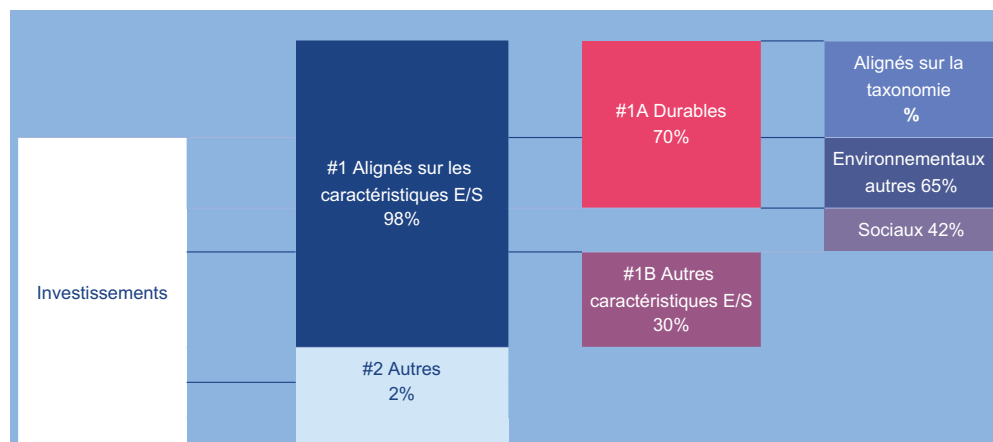
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	9.1%
Energie	5.9%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	15.1%
Matériaux	8.5%
Produits de première nécessité	5.6%
Produits financiers	25.1%
Services collectifs	3.3%
Services de communication	5.8%
Soins de santé	15.3%
Technologies de l'information	4.2%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tient pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

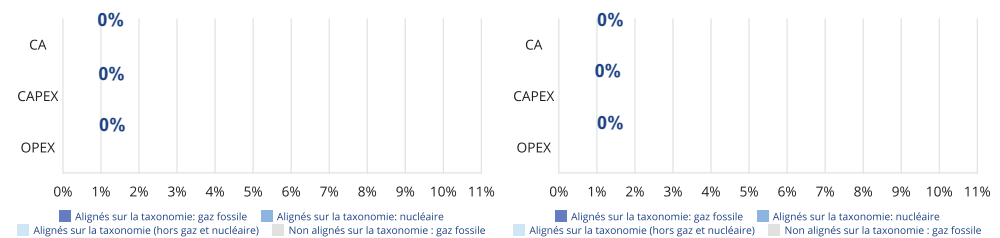
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

65%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

42%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 2% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 371 969 261,36

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions P	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 361 662 209,37

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	8 290 406,53	4 275 995,89	8 194 466,89
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	8 290 406,53	4 275 995,89	8 194 466,89

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(8194466.89/361662209.37)*100$$

2,27 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,358 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

4 916 440,69

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	64 490,28	35 696,24	66 774,15
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	0	0
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	64 490,28	35 696,24	66 774,15

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(66774.15/4916440.69)*100$$

1,358 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

4 767 408,96

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	17 344,96	14 614,93	26 533,67
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0	0	0
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	17 344,96	14 614,93	26 533,67

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(26533.67/4767408.96)*100$$

0,56 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

Commission de gestion de la direction de l'action P : 2,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action P pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

623 202,34

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	21 707,11	7 331,48	12 542,91
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	-	-	-
Commission de garde de la banque dépositaire	0	0	0
Autres charges	0	0	0
Impôts	0	0	0
Total des charges d'exploitation	21 707,11	7 331,48	12 542,91

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(12542.91/623202.34)*100$$

2,01 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

ECHIQUIER HYBRID BONDS

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AD	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER HYBRID BONDS a pour objectif de gestion, sur un horizon de placement de 3 ans minimum, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à l'indice iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index (coupons nets réinvestis), via des investissements essentiellement en obligations perpétuelles ou à très grande maturité.

Indicateur de référence :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition de l'indicateur de référence. Cependant, l'indice iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index (code Bloomberg : I4BN) qui est l'indice d'obligations subordonnées émises par des entreprises privées non financières libellées en euros, pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori. Des informations complémentaires sur l'indice sont disponibles sur le site www.iboxx.com.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration de l'indice de référence iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Echiquier Hybrid Bonds est géré de manière active et discrétionnaire. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses fondamentale des émetteurs et des obligations.

L'analyse fondamentale des émetteurs effectuée par la société de gestion reposera principalement sur l'analyse des comptes sociaux des émetteurs (ratios de crédit, de liquidité et de profitabilité), de leur position concurrentielle face aux marchés dans lesquels ils évoluent et des risques sous-jacents à leur activité et à leur environnement (risque pays, management, transparence de l'information et risques réglementaires).

La société de gestion pourra établir un tableau des flux de trésorerie prévisionnels qui viendra compléter son analyse fondamentale et lui permettra ainsi d'apprécier pleinement le risque afférent à l'émetteur.

L'allocation sera la suivante : 80% minimum d'obligations ou titres de créances subordonnés émis par des entreprises privées nonfinancières dites « hybrides ». Par « hybrides », nous entendons les obligations ou titres de créances subordonnés, perpétuels ou à maturité très longue.

Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2....

Les titres éligibles sont libellés en euros.

La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou non-notés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées ci-dessus n'étaient plus respectées.

Les obligations en portefeuille pourront être de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) à hauteur de 100% de l'actif net, dans la mesure où les obligations subordonnées ont généralement une notation moindre par rapport à la notation des émetteurs. »

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le portefeuille est géré, est comprise entre 0 et 15.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice Markit iBoxx Euro Corporates.

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocation. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

L'analyse de l'univers d'investissement présentée ci-dessus permet d'épurer l'univers de 10 % des émetteurs les moins bien notés et/ou présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille. Cela permet de définir le score GREaT pivot. Ce score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers après les retraitements exposés ci-dessus. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

Enfin le score GREaT moyen pondéré du fonds doit être supérieur au score GREaT de l'univers d'investissement.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Par ailleurs, en cas d'alertes quantitatives sur la qualité de la gouvernance ou de controverses ESG significatives, une analyse qualitative de gouvernance sera menée par l'équipe de gestion et pourra mener au non-investissement ou au désinvestissement de la société.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90%1 de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Néant

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le compartiment est en permanence exposé aux marchés de taux des zones euro et OCDE. Les titres éligibles sont libellés en euros. Il est investi principalement dans des titres de dette privée (obligations subordonnées de longue maturité ou perpétuelles).

L'allocation entre les notations des différents émetteurs sera la suivante :

La détention d'obligations dont les émetteurs sont non notés ou de rating strictement inférieur à BBB- (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), est limitée à 10% maximum de l'actif net.

- La notation des émetteurs et des obligations s'apprécie lors de l'acquisition des titres. En cas de dégradation d'un émetteur dans la catégorie « spéculative » dite « high yield » ou nonnotés (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), la cession du titre se fera dans les meilleurs délais en tenant compte de l'intérêt des porteurs si toutefois les contraintes évoquées cidessus n'étaient plus respectées.
- Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant de manière totalement discrétionnaire, le compartiment pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net en titres sous forme d'obligations (subordonnées ou non), de titres de créances et/ou d'instruments du marché monétaire jugées de qualité « Investment Grade » par la société de gestion, ou agence de notation.

L'analyse de la qualité de crédit des titres ne repose pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations de crédit émises par des agences de notation mais également sur l'analyse fondamentale des émetteurs qui est réalisée par la société de gestion. La notation s'apprécie lors de l'acquisition des titres.

Le risque de taux fait l'objet d'une couverture réalisée de façon discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Zone géographique du siège social des titres auxquels le portefeuille est exposé :

- de 0 à 100% de l'actif net en pays OCDE (toutes zones, dont minimum 50% de l'actif net en pays du continent européen),
- de 0 à 10% de l'actif net en pays hors OCDE.

Les pays du continent européen sont les suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, République de Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie, Ukraine, Vatican.

Les investissements en instruments de taux de pays émergents sont possibles et sont limités à 10% maximum de l'actif du compartiment.

Nature juridique des instruments utilisés : titres de créance de toute nature dont notamment des obligations corporate hybrides subordonnées à maturité longue ou perpétuelles, à taux fixe ou taux variable...

Le compartiment ne pourra pas investir en obligations ou titres de créances subordonnés émis par une institution financière (banque ou assurance) de type Tier1, Coco ou Tier2....

La durée moyenne de la majorité des obligations du portefeuille (qu'elles soient perpétuelles ou non) sera inférieure à 10 ans à la date du prochain call du titre mais le compartiment investira dans certaines obligations perpétuelles.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +15 »
Devise de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	Zones Euro et OCDE : 100% maximum
Niveau de risque de change	Néant

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment pourra investir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net. Le gestionnaire interviendra uniquement à des fins de couverture du risque de taux au travers de futures, options ou swaps.

Le compartiment n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap). L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site www.lfde.com et repose sur le principe de sélection des meilleures contreparties situées dans l'OCDE.

Les contreparties sélectionnées pour l'utilisation des dérivés seront très majoritairement des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement situés dans l'OCDE.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant peut avoir recours à ces obligations avec option de remboursement anticipé ("callable" ou "puttable") sur l'ensemble de la poche obligataire.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces.

Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Les coûts et frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille peuvent être déduits du revenu délivré à l'OPC (par exemple du fait de l'accord de partage des revenus). Ces coûts et frais ne devraient pas comprendre des revenus cachés. Tous les revenus découlant de ces techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects, seront restitués à l'OPC.

Parmi les entités auxquelles des coûts et frais directs et indirects peuvent être payés figurent les banques, les sociétés d'investissement, les courtiers ou intermédiaires financiers et ces entités peuvent être des parties liées à la société de gestion.

9. Informations relatives aux garanties financières

Afin de réduire le risque de contrepartie découlant de l'exposition à des instruments financiers à terme, le Compartiment pourra mettre en place des garanties financières avec les contreparties qui répondront aux critères d'exigences imposés par la société de gestion.

Les garanties financières pourront être reçues en numéraire et/ou en titres d'états.

Les garanties financières reçues en espèces seront détenues en dépôt conformément aux règles d'éligibilité applicables aux OPC et/ou investies de façon diversifiée dans des obligations d'Etat de haute qualité qui, lors de leur achat, présentent une notation émanant d'une agence de notation reconnue au minimum AA (Standard & Poor's, Fitch) ou Aa3 (Moody's), ou des notations équivalentes par d'autres agences de notation et/ou investies dans des OPC monétaires court terme et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension.

Les garanties financières pourront également être reçues en titres d'états. Les titres ainsi reçus ou transmis en garantie pourront avoir une décote conformément aux critères établis :

- par les chambres de compensation pour les instruments financiers dont la compensation est obligatoire ; ou
- par la société de gestion conformément à la législation applicable pour les instruments financiers dont la compensation n'est pas obligatoire.

La décote sera basée notamment mais non exclusivement sur la notation des contreparties élaborée par des agences de notation ou par la société de gestion et la durée restant dû des titres.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme »
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur. Les garanties financières doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, secteur et émetteurs. Par dérogation, l'OPCVM sera pleinement garanti par différentes valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre (les Etats membres identifiés sont ceux de la zone Euro et justifiant d'une notation de haute qualité). L'OPCVM sera notamment garanti par des titres d'Etat (i.e : obligations d'Etats de la zone euro ayant une notation minimale « A - » selon l'agence Standard & Poor's ou agences de notation équivalentes ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion).
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de volatilité : Ce risque est lié à la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse, soit pour des raisons spécifiques, soit du fait de l'évolution générale des marchés. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte durée, plus il est dit volatil et donc plus risqué. L'évolution de la volatilité de l'action sous-jacente à un impact direct sur la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles. Une baisse de la volatilité peut provoquer une baisse des cours des obligations convertibles et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100 % maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents : Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs
- Action AD : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action ID : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tous les souscripteurs souhaitant s'exposer aux marchés des obligations et des obligations corporate non-financières hybrides subordonnées.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il devra tenir compte de son patrimoine personnel et de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins trois ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 2 janvier 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le fonds a progressé de près de 5%, en retrait de l'univers de la dette hybride. En relatif à l'univers, le fonds a été pénalisé par une moindre exposition aux émetteurs du secteur des foncières, notamment celles aux bilans les plus fragiles, qui ont connu une année de rebond exceptionnelle.

Le gisement de la dette hybride s'est enrichi de nouveaux émetteurs, qui se sont présentés sur ce marché pour financer des M&A (ROQUETTE INGREDIENTS) ou des projets industriels (PROXIMUS, ALSTOM, SNAM). Le fonds a initié des expositions sur ces émetteurs, lors de leurs émissions primaires ou ensuite. Le fonds a également initié de nouvelles positions sur des valeurs dont les rendements nous semblaient attractifs en relatif (APA) ou dont le renforcement du bilan ne nous semblait pas totalement reflété dans le rendement (GRAND CITY).

Le fonds s'est également montré agile en termes de duration, mouvements qui ont permis de dégager une contribution positive. La duration du fonds a ainsi oscillé entre 3,6 et 3,9 ; la duration du fonds a ainsi atteint son pic en avril sur un taux bund proche de 2,6% et des primes de risque proche de 350bp (renforcement de la duration), avant de toucher son point bas en aout un taux bund proche de 2,25% et des primes de risque proche entre 300 et 350bp (allègement de duration durant l'été). Le fonds a ensuite profité de la hausse des taux et des primes de risques du mois de mars 2025 pour reprendre de la sensibilité taux et crédit, atteignant 4 de duration à fin mars.

Les rendements du marché obligataire restent attractifs, un changement de paradigme par rapport aux dix dernières années de taux bas et de primes de risque écrasées. Nous maintenons le biais qualitatif du fonds, notamment en sélectionnant les titres à coupon/reset élevé.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part	Performances parts	Performances indice
FR0013217999	Echiquier Hybrid Bonds I	5,28%	6,09%
FR0013218005	Echiquier Hybrid Bonds IXL	5,50%	6,09%
FR0013277555	Echiquier Hybrid Bonds ID		6,09%
FR0013277571	Echiquier Hybrid Bonds A	4,54%	6,09%
FR0013277597	Echiquier Hybrid Bonds AD	4,55%	6,09%
FR0013340957	Echiquier Hybrid Bonds G	5,07%	6,09%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : ENI 4.5% HYBRID NC 21/01/2031 (XS2963891028) – ENI 3.375% HYBRID NC 07/2029 (XS2242931603)

Ventes : ENI 3.375% HYBRID NC 07/2029 (XS2242931603) – TOTAL 1.75% HYBRID NC 04/24 (XS1974787480)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.
- Le compartiment n'a pas le label ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent

- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN**Actif**

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	148 923 264,46	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	148 923 264,46	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	148 923 264,46	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	103 755,56	-
Comptes financiers	7 976 302,11	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	8 080 057,67	-
Total Actif I + II	157 003 322,13	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	146 461 139,54	-
Report à nouveau sur revenu net	0,02	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	7 580 645,10	-
Capitaux propres I	154 041 784,66	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 961 537,47	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	2 961 537,47	-
Total Passifs: I + II + III + IV	157 003 322,13	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	4 330 275,77	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	148 946,12	-
Sous-total Produits sur opérations financières	4 479 221,89	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-5,69	-
Sous-total charges sur opérations financières	-5,69	-
Total Revenus financiers nets (A)	4 479 216,20	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-701 802,59	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-701 802,59	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	3 777 413,61	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 216 337,39	-
Sous-total revenus nets I = C + D	4 993 751,00	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 815 465,54	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 135,94	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 805 329,60	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	687 877,44	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 493 207,04	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-490 533,99	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-490 533,99	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	584 221,05	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	93 687,06	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	7 580 645,10	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

A large, abstract graphic in the bottom right corner of the page. It consists of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, creating a sense of movement and depth. The shapes originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower right portion of the page.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER HYBRID BONDS a pour objectif de gestion, sur un horizon de placement de 3 ans minimum, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à l'indice iBoxx € Non- Financials Subordinated Total Return Index (coupons nets réinvestis), via des investissements essentiellement en obligations perpétuelles ou à très grande maturité.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
Actif net total	154 041 784,66	70 563 449,51	59 726 567,55	70 815 287,54	75 681 408,51

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION A					
FR0013277571					
Nombre de parts ou actions	317 952,644	112 619,601	119 216,985	155 247,252	130 389,218
Valeur liquidative unitaire	106,30	101,68	91,95	98,23	103,57
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,49	2,05	-5,82	-0,92	2,25

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION AD**FR0013277597**

Nombre de parts ou actions	285,00	1 353	1 353	1 397	1 397
Valeur liquidative unitaire	92,98	91,07	83,95	92,22	97,24
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	2,44	-	-	-	0,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	1,52	2,19	1,60	0,31	1,21
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-0,36	-6,91	-1,18	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION G**FR0013340957**

Nombre de parts ou actions	18 502,159	5 618,651	1 910,47	10 302,529	10 904,897
Valeur liquidative unitaire	112,84	107,4	96,77	102,82	108,29
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	5,31	2,53	-5,64	-0,84	2,89

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION I**FR0013217999**

Nombre de parts ou actions	32 075,636	19 597,335	20 962,685	20 112,252	23 495,319
Valeur liquidative unitaire	1 126,31	1 069,78	962,08	1 020,60	1 074,31
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	55,28	27,06	-54,15	-7,85	30,84

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION F**FR0013218005**

Nombre de parts ou actions	71 775,83	25 758	23 625	27 182	27 182
Valeur liquidative unitaire	1 142,46	1 082,94	972,68	1 029,78	1 083,44
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	58,27	28,66	-52,78	-7,41	33,23

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

-	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION IXL					
FR001400N392					
Nombre de parts ou actions	-	9 389	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	-	1 014,52	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	8,76	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :extraction à 12 h
 - Amérique :extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
 - France :extraction à 18 h

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Les compartiments suivants disposent d'un mécanisme de swing pricing :

- Echiquier Convexité SRI Europe
- Echiquier Entrepreneurs
- Echiquier Hybrid Bonds

Des ordres de souscription / rachat significatifs sur ces compartiments peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du compartiment. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPCVM, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AD	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	70 563 449,51	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	133 657 325,29	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-55 268 597,64	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 777 413,61	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 805 329,60	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-490 533,99	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 601,72	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	154 041 784,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

ACTION A

FR0013277571	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	257 174,9	27 035 124,23
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-51 841,857	-5 462 974,61
Solde net des souscriptions/rachats	205 333,043	21 572 149,62

ACTION A

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

ACTION AD

FR0013277597	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 068	-98 579,18
Solde net des souscriptions/rachats	-1 068	-98 579,18

ACTION AD

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

ACTION G

FR0013340957	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	15 238,974	1 700 786,17
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 355,466	-258 831,21
Solde net des souscriptions/rachats	12 883,508	1 441 954,96

ACTION G

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

ACTION I

FR0013217999	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	21 260,018	23 249 698,64
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-8 781,717	-9 910 827,03
Solde net des souscriptions/rachats	12 478,301	13 338 871,61
ACTION I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION IXL

FR0013218005	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	470	477 505,57
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-9 859	-10 138 819,13
Solde net des souscriptions/rachats	-9 389	-9 661 313,56
ACTION IXL		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013277571	ACTION A	Capitalisable	EUR	33 798 861,63	317 952,644	106,30
FR0013277597	ACTION AD	Distribution et/ou report	EUR	26 499,82	285	92,98
FR0013340957	ACTION G	Capitalisable	EUR	2 087 853,54	18 502,159	112,84
FR0013217999	ACTION I	Capitalisable	EUR	36 127 153,57	32 075,636	1 126,31
FR0013218005	ACTION F	Capitalisable	EUR	82 001 416,10	71 775,83	1 142,46

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	148 923,27	-	148 923,27	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 976,30	-	-	-	7 976,30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	148 923,27	-	7 976,30

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	1 897,83	-	-	-	1 535,05	145 490,39
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 976,30	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	7 976,30	1 897,83	-	-	-	1 535,05	145 490,39

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	72 686,04	76 237,22	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	72 686,04	76 237,22	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.03.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	67 505,56
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	36 250,00
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	103 755,56
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-120 900,58
Achats à règlement différé	-2 784 320,00
Frais de gestion	-46 180,95
Dépôts de garantie	-
Frais de recherche	-10 135,94
Total des dettes	-2 961 537,47
Total des créances et dettes	-2 857 781,91

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,30 % TTC maximum
		Action AD 1,30 % TTC maximum
		Action G 0,80 % TTC maximum
		Action I 0,60 % TTC maximum
		Action ID 0,60 % TTC maximum
		Action IXL 0,40 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A, AD, G, I, ID et IXL 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette des frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive.

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance**Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation**

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Toutefois la première période d'observation pour la part IXL sera supérieure à un 1 an : du 12 février 2024 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

Iboxx EUR Non-Financial Subordinated Total Return Index, coupons nets réinvestis.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 20% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : L'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative cumulée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-3%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

ACTION A

FR0013277571	31.03.2025
Frais fixes	259 266,94
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION AD

FR0013277597	31.03.2025
Frais fixes	1 079,38
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION G

FR0013340957	31.03.2025
Frais fixes	9 199,88
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION I

FR0013217999	31.03.2025
Frais fixes	207 810,32
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION F

FR0013218005	31.03.2025
Frais fixes	216 169,07
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION IXL

FR001400N392	31.03.2025
Frais fixes	12 507,67
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	4 230,67
Frais variables en % actuel	0,14
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	4 993 751,00	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 993 751,00	-
Report à nouveau	0,02	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 993 751,02	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0013277571	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	881 481,14	-
Total	881 481,14	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION AD

FR0013277597	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	695,40	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,42	-
Capitalisation	-	-
Total	696,82	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	285	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,44	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013340957	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	64 648,91	-
Total	64 648,91	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013217999	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 188 946,79	-
Total	1 188 946,79	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION F

FR0013218005	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 857 977,36	-
Total	2 857 977,36	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION IXL

FR001400N392	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 493 207,04	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 493 207,04	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 493 207,04	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0013277571	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	548 814,56	-
Total	548 814,56	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION AD

FR0013277597	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	433,20	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,16	-
Capitalisation	-	-
Total	433,36	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	285	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,52	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013340957	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	33 817,51	-
Total	33 817,51	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013217999	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	584 569,75	-
Total	584 569,75	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION F

FR0013218005	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 325 571,86	-
Total	1 325 571,86	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION IXL**FR001400N392****31.03.2025*****28.03.2024**

Devise

EUR

EUR

Affectation :

Distribution

-

-

Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes

-

-

Capitalisation

-

-

Total

-

-

(*) Information relative aux acomptes versés

Acomptes unitaires versés

-

-

() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**

Nombre d'actions ou parts

-

-

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

-

-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			148 923 264,46	96,68
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			148 923 264,46	96,68
Composants électriques			2 146 091,40	1,39
ALSTOM SA VAR PREP 31/12/2099	EUR	2 000 000	2 146 091,40	1,39
Composants et équipements électriques			5 261 724,93	3,42
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	5 500 000	5 261 724,93	3,42
Distribution de gaz			6 841 567,74	4,44
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	EUR	2 500 000	2 761 801,71	1,79
SNAM SPA VAR PERPETUAL	EUR	4 000 000	4 079 766,03	2,65
Eau			6 238 746,30	4,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	EUR	6 500 000	6 238 746,30	4,05
Édition			2 053 952,60	1,33
BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	EUR	2 000 000	2 053 952,60	1,33
Électricité alternative			5 887 755,41	3,82
EDP SA VAR 16/09/2054	EUR	2 500 000	2 518 560,27	1,63
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	EUR	2 000 000	1 834 147,95	1,19
ORSTED A S VAR 14/03/3024	EUR	1 500 000	1 535 047,19	1,00
Électricité conventionnelle			21 290 182,23	13,82
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	2 800 000	2 632 169,92	1,71
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	3 600 000	3 751 522,52	2,44
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	2 500 000	2 194 305,48	1,42
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	4 500 000	5 154 803,01	3,35
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	EUR	2 000 000	2 127 997,53	1,38
VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	EUR	5 500 000	5 429 383,77	3,52
Équipements de technologie de production			3 138 318,90	2,04
TENNET HOLDING BV VAR PERPETUAL	EUR	500 000	510 036,37	0,33
TENNET HOLDING BV VAR PERPETUAL	EUR	2 500 000	2 628 282,53	1,71
Équipements de télécommunications			1 897 830,96	1,23
SES SA VAR 12/09/2054	EUR	2 000 000	1 897 830,96	1,23
Expert en finance			19 390 465,93	12,59
DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	EUR	3 500 000	3 365 518,97	2,19
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	EUR	3 000 000	3 063 144,25	1,99
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	5 800 000	6 226 483,69	4,04
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE VAR PERPETUAL	EUR	1 300 000	1 329 057,46	0,86
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV VAR PERP	EUR	2 000 000	1 835 173,15	1,19

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PEPR 06/09/2032	EUR	1 400 000	1 625 465,40	1,06
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	EUR	2 000 000	1 945 623,01	1,26
Industries diversifiées			2 553 013,89	1,66
LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	EUR	2 500 000	2 553 013,89	1,66
Participation et promotion immobilières			4 874 774,78	3,17
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	EUR	2 000 000	1 946 148,22	1,27
GRAND CITY PROP FINANCE VAR PERP 31/12/2099	EUR	2 800 000	2 928 626,56	1,90
Pharmacie			6 566 278,63	4,26
MERCK KGAA VAR 27/08/2054	EUR	6 500 000	6 566 278,63	4,26
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			4 347 436,88	2,82
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	EUR	2 800 000	2 773 288,00	1,80
UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	EUR	1 400 000	1 574 148,88	1,02
Semi conducteurs			993 589,32	0,65
INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	993 589,32	0,65
Services immobiliers			997 587,26	0,65
AKELIUS RESIDENTIAL AB VAR 17/05/2081	EUR	1 000 000	997 587,26	0,65
Services multiples aux collectivités			9 124 076,11	5,92
ENGIE SA VAR PERPTUAL 31/12/2099	EUR	8 000 000	8 522 080,00	5,53
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	EUR	600 000	601 996,11	0,39
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			15 942 108,49	10,35
ENI SPA VAR PERP	EUR	2 800 000	2 739 272,60	1,78
ENI SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	3 000 000	2 990 320,27	1,94
OMV AG VAR PERP	EUR	1 500 000	1 443 746,10	0,94
TOTALENERGIES SE VAR PERP 31/12/2099	EUR	3 500 000	3 501 646,92	2,27
TOTAL SE VAR PERP	EUR	3 000 000	2 546 462,05	1,65
TOTAL SE VAR PERPETUAL	EUR	3 000 000	2 720 660,55	1,77
Télécommunications filaires			26 373 866,48	17,12
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000	1 286 624,55	0,84
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 800 000	1 889 798,55	1,23
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	6 500 000	7 155 679,93	4,65
ORANGE TF/TV PERP	EUR	340 000	356 768,29	0,23
PROXIMUS SADP VAR PERP 31/12/2099	EUR	4 200 000	4 243 238,71	2,75
TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	EUR	2 000 000	2 240 533,42	1,45
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	1 500 000	1 702 726,23	1,11
TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	EUR	2 700 000	2 795 430,58	1,81
VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	EUR	4 200 000	4 703 066,22	3,05
Transformation des fruits et des céréales			3 003 896,22	1,95
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	EUR	3 000 000	3 003 896,22	1,95
Total			148 923 264,46	96,68

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	148 923 264,46
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	8 080 057,67
Autres passifs (-)	-2 961 537,47
Total = actif net	154 041 784,66

COMPTES ANNUELS AU 28.03.2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom right portion of the page, creating a sense of movement and depth.

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	67 288 905,18	54 699 642,62
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	67 288 905,18	54 699 642,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	659 356,79	924 305,51
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	659 356,79	924 305,51
Comptes financiers	3 423 863,86	4 370 937,33
Liquidités	3 423 863,86	4 370 937,33
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	71 372 125,83	59 994 885,46

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	68 964 534,96	63 120 959,09
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	23,59
• Report à nouveau	9,03	53,94
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-195 889,86	-4 911 840,05
• Résultat de l'exercice	1 794 795,38	1 517 370,98
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	70 563 449,51	59 726 567,55
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	808 676,32	268 317,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	808 676,32	268 317,91
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	71 372 125,83	59 994 885,46

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	85 811,60	25 531,27
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 162 854,05	2 284 193,50
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 248 665,65	2 309 724,77
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-144,08	-9 345,58
• Autres charges financières	-698,57	-643,29
Total (II)	-842,65	-9 988,87
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 247 823,00	2 299 735,90
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-467 550,40	-537 017,11
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 780 272,60	1 762 718,79
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	14 522,78	-245 347,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 794 795,38	1 517 370,98

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
- extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.



- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :



Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Les compartiments suivants disposent d'un mécanisme de swing pricing :

- Echiquier Convexité SRI Europe
- Echiquier Entrepreneurs
- Echiquier Hybrid Bonds

Des ordres de souscription / rachat significatifs sur ces compartiments peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du compartiment. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPCVM, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,30 % TTC maximum
		Action AD 1,30 % TTC maximum
		Action F 0,40 % TTC maximum
		Action G 0,80 % TTC maximum
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action I 0,60 % TTC maximum
		Action ID 0,60 % TTC maximum
		Action IXL 0,40 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A, AD, F, G, I, ID et IXL 20% TTC de la surperformance de l'OPC, nette des frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.



621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Toutefois la première période d'observation pour la part IXL sera supérieure à un 1 an : du 12 février 2024 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

Iboxx EUR Non-Financial Subordinated Total Return Index, coupons nets réinvestis.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 20% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première

période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : L'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-3%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action AD	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

exercice



	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	59 726 567,55	70 815 287,54
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	30 628 586,28	19 771 997,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-26 133 151,40	-26 816 959,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	855 934,02	91 650,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-993 748,30	-6 070 339,91
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-6 892,90
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 701 153,56	390 617,16
- Différence d'estimation exercice N	2 411 015,56	-2 290 138,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 290 138,00	-2 680 755,16
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-59 471,75
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 164,80	-152 039,42
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 780 272,60	1 762 718,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	70 563 449,51	59 726 567,55

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	67 288 905,18	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	67 288 905,18	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 423 863,86
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	67 288 905,18
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 423 863,86	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	659 356,79
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	623 081,61
Coupons à recevoir	31 625,00
Souscriptions à recevoir	4 650,18
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	808 676,32
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	705 250,38
Frais provisionnés	100 236,71
Rachat à payer	3 189,23
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F / FR0013218005	5 000	4 941 100,00	2 867	2 841 221,18
Action G / FR0013340957	3 712,369	381 402,09	4,188	425,04
Action I / FR0013217999	12 389,202	13 072 756,28	13 754,552	14 518 214,42
Action ID / FR0013277555	-	-	6 218	5 345 801,14
Action A / FR0013277571	27 880,405	2 713 573,44	34 477,789	3 316 024,53
Action AD / FR0013277597	-	-	-	-
Action IXL / FR001400N392	9 500	9 519 754,47	111	111 465,09
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-
Action IXL / FR001400N392		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-
Action IXL / FR001400N392		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013218005		-		-
Action G / FR0013340957		-		-
Action I / FR0013217999		-		-
Action ID / FR0013277555		-		-
Action A / FR0013277571		-		-
Action AD / FR0013277597		-		-
Action IXL / FR001400N392		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action F / FR0013218005	0,40
Action G / FR0013340957	0,80
Action I / FR0013217999	0,60
Action ID / FR0013277555	0,60
Action A / FR0013277571	1,30
Action AD / FR0013277597	1,29
Action IXL / FR001400N392	0,40

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action F / FR0013218005	-	55 376,55
Action G / FR0013340957	-	475,01
Action I / FR0013217999	-	32 525,65
Action ID / FR0013277555	-	450,62
Action A / FR0013277571	-	28,89
Action AD / FR0013277597	-	39,59
Action IXL / FR001400N392	-	4 288,83

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d’affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l’Opc)*

Acomptes versés au titre de l’exercice

Date	Catégorie d’action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d’impôt totaux	Crédit d’impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9,03	53,94
Résultat	1 794 795,38	1 517 370,98
Total	1 794 804,41	1 517 424,92

Action F / FR0013218005	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	847 926,48	640 781,58
Total	847 926,48	640 781,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013340957	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 596,48	4 428,84
Total	16 596,48	4 428,84
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013217999	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	612 866,12	522 821,50
Total	612 866,12	522 821,50
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action ID / FR0013277555	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	138 599,22
Report à nouveau de l'exercice	-	43,28
Capitalisation	-	-
Total	-	138 642,50
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	6 218
Distribution unitaire	-	22,29
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action A / FR0013277571	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	276 706,55	208 576,67
Total	276 706,55	208 576,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action AD / FR0013277597	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	2 963,07	2 164,80
Report à nouveau de l'exercice	0,06	9,03
Capitalisation	-	-
Total	2 963,13	2 173,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 353	1 353
Distribution unitaire	2,19	1,60
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR001400N392	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	37 745,65	-
Total	37 745,65	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	23,59
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-195 889,86	-4 911 840,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-195 889,86	-4 911 816,46

Action F / FR0013218005	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-109 491,29	-1 887 824,41
Total	-109 491,29	-1 887 824,41
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013340957	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 381,45	-15 209,03
Total	-2 381,45	-15 209,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013217999	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-82 494,98	-1 658 007,03
Total	-82 494,98	-1 658 007,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action ID / FR0013277555	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-438 002,65
Total	-	-438 002,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0013277571	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-45 535,66	-903 413,72
Total	-45 535,66	-903 413,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action AD / FR0013277597	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-497,71	-9 359,62
Total	-497,71	-9 359,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR001400N392	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	44 511,23	-
Total	44 511,23	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 13 juillet 2017.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	70 563 449,51	59 726 567,55	70 815 287,54	75 681 408,51	81 848 349,91

Action F / FR0013218005	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	25 758	23 625	27 182	27 182	31 454
Valeur liquidative	1 082,94	972,68	1 029,78	1 083,44	1 074,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	28,66	-52,78	-7,41	33,23	2,39

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013340957	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	5 618,651	1 910,47	10 302,529	10 904,897	9 597,158
Valeur liquidative	107,4	96,77	102,82	108,29	107,77
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,53	-5,64	-0,84	2,89	-0,17

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013217999		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	19 597,335	20 962,685	20 112,252	23 495,319	22 481,632
Valeur liquidative	1 069,78	962,08	1 020,60	1 074,31	1 067,08
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	27,06	-54,15	-7,85	30,84	0,30

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action ID / FR0013277555		Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	6 218	6 218	6 218	6 003
Valeur liquidative	-	855,29	942,25	991,84	1 004,02
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	9,36	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	22,29	4,83	19,28	18,95
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-70,44	-12,09	-	-18,71

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action A / FR0013277571		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	112 619,601	119 216,985	155 247,252	130 389,218	162 681,302
Valeur liquidative	101,68	91,95	98,23	103,57	103,6
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,05	-5,82	-0,92	2,25	-0,68

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action AD / FR0013277597		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	1 353	1 353	1 397	1 397	1 636
Valeur liquidative	91,07	83,95	92,22	97,24	98,46
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	0,91	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,19	1,60	0,31	1,21	1,20
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,36	-6,91	-1,18	-	-1,86

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR001400N392		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	
Nombre d'actions en circulation	9 389	-	-	-	-	
Valeur liquidative	1 014,52	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	8,76	-	-	-	-	

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR001400L5X1	ACCOR SA VAR PERPETUAL	PROPRE	700 000,00	796 050,71	EUR	1,13
XS2388141892	ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	PROPRE	800 000,00	711 580,93	EUR	1,01
XS2110077299	AKELIUS RESIDENTIAL AB VAR 17/05/2081	PROPRE	1 000 000,00	936 916,28	EUR	1,33
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	1 600 000,00	1 600 571,89	EUR	2,27
XS2380124227	CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	PROPRE	1 100 000,00	977 052,70	EUR	1,38
DE000A3MQQV5	DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	PROPRE	3 200 000,00	2 998 284,07	EUR	4,25
PTEDP4OM0025	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	PROPRE	1 500 000,00	1 654 848,69	EUR	2,35
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	3 800 000,00	3 833 834,33	EUR	5,43
XS2312746345	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 200 000,00	1 005 366,89	EUR	1,42
XS2576550243	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	2 275 969,73	EUR	3,23
FR0014000RR2	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 200 000,00	1 072 767,54	EUR	1,52
FR00140046Y4	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 800 000,00	1 529 566,82	EUR	2,17
XS2242931603	ENI SPA VAR PERP	PROPRE	2 700 000,00	2 552 938,75	EUR	3,62
XS2748213290	IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	2 500 000,00	2 553 152,05	EUR	3,62
XS2244941147	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 835 926,23	EUR	2,60
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 100 000,00	1 083 112,29	EUR	1,53
XS2486270858	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 071 169,18	EUR	1,52
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	3 000 000,00	2 856 721,72	EUR	4,05
XS2224439385	OMV AG VAR PERP	PROPRE	500 000,00	483 357,90	EUR	0,68
XS2224439971	OMV AG VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 299 814,13	EUR	1,84
FR001400GDJ1	ORANGE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	4 500 000,00	4 932 437,09	EUR	6,99
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	500 000,00	523 436,61	EUR	0,74
XS2778385240	ORSTED A S VAR 14/03/3024	PROPRE	700 000,00	705 915,38	EUR	1,00
XS2186001314	REPSOL INTERNATIONAL FINANCE VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 498 242,54	EUR	2,12
XS2228900556	ROYAL FRIESLANDCAMPINA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 200 000,00	1 162 829,90	EUR	1,65

ECHIQUEUR HYBRID BONDS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2010028343	SES SA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	700 000,00	674 282,99	EUR	0,96
XS2462605671	TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	PROPRE	1 000 000,00	1 117 826,72	EUR	1,58
XS2646608401	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	500 000,00	562 152,54	EUR	0,80
XS2526881532	TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	PROPRE	2 200 000,00	2 252 518,57	EUR	3,19
XS2207430120	TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	PROPRE	1 800 000,00	1 769 233,67	EUR	2,51
XS2437854487	TERNA RETE ELECTRICA PERP	PROPRE	1 200 000,00	1 113 496,92	EUR	1,58
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 540 505,46	EUR	3,60
XS2290960876	TOTAL SE VAR PERP	PROPRE	3 500 000,00	2 889 866,52	EUR	4,10
FR001400IU83	UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	PROPRE	900 000,00	988 524,00	EUR	1,40
XS1205618470	VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	PROPRE	3 200 000,00	3 074 857,21	EUR	4,36
FR00140007L3	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	PROPRE	4 500 000,00	4 161 189,59	EUR	5,90
XS2630490717	VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	PROPRE	2 300 000,00	2 568 635,98	EUR	3,64
XS1206541366	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV VAR PERP	PROPRE	500 000,00	449 566,23	EUR	0,64
XS2675884733	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PEPR 06/09/2032	PROPRE	1 000 000,00	1 174 384,43	EUR	1,66
Total Obligation				67 288 905,18		95,36
Total Valeurs mobilières				67 288 905,18		95,36
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-3 189,23	-3 189,23	EUR	-0,00
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-705 250,38	-705 250,38	EUR	-1,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	3 423 863,86	3 423 863,86	EUR	4,85
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	4 650,18	4 650,18	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	623 081,61	623 081,61	EUR	0,88
Total BANQUE OU ATTENTE				3 343 156,04		4,74
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 826,95	-1 826,95	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-79,05	-79,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 059,67	-2 059,67	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 435,80	-2 435,80	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-26,23	-26,23	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-623,87	-623,87	EUR	-0,00

ECHIQUIER HYBRID BONDS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-53 219,19	-53 219,19	EUR	-0,08
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-474,61	-474,61	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-15 836,03	-15 836,03	EUR	-0,02
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-450,62	-450,62	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-39,59	-39,59	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-4 285,65	-4 285,65	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-2 157,36	-2 157,36	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-0,40	-0,40	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-16 689,62	-16 689,62	EUR	-0,02
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-28,89	-28,89	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-3,18	-3,18	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-100 236,71		-0,14
Total Liquidites				3 242 919,33		4,60
Coupons						
Obligation						
XS2056730323	INFIN TECHO VAR PERP	ACHLIG	11,00	31 625,00	EUR	0,04
Total Obligation				31 625,00		0,04
Total Coupons				31 625,00		0,04
Total ECHIQU HYBRID BONDS				70 563 449,51		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: ECHIQUIER HYBRID BONDS	Identifiant d'entité juridique: 969500CWJOF16QI1D072
Caractéristiques environnementales et/ou sociales	
Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?	
☐ Oui	☒ Non
☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : % ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %	☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 59% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pourcentage d'investissement durable	59%

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
IBERDROLA	Services collectifs	7.6%	Espagne
TOTALENERGIES	Energie	6.0%	France
ENGIE	Services collectifs	5.6%	France
ORANGE	Services de communication	4.9%	France
ENEL	Services collectifs	4.9%	Italie
MERCK KGAA	Soins de santé	4.4%	Allemagne
EDF (acquis)	Services collectifs	4.3%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services collectifs	4.2%	France
ENI	Energie	3.9%	Italie
VATTENFALL	Services collectifs	3.7%	Suède
VOLKSWAGEN	Consommation discrétionnaire	3.6%	Allemagne
VODAFONE	Services de communication	3.1%	Royaume-Uni
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL	Services collectifs	3.0%	Portugal
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	2.9%	France
PROXIMUS	Services de communication	2.9%	Belgique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

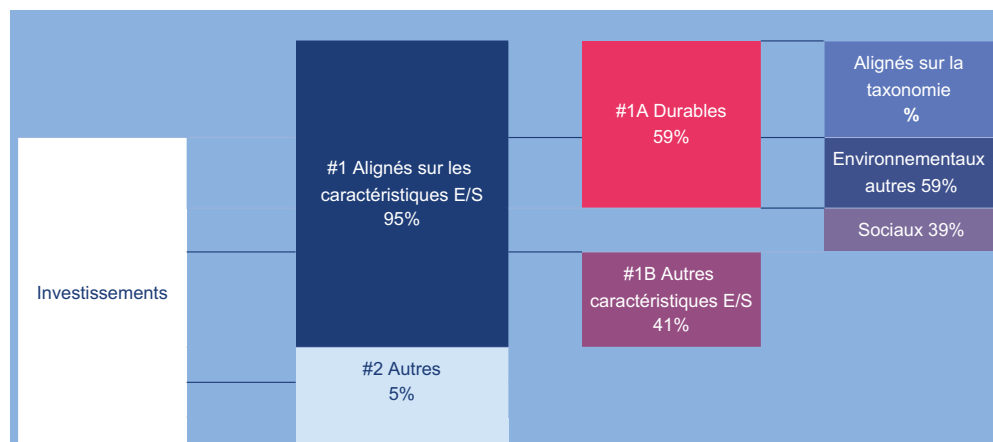
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	3.5%
Energie	11.3%
Etat	0.0%
Immobilier	6.6%
Industrie	3.1%
Matériaux	2.0%
Produits de première nécessité	2.0%
Produits financiers	2.2%
Services collectifs	41.4%
Services de communication	19.5%
Soins de santé	4.3%
Technologies de l'information	0.7%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

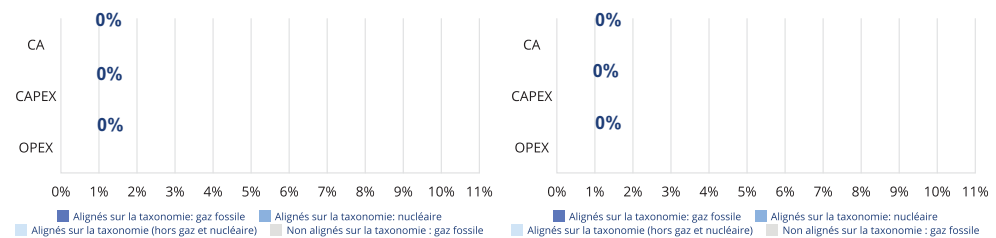
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

59%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

39%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 5% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 30-sept.

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 108 755 823,32

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions F	0,40	% TTC
Actions G	0,80	% TTC
Actions I	0,60	% TTC
Actions A	1,30	% TTC
Actions AD	1,30	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action F: 0,40 % TTC

Fortune moyenne de l'action F pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 53 522 621,88

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	95 776,40	75 690,51	215 855,80
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	55 376,55	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	151 152,95	75 690,51	215 855,80

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(215855.8/53522621.88)*100$$

0,40 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(0/53522621.88)*100$$

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 0,80 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 1 135 593,36

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	2 587,89	3 110,16	9 193,13
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	475,01	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	3 062,90	3 110,16	9 193,13

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(9193.13/1135593.36)*100$$

0,81 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(0/1135593.36)*100$$

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 0,60 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 34 253 340,15

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	128 822,76	103 248,12	207 501,72
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	32 525,65	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	161 348,41	103 248,12	207 501,72

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(207501.72/34253340.15)*100$$

0,60 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(0/34253340.15)*100$$

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action A : 1,30 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 19 761 921,36

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	140 418,39	95 861,71	259 152,08
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	28,89	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	140 447,28	95 861,71	259 152,08

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(259152.08/19761921.36)*100$$

1,31 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(0/19761921.36)*100$$

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action AD : 1,30 % TTC

Fortune moyenne de l'action AD pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 82 346,57

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	1 504,93	740,11	1 078,42
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	39,59	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 544,52	740,11	1 078,42

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1078.42/82346.57)*100$$

1,31 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(0/82346.57)*100$$

0,00 %

ECHIQUIER ARTY SRI

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ARTY SRI est un compartiment recherchant la performance sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% €STER capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra- financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le gérant du compartiment sélectionne parmi les émetteurs de son univers d'investissement ceux présentant selon lui un couple rendement/risque intéressant.

Indicateur de référence :

L'indice composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% €STER Capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER ARTY SRI.

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au le jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne. L'indice capitalisé (code Bloomberg OISESTR) sera utilisé dans l'indice composite du compartiment.

L'indice MSCI Europe est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

L'indice Iboxx Euro Corporate 3-5 ans est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER ARTY SRI repose sur une gestion active et discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Cela se traduit par des positions directionnelles à court et moyen terme sur les produits de taux et sur les actions. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.

La gestion de taux s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres

- bond picking - reposant pour une large partie sur la qualité de l'émetteur et pour une moindre partie sur le caractère attractif de la rémunération du titre sélectionné.

La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres

- stock picking - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

ECHIQUIER ARTY SRI s'interdit tout investissement sur des produits de titrisation (ABS, CDO..) ainsi que sur les dérivés de crédit négociés de gré à gré (CDS..).

ECHIQUIER ARTY SRI ne pourra pas être exposé à plus 50 % de son actif sur le marché des actions et à 110% de son actif sur le marché de taux au travers d'investissements en direct ou des instruments financiers à terme.

Le compartiment sera exposé au risque de change à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Le niveau d'investissement global (sur les marchés de taux et d'actions) pourra toutefois aller jusqu'à 110%. L'excédent au-delà de 100% n'a pas pour but d'être utilisé de manière permanente mais pour faire face à des rachats importants ou des variations importantes des marchés.

Approche ISR mise en oeuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Markit iBoxx Euro Corporates (50%) + Markit iBoxx EUR Liquid High (20%) + Stoxx Europe Total Market (30%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépasser (« la Note Moyenne Améliorée»). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière¹.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)**a) Les actions :**

ECHIQUIER ARTY SRI investit sur les actions entre 0% et 50% de son actif net. Le compartiment investira majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs. Les petites valeurs (capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros) pourront représenter 10% de l'actif net.

ECHIQUIER ARTY SRI peut être investi sur des actions de tous secteurs. L'investissement en actions se fera en actions européennes (pays de l'Union Européenne, pays de l'Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni). Le compartiment se réserve toutefois le droit d'investir 15% de son actif net en actions d'un pays en dehors de cette zone géographique, y compris en actions de pays émergents.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Avec un minimum d'investissement de 40 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (UE + AELE + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en titres de cette catégorie et réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation, ou considérés comme tels par la société de gestion, ou non notés.
- dans des titres obligataires de la zone Europe (UE + AELE + Royaume Uni) avec 10 % maximum de son actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone géographique y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 35% de son actif net en titres de cette catégorie et réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation, ou considérés comme tels par la société de gestion ou non notés.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le compartiment peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingentes (dites obligations "coco").

Cette poche d'investissement sera gérée dans une fourchette de sensibilité entre 0 et 8.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

ECHIQUIER ARTY SRI intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
 - futures sur indices, actions, sur taux
 - options sur indices, sur actions, sur taux
- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectuées avec des contreparties dont la notation est équivalent ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent). A noter que la couverture du risque de change est réalisée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire

b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.

c) Autres titres intégrant des dérivés :

le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, bon de souscription, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions : Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation : Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- **Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes :** Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

- **Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon :** En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

- **Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité :** Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

- **Risque lié à l'inversion du capital :** Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

- **Risque lié au report du remboursement :** La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

- **Risque de liquidité :** Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action D :** Tous souscripteurs

- **Action G :** Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action R : Réservée aux intermédiaires financiers italiens et suisses

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse aux souscripteurs souhaitant s'exposer à une gestion d'avantage orientée sur les obligations et qui profite d'une flexibilité lui permettant une intervention opportuniste sur les marchés actions.

ECHIQUEUR ARTY SRI peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie libellés en unités de comptes.

ECHIQUEUR ARTY SRI peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUEUR ARTY SRI dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés de taux et d'actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du portefeuille.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 13 mai 2008.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 30 mai 2008.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique notable en France et en Allemagne. En France, un vote de défiance a conduit à la nomination d'un nouveau gouvernement, tandis qu'en Allemagne, des élections anticipées ont été programmées pour février 2025. Dans ce contexte, l'indice français a sous-performé significativement, tandis que les sociétés allemandes ont été tirées vers le haut par des espoirs de relance budgétaire visant notamment les secteurs de la construction et de la défense. En revanche, les difficultés économiques de la Chine ont pesé sur plusieurs secteurs économiques tels que l'automobile et le luxe. À l'inverse, la hausse surprise des taux a été très favorable au secteur financier.

Echiquier Arty a sous-performé légèrement l'indice européen sur la période. La bonne performance des institutions financières et des sociétés exposées aux Etats-Unis à l'image de Deutsche Telekom, n'a pas permis de compenser la forte correction des sociétés exposées à la Chine telles que Siemens Healthineers, ASML ou Rémy Cointreau. L'absence d'exposition au secteur de la défense est également préjudiciable.

Sur la poche crédit, les poches High Yield et subordonnées (hybrides et AT1) ont généré une performance satisfaisante, mais la poche Investment Grade a sous-performé la composante taux de l'indice en raison d'une sensibilité-taux trop élevée, malgré sa mobilité qui a été bénéfique, notamment la diminution de sensibilité-taux en août-septembre. Nous restons convaincus que les taux vont être orientés à la baisse à moyen terme et avons profité du niveau élevé de mars pour reprendre de la sensibilité

Performances parts vs Indice :

Code ISIN de la Part	Libelle de la part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010611293	Echiquier Arty SRI A	3,40%	5,27%
FR0011039304	Echiquier Arty SRI R	2,88%	5,27%
FR0011645555	Echiquier Arty SRI I	4,03%	5,27%
FR0011667989	Echiquier Arty SRI D	3,40%	5,27%
FR0013084043	Echiquier Arty SRI G	3,82%	5,27%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : BARCLAYS (GB0031348658) - INTESA SANPAOLO (IT0000072618)

Ventes : BANCO SANTANDER (ES0113900J37) – NIBE INDUSTRIER B (SE0015988019)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

Instrument	ISIN	Quantité
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI I	FR0013406709	3 500,00
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE IXL	FR001400N3D6	3 500,00
ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE I	FR0013193752	3 657,00
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI IXL	FR001400N3E4	2 000,00

Le compartiment est labellisé ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 (voir annexes)

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	181 481 765,68	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	181 481 765,68	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	3 530 291,51	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	3 530 291,51	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	461 348 454,35	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	461 348 454,35	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	13 577 493,65	-
OPCVM	13 577 493,65	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	2 030 000,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	661 968 005,19	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 686 017,58	-
Comptes financiers	5 230 118,75	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	8 916 136,33	-
Total Actif I + II	670 884 141,52	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	645 458 647,26	-
Report à nouveau sur revenu net	1,29	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	22 970 556,34	-
Capitaux propres I	668 429 204,89	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 454 936,63	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	2 454 936,63	-
Total Passifs: I + II + III + IV	670 884 141,52	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 073 031,11	-
Produits sur obligations	15 519 295,64	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	743 961,99	-
Sous-total Produits sur opérations financières	20 336 288,74	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-894,57	-
Sous-total charges sur opérations financières	-894,57	-
Total Revenus financiers nets (A)	20 335 394,17	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-9 672 559,95	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-13 227,73	-
Autres charges	-9 068,88	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-9 694 856,56	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	10 640 537,61	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-759 535,43	-
Sous-total revenus nets I = C + D	9 881 002,18	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	31 570 343,32	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-646 592,20	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	30 923 751,12	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 968 629,73	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	28 955 121,39	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-16 564 810,10	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	14 256,58	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-16 550 553,52	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	684 986,29	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-15 865 567,23	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	22 970 556,34	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom half of the page, creating a sense of movement and depth.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ARTY SRI est un compartiment recherchant la performance sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% €STER capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra- financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le gérant du compartiment sélectionne parmi les émetteurs de son univers d'investissement ceux présentant selon lui un couple rendement/risque intéressant.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	668 429 204,89	733 330 627,47	756 889 847,84	826 832 858,94	877 188 021,84

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action A					
FR0010611293					
Nombre de parts ou actions	262 207,421	314 195,326	361 951,14	382 377,858	387 105,946
Valeur liquidative unitaire	1 814,26	1 754,53	1 632,24	1 694,56	1 776,80
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	102,81	-2,64	-12,04	6,92	82,72

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action D					
FR0011667989					
Nombre de parts ou actions	2 764,308	3 299,492	3 980,596	4 488,178	4 430,694
Valeur liquidative unitaire	1 108,68	1 081,77	1 010,86	1 110,89	1 164,80
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	14,84	9,75	4,55	-	1,30
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	48,29	-	-	5,19	52,97
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-11,41	-11,25	-0,65	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action G					
FR0013084043					
Nombre de parts ou actions	16 032,749	8 424,231	7 469,684	8 726,304	8 372,87
Valeur liquidative unitaire	1 269,10	1 222,38	1 132,68	1 171,23	1 226,86
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	76,81	2,77	-3,89	5,95	61,80

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action I					
FR0011645555					
Nombre de parts ou actions	114 109,26	117 805,411	115 044,654	118 147,219	119 803,723
Valeur liquidative unitaire	1 398,68	1 344,47	1 243,34	1 283,09	1 343,37
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	87,34	5,59	-1,82	7,15	70,23

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action R					
FR0011039304					
Nombre de parts ou actions	5 801,43	6 037,118	6 957,925	7 612,336	7 812,388
Valeur liquidative unitaire	1 672,03	1 625,15	1 519,4	1 585,32	1 664,31
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	86,65	-10,16	-18,73	4,50	69,51

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Les compartiments suivants disposent d'un mécanisme de swing pricing :

- Echiquier Entrepreneurs
- Echiquier Hybrid Bonds

Des ordres de souscription / rachat significatifs sur ces compartiments peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du compartiment. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPCVM, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	733 330 627,47	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	97 633 396,48	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-187 519 165,59	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	10 640 537,61	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	30 923 751,12	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-16 550 553,52	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-29 388,68	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	668 429 204,89	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010611293	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	29 214,998	52 493 354,06
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-81 202,903	-145 682 373,72
Solde net des souscriptions/rachats	-51 987,905	-93 189 019,66
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action D

FR0011667989	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	160,544	177 690,41
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-695,728	-764 506,57
Solde net des souscriptions/rachats	-535,184	-586 816,16
Action D		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0013084043	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	12 555,485	15 551 493,59
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 946,967	-6 177 425,75
Solde net des souscriptions/rachats	7 608,518	9 374 067,84
Action G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action I

FR0011645555	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	20 507,911	28 339 358,15
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-24 204,062	-33 423 918,51
Solde net des souscriptions/rachats	-3 696,151	-5 084 560,36

Action I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Action R

FR0011039304	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	652,302	1 071 500,27
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-887,99	-1 470 941,04
Solde net des souscriptions/rachats	-235,688	-399 440,77

Action R

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010611293	Action A	Capitalisable	EUR	475 714 126,72	262 207,421	1 814,26
FR0011667989	Action D	Distribution et/ou report	EUR	3 064 742,19	2 764,308	1 108,68
FR0013084043	Action G	Capitalisable	EUR	20 347 278,69	16 032,749	1 269,10
FR0011645555	Action I	Capitalisable	EUR	159 602 867,01	114 109,26	1 398,68
FR0011039304	Action R	Capitalisable	EUR	9 700 190,28	5 801,43	1 672,03

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Allemagne +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	181 481,76	44 465,16	41 996,87	28 863,64	18 545,48	17 362,69
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-34 219,50	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	147 262,26	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Espagne	3 530,29	-	-	3 530,29	3 530,29	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	3 530,29	-	-	3 530,29	3 530,29	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	461 348,45	386 574,27	74 774,18	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 230,12	-	-	-	5 230,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	386 574,27	74 774,18	-	5 230,12

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	13 587,57	3 424,31	5 884,66	20 417,85	114 536,60	211 778,10	91 719,36
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 230,12	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	18 817,69	3 424,31	5 884,66	20 417,85	114 536,60	211 778,10	91 719,36

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP +/-	USD +/-	CHF +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	18 545,48	12 284,37	4 045,10	3 453,70	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	314,06	-
Comptes financiers	0,03	4,97	0,08	0,19	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-268,40	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	18 545,51	12 289,34	4 045,18	3 499,55	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	3 530,29	-	-
Obligations et valeurs assimilées	423 387,68	37 960,78	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	426 917,97	37 960,78	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	151 952,38
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	120 346,72
Ventes à règlement différé	3 413 718,48
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	3 686 017,58
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-147 333,07
Achats à règlement différé	-1 811 765,17
Frais de gestion	-437 101,55
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-58 736,84
Total des dettes	-2 454 936,63
Total des créances et dettes	1 231 080,95

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,50 % TTC maximum
		Action D 1,50 % TTC maximum
		Action G 1,10 % TTC maximum
		Action I 0,90 % TTC maximum
		Action R 2,00 % TTC maximum ⁽¹⁾
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

⁽¹⁾ Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Action A

FR0010611293	31/03/2025
Frais fixes	7 788 333,60
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action D

FR0011667989	31/03/2025
Frais fixes	50 013,69
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0013084043	31/03/2025
Frais fixes	208 733,05
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011645555	31/03/2025
Frais fixes	1 448 494,55
Frais fixes en % actuel	0,90
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action R

FR0011039304	31/03/2025
Frais fixes	199 281,67
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3D6	ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	3 701 565,00
	FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	2 094 380,00
	FR0013406709	ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI I	3 797 430,00
	FR0013193752	ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	3 984 118,65
Total			13 577 493,65

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	9 881 002,18	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 881 002,18	-
Report à nouveau	1,29	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 881 003,47	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010611293	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 338 378,73	-
Total	6 338 378,73	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action D

FR0011667989	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	41 022,33	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2,43	-
Capitalisation	-	-
Total	41 024,76	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 764,308	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	14,84	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0013084043	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	351 292,89	-
Total	351 292,89	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011645555	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 069 065,52	-
Total	3 069 065,52	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action R

FR0011039304	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	81 241,57	-
Total	81 241,57	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	28 955 121,39	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	28 955 121,39	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	28 955 121,39	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010611293	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	20 621 602,91	-
Total	20 621 602,91	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action D

FR0011667989	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	133 488,43	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	26,48	-
Capitalisation	-	-
Total	133 514,91	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 764,308	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	48,29	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0013084043	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	880 292,95	-
Total	880 292,95	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011645555	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	6 898 183,54	-
Total	6 898 183,54	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action R

FR0011039304	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	421 527,08	-
Total	421 527,08	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			181 481 765,68	27,15
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			181 481 765,68	27,15
Activités minières générales			3 818 842,31	0,57
RIO TINTO PLC	GBP	69 715	3 818 842,31	0,57
Aérospatiale et défense			981 777,00	0,15
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	21 900	981 777,00	0,15
Assurance services complets			5 387 130,00	0,81
ALLIANZ SE-NOM	EUR	15 300	5 387 130,00	0,81
Automobiles			4 894 127,35	0,73
RENAULT SA	EUR	105 137	4 894 127,35	0,73
Banques			26 637 545,17	3,98
BARCLAYS PLC	GBP	1 309 723	4 501 884,40	0,68
BNP PARIBAS	EUR	70 523	5 423 923,93	0,81
COMMERZBANK	EUR	144 152	3 022 867,44	0,45
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	921 889	4 364 222,53	0,65
SOCIETE GENERALE SA	EUR	97 253	4 025 301,67	0,60
UNICREDIT SPA	EUR	102 840	5 299 345,20	0,79
Biotechnologie			7 498 797,96	1,12
LONZA GROUP AG N	CHF	7 136	4 045 101,10	0,60
NOVO NORDISK AS	DKK	54 846	3 453 696,86	0,52
Brasseurs			5 652 670,82	0,85
HEINEKEN NV	EUR	74 989	5 652 670,82	0,85
Chimie de spécialité			7 406 157,78	1,11
LINDE PLC	USD	17 204	7 406 157,78	1,11
Composants électriques			6 748 004,25	1,01
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	32 019	6 748 004,25	1,01
Construction lourde			3 815 574,08	0,57
FERROVIAL SE	EUR	92 656	3 815 574,08	0,57
Défense			674 009,00	0,10
RHEINMETALL AG	EUR	511	674 009,00	0,10
Détaillants et grossistes Alimentation			4 998 689,28	0,75
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	144 638	4 998 689,28	0,75
Édition			4 354 302,15	0,65
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	30 333	4 354 302,15	0,65

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Électricité conventionnelle			6 717 349,49	1,00
ENEL SPA	EUR	896 005	6 717 349,49	1,00
Équipements de technologie de production			7 516 218,00	1,12
ASML HOLDING N.V.	EUR	12 403	7 516 218,00	1,12
Expert en finance			9 816 495,00	1,47
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	23 011	6 261 293,10	0,94
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	25 975	3 555 201,90	0,53
Fournitures médicales			5 383 373,60	0,80
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	20 284	5 383 373,60	0,80
Habillement et accessoires			4 650 819,00	0,70
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 929	4 650 819,00	0,70
Internet			2 526 187,63	0,38
PROSUS N V	EUR	59 335	2 526 187,63	0,38
Logiciels			4 671 950,40	0,70
SAP SE	EUR	19 116	4 671 950,40	0,70
Outillage industriel			2 743 739,70	0,41
GEA GROUP AG	EUR	49 083	2 743 739,70	0,41
Pharmacie			17 954 335,88	2,69
ASTRAZENECA PLC	GBP	49 621	6 669 549,79	1,00
SANOFI	EUR	52 568	5 357 730,56	0,80
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	119 473	5 927 055,53	0,89
Pneus			1 951 568,15	0,29
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	60 215	1 951 568,15	0,29
Réassurance			8 290 527,80	1,24
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	8 119	4 728 505,60	0,71
SCOR SE ACT PROV	EUR	133 810	3 562 022,20	0,53
Services de santé			3 639 835,24	0,54
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	92 452	3 639 835,24	0,54
Services de transport			2 492 727,72	0,37
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	63 139	2 492 727,72	0,37
Services financiers aux consommateurs			4 878 219,17	0,73
VISA INC-A	USD	15 056	4 878 219,17	0,73
Télécommunications filaires			10 731 387,25	1,61
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	177 135	5 815 342,05	0,87
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	143 660	4 916 045,20	0,74
Voyage et tourisme			4 649 404,50	0,70
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	65 949	4 649 404,50	0,70

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			464 878 745,86	69,55
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			3 530 291,51	0,53
Télécommunications filaires			3 530 291,51	0,53
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	EUR	4 000 000	3 530 291,51	0,53
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			461 348 454,35	69,02
Agences de médias			507 835,89	0,08
IPSOS SA 3.75% 22/01/2030	EUR	500 000	507 835,89	0,08
Assurance services complets			7 099 711,26	1,06
ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	EUR	7 000 000	7 099 711,26	1,06
Automobiles			4 148 134,17	0,62
STELLANTIS 4.375% 14/03/2030	EUR	2 500 000	2 576 918,49	0,39
STELLANTIS NV 4.25% 16/06/2031	EUR	1 500 000	1 571 215,68	0,23
Banques			107 998 659,66	16,16
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.875% 15/01/2034	EUR	6 000 000	6 167 187,95	0,92
BANCO SANTANDER 4.25% 12/06/2030	EUR	8 000 000	8 688 823,01	1,30
BANKINTER SA VAR 03/05/2030	EUR	3 000 000	3 256 182,74	0,49
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.875% 18/06/2029	EUR	2 000 000	1 897 169,04	0,28
BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	EUR	5 000 000	5 192 338,36	0,78
BANQUE FEDER CRED MUTUEL 4.125% 18/09/2030	EUR	6 500 000	6 920 944,45	1,04
BNP PARIBAS 4.09% 13/02/2034	EUR	6 000 000	6 094 891,23	0,91
BNP PARIBAS SA VAR 23/02/2029	EUR	3 000 000	3 091 992,74	0,46
BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	EUR	6 000 000	6 472 249,29	0,97
BPCE SA 2.375% 26/04/2032	EUR	8 000 000	7 640 066,85	1,14
CAIXABANK SA 4.375% 29/11/2033	EUR	8 000 000	8 563 304,11	1,28
CRED AGRICOLE SA 4% 18/01/2033	EUR	8 000 000	8 328 636,71	1,25
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 16/10/2025	EUR	4 400 000	4 423 236,89	0,66
CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	EUR	5 000 000	4 870 784,78	0,73
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75% 18/01/2030	EUR	10 000 000	8 934 805,48	1,34
INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	EUR	8 000 000	8 971 541,92	1,34
UNICREDIT SPA VAR 17/01/2029	EUR	8 000 000	8 484 504,11	1,27
Biotechnologie			1 393 072,56	0,21
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	EUR	2 000 000	1 393 072,56	0,21
Boissons non alcoolisées			4 504 480,82	0,67
COCA COLA CO 1.25% 08/03/2031	EUR	5 000 000	4 504 480,82	0,67
Brasseurs			7 978 117,65	1,19
HEINEKEN NV 1.75% 17/03/2031	EUR	2 000 000	1 844 754,25	0,27
HEINEKEN NV 3.812% 04/07/2036	EUR	6 000 000	6 133 363,40	0,92
Chimie de spécialité			6 771 908,15	1,01
IMCD NV 2.125% 31/03/2027	EUR	3 000 000	2 952 619,32	0,44

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
IMCD NV 4.875% 18/09/2028	EUR	1 500 000	1 610 457,12	0,24
ITELYUM REGENERATION SPA 4.625% 01/10/2026	EUR	1 500 000	1 512 912,71	0,23
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	EUR	700 000	695 919,00	0,10
Composants électriques			10 320 384,08	1,54
REXEL SA 5.25% 13/09/2030	EUR	2 000 000	2 082 558,33	0,31
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	EUR	8 000 000	8 237 825,75	1,23
Composants et équipements électriques			8 607 408,07	1,29
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	4 000 000	3 826 709,04	0,57
LEGRAND SA 3.625% 19/03/2035	EUR	3 300 000	3 319 273,36	0,50
NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	EUR	1 500 000	1 461 425,67	0,22
Détaillants et grossistes Alimentation			6 488 567,47	0,97
ITM ENTREPRISES SASU 4.125% 29/01/2030	EUR	1 900 000	1 910 468,74	0,29
KONIN AHOLD DLHAIZE 3.875% 11/03/2036	EUR	3 000 000	3 009 256,85	0,45
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	EUR	1 500 000	1 568 841,88	0,23
Distillateurs et viticulteurs			10 158 266,96	1,52
PERNOD RICARD SA 3.375% 07/11/2030	EUR	9 200 000	9 338 000,00	1,40
PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	EUR	800 000	820 266,96	0,12
Eau			3 506 265,68	0,53
SUEZ 1.5% 03/04/2029	EUR	500 000	479 834,45	0,07
VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	EUR	3 000 000	3 026 431,23	0,46
Édition			13 081 374,73	1,96
BERTELSMANN SE AND CO KGAA 1.5% 15/05/2030	EUR	4 500 000	4 227 807,95	0,63
BERTELSMANN SE CO KGAA 2% 01/04/2028	EUR	2 000 000	1 951 169,59	0,29
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	6 500 000	6 902 397,19	1,04
Électricité alternative			3 824 887,27	0,57
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	1 500 000	1 490 014,32	0,22
ORSTED A/S 1.5% 26/11/2029	EUR	2 500 000	2 334 872,95	0,35
Électricité conventionnelle			8 990 189,38	1,35
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 718 267,67	0,26
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	EUR	2 000 000	2 127 997,53	0,32
TERNA SPA 1% 11/10/2028	EUR	1 000 000	944 679,73	0,14
VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	EUR	3 000 000	2 718 503,42	0,41
VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	EUR	1 500 000	1 480 741,03	0,22
Équipements de technologie de production			2 230 903,42	0,33
TENNET HOLDINGS BV 1.875% 13/6/2036	EUR	2 500 000	2 230 903,42	0,33
Équipements de télécommunications			2 982 898,36	0,45
SES SA 3.5% 14/01/2029	EUR	3 000 000	2 982 898,36	0,45
Équipements médicaux			5 613 905,00	0,84
THERMO FISHER SCIENTIFIC 3.65% 21/11/2034	EUR	5 500 000	5 613 905,00	0,84
Expert en finance			109 617 531,71	16,40
AIR LIQUIDE FINANCE 3.375% 29/05/2034	EUR	8 000 000	8 235 355,62	1,23

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
AKELIUS RESIDENTIAL PROP 0.75% 22/02/2030	EUR	1 500 000	1 295 282,05	0,19
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	3 000 000	3 073 995,83	0,46
CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	EUR	2 500 000	2 226 931,51	0,33
CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	EUR	2 000 000	1 634 082,22	0,25
DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	EUR	500 000	479 390,61	0,07
DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	EUR	2 500 000	2 403 942,12	0,36
DIAGEO FINANCE PLC 2.5% 27/03/2032	EUR	6 500 000	6 175 916,23	0,92
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	EUR	4 500 000	4 543 375,68	0,68
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	EUR	1 000 000	1 031 635,62	0,16
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	EUR	3 000 000	3 063 144,25	0,46
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 3.875% 09/03/2029	EUR	3 000 000	3 094 523,84	0,46
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17/06/2036	EUR	6 000 000	4 379 328,49	0,66
ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	EUR	3 400 000	3 424 308,14	0,51
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 30/09/2035	EUR	6 000 000	5 879 242,19	0,88
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	2 600 000	2 791 182,35	0,42
IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	EUR	5 000 000	5 287 564,38	0,79
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	EUR	2 500 000	2 707 380,90	0,41
ILIAD HOLDINGS SAS 5.375% 15/04/2030	EUR	800 000	818 437,89	0,12
LIBRA GROUPCO SPA 5.0% 15/05/2027	EUR	1 500 000	1 523 066,67	0,23
LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	EUR	6 500 000	6 235 835,55	0,93
LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25/05/2033	EUR	6 000 000	6 317 779,73	0,95
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	EUR	8 000 000	7 036 772,60	1,05
RELX FINANCE BV 0.875% 10/03/2032	EUR	6 500 000	5 560 238,90	0,83
SANDOZ FINANCE BV 3.25% 12/09/2029	EUR	2 500 000	2 548 465,75	0,38
SANDOZ FIN BV 4.5% 17/11/2033	EUR	2 500 000	2 668 517,81	0,40
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3.875% 23/02/2030	EUR	5 500 000	5 666 948,36	0,85
SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	EUR	6 500 000	5 831 930,89	0,87
VERISURE HOLDINGS AB 9.25% 15/10/2027	EUR	1 300 000	1 134 920,51	0,17
ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	EUR	1 800 000	1 672 486,27	0,25
ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	EUR	1 000 000	875 548,75	0,13
Fournitures médicales			9 541 010,36	1,43
BECTON DICKINSON AND CO 3.828% 07/06/2032	EUR	1 500 000	1 563 717,21	0,24
ESSILORLUXOTTICA 0.125% 27/05/2025	EUR	8 000 000	7 977 293,15	1,19
Habillement et accessoires			8 794 264,18	1,32
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	EUR	8 500 000	8 794 264,18	1,32
Ingénierie industrielle			1 895 059,73	0,28
ALFA LAVAL TREASURY INTL 1.375% 18/02/2029	EUR	2 000 000	1 895 059,73	0,28
Internet			3 953 491,52	0,59
PROSUS NV 2.031% 03/08/2032	EUR	2 500 000	2 188 339,52	0,33
PROSUS NV 2.778% 19/01/2034	EUR	2 000 000	1 765 152,00	0,26

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Investissements et services immobiliers			5 162 130,14	0,77
PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	EUR	5 000 000	5 162 130,14	0,77
Matériaux et accessoires de construction			6 929 167,40	1,04
ASSA ABLOY AB 4.125% 13/09/2035	EUR	6 500 000	6 929 167,40	1,04
Papiers			1 481 271,92	0,22
STORA ENSO OYJ 4.25% 01/09/2029	EUR	1 400 000	1 481 271,92	0,22
Pharmacie			14 299 783,68	2,14
ASTRAZENECA PLC 3.75% 03/03/2032	EUR	8 000 000	8 255 217,53	1,24
MERCK KGAA VAR 27/08/2054	EUR	3 200 000	3 232 629,48	0,48
NOVARTIS FINANCE SA 1.7% 14/08/2038	EUR	500 000	406 789,45	0,06
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	2 500 000	2 405 147,22	0,36
Pneus			2 993 074,52	0,45
CIE GEN DES ESTABLI 3.375% 16/05/2036	EUR	3 000 000	2 993 074,52	0,45
Produits alimentaires			13 048 462,40	1,95
DANONE SA 3.706% 13/11/2029	EUR	6 500 000	6 777 256,16	1,01
KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	EUR	6 000 000	5 051 555,34	0,76
LA DORIA SPA FRN 12/11/2029	EUR	1 200 000	1 219 650,90	0,18
Produits de beauté			1 032 657,95	0,15
LOREAL SA 2.875% 19/05/2028	EUR	1 000 000	1 032 657,95	0,15
Produits ménagers durables			2 015 949,32	0,30
SEB SA 1.375% 16/06/2025	EUR	2 000 000	2 015 949,32	0,30
Restaurants et bars			3 111 764,17	0,47
ELIOR GROUP SA 5.625% 15/03/2030	EUR	1 400 000	1 402 276,75	0,21
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	EUR	1 700 000	1 709 487,42	0,26
Semi conducteurs			2 975 825,34	0,45
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	EUR	3 000 000	2 975 825,34	0,45
Service location et de crédit bail: consommateur			4 141 945,75	0,62
ALD SA 4.25% 18/01/2027	EUR	4 000 000	4 141 945,75	0,62
Services de transport			7 641 026,00	1,14
ABERTIS INFRASTRUCTURAS 4.125% 07/08/2029	EUR	4 500 000	4 773 137,67	0,71
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	EUR	2 800 000	2 867 888,33	0,43
Services financiers aux consommateurs			8 508 177,77	1,27
EXPERIAN FINANCE PLC 3.375% 10/09/2024	EUR	5 700 000	5 653 062,98	0,84
VISA INC 2.375% 15/06/2034	EUR	3 000 000	2 855 114,79	0,43
Services multiples aux collectivités			3 765 018,93	0,56
ENGIE SA 4% 11/01/2035	EUR	3 000 000	3 062 690,14	0,46
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	EUR	700 000	702 328,79	0,10
Services spécialisés aux consommateurs			2 764 310,42	0,41
ZIGGO BV 2.875% 15/01/2030	EUR	3 000 000	2 764 310,42	0,41
Service traitement et d'élimination des déchets			2 089 270,75	0,31
PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029	EUR	1 100 000	1 187 898,25	0,18

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	EUR	900 000	901 372,50	0,13
Télécommunications filaires			29 380 289,81	4,40
CELLNEX TELECOM SA 2.875% 18/04/2025	EUR	2 000 000	2 055 159,45	0,31
EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	EUR	1 000 000	790 967,40	0,12
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	900 000	944 899,27	0,14
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	1 072 187,12	0,16
ORANGE SA 3.875% 11/09/2035	EUR	6 000 000	6 228 728,22	0,93
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	3 500 000	3 853 058,42	0,58
PROXIMUS SADP 4.125% 17/11/2033	EUR	4 000 000	4 210 319,45	0,63
TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	EUR	1 500 000	1 539 165,82	0,23
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 673 564,18	0,25
TELIA COMPANY AB 0.125% 27/11/2030	EUR	3 000 000	2 542 234,52	0,38
VODAFONE 1.625% 24/11/2030	EUR	3 000 000	2 790 339,45	0,42
VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	EUR	1 500 000	1 679 666,51	0,25
Parts d'OPC et fonds d'investissements			13 577 493,65	2,03
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			13 577 493,65	2,03
ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	EUR	3 500	3 701 565,00	0,55
ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	EUR	2 000	2 094 380,00	0,31
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI I	EUR	3 500	3 797 430,00	0,57
ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	EUR	3 657	3 984 118,65	0,60
Total			659 938 005,19	98,73

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
SX5E/202504/P/5000.	1 000	243 000,00	-	-8 712 327,40
SX5E/202506/P/5200.	1 000	1 787 000,00	-	-25 507 175,40
Sous total		2 030 000,00	-	-34 219 502,80
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total		2 030 000,00	-	-34 219 502,80

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	659 938 005,19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	2 030 000,00
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	8 916 136,33
Autres passifs (-)	-2 454 936,63
Total = actif net	668 429 204,89

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024



ECHIQUIER ARTY SRI

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	729 556 713,96	718 772 578,37
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	194 067 446,66	200 167 891,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	516 078 795,95	500 889 235,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 337 580,85	15 489 512,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 072 890,50	2 225 938,53
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 163 089,50	9 665 703,52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 163 089,50	9 665 703,52
Comptes financiers	2 121 095,93	36 148 203,57
Liquidités	2 121 095,93	36 148 203,57
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	738 840 899,39	764 586 485,46

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	733 546 975,29	761 644 871,02
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	29,32
• Report à nouveau	8,06	19,45
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 680 442,36	-8 836 947,67
• Résultat de l'exercice	7 464 086,48	4 081 875,72
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	733 330 627,47	756 889 847,84
Instruments financiers	1 072 890,50	2 225 938,53
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 072 890,50	2 225 938,53
Autres opérations	-	-
Dettes	4 437 381,42	5 328 796,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 437 381,42	5 328 796,06
Comptes financiers	-	141 903,03
Concours bancaires courants	-	141 903,03
Emprunts	-	-
Total du passif	738 840 899,39	764 586 485,46

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	57 707 433,35	57 366 123,13
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	659 760,48	197 639,86
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 497 079,51	5 743 934,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	11 979 582,85	9 127 068,85
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	18 136 422,84	15 068 643,01
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 521,20	-173 647,79
• Autres charges financières	-7 223,18	-7 456,10
Total (II)	-12 744,38	-181 103,89
Résultat sur opérations financières (I - II)	18 123 678,46	14 887 539,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-10 098 554,47	-10 666 391,63
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	8 025 123,99	4 221 147,49
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-561 037,51	-139 271,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	7 464 086,48	4 081 875,72

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,50 % TTC maximum
		Action D 1,50 % TTC maximum
		Action G 1,10 % TTC maximum
		Action I 0,90 % TTC maximum
		Action R 2,00 % TTC maximum ⁽¹⁾
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	756 889 847,84	826 832 858,94
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	91 187 484,72	126 703 726,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-168 281 014,31	-167 990 925,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 374 704,55	25 882 813,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 606 947,33	-43 657 706,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 466 683,96	10 708 086,42
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-11 256 829,38	-7 143 176,36
Frais de transaction	-432 505,71	-293 881,60
Différences de change	-103 376,02	1 556 985,55
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	52 930 945,02	-18 397 920,52
- Différence d'estimation exercice N	54 201 753,55	1 270 808,53
- Différence d'estimation exercice N-1	1 270 808,53	19 668 729,05
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 153 048,03	-1 269 670,67
- Différence d'estimation exercice N	-1 072 890,50	-2 225 938,53
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 225 938,53	-956 267,86
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-256 735,43
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-17 016,81	-5 753,50
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 025 123,99	4 221 147,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*478,92	-
Actif net en fin d'exercice	733 330 627,47	756 889 847,84

* Rompu de fusion/absorption TREKKING EVOLUTION sur VL du 23/02/2024.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	34 230 422,08	-
Obligations à taux fixe	365 406 428,43	-
Obligations à taux variable	116 441 945,44	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	57 707 433,35	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	399 636 850,51	116 441 945,44	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 121 095,93
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 049 222,46	6 656 670,00	61 262 398,47	116 555 078,02	328 555 427,00
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 121 095,93	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	36 800 889,88	27 665 804,62	2 776 949,58	12 556 827,58
Obligations et valeurs assimilées	3 444 987,25	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	929 232,90	-	1 232 438,77	13 487,34
Comptes financiers	4 782,42	34,37	75,69	188,86
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	315 188,17	-	1 232 438,77	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	12 302 433,35	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	7 163 089,50
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	3 649 213,85
Achats règlements différés	1 536 152,28
Ventes règlements différés	1 232 438,77
Coupons à recevoir	651 022,32
Souscriptions à recevoir	94 262,28
Autres opérations	-
Dettes	4 437 381,42
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	2 304 393,98
Ventes règlements différés	1 546 935,12
Rachat à payer	354 508,05
Frais provisionnés	176 933,04
Provisions pour frais de recherche	54 611,23
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010611293	26 876,543	45 484 060,41	74 632,357	124 929 821,30
Action D / FR0011667989	171,72	176 624,54	852,824	882 204,13
Action G / FR0013084043	5 209,462	6 141 187,95	4 254,915	4 988 048,12
Action I / FR0011645555	29 502,225	38 328 953,33	26 741,468	34 972 880,68
Action R / FR0011039304	672,991	1 056 658,49	1 593,798	2 508 060,08
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		1 095,82		-
Action D / FR0011667989		7,47		-
Action G / FR0013084043		15,67		-
Action I / FR0011645555		265,75		-
Action R / FR0011039304		19,64		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		1 095,82		-
Action D / FR0011667989		7,47		-
Action G / FR0013084043		15,67		-
Action I / FR0011645555		265,75		-
Action R / FR0011039304		19,64		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010611293		-		-
Action D / FR0011667989		-		-
Action G / FR0013084043		-		-
Action I / FR0011645555		-		-
Action R / FR0011039304		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010611293	1,50
Action D / FR0011667989	1,50
Action G / FR0013084043	1,10
Action I / FR0011645555	0,90
Action R / FR0011039304	2,00

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action A / FR0010611293	-	-
Action D / FR0011667989	-	-
Action G / FR0013084043	-	-
Action I / FR0011645555	-	-
Action R / FR0011039304	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 18 337 580,85

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	8,06	19,45
Résultat	7 464 086,48	4 081 875,72
Total	7 464 094,54	4 081 895,17

Action A / FR0010611293	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 947 326,81	2 541 467,94
Total	4 947 326,81	2 541 467,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0011667989	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	32 170,05	18 111,71
Report à nouveau de l'exercice	0,78	9,05
Capitalisation	-	-
Total	32 170,83	18 120,76
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	3 299,492	3 980,596
Distribution unitaire	9,75	4,55
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013084043	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	131 042,56	69 713,98
Total	131 042,56	69 713,98
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011645555	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 311 710,91	1 459 390,16
Total	2 311 710,91	1 459 390,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action R / FR0011039304	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	41 843,43	-6 797,67
Total	41 843,43	-6 797,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	29,32
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 680 442,36	-8 836 947,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7 680 442,36	-8 836 918,35

Action A / FR0010611293	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 778 852,06	-6 900 073,82
Total	-5 778 852,06	-6 900 073,82
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0011667989	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-37 649,64	-44 816,44
Total	-37 649,64	-44 816,44
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013084043	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-107 634,96	-98 781,27
Total	-107 634,96	-98 781,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011645555	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 653 077,66	-1 669 719,28
Total	-1 653 077,66	-1 669 719,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R / FR0011039304	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-103 228,04	-123 527,54
Total	-103 228,04	-123 527,54
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 30 mai 2008.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	733 330 627,47	756 889 847,84	826 832 858,94	877 188 021,84	928 355 890,83

Action A / FR0010611293	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	314 195,326	361 951,14	382 377,858	387 105,946	422 397,564
Valeur liquidative	1 754,53	1 632,24	1 694,56	1 776,80	1 683,77
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,64	-12,04	6,92	82,72	-12,98

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0011667989	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	3 299,492	3 980,596	4 488,178	4 430,694	4 476,804
Valeur liquidative	1 081,77	1 010,86	1 110,89	1 164,80	1 105,73
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	5,19	52,97	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	9,75	4,55	-	1,30	1,97
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-11,41	-11,25	-0,65	-	-10,74

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013084043		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	8 424,231	7 469,684	8 726,304	8 372,87	8 671,196
Valeur liquidative	1 222,38	1 132,68	1 171,23	1 226,86	1 157,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,77	-3,89	5,95	61,80	-4,50

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011645555		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	117 805,411	115 044,654	118 147,219	119 803,723	148 431,207
Valeur liquidative	1 344,47	1 243,34	1 283,09	1 343,37	1 265,42
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,59	-1,82	7,15	70,23	-2,50

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R / FR0011039304		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	6 037,118	6 957,925	7 612,336	7 812,388	9 030,761
Valeur liquidative	1 625,15	1 519,4	1 585,32	1 664,31	1 585,07
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-10,16	-18,73	4,50	69,51	-19,82

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	40 000,00	7 713 600,00	EUR	1,05
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	17 500,00	4 861 500,00	EUR	0,66
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	120 000,00	7 132 800,00	EUR	0,97
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	49 000,00	8 193 390,49	USD	1,12
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	75 000,00	4 949 568,22	GBP	0,67
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	7 500,00	6 691 500,00	EUR	0,91
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	75 000,00	9 370 831,46	GBP	1,28
SE0015949748	BEIJER REF AB	PROPRE	225 000,00	3 099 200,41	SEK	0,42
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	122 500,00	8 067 850,00	EUR	1,10
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	375 000,00	5 953 125,00	EUR	0,81
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	9 000,00	6 988 500,00	EUR	0,95
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	65 000,00	2 308 800,00	EUR	0,31
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	425 000,00	5 871 800,00	EUR	0,80
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	20 000,00	4 629 803,01	USD	0,63
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	100 000,00	4 104 000,00	EUR	0,56
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	20 000,00	3 793 000,00	EUR	0,52
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	225 000,00	5 062 500,00	EUR	0,69
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	400 000,00	5 018 000,00	EUR	0,68
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	20 000,00	4 194 000,00	EUR	0,57
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	50 000,00	4 467 000,00	EUR	0,61
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	200 000,00	6 303 000,00	EUR	0,86
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	90 000,00	9 993 915,40	GBP	1,36
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	5 000,00	2 776 949,58	CHF	0,38
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	22 500,00	8 775 156,42	USD	1,20
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	430 000,00	1 957 914,99	SEK	0,27

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3734800000	NIDEC CORPORATION	PROPRE	65 000,00	2 478 160,60	JPY	0,34
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	42 500,00	5 021 551,58	DKK	0,68
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	9 000,00	7 538 391,65	USD	1,03
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	52 500,00	4 905 600,00	EUR	0,67
LU0061462528	RTL GROUP	PROPRE	115 000,00	3 597 200,00	EUR	0,49
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	20 000,00	3 609 200,00	EUR	0,49
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	125 000,00	7 090 000,00	EUR	0,97
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	28 500,00	3 351 489,54	GBP	0,46
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	30 000,00	3 783 545,77	USD	0,52
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	15 000,00	3 880 602,54	USD	0,53
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	45 000,00	6 534 000,00	EUR	0,89
Total Action				194 067 446,66		26,46
Obligation						
XS2582860909	ABERTIS INFRAESTRUCTURAS 4.125% 07/08/2029	PROPRE	3 000 000,00	3 197 803,98	EUR	0,44
XS2386592484	ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.125% 21/09/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 638 067,95	EUR	0,36
FR001400CND2	AIR LIQUIDE FINANCE 2.875% 16/09/2032	PROPRE	8 000 000,00	8 007 523,06	EUR	1,09
XS2301127119	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 0.75% 22/02/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 195 350,25	EUR	0,16
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	4 000 000,00	4 092 420,55	EUR	0,56
XS2444286145	ALFA LAVAL TREASURY INTL 1.375% 18/02/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 823 721,15	EUR	0,25
DE000A14J9N8	ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	PROPRE	7 000 000,00	6 957 042,38	EUR	0,95
XS2189356996	ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	PROPRE	1 800 000,00	1 569 304,50	EUR	0,21
FR001400E3H8	ARVAL SERVICE LEASE SA 4.75% 22/05/2027	PROPRE	3 500 000,00	3 762 222,49	EUR	0,51
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	3 500 000,00	3 431 820,00	EUR	0,47
XS2678226114	ASSA ABLOY AB 3.875% 13/09/2030	PROPRE	4 500 000,00	4 754 216,19	EUR	0,65
XS2678191904	ASSA ABLOY AB 4.125% 13/09/2035	PROPRE	2 500 000,00	2 723 122,75	EUR	0,37
XS2347663507	ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	PROPRE	6 500 000,00	5 722 957,50	EUR	0,78
XS2573807778	AXA SA 3.625% 10/01/2033	PROPRE	3 000 000,00	3 144 839,02	EUR	0,43
XS1134541306	AXA TF-2024 / TV PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	5 060 281,42	EUR	0,69
BE6342263157	AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 586 937,50	EUR	0,35
XS2747065030	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.875% 15/01/2034	PROPRE	4 000 000,00	4 109 176,28	EUR	0,56

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0813211028	BANCO BILBAO VIZCZY ARG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 013 601,98	EUR	0,14
XS2634826031	BANCO SANTANDER 4.25% 12/06/2030	PROPRE	3 500 000,00	3 773 040,55	EUR	0,51
XS2199369070	BANKINTER SA VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	4 043 004,62	EUR	0,55
ES0213679006	BANKINTER SA VAR 03/05/2030	PROPRE	3 000 000,00	3 227 921,80	EUR	0,44
FR001400AY79	BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	PROPRE	5 000 000,00	5 102 676,50	EUR	0,70
FR0013425162	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.875% 18/06/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 853 893,11	EUR	0,25
FR001400KO38	BANQUE FEDER CRED MUTUEL 4.125% 18/09/2030	PROPRE	6 500 000,00	6 934 561,23	EUR	0,95
XS2585932275	BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13/09/2029	PROPRE	3 500 000,00	3 603 482,86	EUR	0,49
XS2149280948	BERTELSMANN SE CO KGAA 2% 01/04/2028	PROPRE	3 000 000,00	2 868 178,77	EUR	0,39
FR001400G3A1	BNP PARIBAS SA VAR 23/02/2029	PROPRE	5 400 000,00	5 513 480,85	EUR	0,75
FR001400BBL2	BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	PROPRE	6 000 000,00	6 418 878,85	EUR	0,88
FR0014009YD9	BPCE SA 1.75% 26/04/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 940 940,55	EUR	0,26
FR0014009YC1	BPCE SA 2.375% 26/04/2032	PROPRE	4 000 000,00	3 802 030,05	EUR	0,52
FR001400FB06	BPCE SA 3.5% 25/01/2028	PROPRE	3 700 000,00	3 741 877,93	EUR	0,51
XS2633552026	CA AUTOBANK SPA 4.375% 08/06/2026	PROPRE	3 800 000,00	3 977 804,49	EUR	0,54
ES0840609020	CAIXABANK SA VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 398 696,73	EUR	0,19
XS2434702424	CAIXABANK SA VAR 21/01/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 642 732,92	EUR	0,63
XS2387052744	CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 040 268,78	EUR	0,28
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	8 000 000,00	6 859 731,15	EUR	0,94
XS1551726810	CELLNEX TELECOM SA 2.875% 18/04/2025	PROPRE	1 400 000,00	1 425 650,41	EUR	0,19
XS2343000241	CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 757 056,67	EUR	0,24
FR001400F7K2	CRED AGRICOLE SA 4% 18/01/2033	PROPRE	4 500 000,00	4 756 077,05	EUR	0,65
FR0013533999	CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	5 000 000,00	4 698 028,26	EUR	0,64
FR0012891992	CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 16/10/2025	PROPRE	4 400 000,00	4 341 920,00	EUR	0,59
FR0014007Q96	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75% 18/01/2030	PROPRE	10 000 000,00	8 609 073,77	EUR	1,17
XS2345050251	DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 736 032,97	EUR	0,37
XS2147995372	DANAHER CORP 2.5% 30/03/2030	PROPRE	4 500 000,00	4 342 967,88	EUR	0,59
FR0013444544	DASSAULT SYSTEMS 0.125% 16/09/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 791 959,18	EUR	0,38
DE000A3MQQV5	DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	PROPRE	4 000 000,00	3 747 855,08	EUR	0,51
DE000A3H2465	DEUTSCHE BOERSE AG 0.125% 22/02/2031	PROPRE	3 500 000,00	2 882 565,10	EUR	0,39

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2466368938	DIAGEO CAPITAL BV 1.5% 08/06/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 344 237,70	EUR	0,32
XS2339426004	DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/28	PROPRE	6 000 000,00	5 048 580,00	EUR	0,69
XS2654097927	DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 576 880,12	EUR	0,22
FR001400IIT5	EDENRED 3.625% 13/12/2026	PROPRE	2 500 000,00	2 538 457,24	EUR	0,35
PTEDP4OM0025	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	PROPRE	4 000 000,00	4 412 929,84	EUR	0,60
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 03/04/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 313 500,00	EUR	0,32
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 049 222,46	EUR	0,42
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	5 000 000,00	5 044 518,85	EUR	0,69
XS2531420656	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 3.875% 09/03/2029	PROPRE	3 000 000,00	3 076 332,33	EUR	0,42
XS1937665955	ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	PROPRE	3 400 000,00	3 349 111,48	EUR	0,46
FR0014000RR2	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 500 000,00	2 234 932,38	EUR	0,30
FR001400F1I9	ENGIE SA 4% 11/01/2035	PROPRE	6 600 000,00	6 859 452,85	EUR	0,94
FR00140005C6	EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	PROPRE	4 000 000,00	3 031 840,66	EUR	0,41
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	4 000 000,00	3 861 647,32	EUR	0,53
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 4.5% 07/07/2028	PROPRE	2 000 000,00	2 154 959,34	EUR	0,29
XS2166619663	FIRMENICH PRODUCTIONS 1.375% 30/10/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 439 670,98	EUR	0,20
XS2778270772	FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 034 673,61	EUR	0,14
XS2337285519	FOMENTO ECONOMICO MEX 0.5% 28/05/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 210 546,58	EUR	0,30
XS2605914105	GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	PROPRE	3 500 000,00	3 709 063,80	EUR	0,51
XS2748213290	IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	2 600 000,00	2 655 278,13	EUR	0,36
XS2244941147	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	3 671 852,46	EUR	0,50
XS2723593187	IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	PROPRE	4 500 000,00	4 729 684,55	EUR	0,64
XS2397781944	ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15/10/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 547 351,84	EUR	0,35
XS1234953906	ILLINOIS TOOL WORKS INC 2.125% 22/05/2030	PROPRE	4 000 000,00	3 848 060,22	EUR	0,52
XS2457469547	IMCD NV 2.125% 31/03/2027	PROPRE	2 500 000,00	2 378 036,64	EUR	0,32
XS2677668357	IMCD NV 4.875% 18/09/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 065 282,95	EUR	0,15
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 476 971,30	EUR	0,20
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	5 100 000,00	4 903 953,49	EUR	0,67
XS1548475968	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	4 000 000,00	4 228 686,81	EUR	0,58
XS2592658947	INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	PROPRE	1 800 000,00	2 005 428,33	EUR	0,27

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2678939427	INTESA SANPAOLOSPA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 800 000,00	2 026 898,95	EUR	0,28
XS2150006562	JOHN DEERE CASH MANAGE 2.2% 02/04/2032	PROPRE	6 000 000,00	5 646 121,64	EUR	0,77
FR001400KHX5	KERING 3.875% 05/09/2035	PROPRE	4 000 000,00	4 206 677,92	EUR	0,57
XS2193979254	KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	PROPRE	4 000 000,00	3 317 067,21	EUR	0,45
XS2486270858	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 071 169,18	EUR	0,15
XS2003473829	LEASEPLAN CORPORATION NV VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 570 447,12	EUR	0,35
XS2463961248	LINDE PLC 1.375% 31/03/2031	PROPRE	6 400 000,00	5 706 131,29	EUR	0,78
XS2634593938	LINDE PLC 3.375% 12/06/2029	PROPRE	3 100 000,00	3 222 465,75	EUR	0,44
XS1685653211	LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	PROPRE	5 500 000,00	5 129 516,69	EUR	0,70
BE6321076711	LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 930 321,64	EUR	0,26
BE6343825251	LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25/05/2033	PROPRE	6 000 000,00	6 351 867,21	EUR	0,87
FR001400HX81	LOREAL SA 2.875% 19/05/2028	PROPRE	9 100 000,00	9 293 435,17	EUR	1,27
XS1975716595	LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	PROPRE	2 700 000,00	2 667 924,00	EUR	0,36
XS2732357525	LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	PROPRE	500 000,00	530 054,79	EUR	0,07
FR001400KJO0	LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	PROPRE	8 000 000,00	8 416 850,71	EUR	1,15
XS2232108568	MAXEDA DIY HOLDING BV 5.875% 01/10/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 636 502,08	EUR	0,22
XS2023644540	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	PROPRE	3 000 000,00	2 594 059,92	EUR	0,35
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	2 000 000,00	1 904 481,15	EUR	0,26
FR001400CMS2	NEOEN SAS 2.875% CV 14/09/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 750 581,37	EUR	0,51
XS1989380172	NETFLIX INC 3.875% 15/11/2029	PROPRE	4 000 000,00	4 138 340,00	EUR	0,56
FR0013321429	NEXITY SA CV 0.25% 02/03/2025 DIRTY	PROPRE	50 000,00	3 224 850,00	EUR	0,44
XS2550063478	NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 128 750,00	EUR	0,29
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 677 575,21	EUR	0,64
FR001400GDJ1	ORANGE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	3 500 000,00	3 836 339,96	EUR	0,52
FR001400KKM2	ORANGE SA 3.875% 11/09/2035	PROPRE	3 000 000,00	3 214 182,70	EUR	0,44
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	3 100 000,00	3 245 306,99	EUR	0,44
XS2332250708	ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 722 143,75	EUR	0,64
XS2712525109	PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029	PROPRE	1 100 000,00	1 205 551,67	EUR	0,16
FR001400DP44	PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	PROPRE	700 000,00	731 707,36	EUR	0,10
FR0014009L57	PERNOD RICARD 1.375% 07/04/2029	PROPRE	5 500 000,00	5 125 613,50	EUR	0,70

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2580271596	PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	PROPRE	5 000 000,00	5 136 900,41	EUR	0,70
BE0002977586	PROXIMUS SADP 4.125% 17/11/2033	PROPRE	2 500 000,00	2 657 308,20	EUR	0,36
XS2294704007	PRYSMIAN SPA 0% CV 02/02/206	PROPRE	3 000 000,00	3 703 380,00	EUR	0,51
DE000A286LP0	QIAGEN NV 0% CV 17/12/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 444 987,25	USD	0,47
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	5 000 000,00	4 908 837,30	EUR	0,67
XS2126162069	RELX FINANCE BV 0.875% 10/03/2032	PROPRE	6 000 000,00	5 027 012,05	EUR	0,69
XS2655993033	REXEL SA 5.25% 13/09/2030	PROPRE	3 000 000,00	3 122 025,00	EUR	0,43
XS2411720233	SANDVIK AB 0.375% 25/11/2028	PROPRE	3 500 000,00	3 072 936,89	EUR	0,42
XS1384064587	SANTANDER ISSUANCES 3.25% 04/04/2026	PROPRE	6 000 000,00	6 118 987,21	EUR	0,83
FR001400M9F9	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 1.97% 27/11/2030	PROPRE	7 000 000,00	8 198 312,31	EUR	1,12
FR001400DTA3	SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	PROPRE	5 000 000,00	5 235 358,74	EUR	0,71
FR0013518081	SEB SA 1.375% 16/06/2025	PROPRE	2 000 000,00	1 964 519,89	EUR	0,27
XS2399981435	SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 327 859,62	EUR	0,32
XS1570260460	SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 885 717,38	EUR	0,39
XS2388182573	SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 579 730,82	EUR	0,35
XS2597110027	STELLANTIS 4.375% 14/03/2030	PROPRE	2 500 000,00	2 632 243,15	EUR	0,36
XS2629064267	STORA ENSO OYJ 4.25% 01/09/2029	PROPRE	4 000 000,00	4 200 023,39	EUR	0,57
XS2582389156	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 500 000,00	1 665 298,06	EUR	0,23
XS2264161964	TELIA COMPANY AB 0.125% 27/11/2030	PROPRE	3 000 000,00	2 469 261,48	EUR	0,34
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	3 000 000,00	3 068 555,98	EUR	0,42
XS2058556536	THERMO FISHER 0.5% 01/03/2028	PROPRE	7 500 000,00	6 780 840,41	EUR	0,92
XS2199597456	TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	PROPRE	3 000 000,00	2 924 097,50	EUR	0,40
FR001400IU83	UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	3 295 080,00	EUR	0,45
XS2055089457	UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	PROPRE	4 500 000,00	4 486 664,02	EUR	0,61
XS2577053825	UNICREDIT SPA VAR 17/01/2029	PROPRE	4 000 000,00	4 212 233,44	EUR	0,57
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	3 500 000,00	3 554 449,10	EUR	0,48
XS2297882644	VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	PROPRE	6 000 000,00	5 149 105,08	EUR	0,70
FR00140007K5	VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	2 926 064,75	EUR	0,40
FR0013517059	VEOLIA ENVIRONMENT SA 0.8% 15/01/2032	PROPRE	7 000 000,00	5 793 177,43	EUR	0,79
XS2389112736	VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 477 030,42	EUR	0,20

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2541437583	VERISURE HOLDINGS AB 9.25% 15/10/2027	PROPRE	1 300 000,00	1 449 001,67	EUR	0,20
XS2479942034	VISA INC 2.375% 15/06/2034	PROPRE	5 000 000,00	4 805 364,89	EUR	0,66
XS2630490717	VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	PROPRE	1 500 000,00	1 675 197,38	EUR	0,23
XS1721422068	VODAFONE GROUP PLC 1.875% 20/11/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 809 847,95	EUR	0,38
AT0000A37249	WIENERBERGER AG 4.875% 04/10/2028	PROPRE	2 000 000,00	2 142 663,61	EUR	0,29
XS2681541327	ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13/03/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 066 503,97	EUR	0,15
XS2399851901	ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	PROPRE	4 000 000,00	3 765 502,95	EUR	0,51
XS2069016165	ZIGGO BV 2.875% 15/01/2030	PROPRE	3 000 000,00	2 699 840,00	EUR	0,37
Total Obligation				516 078 795,95		70,37
O.P.C.V.M.						
FR001400N3D6	ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	PROPRE	3 500,00	3 544 835,00	EUR	0,48
FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	PROPRE	3 000,00	3 015 870,00	EUR	0,41
FR0013406709	ECHQUIER ALPHA MAJOR SRI I	PROPRE	4 600,00	5 178 266,00	EUR	0,71
FR0014000TH9	ECHQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	PROPRE	1 000,00	1 071 850,00	EUR	0,15
FR0010383448	ECHQUIER CONVEXITE SRI EUROPE PART I	PROPRE	1 250,00	1 783 637,50	EUR	0,24
FR0013193752	ECHQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	PROPRE	3 657,00	3 743 122,35	EUR	0,51
Total O.P.C.V.M.				18 337 580,85		2,50
Total Valeurs mobilières				728 483 823,46		99,34
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	859 500,00	859 500,00	EUR	0,12
	APPEL MARGE USD	PROPRE	230 195,00	213 390,50	USD	0,03
Total APPELS DE MARGES				1 072 890,50		0,15
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-54 611,23	-54 611,23	EUR	-0,01
Total AUTRES				-54 611,23		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-354 508,05	-354 508,05	EUR	-0,05
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 989 205,81	-1 989 205,81	EUR	-0,27
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-340 009,24	-315 188,17	USD	-0,04
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 220 964,11	1 220 964,11	EUR	0,17
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	340 009,24	315 188,17	USD	0,04
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	73,62	75,69	CHF	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	1 408,68	188,86	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	2 116 014,59	2 116 014,59	EUR	0,29
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	29,37	34,37	GBP	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	5 159,04	4 782,42	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	94 262,28	94 262,28	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES CHF	PROPRE	1 198 731,57	1 232 438,77	CHF	0,17
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-1 198 731,57	-1 232 438,77	CHF	-0,17
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-314 496,35	-314 496,35	EUR	-0,04
Total BANQUE OU ATTENTE				778 112,11		0,11
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	649 000,00	601 622,25	USD	0,08
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	3 047 591,60	3 047 591,60	EUR	0,42
Total DEPOSIT DE GARANTIE				3 649 213,85		0,50
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-135 381,33	-135 381,33	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-876,31	-876,31	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 852,74	-1 852,74	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-23 313,33	-23 313,33	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 219,93	-3 219,93	EUR	-0,00
	PRTAXEABON	PROPRE	-12 289,40	-12 289,40	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-176 933,04		-0,02
Total Liquidites				5 268 672,19		0,72
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG210624	EURO STOXX 0624	VENLIG	-900,00	-859 500,00	EUR	-0,12
ES210624	S&P 500 EMINI 0624	VENLIG	-50,00	-213 390,50	USD	-0,03
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-1 072 890,50		-0,15
Total Futures				-1 072 890,50		-0,15
Coupons						
Action						
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	20 000,00	3 504,06	USD	0,00
JP3734800000	NIDEC CORPORATION	ACHLIG	65 000,00	13 487,34	JPY	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	27 500,00	8 918,42	USD	0,00
Total Action				25 909,82		0,00
Obligation						
XS2149280948	BERTEL SE 2% 04/28	ACHLIG	30,00	60 000,00	EUR	0,01
XS2147995372	DANAHER 2.5% 03/30	ACHLIG	4 500,00	112 500,00	EUR	0,02
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 04/28	ACHLIG	25,00	40 625,00	EUR	0,01
XS2457469547	IMCD 2.125% 03/2027	ACHLIG	2 500,00	53 125,00	EUR	0,01
XS2056730323	INFIN TECO VAR PERP	ACHLIG	15,00	43 125,00	EUR	0,01
XS2150006562	JOHN DERE 2.2% 04/32	ACHLIG	6 000,00	132 000,00	EUR	0,02
XS2463961248	LINDE PLC 1.375% 31	ACHLIG	64,00	88 000,00	EUR	0,01
XS2232108568	MAX BV 5.875% 10/26	ACHLIG	2 000,00	58 750,00	EUR	0,01
XS2323295563	NIDEC 0.046% 03/26	ACHLIG	5 000,00	2 300,00	EUR	0,00
XS2389112736	VERDE BID 4.625% 26	ACHLIG	1 500,00	34 687,50	EUR	0,00
Total Obligation				625 112,50		0,09
Total Coupons				651 022,32		0,09
Total ECHQUIER ARTY SRI				733 330 627,47		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER ARTY SRI

Identifiant d'entité juridique:
969500I9FE435QANAU40

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 66% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux :démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants:

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Approche	Amélioration de note
Score GREaT moyen pondéré	7.5
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité	7.1
Pourcentage d'investissement durable	66%

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	56.3%	38.2%
BIODIVERSITY	48.8	68.5

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable"

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
BNP PARIBAS	Banques	3.2%	
ENEL	Services collectifs	2.8%	Italie
CREDIT AGRICOLE	Banques	2.7%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	2.3%	France
ASTRAZENECA	Soins de santé	2.3%	Royaume-Uni
UNICREDIT	Banques	2.2%	Italie
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Banques	2.1%	France
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Services financiers	2.1%	France
HEINEKEN	Produits de première nécessité	2.0%	Pays-Bas
INTESA SANPAOLO	Banques	2.0%	Italie
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	2.0%	France
ALLIANZ	Assurance	1.9%	Allemagne
IBERDROLA	Services collectifs	1.9%	Espagne
CELLNEX TELECOM	Services de communication	1.7%	Espagne
WOLTERS KLUWER	Industrie	1.7%	Pays-Bas



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

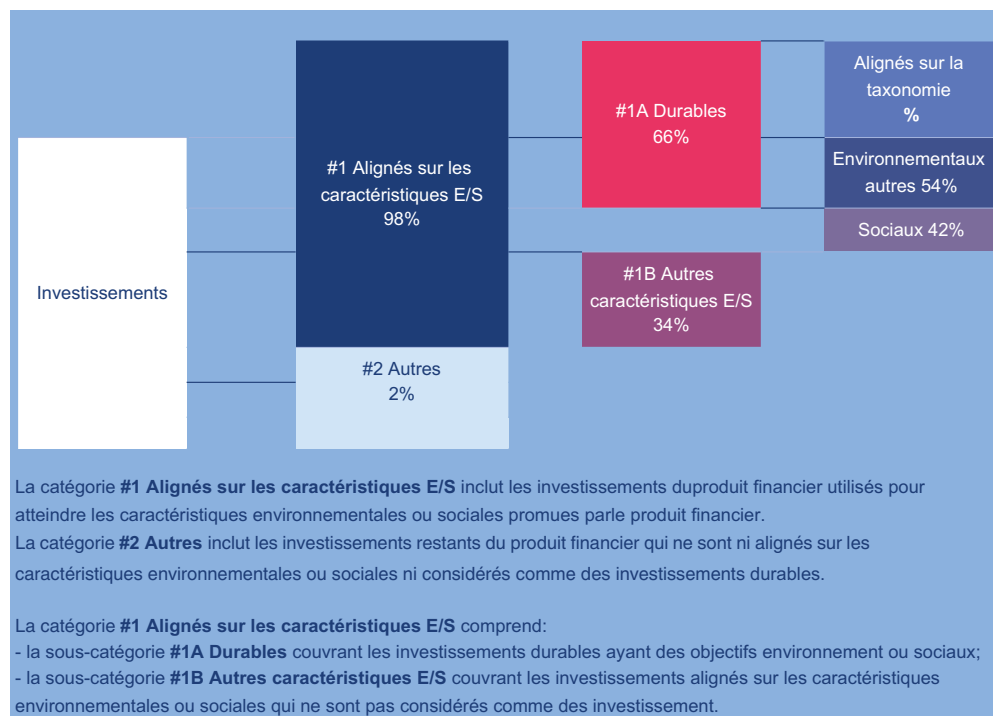
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	7.7%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	1.3%
Industrie	14.2%
Matériaux	5.6%
Produits de première nécessité	8.2%
Produits financiers	29.6%
Services collectifs	8.0%
Services de communication	9.0%
Soins de santé	12.9%
Technologies de l'information	2.6%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

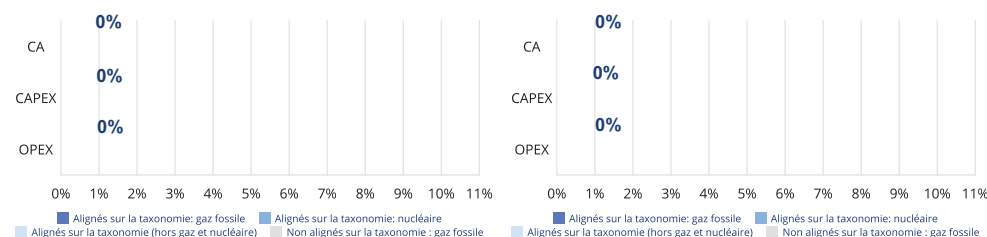
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

54%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

42%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 2% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 30-sept.

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 704 958 950,57

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,50	% TTC
Actions D	1,50	% TTC
Actions G	1,10	% TTC
Actions I	0,90	% TTC
Actions R	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 1,50 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 513 974 919,44

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 28/03/2024	Rapport semestriel 30/09/2024	Rapport annuel 31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	8 376 376,41	4 049 089,81	7 771 757,63
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	8 376 376,41	4 049 089,81	7 771 757,63

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(7771757.63/513974919.44)*100$$

1,51 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action D : 1,50 % TTC
 Fortune moyenne de l'action D pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 3 301 397,09

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	56 266,25	25 996,93	49 906,04
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	56 266,25	25 996,93	49 906,04

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(49906.04/3301397.09)*100$$

1,51 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,10 % TTC
 Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 18 711 950,00

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	99 160,02	94 370,10	208 291,82
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	99 160,02	94 370,10	208 291,82

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(208291.82/18711950)*100$$

1,11 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 0,90 % TTC
Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 159 102 381,38

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	1 360 434,79	721 127,90	1 443 633,64
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 360 434,79	721 127,90	1 443 633,64

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1443633.64/159102381.38)*100$$

0,90 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action R : 2,00 % TTC
 Fortune moyenne de l'action R pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 9 868 302,66

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	206 317,00	101 584,96	198 970,82
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	206 317,00	101 584,96	198 970,82

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(198970.82/9868302.66)*100$$

2,02 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER



Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

L'objectif d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS. L'OPCVM n'étant pas indiciel, le compartiment ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice. Cet indice est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration Limited de l'indice de référence iBoxx Euro Corporate 3-5 ans est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE repose sur une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « bond picking » et est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «Top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt (sensibilité, duration, position de courbes de taux) et accessoirement au risque de change.

- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).
- La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir des titres d'une durée de vie proche de celle de l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS, mais pas de manière exclusive. Elle est conditionnée par l'évolution des marchés de taux en euro et par les mouvements de la courbe de taux d'intérêt de la zone euro. Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment est exposé aux obligations et titres de créance issus indifféremment d'émissions publiques ou privées (univers d'investissement de départ).

Le portefeuille sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 8.

Approche ISR mise en œuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Markit iBoxx Euro Corporates (80%) + Markit iBoxx EUR Liquid High (20%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépasser (« la Note Moyenne Améliorée»). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière

- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière¹.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions

ECHIQUEL CREDIT SRI EUROPE n'investira pas dans des actions.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le compartiment investit sur des produits de taux très majoritairement libellés en euros, l'exposition à des instruments émis dans une autre devise devant rester inférieure à 10%, indépendamment de la nationalité de l'émetteur.

Plus particulièrement, il investit :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation ou considérés comme tels par la société de gestion.
- dans des titres obligataires de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni) et dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 40% de son actif net sur des titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs dits à haut rendement selon les agences de notation ou considérés comme tels par la société de gestion.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le gérant peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingents (dites obligations "coco").

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens et internationaux. Dans ce cadre, l'OPCVM prendra des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et éventuellement contre le risque de change. Il pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options et futures de change,
- asset swaps.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

- a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire.
- b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.
- c) Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (obligations convertibles) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux : La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" : Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- **Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes :** Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

- **Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon :** En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

- **Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité :** Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

- **Risque lié à l'inversion du capital :** Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

- **Risque lié au report du remboursement :** La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- **Action A** : Tous souscripteurs

- **Action G** : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I** : Réservée aux investisseurs institutionnels

- **Action IXL** : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque lié à l'investissement en titres de créances et obligataires.

ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce produit dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 2 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale).

Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 juillet 2007.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 20 juillet 2007.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le fonds a progressé de 3.92% sur la période (part I), soit derrière son indice de référence.

En relatif, le fonds a été pénalisé par le positionnement à duration longue de sa poche de titres Investment Grade, dont la progression a été limitée par la forte pentification de la courbe des taux européens sur la période (le taux 10 ans allemand - Bund - a augmenté de 44 bps tandis que le taux 2 ans s'est contracté de 80 bps). A l'inverse, les poches de titres à fort beta crédit, obligations High Yield et subordonnés d'entreprises non financières (hybrides), ont contribué positivement à la performance du fonds, profitant d'un rendement embarqué attractif.

Le fonds est resté mobile en termes de duration : la fonds a pris de la duration en mai 2024, avant d'alléger la duration en aout-septembre (sur la baisse du bund proche de 2,2%), puis a progressivement repris de la duration en janvier et mars 2025 (lorsque le bund a atteint 2,6%). La duration du fonds a ainsi fluctué entre 3,8 (point bas en décembre 2024) et 4.9 (mars 2025) sur la période. Nous restons convaincus que les taux vont être orientés à la baisse à moyen terme et avons profité du niveau élevé de mars pour reprendre de la sensibilité

Les rendements du marché obligataire restent attractifs, un changement de paradigme par rapport aux dix dernières années de taux bas et de primes de risque écrasées. Nous restons modérément exposés aux actifs obligataires risqués, tout en nous recentrant sur les sociétés aptes à encaisser une conjoncture de plus en plus sous pression. Nous restons également mobiles en termes de duration si nous estimons que les taux vont trop loin à la hausse comme à la baisse.

Le fonds a également obtenu au cours de la période sa labellisation ISR V3.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN de la Part	Libelle de la part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010491803	Echiquier Credit SRI Europe A	3,50%	5,21%
FR0011829050	Echiquier Credit SRI Europe I	3,92%	5,21%
FR0013286614	Echiquier Credit SRI Europe G	3,71%	5,21%
FR001400N3D6	Echiquier Credit SRI Europe IXL	4,13%	5,21%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : TERNA RETE 1% 11/10/2028 (XS1503131713) ASTRAZENECA 3.75% 03/03/2032 (XS2593105476)

Ventes : ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT SRI IXL (FR001400N3E4) - BECTON DICKINSON 3.553% 13/09/2029 (XS2585932275)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
 - 3 500 parts d'Echiquier High Yield Europe I
 - 2 000 parts d'Echiquier Short Term Credit IXL

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie.

Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle

- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 – voir annexes

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN**Actif**

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	343 836 280,48	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	343 836 280,48	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 907 455,00	-
OPCVM	5 907 455,00	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	349 743 735,48	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	221 522,96	-
Comptes financiers	9 300 532,45	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	9 522 055,41	-
Total Actif I + II	359 265 790,89	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	345 414 759,08	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	13 264 586,04	-
Capitaux propres I	358 679 345,12	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	586 445,77	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	586 445,77	-
Total Passifs: I + II + III + IV	359 265 790,89	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	10 018 188,29	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	545 829,37	-
Sous-total Produits sur opérations financières	10 564 017,66	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-40,18	-
Sous-total charges sur opérations financières	-40,18	-
Total Revenus financiers nets (A)	10 563 977,48	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 445 123,16	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-130,89	-
Autres charges	-2 851,80	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 448 105,85	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	8 115 871,63	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	380 125,20	-
Sous-total revenus nets I = C + D	8 495 996,83	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 271 547,35	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-42 661,81	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 228 885,54	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	73 277,76	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 302 163,30	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 981 955,73	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-0,01	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	1 981 955,72	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	484 470,19	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	2 466 425,91	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	13 264 586,04	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif d'ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE est d'obtenir une performance similaire ou supérieure à l'indice IBOXX EURO CORPORATE 3-5 ANS.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	358 679 345,12	306 190 251,76	170 354 980,76	193 240 939,43	210 382 104,92

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action A					
FR0010491803					
Nombre de parts ou actions	820 730,294	820 322,266	737 438,477	695 497,637	728 583,982
Valeur liquidative unitaire	171,15	165,36	155,15	163,27	168,94
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,59	-1,06	-7,07	0,27	1,57

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action G**FR0013286614**

Nombre de parts ou actions	158 658,429	164 505,487	118 356,608	125 914,013	117 280,128
Valeur liquidative unitaire	103,40	99,70	93,36	98,05	101,41
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,98	-0,45	-4,06	0,21	1,14

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action I**FR0011829050**

Nombre de parts ou actions	321 618,685	880 332,923	435 212,929	622 920,164	674 699,489
Valeur liquidative unitaire	114,68	110,35	103,13	108,09	111,74
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,53	-0,28	-4,28	0,28	1,48

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action IXL					
FR001400N3D6					
Nombre de parts ou actions	156 329,121	56 245,000	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	1 054,92	1 013,10	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	34,58	-0,82	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	306 190 251,76	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	257 398 310,27	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-217 235 929,80	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 115 871,63	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 228 885,54	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 981 955,72	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	358 679 345,12	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010491803	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	229 538,824	38 799 012,72
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-229 130,796	-38 596 076,50
Solde net des souscriptions/rachats	408,028	202 936,22
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0013286614	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	54 811,392	5 613 350,66
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-60 658,45	-6 217 530,81
Solde net des souscriptions/rachats	-5 847,058	-604 180,15
Action G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action I

FR0011829050	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	500 493,025	55 605 208,97
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 059 207,263	-120 167 785,88
Solde net des souscriptions/rachats	-558 714,238	-64 562 576,91
Action I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action IXL

FR001400N3D6	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	149 793,278	157 380 737,92
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-49 709,157	-52 254 536,61
Solde net des souscriptions/rachats	100 084,121	105 126 201,31

Action IXL

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010491803	Action A	Capitalisable	EUR	140 471 458,81	820 730,294	171,15
FR0013286614	Action G	Capitalisable	EUR	16 406 453,98	158 658,429	103,40
FR0011829050	Action I	Capitalisable	EUR	36 886 297,23	321 618,685	114,68
FR001400N3D6	Action IXL	Capitalisable	EUR	164 915 135,10	156 329,121	1 054,92

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Caïmanes, Îles	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	343 836,28	296 392,63	47 443,65	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 300,53	-	-	-	9 300,53
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	296 392,63	47 443,65	-	9 300,53

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	3 074,95	-	1 461,43	26 646,82	84 020,56	169 204,75	59 427,77
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 300,53	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	12 375,48	-	1 461,43	26 646,82	84 020,56	169 204,75	59 427,77

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD +/-	CNY +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	313 822,12	26 582,11	1 895,06
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	313 822,12	26 582,11	1 895,06

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	203 022,96
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	18 500,00
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	221 522,96
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-44 555,11
Achats à règlement différé	-400 000,00
Frais de gestion	-112 297,63
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-29 593,03
Total des dettes	-586 445,77
Total des créances et dettes	-364 922,81

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,00 % TTC maximum
		Action G 0,80 % TTC maximum
		Action I 0,60 % TTC maximum
		Action IXL 0,40% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Action A

FR0010491803	31/03/2025
Frais fixes	1 376 920,20
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0013286614	31/03/2025
Frais fixes	135 130,71
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011829050	31/03/2025
Frais fixes	520 924,83
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action IXL

FR001400N3D6	31/03/2025
Frais fixes	415 130,11
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	2 094 380,00
	FR0013193752	ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	3 813 075,00
Total			5 907 455,00

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	8 495 996,83	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 495 996,83	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 495 996,83	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010491803	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 877 554,18	-
Total	2 877 554,18	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0013286614	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	368 359,07	-
Total	368 359,07	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011829050	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	900 540,25	-
Total	900 540,25	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL

FR001400N3D6	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 349 543,33	-
Total	4 349 543,33	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 302 163,30	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 302 163,30	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 302 163,30	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010491803	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	902 210,05	-
Total	902 210,05	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0013286614	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	105 331,15	-
Total	105 331,15	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011829050	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	236 708,64	-
Total	236 708,64	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL**FR001400N3D6****31/03/2025*****28/03/2024**

Devise

EUR

EUR

Affectation :

Distribution

-

-

Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes

-

-

Capitalisation

1 057 913,46

-

Total**1 057 913,46****-****(*) Information relative aux acomptes versés**

Acomptes unitaires versés

-

-

() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**

Nombre d'actions ou parts

-

-

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

-

-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			343 836 280,48	95,86
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			-	-
Restaurants et bars			-	-
FU JI FOOD 0% 18/10/2010 DEFAULTED	CNY	5 000 000	-	-
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			343 836 280,48	95,86
Agences de médias			406 268,71	0,11
IPSOS SA 3.75% 22/01/2030	EUR	400 000	406 268,71	0,11
Assurance services complets			5 110 300,54	1,42
ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	EUR	2 500 000	2 535 611,16	0,70
AXA SA VAR 06/07/2047	EUR	2 500 000	2 574 689,38	0,72
Assurance vie			1 996 161,30	0,56
ALLIANZ FINANCE II BV 0.50% 22/11/2033	EUR	2 500 000	1 996 161,30	0,56
Automobiles			2 094 954,25	0,58
STELLANTIS NV 4.25% 16/06/2031	EUR	2 000 000	2 094 954,25	0,58
Banques			70 027 720,76	19,52
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.875% 15/01/2034	EUR	4 000 000	4 111 458,63	1,15
BANCO SANTANDER 4.25% 12/06/2030	EUR	6 000 000	6 516 617,26	1,82
BANKINTER SA VAR 03/05/2030	EUR	4 500 000	4 884 274,11	1,36
BANQ FED CRD MUTUEL 5.125% 13/01/2033	EUR	1 500 000	1 605 978,70	0,45
BANQUE FEDER CRED MUTUEL 4.125% 18/09/2030	EUR	3 000 000	3 194 282,05	0,89
BNP PARIBAS 4.09% 13/02/2034	EUR	4 000 000	4 063 260,82	1,13
BNP PARIBAS SA VAR 23/02/2029	EUR	3 000 000	3 091 992,74	0,86
BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	EUR	1 000 000	1 078 708,21	0,30
BPCE SA 2.375% 26/04/2032	EUR	5 000 000	4 775 041,78	1,33
BPCE SA 3.5% 25/01/2028	EUR	5 000 000	5 128 423,29	1,43
CAIXABANK SA 4.375% 29/11/2033	EUR	6 000 000	6 422 478,08	1,79
CRED AGRICOLE SA 4% 18/01/2033	EUR	6 000 000	6 246 477,53	1,74
CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	EUR	2 500 000	2 435 392,39	0,68
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75% 18/01/2030	EUR	4 000 000	3 573 922,19	1,00
INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	EUR	5 900 000	6 616 512,16	1,84
UNICREDIT SPA 1.25% 16/06/2026	EUR	1 500 000	1 510 367,26	0,42
UNICREDIT SPA VAR 17/01/2029	EUR	4 500 000	4 772 533,56	1,33
Biotechnologie			1 044 804,42	0,29
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	EUR	1 500 000	1 044 804,42	0,29

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Boissons non alcoolisées			5 904 055,21	1,65
COCA COLA CO 1.25% 08/03/2031	EUR	3 500 000	3 153 136,58	0,88
FOMENTO ECONOMICO MEX 0.5% 28/05/2028	EUR	3 000 000	2 750 918,63	0,77
Brasseurs			6 394 851,74	1,78
HEINEKEN NV 1.75% 17/03/2031	EUR	2 500 000	2 305 942,81	0,64
HEINEKEN NV 3.812% 04/07/2036	EUR	4 000 000	4 088 908,93	1,14
Chimie de spécialité			3 888 649,99	1,08
IMCD NV 4.875% 18/09/2028	EUR	2 500 000	2 684 095,21	0,75
ITELYUM REGENERATION SPA 4.625% 01/10/2026	EUR	800 000	806 886,78	0,22
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	EUR	400 000	397 668,00	0,11
Composants électriques			9 283 001,09	2,59
NEXANS SA 4.125% 29/05/2029	EUR	1 000 000	1 041 718,22	0,29
PRYSMIAN SPA 3.625% 28/11/2028	EUR	1 000 000	1 021 634,38	0,29
REXEL SA 5.25% 13/09/2030	EUR	1 000 000	1 041 279,17	0,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	EUR	6 000 000	6 178 369,32	1,72
Composants et équipements électriques			5 790 924,65	1,61
CASTELLO BC BIDCO SPA FRN 14/11/2031	EUR	1 000 000	1 010 225,62	0,28
LEGRAND SA 3.625% 19/03/2035	EUR	3 300 000	3 319 273,36	0,92
NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	EUR	1 500 000	1 461 425,67	0,41
Détaillants et grossistes Alimentation			4 446 452,09	1,24
ITM ENTREPRISES SASU 4.125% 29/01/2030	EUR	1 200 000	1 206 611,84	0,34
KONIN AHOLD DLHAIZE 3.875% 11/03/2036	EUR	2 500 000	2 507 714,04	0,70
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	EUR	700 000	732 126,21	0,20
Distillateurs et viticulteurs			7 125 667,40	1,99
PERNOD RICARD SA 3.375% 07/11/2030	EUR	5 000 000	5 075 000,00	1,42
PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	EUR	2 000 000	2 050 667,40	0,57
Eau			1 631 672,11	0,46
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	EUR	1 700 000	1 631 672,11	0,46
Édition			9 889 168,85	2,76
BERTELSMANN SE AND CO KGAA 1.5% 15/05/2030	EUR	4 000 000	3 758 051,51	1,05
BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	EUR	800 000	821 581,04	0,23
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	5 000 000	5 309 536,30	1,48
Électricité alternative			3 868 665,35	1,08
EDP SA VAR 16/09/2054	EUR	1 000 000	1 007 424,11	0,28
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	1 000 000	993 342,88	0,28
ORSTED A/S 1.5% 26/11/2029	EUR	2 000 000	1 867 898,36	0,52
Électricité conventionnelle			9 742 085,32	2,72
ELECTRICITE DE FRANCE SA 1% 29/11/2033	EUR	2 300 000	1 839 119,70	0,51
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 718 267,67	0,48
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000	1 063 998,77	0,30
TERNA SPA 1% 11/10/2028	EUR	2 500 000	2 361 699,32	0,66

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	EUR	2 500 000	2 265 419,52	0,63
VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	EUR	500 000	493 580,34	0,14
Équipements de technologie de production			3 974 770,88	1,11
TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	EUR	1 500 000	1 505 439,99	0,42
TENNET HOLDING BV VAR PERPETUAL	EUR	1 500 000	1 576 969,52	0,44
TENNET HOLDINGS BV 1.875% 13/6/2036	EUR	1 000 000	892 361,37	0,25
Équipements de télécommunications			1 988 598,90	0,55
SES SA 3.5% 14/01/2029	EUR	2 000 000	1 988 598,90	0,55
Équipements médicaux			3 572 485,00	1,00
THERMO FISHER SCIENTIFIC 3.65% 21/11/2034	EUR	3 500 000	3 572 485,00	1,00
Expert en finance			83 637 115,95	23,32
AIR LIQUIDE FINANCE 3.375% 29/05/2034	EUR	6 000 000	6 176 516,71	1,72
AKELIUS RESIDENTIAL PROP 0.75% 22/02/2030	EUR	2 000 000	1 727 042,74	0,48
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	1 500 000	1 536 997,92	0,43
CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	EUR	1 200 000	1 068 927,12	0,30
CELLNEX FINANCE CO SA 2% 15/02/2033	EUR	1 500 000	1 313 265,82	0,37
CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	EUR	1 000 000	817 041,11	0,23
CULLINAN HOLDCO 4.625% 15/10/2026	EUR	1 000 000	934 504,86	0,26
DEUTSCHE BOERSE AG 0.125% 22/02/2031	EUR	1 500 000	1 276 520,34	0,36
DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	EUR	1 000 000	961 576,85	0,27
DIAGEO FINANCE PLC 2.5% 27/03/2032	EUR	4 500 000	4 275 634,32	1,19
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	EUR	3 500 000	3 533 736,64	0,98
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	EUR	1 500 000	1 547 453,42	0,43
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 3.875% 09/03/2029	EUR	3 000 000	3 094 523,84	0,86
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17/06/2036	EUR	5 000 000	3 649 440,41	1,02
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	EUR	800 000	871 949,00	0,24
EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	EUR	1 500 000	1 459 658,84	0,41
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.621% 29/11/2029	EUR	1 000 000	965 656,96	0,27
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 30/09/2035	EUR	4 000 000	3 919 494,79	1,09
IBERDROLA FINANZAS SAU 3% 30/09/2031	EUR	1 000 000	996 293,29	0,28
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	2 500 000	2 683 829,18	0,75
IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	EUR	4 500 000	4 758 807,95	1,33
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	EUR	1 000 000	1 082 952,36	0,30
ILIAD HOLDINGS SAS 5.375% 15/04/2030	EUR	500 000	511 523,68	0,14
LIBRA GROUPCO SPA 5.0% 15/05/2027	EUR	600 000	609 226,67	0,17
LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	EUR	4 500 000	4 317 116,92	1,20
LONZA FINANCE INTL NV 3.25% 04/09/2030	EUR	1 500 000	1 530 687,95	0,43
LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25/05/2033	EUR	2 500 000	2 632 408,22	0,73
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	EUR	5 500 000	4 837 781,16	1,35
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	EUR	500 000	501 502,64	0,14
RELX FINANCE BV 0.875% 10/03/2032	EUR	6 000 000	5 132 528,22	1,43

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SANDOZ FINANCE BV 3.25% 12/09/2029	EUR	2 000 000	2 038 772,60	0,57
SANDOZ FIN BV 4.5% 17/11/2033	EUR	2 000 000	2 134 814,25	0,59
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3.875% 23/02/2030	EUR	3 500 000	3 606 239,86	1,01
SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	EUR	3 500 000	3 140 270,48	0,88
TRIVIUM PACKAGING FIN 3.75% 15/08/2026	EUR	800 000	795 340,67	0,22
VERISURE HOLDINGS AB 9.25% 15/10/2027	EUR	700 000	611 111,04	0,17
ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	EUR	1 000 000	929 159,04	0,26
ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	EUR	1 000 000	875 548,75	0,24
ZIGGO BOND CO BV 6.125% 15/11/2032	EUR	800 000	781 259,33	0,22
Fournitures médicales			1 563 717,21	0,44
BECTON DICKINSON AND CO 3.828% 07/06/2032	EUR	1 500 000	1 563 717,21	0,44
Gestion financière			1 539 981,99	0,43
EDENRED 3.625% 13/12/2026	EUR	1 500 000	1 539 981,99	0,43
Habillement et accessoires			6 207 715,89	1,73
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	EUR	6 000 000	6 207 715,89	1,73
Industries diversifiées			1 200 288,00	0,33
SNF GROUP SACA 4.5% 15/03/2032	EUR	1 200 000	1 200 288,00	0,33
Ingénierie industrielle			1 895 059,73	0,53
ALFA LAVAL TREASURY INTL 1.375% 18/02/2029	EUR	2 000 000	1 895 059,73	0,53
Internet			2 636 867,71	0,74
PROSUS NV 2.031% 03/08/2032	EUR	1 500 000	1 313 003,71	0,37
PROSUS NV 2.778% 19/01/2034	EUR	1 500 000	1 323 864,00	0,37
Investissements et services immobiliers			3 097 278,08	0,86
PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	EUR	3 000 000	3 097 278,08	0,86
Matériaux et accessoires de construction			5 863 141,64	1,63
ASSA ABLOY AB 4.125% 13/09/2035	EUR	5 500 000	5 863 141,64	1,63
Papiers			1 039 321,25	0,29
WEPA HYGIENEPRODUKTE BMB 5.625% 15/01/2031	EUR	1 000 000	1 039 321,25	0,29
Pharmacie			7 759 590,07	2,16
ASTRAZENECA PLC 3.75% 03/03/2032	EUR	6 000 000	6 191 413,15	1,72
MERCK KGAA VAR 27/08/2054	EUR	600 000	606 118,03	0,17
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	1 000 000	962 058,89	0,27
Pneus			2 993 074,52	0,83
CIE GEN DES ESTABLI 3.375% 16/05/2036	EUR	3 000 000	2 993 074,52	0,83
Produits alimentaires			9 915 405,53	2,76
DANONE SA 3.706% 13/11/2029	EUR	5 500 000	5 734 601,37	1,60
KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	EUR	4 000 000	3 367 703,56	0,94
LA DORIA SPA FRN 12/11/2029	EUR	800 000	813 100,60	0,22
Produits de beauté			6 603 828,93	1,84
LOREAL SA 2.875% 19/05/2028	EUR	5 400 000	5 576 352,90	1,55
L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	EUR	1 000 000	1 027 476,03	0,29

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Radiodiffuseurs et télédiffuseurs			1 028 574,93	0,29
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	EUR	1 000 000	1 028 574,93	0,29
Restaurants et bars			901 463,63	0,25
ELIOR GROUP SA 5.625% 15/03/2030	EUR	900 000	901 463,63	0,25
Semi conducteurs			793 553,42	0,22
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	EUR	800 000	793 553,42	0,22
Service location et de crédit bail: consommateur			2 070 972,88	0,58
ALD SA 4.25% 18/01/2027	EUR	2 000 000	2 070 972,88	0,58
Services de transport			6 797 007,80	1,90
ABERTIS INFRASTRUCTURAS 4.125% 07/08/2029	EUR	3 000 000	3 182 091,78	0,89
ARVAL SERVICE LEASE SA 4.75% 22/05/2027	EUR	1 100 000	1 186 936,47	0,33
FERROVIAL EMISIONES SA 1.382% 14/05/2026	EUR	1 500 000	1 498 034,63	0,42
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	EUR	600 000	614 547,50	0,17
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	300 000	315 397,42	0,09
Services financiers aux consommateurs			5 870 471,60	1,64
EXPERIAN FINANCE PLC 3.375% 10/09/2024	EUR	4 000 000	3 967 061,74	1,11
VISA INC 2.375% 15/06/2034	EUR	2 000 000	1 903 409,86	0,53
Services multiples aux collectivités			4 685 582,96	1,31
ENGIE SA 4% 11/01/2035	EUR	4 000 000	4 083 586,85	1,14
IREN SPA VAR PERP 31/12/2099	EUR	600 000	601 996,11	0,17
Service traitement et d'élimination des déchets			1 881 127,50	0,52
PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029	EUR	1 000 000	1 079 907,50	0,30
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	EUR	800 000	801 220,00	0,22
Télécommunications filaires			22 083 943,86	6,16
EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	EUR	500 000	395 483,70	0,11
ILIAD SA 1.875% 25/04/2025	EUR	500 000	508 309,25	0,14
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	800 000	839 910,47	0,23
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	1 072 187,12	0,30
ORANGE SA 3.875% 11/09/2035	EUR	4 000 000	4 152 485,48	1,16
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	1 100 873,84	0,31
PROXIMUS SADP 4.125% 17/11/2033	EUR	2 500 000	2 631 449,66	0,73
PROXIMUS SADP VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000	1 010 294,93	0,28
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	EUR	1 000 000	877 225,48	0,25
TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	EUR	1 500 000	1 539 165,82	0,43
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	800 000	892 567,56	0,25
TELIA COMPANY AB 0.125% 27/11/2030	EUR	2 500 000	2 118 528,77	0,59
TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	EUR	1 000 000	1 035 344,66	0,29
VODAFONE 1.625% 24/11/2030	EUR	3 000 000	2 790 339,45	0,78
VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	EUR	1 000 000	1 119 777,67	0,31
Voyage et tourisme			3 589 936,84	1,00
AMADEUS IT GROUP SA 2.875% 20/05/2027	EUR	2 500 000	2 573 922,95	0,72

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	1 000 000	1 016 013,89	0,28
Parts d'OPC et fonds d'investissements			5 907 455,00	1,65
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			5 907 455,00	1,65
ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	EUR	2 000	2 094 380,00	0,59
ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	EUR	3 500	3 813 075,00	1,06
Total			349 743 735,48	97,51

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	349 743 735,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	9 522 055,41
Autres passifs (-)	-586 445,77
Total = actif net	358 679 345,12

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom right portion of the page, creating a sense of movement and depth.

ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	299 659 987,96	153 436 034,17
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	286 238 502,96	149 519 722,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 421 485,00	3 916 311,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	388 453,89	509 527,81
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	388 453,89	509 527,81
Comptes financiers	11 843 813,46	17 017 312,06
Liquidités	11 843 813,46	17 017 312,06
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	311 892 255,31	170 962 874,04

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	307 437 272,53	177 916 675,67
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 254 209,13	-9 470 815,49
• Résultat de l'exercice	4 007 188,36	1 909 120,58
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	306 190 251,76	170 354 980,76
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 702 003,55	607 893,28
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 702 003,55	607 893,28
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	311 892 255,31	170 962 874,04

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	305 132,87	48 412,91
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 498 598,44	3 373 232,03
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 803 731,31	3 421 644,94
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-629,26	-18 292,04
• Autres charges financières	-1 523,00	-1 788,25
Total (II)	-2 152,26	-20 080,29
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 801 579,05	3 401 564,65
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 665 456,16	-1 494 672,19
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 136 122,89	1 906 892,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	871 065,47	2 228,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	4 007 188,36	1 909 120,58

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,00 % TTC maximum
		Action G 0,80 % TTC maximum
		Action I 0,60 % TTC maximum
		Action IXL 0,40% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	170 354 980,76	193 240 939,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	229 525 806,13	56 914 832,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-106 793 427,82	-70 451 772,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 105 420,31	1 021 438,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 784 655,95	-10 640 544,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	251 300,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-10 747,80	-16 420,93
Différences de change	26 710,91	66 019,73
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	14 630 042,33	-1 937 704,11
- Différence d'estimation exercice N	6 816 575,39	-7 813 466,94
- Différence d'estimation exercice N-1	-7 813 466,94	-5 875 762,83
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 136 122,89	1 906 892,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	306 190 251,76	170 354 980,76

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	1 399 716,24	-
Obligations à taux fixe	227 102 509,77	-
Obligations à taux variable	57 736 276,95	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	228 502 226,01	57 736 276,95	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	11 843 813,46
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	2 914 313,66	38 727 803,50	80 206 146,37	164 390 239,43
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 843 813,46	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CNY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	2,34	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	388 453,89
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	309 674,87
Souscriptions à recevoir	78 779,02
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 702 003,55
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	5 314 175,66
Rachat à payer	345 800,90
Frais provisionnés	37 796,09
Provisions pour frais de recherche	4 230,90
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010491803	290 551,084	46 203 821,84	207 667,295	33 171 585,93
Action G / FR0013286614	107 039,003	10 392 406,00	60 890,124	5 825 585,41
Action I / FR0011829050	1 068 195,623	116 362 116,86	623 075,629	67 558 116,25
Action IXL / FR001400N3D6	56 482	56 567 461,43	237	238 140,23
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-
Action IXL / FR001400N3D6		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-
Action IXL / FR001400N3D6		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010491803		-		-
Action G / FR0013286614		-		-
Action I / FR0011829050		-		-
Action IXL / FR001400N3D6		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010491803	1,00
Action G / FR0013286614	0,80
Action I / FR0011829050	0,60
Action IXL / FR001400N3D6	0,40

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action A / FR0010491803	-	-
Action G / FR0013286614	-	-
Action I / FR0011829050	-	-
Action IXL / FR001400N3D6	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 13 421 485,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 007 188,36	1 909 120,58
Total	4 007 188,36	1 909 120,58

Action A / FR0010491803	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 866 014,48	1 147 664,57
Total	1 866 014,48	1 147 664,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013286614	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	256 654,39	132 826,86
Total	256 654,39	132 826,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011829050	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 703 537,20	628 629,15
Total	1 703 537,20	628 629,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR001400N3D6	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	180 982,29	-
Total	180 982,29	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 254 209,13	-9 470 815,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5 254 209,13	-9 470 815,49

Action A / FR0010491803	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 738 233,97	-6 364 794,49
Total	-2 738 233,97	-6 364 794,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013286614	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-330 837,14	-614 109,94
Total	-330 837,14	-614 109,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011829050	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 957 986,62	-2 491 911,06
Total	-1 957 986,62	-2 491 911,06
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR001400N3D6	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-227 151,40	-
Total	-227 151,40	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 juillet 2007.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	306 190 251,76	170 354 980,76	193 240 939,43	210 382 104,92	204 800 034,93

Action A / FR0010491803	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	820 322,266	737 438,477	695 497,637	728 583,982	677 140,585
Valeur liquidative	165,36	155,15	163,27	168,94	169,22
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,06	-7,07	0,27	1,57	0,25

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013286614	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	164 505,487	118 356,608	125 914,013	117 280,128	93 731,437
Valeur liquidative	99,70	93,36	98,05	101,41	101,38
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,45	-4,06	0,21	1,14	0,34

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011829050		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	880 332,923	435 212,929	622 920,164	674 699,489	723 938,255
Valeur liquidative	110,35	103,13	108,09	111,74	111,48
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,28	-4,28	0,28	1,48	0,60

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR001400N3D6		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	56 245,000	-	-	-	-
Valeur liquidative	1 013,10	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,82	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2582860909	ABERTIS INFRASTRUCTURAS 4.125% 07/08/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 664 836,65	EUR	0,87
XS2386592484	ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.125% 21/09/2028	PROPRE	3 500 000,00	3 077 745,94	EUR	1,01
XS2249894234	ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	PROPRE	500 000,00	509 425,00	EUR	0,17
FR001400CND2	AIR LIQUIDE FINANCE 2.875% 16/09/2032	PROPRE	3 500 000,00	3 503 291,34	EUR	1,14
XS2301127119	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 0.75% 22/02/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 593 800,33	EUR	0,52
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	3 000 000,00	3 069 315,41	EUR	1,00
XS2444286145	ALFA LAVAL TREASURY INTL 1.375% 18/02/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 823 721,15	EUR	0,60
DE000A3KY359	ALLIANZ FINANCE II BV 0.50% 22/11/2033	PROPRE	2 500 000,00	1 988 167,35	EUR	0,65
DE000A14J9N8	ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	PROPRE	1 500 000,00	1 490 794,80	EUR	0,49
XS2177555062	AMADEUS IT GROUP SA 2.875% 20/05/2027	PROPRE	2 500 000,00	2 526 070,15	EUR	0,83
XS2189356996	ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 133 386,58	EUR	0,37
FR001400E3H8	ARVAL SERVICE LEASE SA 4.75% 22/05/2027	PROPRE	2 500 000,00	2 687 301,78	EUR	0,88
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 470 780,00	EUR	0,48
XS2678226114	ASSA ABLOY AB 3.875% 13/09/2030	PROPRE	3 500 000,00	3 697 723,70	EUR	1,21
XS2678191904	ASSA ABLOY AB 4.125% 13/09/2035	PROPRE	500 000,00	544 624,55	EUR	0,18
XS2347663507	ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 201 137,50	EUR	0,72
XS1346228577	AXA SA VAR 06/07/2047	PROPRE	2 500 000,00	2 514 179,92	EUR	0,82
XS2573807778	AXA SA 3.625% 10/01/2033	PROPRE	800 000,00	838 623,74	EUR	0,27
BE6342263157	AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	PROPRE	1 200 000,00	1 241 730,00	EUR	0,41
XS2747065030	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.875% 15/01/2034	PROPRE	1 500 000,00	1 540 941,11	EUR	0,50
XS2115156270	BANCO SANTANDER SA VAR 11/02/2025	PROPRE	500 000,00	505 074,42	EUR	0,16
XS2634826031	BANCO SANTANDER 4.25% 12/06/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 617 017,38	EUR	0,53
XS2199369070	BANKINTER SA VAR PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	404 300,46	EUR	0,13
ES0213679006	BANKINTER SA VAR 03/05/2030	PROPRE	4 000 000,00	4 303 895,74	EUR	1,41
FR001400F323	BANQ FED CRD MUTUEL 5.125% 13/01/2033	PROPRE	900 000,00	970 435,99	EUR	0,32

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400KO38	BANQUE FEDER CRED MUTUEL 4.125% 18/09/2030	PROPRE	3 000 000,00	3 200 566,72	EUR	1,05
XS2585932275	BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13/09/2029	PROPRE	3 000 000,00	3 088 699,59	EUR	1,01
XS1222594472	BERTELSMANN SE AND CO KGAA VAR 23/04/2075	PROPRE	800 000,00	800 285,95	EUR	0,26
XS2176558620	BERTELSMANN SE AND CO KGAA 1.5% 15/05/2030	PROPRE	1 000 000,00	913 068,69	EUR	0,30
XS2149280948	BERTELSMANN SE CO KGAA 2% 01/04/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 912 119,18	EUR	0,62
FR001400G3A1	BNP PARIBAS SA VAR 23/02/2029	PROPRE	5 300 000,00	5 411 379,36	EUR	1,77
FR001400BBL2	BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 069 813,14	EUR	0,35
FR0014009YC1	BPCE SA 2.375% 26/04/2032	PROPRE	2 000 000,00	1 901 015,03	EUR	0,62
FR001400FB06	BPCE SA 3.5% 25/01/2028	PROPRE	5 000 000,00	5 056 591,80	EUR	1,65
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	1 400 000,00	1 309 526,49	EUR	0,43
XS2633552026	CA AUTOBANK SPA 4.375% 08/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 046 790,66	EUR	0,34
XS2434702424	CAIXABANK SA VAR 21/01/2028	PROPRE	3 600 000,00	3 342 767,70	EUR	1,09
XS2387052744	CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 632 215,03	EUR	0,53
XS2348237871	CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028	PROPRE	1 800 000,00	1 677 915,15	EUR	0,55
XS2300292617	CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 0.75% 15/11/2026	PROPRE	1 200 000,00	1 119 622,62	EUR	0,37
XS2343000241	CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	PROPRE	900 000,00	790 675,50	EUR	0,26
FR001400F7K2	CRED AGRICOLE SA 4% 18/01/2033	PROPRE	2 700 000,00	2 853 646,23	EUR	0,93
FR0013533999	CREDIT AGRICOLE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 500 000,00	2 349 014,13	EUR	0,77
FR001400E7J5	CREDIT AGRICOLE SA 3.375% 28/07/2027	PROPRE	3 000 000,00	3 075 189,84	EUR	1,00
FR0014007Q96	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.75% 18/01/2030	PROPRE	3 400 000,00	2 927 085,08	EUR	0,96
XS2623222978	CROWN EURO HOLDINGS 5% 15/05/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 048 396,67	EUR	0,34
XS2397354528	CULLINAN HOLDCO 4.625% 15/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	922 823,34	EUR	0,30
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 03/07/2024	PROPRE	800 000,00	800 888,00	EUR	0,26
XS2345050251	DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	PROPRE	1 000 000,00	912 010,99	EUR	0,30
XS2147995372	DANAHER CORP 2.5% 30/03/2030	PROPRE	3 000 000,00	2 895 311,92	EUR	0,95
FR001400LY92	DANONE SA 3.706% 13/11/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 077 796,94	EUR	0,68
FR0013444544	DASSAULT SYSTEMS 0.125% 16/09/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 791 959,18	EUR	0,91
DE000A3MQQV5	DEUTSCHE BOERSE AG VAR 23/06/2048	PROPRE	1 500 000,00	1 405 445,66	EUR	0,46
DE000A3H2465	DEUTSCHE BOERSE AG 0.125% 22/02/2031	PROPRE	1 900 000,00	1 564 821,05	EUR	0,51
XS2466368938	DIAGEO CAPITAL BV 1.5% 08/06/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 406 542,62	EUR	0,46

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2147889690	DIAGEO FINANCE PLC 2.5% 27/03/2032	PROPRE	1 500 000,00	1 430 429,18	EUR	0,47
XS2339426004	DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/28	PROPRE	1 500 000,00	1 262 145,00	EUR	0,41
XS2654097927	DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	PROPRE	3 500 000,00	3 679 386,95	EUR	1,20
FR001400IIT5	EDENRED 3.625% 13/12/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 030 765,79	EUR	0,66
PTEDP4OM0025	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	PROPRE	1 300 000,00	1 434 202,20	EUR	0,47
XS2423013742	EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	PROPRE	500 000,00	503 263,33	EUR	0,16
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 03/04/2028	PROPRE	800 000,00	740 320,00	EUR	0,24
FR001400AK26	ELIS SA 4.125% 24/05/2027	PROPRE	700 000,00	730 682,44	EUR	0,24
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	2 000 000,00	2 017 807,54	EUR	0,66
XS2531420656	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 3.875% 09/03/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 050 888,22	EUR	0,67
XS2576550243	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 137 984,86	EUR	0,37
PTEDPROM0029	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	PROPRE	500 000,00	476 560,61	EUR	0,16
FR0014000RR2	ENGIE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	893 972,95	EUR	0,29
FR001400F119	ENGIE SA 4% 11/01/2035	PROPRE	4 800 000,00	4 988 692,98	EUR	1,63
XS2734938249	EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	PROPRE	600 000,00	646 585,50	EUR	0,21
XS1789623029	EURONEXT NV 1% 18/04/2025	PROPRE	500 000,00	490 175,08	EUR	0,16
FR00140005C6	EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	PROPRE	1 600 000,00	1 212 736,26	EUR	0,40
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 930 823,66	EUR	0,63
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 4.5% 07/07/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 077 479,67	EUR	0,35
XS2166619663	FIRMENICH PRODUCTIONS 1.375% 30/10/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 919 561,31	EUR	0,63
XS2778270772	FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	PROPRE	400 000,00	413 869,44	EUR	0,14
XS2337285519	FOMENTO ECONOMICO MEX 0.5% 28/05/2028	PROPRE	2 400 000,00	2 122 124,72	EUR	0,69
XS0325832375	FU JI FOOD 0% 18/10/2010 DEFAULTED	PROPRE	5 000 000,00	0,00	CNY	0,00
XS2605914105	GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 649 331,28	EUR	0,87
XS2357812556	GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	PROPRE	1 000 000,00	954 980,00	EUR	0,31
XS2748213290	IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERPETUAL 31/12/2099	PROPRE	2 500 000,00	2 553 152,05	EUR	0,83
XS2723593187	IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	PROPRE	4 000 000,00	4 204 164,04	EUR	1,37
XS2397781357	ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	PROPRE	3 000 000,00	3 047 555,61	EUR	1,00
XS2677668357	IMCD NV 4.875% 18/09/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 663 207,38	EUR	0,87
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 969 295,07	EUR	0,64

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 442 339,26	EUR	0,47
XS1548475968	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	2 114 343,41	EUR	0,69
XS2592658947	INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	PROPRE	1 700 000,00	1 894 015,64	EUR	0,62
XS2150006562	JOHN DEERE CASH MANAGE 2.2% 02/04/2032	PROPRE	3 000 000,00	2 823 060,82	EUR	0,92
FR001400KHX5	KERING 3.875% 05/09/2035	PROPRE	1 000 000,00	1 051 669,48	EUR	0,34
XS2193979254	KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	PROPRE	600 000,00	497 560,08	EUR	0,16
XS2486270858	KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 071 169,18	EUR	0,35
XS2003473829	LEASEPLAN CORPORATION NV VAR PERP	PROPRE	800 000,00	822 543,08	EUR	0,27
XS2391860843	LINDE PLC 0% 30/09/2026	PROPRE	900 000,00	831 447,00	EUR	0,27
XS2463961248	LINDE PLC 1.375% 31/03/2031	PROPRE	1 200 000,00	1 069 899,62	EUR	0,35
XS2634593938	LINDE PLC 3.375% 12/06/2029	PROPRE	1 400 000,00	1 455 307,11	EUR	0,48
XS1685653211	LONDON STOCK EXCHANGE PL 1.75% 19/09/2029	PROPRE	4 000 000,00	3 730 557,60	EUR	1,22
BE6321076711	LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	965 160,82	EUR	0,32
BE6343825251	LONZA FINANCE INTL NV 3.875% 25/05/2033	PROPRE	2 500 000,00	2 646 611,34	EUR	0,86
FR001400HX81	LOREAL SA 2.875% 19/05/2028	PROPRE	4 500 000,00	4 595 654,75	EUR	1,50
XS1975716595	LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	988 120,00	EUR	0,32
FR001400KJO0	LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	PROPRE	3 000 000,00	3 156 319,02	EUR	1,03
XS2232108568	MAXEDA DIY HOLDING BV 5.875% 01/10/2026	PROPRE	800 000,00	654 600,83	EUR	0,21
XS2023644540	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	PROPRE	2 000 000,00	1 729 373,28	EUR	0,56
XS1989380172	NETFLIX INC 3.875% 15/11/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 586 462,50	EUR	0,84
XS2550063478	NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 596 562,50	EUR	0,52
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 274 302,64	EUR	1,07
XS2624554320	OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	PROPRE	800 000,00	855 078,67	EUR	0,28
FR001400GDJ1	ORANGE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	1 096 097,13	EUR	0,36
FR001400KKM2	ORANGE SA 3.875% 11/09/2035	PROPRE	2 500 000,00	2 678 485,59	EUR	0,87
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 046 873,22	EUR	0,34
XS2332250708	ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	PROPRE	2 200 000,00	2 077 727,28	EUR	0,68
XS2778385240	ORSTED A S VAR 14/03/2024	PROPRE	500 000,00	504 225,27	EUR	0,16
XS2293075680	ORSTED AS VAR 18/02/2021	PROPRE	500 000,00	399 262,13	EUR	0,13
XS2712525109	PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 095 956,07	EUR	0,36

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2370814043	PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	PROPRE	500 000,00	502 309,38	EUR	0,16
FR001400DP44	PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	PROPRE	1 000 000,00	1 045 296,23	EUR	0,34
FR0014009L57	PERNOD RICARD 1.375% 07/04/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 329 824,32	EUR	0,76
XS2361342889	PICARD GROUPE SA 3.875% 01/07/2026	PROPRE	700 000,00	695 971,50	EUR	0,23
XS2238777374	PPF TELECOM GROUP BV 3.25% 29/09/2027	PROPRE	1 800 000,00	1 783 161,35	EUR	0,58
XS2580271596	PROLOGIS EURO FINANCE 3.875% 31/01/2030	PROPRE	3 000 000,00	3 082 140,25	EUR	1,01
BE0002977586	PROXIMUS SADP 4.125% 17/11/2033	PROPRE	2 000 000,00	2 125 846,56	EUR	0,69
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	2 500 000,00	2 454 418,65	EUR	0,80
XS2126162069	RELX FINANCE BV 0.875% 10/03/2032	PROPRE	2 000 000,00	1 675 670,68	EUR	0,55
XS2655993033	REXEL SA 5.25% 13/09/2030	PROPRE	1 200 000,00	1 248 810,00	EUR	0,41
XS2411720233	SANDVIK AB 0.375% 25/11/2028	PROPRE	1 000 000,00	877 981,97	EUR	0,29
XS1384064587	SANTANDER ISSUANCES 3.25% 04/04/2026	PROPRE	500 000,00	509 915,60	EUR	0,17
FR001400DTA3	SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.50% 09/11/2032	PROPRE	3 000 000,00	3 141 215,25	EUR	1,03
XS2399981435	SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	PROPRE	800 000,00	744 915,08	EUR	0,24
XS2771418097	SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3.875% 23/02/2030	PROPRE	3 000 000,00	3 040 124,92	EUR	0,99
XS1570260460	SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 923 811,59	EUR	0,63
XS2388182573	SMURFIT KAPPA TREASURY 0.50% 22/09/2029	PROPRE	3 500 000,00	3 009 685,96	EUR	0,98
XS2356040357	STELLANTIS NV 0.75% 18/01/2029	PROPRE	1 000 000,00	888 847,38	EUR	0,29
XS2629064267	STORA ENSO OYJ 4.25% 01/09/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 785 009,94	EUR	0,58
XS1982819994	TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	1 004 818,36	EUR	0,33
XS2582389156	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	PROPRE	800 000,00	888 158,97	EUR	0,29
XS2526881532	TELIA COMPANY AB VAR 21/2/2082	PROPRE	1 000 000,00	1 023 872,08	EUR	0,33
XS2264161964	TELIA COMPANY AB 0.125% 27/11/2030	PROPRE	1 100 000,00	905 395,87	EUR	0,30
XS2207430120	TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	PROPRE	1 000 000,00	982 907,60	EUR	0,32
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 022 851,99	EUR	0,33
XS2058556536	THERMO FISHER 0.5% 01/03/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 808 224,11	EUR	0,59
XS2199597456	TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	PROPRE	900 000,00	877 229,25	EUR	0,29
XS2034068432	TRIVIUM PACKAGING FIN 3.75% 15/08/2026	PROPRE	1 000 000,00	976 970,00	EUR	0,32
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	1 227,00	137 571,24	EUR	0,04
FR0014000O87	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.878% 24/11/2027	PROPRE	1 000 000,00	864 002,57	EUR	0,28

ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400IU83	UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	PROPRE	800 000,00	878 688,00	EUR	0,29
XS2055089457	UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	PROPRE	500 000,00	498 518,22	EUR	0,16
IT0005570988	UNICREDIT SPA VAR 14/02/2030	PROPRE	2 700 000,00	2 840 341,87	EUR	0,93
XS2577053825	UNICREDIT SPA VAR 17/01/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 579 587,54	EUR	0,52
XS1566101603	UNILEVER NV 1% 14/02/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 894 117,60	EUR	0,62
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	2 500 000,00	2 538 892,21	EUR	0,83
XS2297882644	VATTENFALL AB 0.125% 12/02/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 574 552,54	EUR	0,84
XS1205618470	VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	PROPRE	500 000,00	480 446,44	EUR	0,16
FR0013517059	VEOLIA ENVIRONMENT SA 0.8% 15/01/2032	PROPRE	2 000 000,00	1 655 193,55	EUR	0,54
FR00140007L3	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	PROPRE	2 200 000,00	2 034 359,36	EUR	0,66
XS2389112736	VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	PROPRE	600 000,00	590 812,17	EUR	0,19
XS2541437583	VERISURE HOLDINGS AB 9.25% 15/10/2027	PROPRE	700 000,00	780 231,67	EUR	0,25
XS2479942034	VISA INC 2.375% 15/06/2034	PROPRE	3 000 000,00	2 883 218,93	EUR	0,94
XS2630490717	VODAFONE GROUP PLC VAR 30/08/2084	PROPRE	1 000 000,00	1 116 798,25	EUR	0,36
XS1721422068	VODAFONE GROUP PLC 1.875% 20/11/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 404 923,98	EUR	0,46
DE000A3824W1	WEPA HYGIENEPRODUKTE BMB 5.625% 15/01/2031	PROPRE	800 000,00	816 180,46	EUR	0,27
AT0000A37249	WIENERBERGER AG 4.875% 04/10/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 071 331,80	EUR	0,35
XS2324836878	WOLTERS KLUWER NV 0.25% 30/03/2028	PROPRE	1 000 000,00	891 937,40	EUR	0,29
XS2530756191	WOLTERS KLUWER NV 3% 23/09/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 017 519,34	EUR	0,66
XS2681541327	ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13/03/2029	PROPRE	800 000,00	853 203,18	EUR	0,28
XS2399851901	ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 412 063,61	EUR	0,46
XS2116386132	ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	PROPRE	1 000 000,00	863 392,50	EUR	0,28
Total Obligation				286 238 502,96		93,48
O.P.C.V.M.						
FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	PROPRE	10 500,00	10 555 545,00	EUR	3,45
FR0013193752	ECHQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE PART I	PROPRE	2 800,00	2 865 940,00	EUR	0,94
Total O.P.C.V.M.				13 421 485,00		4,38
Total Valeurs mobilières				299 659 987,96		97,87
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-4 230,90	-4 230,90	EUR	-0,00
Total AUTRES				-4 230,90		-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-345 800,90	-345 800,90	EUR	-0,11
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-5 314 175,66	-5 314 175,66	EUR	-1,74
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	11 843 811,12	11 843 811,12	EUR	3,87
	BANQUE USD BPP	PROPRE	2,52	2,34	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	78 779,02	78 779,02	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				6 262 615,92		2,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-22 237,78	-22 237,78	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 152,31	-2 152,31	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-9 538,56	-9 538,56	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 727,17	-3 727,17	EUR	-0,00
	PRTAXEABON	PROPRE	-140,27	-140,27	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-37 796,09		-0,01
Total Liquidites				6 220 588,93		2,03
Coupons						
Obligation						
XS2149280948	BERTEL SE 2% 04/28	ACHLIG	20,00	40 000,00	EUR	0,01
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 2024	ACHLIG	8,00	8 814,87	EUR	0,00
XS2147995372	DANAHER 2.5% 03/30	ACHLIG	3 000,00	75 000,00	EUR	0,02
FR0013449998	ELIS SA 1.625% 04/28	ACHLIG	8,00	13 000,00	EUR	0,00
XS2056730323	INFIN TECO VAR PERP	ACHLIG	17,00	48 875,00	EUR	0,02
XS2150006562	JOHN DERE 2.2% 04/32	ACHLIG	3 000,00	66 000,00	EUR	0,02
XS2463961248	LINDE PLC 1.375% 31	ACHLIG	12,00	16 500,00	EUR	0,01
XS2232108568	MAX BV 5.875% 10/26	ACHLIG	800,00	23 500,00	EUR	0,01
XS2323295563	NIDEC 0.046% 03/26	ACHLIG	3 500,00	1 610,00	EUR	0,00
XS2389112736	VERDE BID 4.625% 26	ACHLIG	600,00	13 875,00	EUR	0,00
XS2324836878	WOLTR KLU 0.25% 3/28	ACHLIG	1 000,00	2 500,00	EUR	0,00
Total Obligation				309 674,87		0,10
Total Coupons				309 674,87		0,10
Total ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE				306 190 251,76		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE

Identifiant d'entité juridique:
969500S7Y2EZY0WVQ120

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 59% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux :démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants:

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Approche	Amélioration de note
Score GREaT moyen pondéré	7.5
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité	7.2
Pourcentage d'investissement durable	59%

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	55.7%	35.0%
BIODIVERSITY	52.6	65.8

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable"

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
BPCE	Banques	2.8%	France
CREDIT AGRICOLE	Banques	2.5%	France
IBERDROLA	Services collectifs	2.4%	Espagne
ENEL	Services collectifs	2.4%	Italie
BNP PARIBAS	Banques	2.4%	
PERNOD RICARD	Produits de première nécessité	2.0%	France
INTESA SANPAOLO	Banques	1.9%	Italie
L'OREAL	Produits de première nécessité	1.9%	France
CAIXABANK	Banques	1.8%	Espagne
BANCO SANTANDER	Banques	1.8%	Espagne
HEINEKEN	Produits de première nécessité	1.8%	Pays-Bas
UNICREDIT	Banques	1.8%	Italie
ASTRAZENECA	Soins de santé	1.8%	Royaume-Uni
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	1.8%	France
LVMH	Consommation discrétionnaire	1.8%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

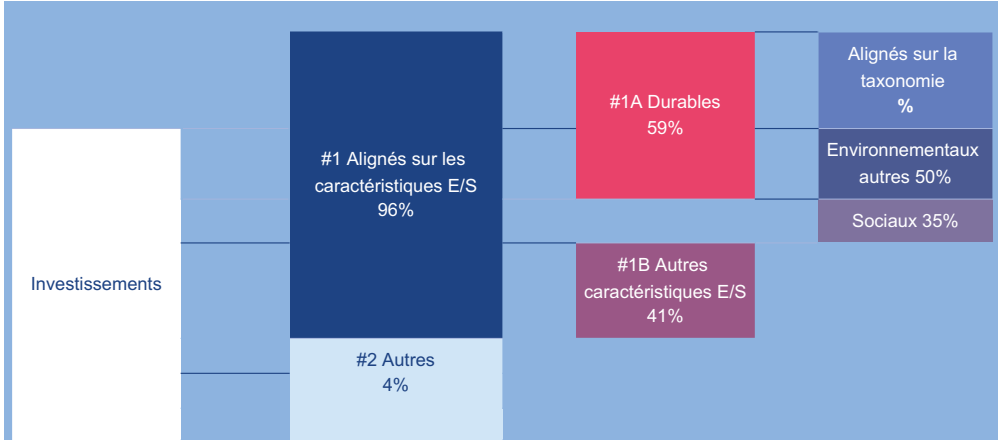
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	6.8%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	1.7%
Industrie	15.8%
Matériaux	4.9%
Produits de première nécessité	11.5%
Produits financiers	26.7%
Services collectifs	11.7%
Services de communication	9.6%
Soins de santé	8.1%
Technologies de l'information	0.7%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

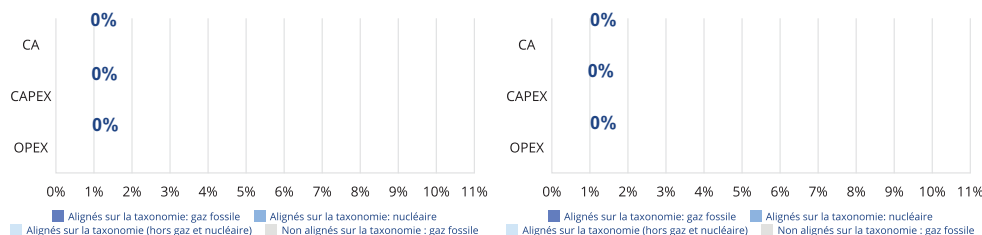
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

50%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

35%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 4% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 341 741 563,95

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,000	% TTC
Actions I	0,60	% TTC
Actions G	0,80	% TTC
Actions IXL	0,40	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 136 456 138,29

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	1 226 647,21	685 522,61	1 375 706,28
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 226 647,21	685 522,61	1 375 706,28

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1375706.28/136456138.29)*100$$

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 0,60 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 85 691 176,75

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	320 930,14	358 997,60	519 826,54
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	320 930,14	358 997,60	519 826,54

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(519826.54/85691176.75)*100$$

0,60 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 0,80 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 30/09/23 au 31/03/25 : 16 734 338,88

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/09/2023	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	45 884,02	66 550,80	134 982,11
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	45 884,02	66 550,80	134 982,11

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/09/23 au 31/03/25 :
TER y compris commission de performance

$(134982.11/16734338.88)*100$

0,80 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,40 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 102 859 910,03

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	24 387,61	119 763,99	414 608,23
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	24 387,61	119 763,99	414 608,23

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$(414608.23/102859910.03)*100$

0,40 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER PATRIMOINE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER



Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER PATRIMOINE est un compartiment dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence, l'indice composite : 12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 ans + 20% €STER capitalisé.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du compartiment est l'Indice composite suivant : 12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 ans + 20% €STER capitalisé.

Le MSCI Europe (code Bloomberg M7EU) est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'administrateur de cet indice est MSCI Limited.

L'Iboxx Euro Corporates 1-3 Total Return Index (code Bloomberg QW5C) est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros. L'administrateur de cet indice est IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les administrateurs de ces indices sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne. L'indice capitalisé (code Bloomberg OISESTR) sera utilisé dans l'indice composite du compartiment.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER PATRIMOINE repose sur une gestion active et discrétionnaire qui combine l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme.

Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place :

- d'une part des positions stratégiques et tactiques ; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières ;
- d'autre part des arbitrages sur actions ; il s'agit de profiter notamment d'une surperformance attendue sur un titre, un marché par rapport à un autre titre, un autre marché.

Cela se traduit par :

- Des positions directionnelles à court et moyen terme sur les actions, les produits de taux, les devises. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future.
- La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres "stock picking" obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit.
- Une sélection de titres au sein des fonds gérés par les équipes de La Financière de l'Echiquier et dont l'analyse et le suivi sont réalisés par d'autres membres de l'équipe de gestion.

ECHIQUIER PATRIMOINE ne pourra pas être exposé à plus de 25 % de son actif sur le marché des actions.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à avoir une approche extra-financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en oeuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %¹ de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2. Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

À l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise;
- Qualité de sa structure financière;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise;
- L'analyse des résultats financiers;
- Les perspectives de croissance de son métier;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social;
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs;
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la construction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHIQUEUR PATRIMOINE peut être investi sur des actions de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs dans la limite de 25% de son actif net. L'investissement en actions se fera en actions européennes (pays de l'Union Européenne, de l'Association Européenne de Libre Echange ou du Royaume Uni). Le compartiment se réserve néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 15 % de son actif en actions d'un pays en dehors de cette zone géographique, y compris en actions de pays émergents.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Avec un minimum d'investissement de 60 % :

- dans des titres de créances négociables de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni). L'échéance maximum de ces titres utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du portefeuille sera de 2 ans. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs selon les agences de notation.
- dans des titres obligataires de la zone Europe (Union Européenne + Association Européenne de Libre Echange + Royaume Uni) et dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres obligataires en dehors de cette zone y compris des titres émis par des émetteurs de pays émergents. Ces titres bénéficient majoritairement d'une notation Investment Grade, toutefois, le compartiment pourra investir jusqu'à 15% de son actif net sur des titres de cette catégorie et qui sont non notés ou réputés spéculatifs selon les agences de notation.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Le gérant peut également investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en obligations subordonnées du secteur bancaire, assurance et entreprise dont 10% maximum d'obligations convertibles contingentes (dites obligations "coco").

Cette poche d'investissement sera gérée dans une fourchette de sensibilité entre 0 et 8.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de L'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

ECHIQUIER PATRIMOINE intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change en vue :

- d'exposer le portefeuille aux fins de satisfaire l'objectif de gestion, d'une meilleure diversification des risques et de réduction du coût des transactions sur les marchés sur lesquels le compartiment intervient.
- ou de couvrir le portefeuille aux fins de réduction du risque auquel le compartiment est exposé.

Les instruments utilisés sont :

- sur les marchés réglementés :
 - futures sur indices, actions, sur taux
 - options sur indices, sur actions, sur taux
- sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectués avec des contreparties dont la notation est équivalente ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Le compartiment s'interdit d'effectuer toute opération de swap.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille.

5. Titres intégrant des dérivés

- a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable » ou puttable ») sur l'ensemble de la poche obligataire
- b) Les obligations convertibles contingentes du secteur financier : le gérant pourra intervenir sur ces titres dans la limite de 10% de l'actif net.
- c) Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des titres intégrant des dérivés (warrants, obligations convertibles, bon de souscription, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation : Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Les titres spéculatif ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées :

Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPC. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer l'OPC aux risques de perte en capital, d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes : Les obligations convertibles contingentes sont des titres de créance subordonnés émis par les établissements de crédit ou les compagnies d'assurance ou de réassurance, éligibles dans leurs fonds propres réglementaires et qui présentent la spécificité d'être convertibles en actions, ou bien dont le nominal peut être diminué (mécanisme dit de « write down ») en cas de survenance d'un « élément déclencheur » (« Trigger »), préalablement défini dans le prospectus. Une obligation convertible contingente inclut une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur. Selon les conditions fixées par l'obligation convertible contingente concernée, certains événements déclencheurs peuvent entraîner une dépréciation permanente à zéro de l'investissement principal et/ou des intérêts courus ou une conversion de l'obligation en action.

- Risque lié au seuil de conversion des obligations convertibles contingentes : Le seuil de conversion d'une obligation convertible contingente dépend du ratio de solvabilité de son émetteur. Il s'agit de l'évènement qui détermine la conversion de l'obligation en action ordinaire. Plus le ratio de solvabilité est faible, plus la probabilité de conversion est forte.

- Risque lié à la perte ou à la suspension du coupon : En fonction des caractéristiques des obligations convertibles contingentes, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé ou suspendu par l'émetteur à tout moment et pour une période indéterminée.

- Risque lié à l'intervention d'une autorité de régulation au point de non validité : Une autorité de régulation détermine à tout moment de manière discrétionnaire qu'une institution n'est « pas viable », c'est-à-dire que la banque émettrice requiert le soutien des autorités publiques pour empêcher l'émetteur de devenir insolvable, de faire faillite, de se retrouver dans l'incapacité de payer la majeure partie de ses dettes à leur échéance ou de poursuivre autrement ses activités et impose ou demande la conversion des obligations convertibles conditionnelles en actions dans des circonstances indépendantes de la volonté de l'émetteur.

- Risque lié à l'inversion du capital : Contrairement à la hiérarchie conventionnelle du capital, les investisseurs en obligation convertible contingente peuvent subir une perte de capital qui n'affecte pas les détenteurs d'actions. Dans certains scénarios, les détenteurs d'obligations convertibles contingentes subiront des pertes avant les détenteurs d'actions.

- Risque lié au report du remboursement : La plupart des obligations convertibles contingentes sont émises sous la forme d'instruments à durée perpétuelle, qui ne sont remboursables à des niveaux prédéterminés qu'avec l'approbation de l'autorité compétente. On ne peut pas supposer que des obligations convertibles contingentes perpétuelles seront remboursées à la date de remboursement. Les obligations convertibles contingentes sont une forme de capital permanent. Il est possible que l'investisseur ne reçoive pas le retour du principal tel qu'attendu à la date de remboursement ou à quelque date que ce soit.

- Risque de liquidité : Dans certaines circonstances, il peut être difficile de trouver un acheteur d'obligation convertible contingente et le vendeur peut être contraint d'accepter une décote substantielle sur la valeur attendue de l'obligation pour pouvoir la vendre.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action G :** Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I :** Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou à des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, investi partiellement sur les marchés actions définis ci-dessus.

ECHIQUIER PATRIMOINE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER PATRIMOINE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER PATRIMOINE dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 2 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions et les marchés de taux. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine.

Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEIR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 29 décembre 1994.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 6 janvier 1995.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique notable en France et en Allemagne. En France, un vote de défiance a conduit à la nomination d'un nouveau gouvernement, tandis qu'en Allemagne, des élections anticipées ont été programmées pour février 2025. Dans ce contexte, l'indice français a sous-performé significativement, tandis que les sociétés allemandes ont été tirées vers le haut par des espoirs de relance budgétaire visant notamment les secteurs de la construction et de la défense. En revanche, les difficultés économiques de la Chine ont pesé sur plusieurs secteurs économiques tels que l'automobile et le luxe. À l'inverse, la hausse surprise des taux a été très favorable au secteur financier.

Echiquier Patrimoine a sous-performé légèrement l'indice européen sur la période. La bonne performance des institutions financières et des sociétés exposées aux Etats-Unis à l'image de Deutsche Telekom, n'a pas permis de compenser la forte correction des sociétés exposées à la Chine telles que Heineken, ASML ou Rémy Cointreau. L'absence d'exposition au secteur de la défense est également préjudiciable.

Performances parts vs Indice :

Libellé part	Code ISIN part	Performance VL	Performance indice
Echiquier Patrimoine A	FR0010434019	3,44%	4,99%
Echiquier Patrimoine G	FR0013286622	3,70%	0,00%
Echiquier Patrimoine I	FR0013286648	3,81%	0,00%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI IXL (FR001400N3E4) - LEASYS FLOATER (3mEUR+70bp) 29/01/2027 (XS3007884599)

Ventes : SMURFIT KAPPA 2.875% 15/01/2026 (XS1849518276) – CREDIT AGRICOLE 0.125% SR NON PREF 12/2027 (FR0014000Y93)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre OPC n'est pas labellisé ISR.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

1 405,834 Echiquier Hybrid Bonds IXL

3 800 Echiquier Short Term Crédit SRI IXL

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles.

Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	9 961 663,78	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 961 663,78	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	1 195 083,95	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 195 083,95	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	78 739 177,26	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	78 739 177,26	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	8 985 698,56	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 985 698,56	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 590 225,01	-
OPCVM	5 590 225,01	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	104 471 848,56	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	116 053,33	-
Comptes financiers	1 134 002,74	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 250 056,07	-
Total Actif I + II	105 721 904,63	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	102 069 423,65	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 518 372,40	-
Capitaux propres I	105 587 796,05	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	134 108,58	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	134 108,58	-
Total Passifs: I + II + III + IV	105 721 904,63	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	314 242,95	-
Produits sur obligations	2 406 144,39	-
Produits sur titres de créance	591 678,44	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	149 086,45	-
Sous-total Produits sur opérations financières	3 461 152,23	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-15,16	-
Sous-total charges sur opérations financières	-15,16	-
Total Revenus financiers nets (A)	3 461 137,07	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 156 697,52	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-1 522,50	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 158 220,02	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	2 302 917,05	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-231 806,33	-
Sous-total revenus nets I = C + D	2 071 110,72	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 799 418,00	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-66 705,71	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 732 712,29	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-190 136,67	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 542 575,62	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-86 353,65	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-6 209,06	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-92 562,71	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-2 751,23	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-95 313,94	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	3 518 372,40	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUEL PATRIMOINE est un compartiment dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence, l'indice composite : 12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 ans + 20% €STER capitalisé.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	105 587 796,05	121 827 627,98	140 920 077,05	174 688 867,64	189 836 907,89

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action A					
FR0010434019					
Nombre de parts ou actions	114 753,145	137 738,365	168 143,09	199 745,346	208 488,95
Valeur liquidative unitaire	904,01	873,93	829,19	866,27	902,31
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	30,88	-0,87	-25,62	-5,33	38,16

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action G**FR0013286622**

Nombre de parts ou actions	11 208,347	7 370,078	8 907,919	9 648,226	9 649,423
Valeur liquidative unitaire	99,71	96,15	91,00	94,83	98,71
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,64	0,13	-2,58	-0,52	4,45

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action I**FR0013286648**

Nombre de parts ou actions	728	769	749	776,002	768,002
Valeur liquidative unitaire	1 004,42	967,58	914,86	952,43	991,2
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	37,74	2,26	-25,04	-5,03	45,65

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	121 827 627,98	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	6 391 572,66	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-26 574 471,22	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 302 917,05	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 732 712,29	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-92 562,71	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	105 587 796,05	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010434019	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 763,944	5 122 457,07
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-28 749,164	-25 631 230,71
Solde net des souscriptions/rachats	-22 985,22	-20 508 773,64
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0013286622	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 301,324	509 919,81
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 463,055	-143 086,55
Solde net des souscriptions/rachats	3 838,269	366 833,26
Action G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action I

FR0013286648	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	761	759 195,78
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-802	-800 153,96
Solde net des souscriptions/rachats	-41	-40 958,18
Action I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010434019	Action A	Capitalisable	EUR	103 738 978,84	114 753,145	904,01
FR0013286622	Action G	Capitalisable	EUR	1 117 599,09	11 208,347	99,71
FR0013286648	Action I	Capitalisable	EUR	731 218,12	728	1 004,42

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	9 961,66	2 232,43	2 112,98	1 763,03	1 092,66	937,08
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	9 961,66	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Belgique	600,71	600,71	-	-	600,71	-
Allemagne	594,37	594,37	-	-	594,37	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	1 195,08	1 195,08	-	-	1 195,08	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	78 739,18	65 469,52	13 269,66	-	-
Titres de créances	8 985,70	8 985,70	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 134,00	-	-	-	1 134,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	74 455,22	13 269,66	-	1 134,00

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	6 800,65	3 407,99	2 013,35	24 049,64	22 468,61	9 530,32	10 468,62
Titres de créances	8 985,70	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 134,00	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	16 920,35	3 407,99	2 013,35	24 049,64	22 468,61	9 530,32	10 468,62

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP +/-	USD +/-	CHF +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 092,66	666,22	218,81	198,80	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	15,31	-
Comptes financiers	-	372,89	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-12,72	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	1 092,66	1 039,11	218,81	201,39	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	600,71	-	594,37
Obligations et valeurs assimilées	67 182,23	7 969,72	3 587,23
Titres de créances	5 986,90	-	2 998,80
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	73 769,84	7 969,72	7 180,40

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	3 011,61
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	7 165,09
Ventes à règlement différé	93 170,44
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Achats règlements différés de devises	12 706,19
Total des créances	116 053,33
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-17 020,49
Achats à règlement différé	- 45 595,51
Frais de gestion	-49 204,73
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-9 573,43
Ventes règlements différés de devises	- 12 714,42
Total des dettes	-134 108,58
Total des créances et dettes	-18 055,25

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1 % TTC maximum
		Action G 0,75 % TTC maximum
		Action I 0,65 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation sera supérieure à un an : du 1er juillet 2021 au 31 mars 2023.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 + 20% €STER capitalisé

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, les commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance Indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0010434019	31/03/2025
Frais fixes	1 144 791,15
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0013286622	31/03/2025
Frais fixes	8 496,77
Frais fixes en % actuel	0,75
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0013286648	31/03/2025
Frais fixes	4 932,10
Frais fixes en % actuel	0,65
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	3 979 322,00
	FR0013218005	ECHIQUEUR HYBRID BONDS IXL	1 610 903,01
Total			5 590 225,01

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	2 071 110,72	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 071 110,72	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 071 110,72	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010434019	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 029 684,91	-
Total	2 029 684,91	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0013286622	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	24 608,59	-
Total	24 608,59	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0013286648	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 817,22	-
Total	16 817,22	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 542 575,62	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 542 575,62	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 542 575,62	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010434019	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 515 611,89	-
Total	1 515 611,89	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0013286622	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	16 303,45	-
Total	16 303,45	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0013286648	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10 660,28	-
Total	10 660,28	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			9 961 663,78	9,44
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 961 663,78	9,44
Activités minières générales			180 274,12	0,17
RIO TINTO PLC	GBP	3 291	180 274,12	0,17
Aérospatiale			278 152,21	0,26
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	31 094	278 152,21	0,26
Aérospatiale et défense			65 989,76	0,06
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	1 472	65 989,76	0,06
Assurance services complets			313 721,10	0,30
ALLIANZ SE-NOM	EUR	891	313 721,10	0,30
Automobiles			210 964,60	0,20
RENAULT SA	EUR	4 532	210 964,60	0,20
Banques			1 027 762,08	0,97
BARCLAYS PLC	GBP	84 686	291 089,48	0,27
BNP PARIBAS	EUR	3 054	234 883,14	0,22
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	55 218	261 402,01	0,25
UNICREDIT SPA	EUR	4 665	240 387,45	0,23
Biotechnologie			417 606,16	0,40
LONZA GROUP AG N	CHF	386	218 807,32	0,21
NOVO NORDISK AS	DKK	3 157	198 798,84	0,19
Brasseurs			296 394,16	0,28
HEINEKEN NV	EUR	3 932	296 394,16	0,28
Chimie de spécialité			378 831,60	0,36
LINDE PLC	USD	880	378 831,60	0,36
Composants électriques			369 866,25	0,35
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	1 755	369 866,25	0,35
Construction lourde			187 492,54	0,18
FERROVIAL SE	EUR	4 553	187 492,54	0,18
Défense			52 760,00	0,05
RHEINMETALL AG	EUR	40	52 760,00	0,05
Détaillants et grossistes Alimentation			274 164,48	0,26
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	7 933	274 164,48	0,26
Édition			240 589,80	0,23
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	1 676	240 589,80	0,23

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Électricité conventionnelle			369 302,22	0,35
ENEL SPA	EUR	49 260	369 302,22	0,35
Équipements de technologie de production			387 840,00	0,37
ASML HOLDING N.V.	EUR	640	387 840,00	0,37
Équipements et services pétroliers			219 871,30	0,21
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	7 295	219 871,30	0,21
Expert en finance			355 906,80	0,34
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 308	355 906,80	0,34
Fournitures médicales			306 802,40	0,29
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	1 156	306 802,40	0,29
Habillement et accessoires			277 265,00	0,26
HERMES INTERNATIONAL	EUR	115	277 265,00	0,26
Internet			156 676,00	0,15
PROSUS N V	EUR	3 680	156 676,00	0,15
Logiciels			261 700,60	0,25
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	7 490	261 700,60	0,25
Outillage industriel			181 898,60	0,17
GEA GROUP AG	EUR	3 254	181 898,60	0,17
Pharmacie			647 604,85	0,61
ASTRAZENECA PLC	GBP	2 553	343 148,28	0,32
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 137	304 456,57	0,29
Réassurance			480 326,26	0,45
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	437	254 508,80	0,24
SCOR SE ACT PROV	EUR	8 483	225 817,46	0,21
Services de santé			188 976,00	0,18
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	4 800	188 976,00	0,18
Services de transport			347 362,71	0,33
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	4 043	159 617,64	0,15
SYENSQO SA	EUR	2 991	187 745,07	0,18
Services financiers aux consommateurs			287 392,43	0,27
VISA INC-A	USD	887	287 392,43	0,27
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			345 133,10	0,33
TOTAL ENERGIES SE	EUR	5 785	345 133,10	0,33
Télécommunications filaires			608 260,65	0,58
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	9 355	307 124,65	0,29
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	8 800	301 136,00	0,29
Voyage et tourisme			244 776,00	0,23
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 472	244 776,00	0,23

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			79 934 261,21	75,70
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			1 195 083,95	1,13
Distributeurs Habillement			594 370,44	0,56
ZALANDO SE 0.05% CV 06/08/2025	EUR	600 000	594 370,44	0,56
Expert en finance			600 713,51	0,57
GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA 2.125% CV 29/11/2025	EUR	600 000	600 713,51	0,57
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			78 739 177,26	74,57
Agences de médias			101 567,18	0,10
IPSOS SA 3.75% 22/01/2030	EUR	100 000	101 567,18	0,10
Assurance services complets			3 581 118,21	3,39
ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	EUR	1 500 000	1 521 366,70	1,44
AXA SA VAR 06/07/2047	EUR	2 000 000	2 059 751,51	1,95
Automobiles			2 815 230,62	2,67
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 4.5% 07/07/2028	EUR	1 500 000	1 608 141,58	1,52
RENAULT SA 1.25% 24/06/2025	EUR	1 200 000	1 207 089,04	1,15
Banques			9 372 653,56	8,88
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.875% 15/01/2034	EUR	1 000 000	1 027 864,66	0,97
BANCO SANTANDER SA 2.125% 08/02/2028	EUR	1 000 000	978 745,62	0,93
BANQ FED CRD MUTUEL 5.125% 13/01/2033	EUR	1 000 000	1 070 652,47	1,01
BNP PARIBAS SA 1.375% 28/05/2029	EUR	500 000	469 430,21	0,45
BPCE SA 1.75% 26/04/2027	EUR	1 000 000	997 669,32	0,95
BPCE SA 2.375% 26/04/2032	EUR	400 000	382 003,34	0,36
BPCE SA FRN 18/07/2025	EUR	900 000	906 253,20	0,86
CRED AGRICOLE SA 4% 18/01/2033	EUR	2 000 000	2 082 159,18	1,97
INTESA SANPAOLO SPA 5.625% 08/03/2033	EUR	1 300 000	1 457 875,56	1,38
Boissons non alcoolisées			539 682,99	0,51
COCA COLA CO THE 0.125% 15/03/2029	EUR	600 000	539 682,99	0,51
Brasseurs			461 188,56	0,44
HEINEKEN NV 1.75% 17/03/2031	EUR	500 000	461 188,56	0,44
Chimie de spécialité			2 103 651,44	1,99
IMCD NV 4.875% 18/09/2028	EUR	500 000	536 819,04	0,51
LINDE PLC 3.375% 12/06/2029	EUR	1 500 000	1 566 832,40	1,48
Composants électriques			1 563 117,19	1,48
NEXANS SA 4.125% 29/05/2029	EUR	500 000	520 859,11	0,49
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12/06/2028	EUR	1 000 000	1 042 258,08	0,99
Composants et équipements électriques			487 141,89	0,46
NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	EUR	500 000	487 141,89	0,46
Détaillants et grossistes Alimentation			502 754,93	0,48
ITM ENTREPRISES SASU 4.125% 29/01/2030	EUR	500 000	502 754,93	0,48

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Distillateurs et viticulteurs			1 531 210,83	1,45
PERNOD RICARD SA 3.25% 03/03/2032	EUR	500 000	489 425,62	0,46
PERNOD RICARD SA 3.75% 15/09/2027	EUR	1 000 000	1 041 785,21	0,99
Divers produits de consommation courante			494 855,68	0,47
FIRMENICH PRODUCTIONS 1.375% 30/10/2026	EUR	500 000	494 855,68	0,47
Eau			764 246,25	0,72
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 1.94% 07/01/2030	EUR	800 000	764 246,25	0,72
Édition			1 012 755,62	0,96
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18/03/2029	EUR	1 000 000	1 012 755,62	0,96
Électricité conventionnelle			1 165 052,30	1,10
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	500 000	572 755,89	0,54
VATTENFALL AB 3% 19/03/2077	EUR	600 000	592 296,41	0,56
Équipements de technologie de production			2 920 378,47	2,77
ASML HOLDING NV 3.5% 06/12/2025	EUR	1 500 000	1 526 203,77	1,45
TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	EUR	500 000	501 813,33	0,48
TENNET HOLDINGS BV 1.875% 13/6/2036	EUR	1 000 000	892 361,37	0,84
Équipements de télécommunications			472 390,96	0,45
SES SA 0.875% 04/11/2027	EUR	500 000	472 390,96	0,45
Équipements médicaux			1 408 287,53	1,33
THERMO FISHER 0.5% 01/03/2028	EUR	1 500 000	1 408 287,53	1,33
Expert en finance			17 950 121,19	17,00
AIR LIQUIDE FINANCE 3.375% 29/05/2034	EUR	1 500 000	1 544 129,18	1,46
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13/09/2029	EUR	1 000 000	1 035 295,84	0,98
DIAGEO CAPITAL BV 0.125% 28/09/2028	EUR	1 000 000	911 646,99	0,86
DSV FINANCE BV 3.375% 06/11/2034	EUR	600 000	592 513,48	0,56
DSV FINANCE BV FRN 06/11/2026	EUR	800 000	806 556,78	0,76
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	EUR	1 000 000	1 031 635,62	0,98
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	EUR	1 500 000	1 531 572,12	1,45
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	EUR	500 000	501 716,03	0,48
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22/11/2028	EUR	1 000 000	1 021 375,75	0,97
LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	EUR	1 000 000	998 494,11	0,95
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.125% 16/07/2025	EUR	1 500 000	1 491 075,62	1,41
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	EUR	1 500 000	1 405 912,60	1,33
SECURITAS TREASURY IRELAND 4.25% 04/04/2027	EUR	1 000 000	1 068 097,12	1,01
SMURFIT KAPPA TREASURY 1.5% 15/09/2027	EUR	800 000	778 654,67	0,74
TOTAL CAPITAL INTL SA 1.491% 08/04/2027	EUR	500 000	496 122,45	0,47
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15/07/2026	EUR	1 000 000	1 005 408,19	0,95
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	EUR	700 000	719 251,63	0,68
ZF FINANCE GMBH 3% 21/09/2025	EUR	1 000 000	1 010 663,01	0,96

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fournisseurs industriels			1 009 822,60	0,96
ELIS SA 1% 03/04/2025	EUR	1 000 000	1 009 822,60	0,96
Fournitures médicales			1 439 274,11	1,36
ESSILORLUXOTTICA 0.125% 27/05/2025	EUR	500 000	498 580,82	0,47
ESSILORLUXOTTICA 0.5% 05/06/2028	EUR	1 000 000	940 693,29	0,89
Gestion financière			513 327,33	0,49
EDENRED 3.625% 13/12/2026	EUR	500 000	513 327,33	0,49
Habillement et accessoires			2 068 923,01	1,96
LVMH MOET HENNESSY VUIT 3.25% 07/09/2029	EUR	2 000 000	2 068 923,01	1,96
Industries diversifiées			4 011 452,44	3,80
LEASYS SPA FRN 29/01/2027	EUR	3 000 000	3 018 710,25	2,86
SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	EUR	1 000 000	992 742,19	0,94
Ingénierie industrielle			568 517,92	0,54
ALFA LAVAL TREASURY INTL 1.375% 18/02/2029	EUR	600 000	568 517,92	0,54
Logiciels			447 177,12	0,42
DASSAULT SYSTEMES 0.375% 16/09/2029	EUR	500 000	447 177,12	0,42
Matériaux et accessoires de construction			1 240 326,36	1,18
ASSA ABLOY AB 3.875% 13/09/2030	EUR	400 000	422 507,62	0,40
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	EUR	800 000	817 818,74	0,78
Papiers			837 147,73	0,79
STORA ENSO OYJ 4% 01/06/2026	EUR	800 000	837 147,73	0,79
Pharmacie			543 247,81	0,51
ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	EUR	600 000	543 247,81	0,51
Produits alimentaires			834 123,84	0,79
DANONE SA 3.706% 13/11/2029	EUR	800 000	834 123,84	0,79
Produits de beauté			616 485,62	0,58
L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	EUR	600 000	616 485,62	0,58
Radiodiffuseurs et télédiffuseurs			1 337 147,41	1,27
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	EUR	1 300 000	1 337 147,41	1,27
Semi conducteurs			991 941,78	0,94
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	EUR	1 000 000	991 941,78	0,94
Service location et de crédit bail: consommateur			517 743,22	0,49
ALD SA 4.25% 18/01/2027	EUR	500 000	517 743,22	0,49
Services de transport			1 999 772,53	1,89
ABERTIS INFRAEST 4.125% 31/01/2028	EUR	700 000	726 847,68	0,69
ARVAL SERVICE LEASE SA 4.75% 22/05/2027	EUR	800 000	863 226,52	0,81
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	EUR	400 000	409 698,33	0,39
Services financiers aux consommateurs			2 969 226,03	2,81
EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	EUR	1 000 000	997 235,62	0,94
VISA INC 2% 15/06/2029	EUR	2 000 000	1 971 990,41	1,87

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services multiples aux collectivités			476 934,04	0,45
ENGIE SA 0.375% 21/06/2027	EUR	500 000	476 934,04	0,45
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			2 587 505,82	2,45
ENI 3.625% 29/01/29	EUR	1 500 000	1 548 175,27	1,47
OMV AG VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000	1 039 330,55	0,98
Télécommunications filaires			3 658 019,80	3,46
ILIAD SA 1.875% 25/04/2025	EUR	600 000	609 971,10	0,58
ORANGE SA 1.375% 16/01/2030	EUR	500 000	470 761,51	0,44
ORANGE SA 3.875% 11/09/2035	EUR	1 000 000	1 038 121,37	0,98
TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	EUR	1 500 000	1 539 165,82	1,46
Voyage et tourisme			823 655,34	0,78
AMADEUS IT GROUP SA 2.875% 20/05/2027	EUR	800 000	823 655,34	0,78
Titres de créances			8 985 698,56	8,51
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			8 985 698,56	8,51
Composants et équipements électriques			2 998 800,46	2,84
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 07/04/2025	EUR	3 000 000	2 998 800,46	2,84
Eau			994 202,79	0,94
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 30/06/2025	EUR	1 000 000	994 202,79	0,94
Logiciels			2 995 846,71	2,84
DASSAULT SYSTEMES ZCP 22/04/2025	EUR	3 000 000	2 995 846,71	2,84
Services de transport			1 996 848,60	1,89
ABERTIS INFRASTRUCTURE ZCP 24/04/2025	EUR	2 000 000	1 996 848,60	1,89
Parts d'OPC et fonds d'investissements			5 590 225,01	5,29
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			5 590 225,01	5,29
ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	EUR	3 800	3 979 322,00	3,77
ECHIQUEUR HYBRID BONDS IXL	EUR	1 405,834	1 610 903,01	1,52
Total			104 471 848,56	98,94

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	104 471 848,56
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 250 056,07
Autres passifs (-)	-134 108,58
Total = actif net	105 587 796,05

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom right portion of the page, creating a sense of movement and depth.

ECHIQUIER PATRIMOINE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	117 182 868,88	128 108 138,40
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 346 454,61	17 967 049,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	84 541 392,04	88 721 953,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	20 398 062,23	18 961 911,51
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 520 580,00	2 098 403,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	376 380,00	358 820,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	270 978,51	85 669,74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	270 978,51	85 669,74
Comptes financiers	5 477 314,05	13 443 759,37
Liquidités	5 477 314,05	13 443 759,37
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	122 931 161,44	141 637 567,51

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	121 945 292,75	145 269 950,63
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 774 646,02	-5 587 738,98
• Résultat de l'exercice	1 656 981,25	1 237 865,40
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	121 827 627,98	140 920 077,05
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 103 533,46	717 490,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 103 533,46	717 490,46
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	122 931 161,44	141 637 567,51

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	214 238,29	62 720,40
• Produits sur actions et valeurs assimilées	357 180,45	741 531,49
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 748 598,42	1 920 161,46
• Produits sur titres de créances	845 055,04	167 148,32
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 165 072,20	2 891 561,67
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-489,65	-18 043,79
• Autres charges financières	-1 383,61	-1 613,61
Total (II)	-1 873,26	-19 657,40
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 163 198,94	2 871 904,27
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 295 336,28	-1 488 324,09
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 867 862,66	1 383 580,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-210 881,41	-145 714,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 656 981,25	1 237 865,40

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1 % TTC maximum
		Action G 0,75 % TTC maximum
		Action I 0,65 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation sera supérieure à un an : du 1er juillet 2021 au 31 mars 2023.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

12.5% MSCI Europe + 67.5% Iboxx 1-3 + 20% €STER capitalisé

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, les commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-6%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	140 920 077,05	174 688 867,64
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	6 632 115,32	8 111 961,33
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-32 503 140,63	-34 331 294,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 343 902,73	1 946 349,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 960 006,05	-9 103 087,54
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-40 929,38	-39 231,35
Différences de change	-28 995,78	132 772,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6 596 742,06	-1 869 841,10
- Différence d'estimation exercice N	2 629 519,52	-3 967 222,54
- Différence d'estimation exercice N-1	-3 967 222,54	-2 097 381,44
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 867 862,66	1 383 580,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	121 827 627,98	140 920 077,05

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	72 168 469,46	-
Obligations à taux variable	12 372 922,58	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	20 398 062,23	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	72 168 469,46	-	12 372 922,58	-
Titres de créances	20 398 062,23	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 477 314,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 323 698,26	22 865 207,49	32 844 308,78	16 039 026,68	11 469 150,83
Titres de créances	20 398 062,23	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 477 314,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 342 341,97	602 586,19	506 891,45	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	174,62	-	-	-
Comptes financiers	373 888,06	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	270 978,51
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	198 773,16
Coupons à recevoir	57 055,20
Souscriptions à recevoir	15 150,15
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 103 533,46
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	515 922,58
Provisions pour frais de recherche	6 260,55
Rachat à payer	203 607,05
Frais provisionnés	19 943,28
Capital non appelé Siparex	357 800,00
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010434019	5 225,547	4 416 405,67	35 630,272	30 162 515,67
Action G / FR0013286622	1 281,342	121 585,12	2 819,183	265 565,43
Action I / FR0013286648	2 243	2 094 124,53	2 223	2 075 059,53
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		-		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		-		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010434019		-		-
Action G / FR0013286622		-		-
Action I / FR0013286648		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

Catégorie d'action :	%
Action A / FR0010434019	1,00
Action G / FR0013286622	0,75
Action I / FR0013286648	0,65

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

Catégorie d'action :	%	Montant
Action A / FR0010434019	-	-
Action G / FR0013286622	-	-
Action I / FR0013286648	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 1 520 580,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 656 981,25	1 237 865,40
Total	1 656 981,25	1 237 865,40

Action A / FR0010434019	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 633 113,01	1 220 391,85
Total	1 633 113,01	1 220 391,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013286622	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 298,65	9 102,23
Total	11 298,65	9 102,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013286648	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	12 569,59	8 371,32
Total	12 569,59	8 371,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 774 646,02	-5 587 738,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 774 646,02	-5 587 738,98

Action A / FR0010434019	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 753 505,54	-5 528 505,09
Total	-1 753 505,54	-5 528 505,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013286622	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 314,42	-32 107,19
Total	-10 314,42	-32 107,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013286648	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 826,06	-27 126,70
Total	-10 826,06	-27 126,70
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 janvier 1995.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	121 827 627,98	140 920 077,05	174 688 867,64	189 836 907,89	226 232 068,74

Action A / FR0010434019	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	137 738,365	168 143,09	199 745,346	208 488,95	258 041,152
Valeur liquidative	873,93	829,19	866,27	902,31	862,17
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,87	-25,62	-5,33	38,16	-46,55

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013286622	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	7 370,078	8 907,919	9 648,226	9 649,423	14 170,048
Valeur liquidative	96,15	91,00	94,83	98,71	94,05
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,13	-2,58	-0,52	4,45	-4,75

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013286648		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	769	749	776,002	768,002	2 568,002
Valeur liquidative	967,58	914,86	952,43	991,2	943,42
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,26	-25,04	-5,03	45,65	-46,78

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	23 000,00	506 891,45	SEK	0,42
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	3 250,00	454 713,79	USD	0,37
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	790,00	447 061,00	EUR	0,37
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	640,00	571 008,00	EUR	0,47
DE0005190037	BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	PROPRE	5 100,00	506 940,00	EUR	0,42
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	8 400,00	553 224,00	EUR	0,45
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	20 000,00	421 200,00	EUR	0,35
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	36 700,00	559 528,20	EUR	0,46
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	1 220,00	525 117,40	USD	0,43
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	1 110,00	486 901,50	EUR	0,40
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	630,00	525 231,00	EUR	0,43
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	1 280,00	499 208,90	USD	0,41
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	5 100,00	602 586,19	DKK	0,49
LU0061462528	RTL GROUP	PROPRE	11 800,00	369 104,00	EUR	0,30
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	2 610,00	547 186,50	EUR	0,45
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	13 500,00	470 070,00	EUR	0,39
FR0000054900	TF1	PROPRE	60 000,00	508 200,00	EUR	0,42
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	690,00	371 758,89	USD	0,31
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	8 640,00	548 380,80	EUR	0,45
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	1 100,00	380 600,00	EUR	0,31
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	1 900,00	491 542,99	USD	0,40
Total Action				10 346 454,61		8,49
Obligation						
XS2386592484	ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.125% 21/09/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 319 033,98	EUR	1,08
XS1622421722	AKELIUS RESIDENTIAL AB 1.75% 07/02/2025	PROPRE	600 000,00	587 530,56	EUR	0,48
FR001400G0W1	ALD SA FRN 21/02/2025	PROPRE	700 000,00	706 789,30	EUR	0,58

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	500 000,00	511 552,57	EUR	0,42
DE000A14J9N8	ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	PROPRE	1 500 000,00	1 490 794,80	EUR	1,22
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	2 500 000,00	2 451 300,00	EUR	2,01
XS2631416950	ASML HOLDING NV 3.5% 06/12/2025	PROPRE	2 100 000,00	2 129 903,54	EUR	1,75
XS2678207676	ASSA ABLOY AB 3.75% 13/09/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 546 198,77	EUR	1,27
XS1346228577	AXA SA VAR 06/07/2047	PROPRE	2 000 000,00	2 011 343,93	EUR	1,65
XS2182404298	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	PROPRE	900 000,00	876 194,56	EUR	0,72
XS2115156270	BANCO SANTANDER SA VAR 11/02/2025	PROPRE	800 000,00	808 119,07	EUR	0,66
XS1767931121	BANCO SANTANDER SA 2.125% 08/02/2028	PROPRE	1 000 000,00	946 993,31	EUR	0,78
XS2585932275	BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 3.553% 13/09/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 029 566,53	EUR	0,85
FR0013299641	BNP PARIBAS CARDIFF 29/11/2024	PROPRE	500 000,00	491 511,31	EUR	0,40
FR0013422011	BNP PARIBAS SA 1.375% 28/05/2029	PROPRE	500 000,00	455 691,87	EUR	0,37
FR001400JA60	BPCE SA FRN 18/07/2025	PROPRE	900 000,00	909 562,60	EUR	0,75
FR0014009YD9	BPCE SA 1.75% 26/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	970 470,27	EUR	0,80
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	500 000,00	467 688,03	EUR	0,38
ES0213307061	CAIXABANK SA 1.125% 12/11/2026	PROPRE	500 000,00	470 987,75	EUR	0,39
FR0013327962	CAPGEMINI SE 1% 18/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	989 450,16	EUR	0,81
XS2576245364	CIE DE SAINT GOBAIN FRN 18/07/2024	PROPRE	800 000,00	807 066,31	EUR	0,66
FR0014000Y93	CREDIT AGRICOLE SA 0.125% 09/12/207	PROPRE	2 000 000,00	1 777 392,35	EUR	1,46
XS1227287221	CROWN EURO HOLDINGS SA 3.375% 15/05/2025	PROPRE	800 000,00	805 302,00	EUR	0,66
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 03/07/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 001 110,00	EUR	0,82
FR0013444544	DASSAULT SYSTEMS 0.125% 16/09/2026	PROPRE	1 000 000,00	930 653,06	EUR	0,76
DE000A351ZR8	DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	PROPRE	500 000,00	516 757,19	EUR	0,42
XS2240063730	DIAGEO CAPITAL BV 0.125% 28/09/2028	PROPRE	1 000 000,00	881 432,08	EUR	0,72
XS2654097927	DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	PROPRE	800 000,00	841 002,73	EUR	0,69
FR001400IIT5	EDENRED 3.625% 13/12/2026	PROPRE	500 000,00	507 691,45	EUR	0,42
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	972 000,00	EUR	0,80
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	1 008 903,77	EUR	0,83
XS1180451657	ENI SPA 1.5% 02/02/2026	PROPRE	300 000,00	290 631,00	EUR	0,24
FR0013516069	ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05/01/2026	PROPRE	500 000,00	475 680,94	EUR	0,39

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1789623029	EURONEXT NV 1% 18/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	980 350,16	EUR	0,80
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	965 411,83	EUR	0,79
XS2199351375	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 4.5% 07/07/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 616 219,51	EUR	1,33
XS2166619663	FIRMENICH PRODUCTIONS 1.375% 30/10/2026	PROPRE	500 000,00	479 890,33	EUR	0,39
XS2605914105	GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	PROPRE	1 300 000,00	1 377 652,27	EUR	1,13
XS2154336338	HEIDELBERGCEMENT FIN LUX 2.5% 09/10/2024	PROPRE	800 000,00	804 248,13	EUR	0,66
XS0811555183	HEINEKEN 2.875% 04/08/2025	PROPRE	600 000,00	606 058,87	EUR	0,50
XS2153405118	IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	976 900,87	EUR	0,80
XS1419664997	IE2 HOLDCO 2.875% 01/06/2026	PROPRE	600 000,00	607 935,26	EUR	0,50
XS2397781357	ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 015 854,67	EUR	0,83
XS2677668357	IMCD NV 4.875% 18/09/2028	PROPRE	500 000,00	532 641,48	EUR	0,44
FR0012370872	IMERYS SA 2% 10/12/2024	PROPRE	600 000,00	595 778,49	EUR	0,49
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	984 647,53	EUR	0,81
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	961 559,51	EUR	0,79
XS2240494471	INTERCONTINENTAL HOTELS 1.625% 08/10/2024	PROPRE	600 000,00	597 637,80	EUR	0,49
XS2089368596	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 04/12/2024	PROPRE	2 500 000,00	2 456 373,77	EUR	2,02
XS1685653302	LONDON STOCK EXCHANGE PL 0.875% 19/09/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 486 424,55	EUR	1,22
BE6321076711	LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	965 160,82	EUR	0,79
FR001400HJE7	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE 3.375% 21/10/2025	PROPRE	1 100 000,00	1 117 638,68	EUR	0,92
XS2052286676	MATTERHORN TELECOM SA 2.625% 15/09/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 093 589,75	EUR	0,90
XS2102916793	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.125% 16/07/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 439 857,21	EUR	1,18
XS2166217278	NETFLIX INC 3% 15/06/2025	PROPRE	1 100 000,00	1 101 771,00	EUR	0,90
XS2066703989	NEXI SPA 1.75% 31/10/2024	PROPRE	800 000,00	794 430,00	EUR	0,65
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	500 000,00	467 757,52	EUR	0,38
XS2077666316	OI EUROPEAN GROUP BV 2.875%15/02/2025	PROPRE	800 000,00	793 378,67	EUR	0,65
XS1294343337	OMV AG VAR PERPETUAL	PROPRE	700 000,00	736 028,12	EUR	0,60
XS2154347293	OMV AG 1.5% 09/04/2024	PROPRE	500 000,00	507 172,05	EUR	0,42
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	500 000,00	523 436,61	EUR	0,43
FR001400KPB4	PERNOD RICARD SA 3.75% 15/09/2027	PROPRE	500 000,00	517 992,13	EUR	0,43
FR0014009L57	PERNOD RICARD 1.375% 07/04/2029	PROPRE	500 000,00	465 964,86	EUR	0,38

ECHIQUIER PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2078976805	PPF ARENA 1 BV 2.125% 31/01/2025	PROPRE	1 000 000,00	986 607,79	EUR	0,81
XS1143916465	PRAXAIR INC 1.625% 01/12/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 468 778,20	EUR	1,21
XS2126161764	RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	PROPRE	1 000 000,00	902 058,77	EUR	0,74
FR0013428414	RENAULT SA 1.25% 24/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	975 019,45	EUR	0,80
XS2411720233	SANDVIK AB 0.375% 25/11/2028	PROPRE	1 000 000,00	877 981,97	EUR	0,72
FR001400IJT3	SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12/06/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 036 824,15	EUR	0,85
XS1570260460	SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	PROPRE	700 000,00	673 334,05	EUR	0,55
XS1117298759	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.75% 01/02/2025	PROPRE	800 000,00	794 676,89	EUR	0,65
XS1849518276	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.875% 15/01/2026	PROPRE	700 000,00	693 629,42	EUR	0,57
XS2629062568	STORA ENSO OYJ 4% 01/06/2026	PROPRE	800 000,00	830 033,53	EUR	0,68
XS2087622069	STRYKER CORP 0.25% 03/12/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 074 967,67	EUR	0,88
XS1982819994	TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	PROPRE	800 000,00	803 854,69	EUR	0,66
XS2058556536	THERMO FISHER 0.5% 01/03/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 356 168,08	EUR	1,11
XS1693818285	TOTAL CAPITAL INTL SA 0.625% 04/10/2024	PROPRE	500 000,00	493 778,96	EUR	0,41
XS2153406868	TOTAL CAPITAL INTL SA 1.491% 08/04/2027	PROPRE	500 000,00	482 098,16	EUR	0,40
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	900 000,00	886 602,32	EUR	0,73
XS2055089457	UNICREDIT SAP VAR 23/09/2029	PROPRE	500 000,00	498 518,22	EUR	0,41
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 015 556,89	EUR	0,83
XS2133390521	VATTENFALL AB 0.05% 15/10/2025	PROPRE	1 800 000,00	1 705 578,49	EUR	1,40
XS2479941499	VISA INC 1.5% 15/06/2026	PROPRE	1 800 000,00	1 756 238,75	EUR	1,44
XS1642590480	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 1.375% 20/01/2025	PROPRE	700 000,00	689 570,04	EUR	0,57
XS2230884657	VOLVO TREASURY AB 0.125% 17/09/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 967 319,29	EUR	1,61
AT0000A2GLA0	WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	PROPRE	800 000,00	806 489,22	EUR	0,66
XS1067329570	WOLTERS KLUWER NV 2.5% 13/05/2024	PROPRE	800 000,00	816 526,21	EUR	0,67
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	400 000,00	393 548,98	EUR	0,32
XS2231715322	ZF FINANCE GMBH 3% 21/09/2025	PROPRE	1 000 000,00	999 563,61	EUR	0,82
Total Obligation				84 541 392,04		69,39
O.P.C.V.M.						
FR001400N392	ECHIQ HYBRID BONDS ACTION IXL	PROPRE	1 500,00	1 520 580,00	EUR	1,25

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010408559	SIPAREX MIDMARKET II	PROPRE	2 000,00	376 380,00	EUR	0,31
Total O.P.C.V.M.				1 896 960,00		1,56
Total Valeurs mobilières				96 784 806,65		79,44
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-357 800,00	-357 800,00	EUR	-0,29
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-6 260,55	-6 260,55	EUR	-0,01
Total AUTRES				-364 060,55		-0,30
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-203 607,05	-203 607,05	EUR	-0,17
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-515 922,58	-515 922,58	EUR	-0,42
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	5 103 425,99	5 103 425,99	EUR	4,19
	BANQUE USD BPP	PROPRE	403 331,75	373 888,06	USD	0,31
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	15 150,15	15 150,15	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	198 773,16	198 773,16	EUR	0,16
Total BANQUE OU ATTENTE				4 971 707,73		4,08
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-19 782,65	-19 782,65	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-81,42	-81,42	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-79,21	-79,21	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-19 943,28		-0,02
Total Liquidités				4 587 703,90		3,77
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0128480201	ACCOR SA ZCP 19/04/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 995 603,18	EUR	1,64
FR0128481712	BPCE ZCP 24/06/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 981 760,63	EUR	1,63
FR0128410836	DASSAULT SYSTEMS SE ZCP 22/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 992 411,08	EUR	2,46
FR0128307289	ENGIE ZCP 06/06/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 978 057,62	EUR	2,44
XS2763416935	ENI SPA ZCP 02/05/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 494 507,51	EUR	1,23
XS2775732709	IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 27/05/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 987 462,61	EUR	1,63
FR0128451376	RENAULT ZCP 03/06/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 978 443,74	EUR	2,44
XS2747563737	TENNET HOLDING BV ZCP 10/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	998 749,50	EUR	0,82

ECHQUIER PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128151810	VEOLIA ENVIRONNMENT ZCP 26/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 991 066,36	EUR	2,46
Total Interets precomptes.				20 398 062,23		16,74
Total Creances negociables				20 398 062,23		16,74
Coupons						
Action						
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	690,00	174,62	USD	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	9 300,00	6 882,00	EUR	0,01
Total Action				7 056,62		0,01
Obligation						
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 2024	ACHLIG	10,00	11 018,58	EUR	0,01
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/25	ACHLIG	10,00	10 000,00	EUR	0,01
XS2056730323	INFIN TECO VAR PERP	ACHLIG	10,00	28 750,00	EUR	0,02
XS2323295563	NIDEC 0.046% 03/26	ACHLIG	500,00	230,00	EUR	0,00
Total Obligation				49 998,58		0,04
Total Coupons				57 055,20		0,05
Total ECHQUIER PATRIMOINE				121 827 627,98		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER PATRIMOINE

Identifiant d'entité juridique:
969500U9Q44OMJ82T630

Caractéristiques environnementales et/ou sociales
Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**

☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : %

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 62% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pourcentage d'investissement durable	62%

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Services financiers	5.4%	France
IBERDROLA	Services collectifs	4.3%	Espagne
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	3.6%	France
LEASYS	Services financiers	2.9%	Italie
ABERTIS INFRASTRUCTURAS	Industrie	2.6%	Espagne
BPCE	Banques	2.2%	France
VISA	Services financiers	2.1%	États-Unis
CREDIT AGRICOLE	Banques	2.0%	France
LVMH	Consommation discrétionnaire	2.0%	France
AXA	Assurance	1.9%	France
DSM-FIRMENICH	Matériaux	1.9%	Suisse
ASML	Technologies de l'information	1.9%	Pays-Bas
LINDE	Matériaux	1.8%	Irlande
ALLIANZ	Assurance	1.8%	Allemagne
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services collectifs	1.7%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

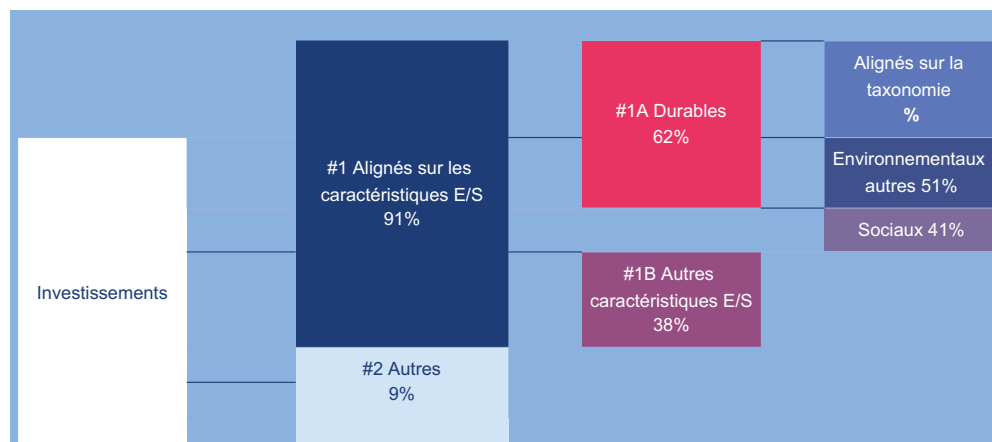
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	8.4%
Energie	3.4%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	16.4%
Matériaux	8.2%
Produits de première nécessité	5.6%
Produits financiers	26.6%
Services collectifs	10.1%
Services de communication	5.8%
Soins de santé	8.1%
Technologies de l'information	6.3%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

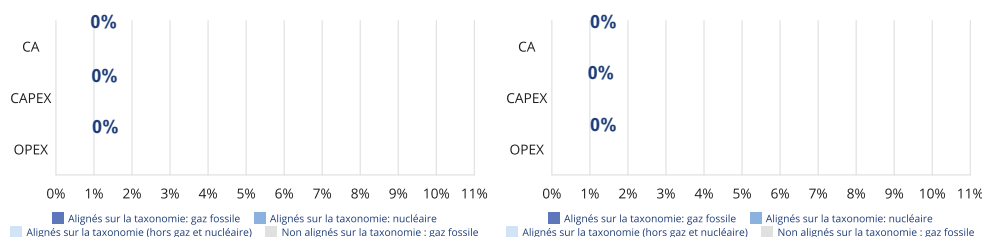
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

51%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

41%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 9% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif :

31-mars

Fortune moyenne du fonds pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

115 286 181,56

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,000	% TTC
Actions G	0,75	% TTC
Actions I	0,65	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A :

1,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

113 412 906,63

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	1 284 805,07	595 448,69	1 144 791,15
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 284 805,07	595 448,69	1 144 791,15

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$(1144791.15/113412906.63)*100$

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 0,75 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

1 121 956,46

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	5 584,53	4 211,96	8 496,77
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	5 584,53	4 211,96	8 496,77

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(8496.77/1121956.46)*100$$

0,75 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 0,65 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

751 318,47

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	4 537,68	2 487,13	4 932,10
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	4 537,68	2 487,13	4 932,10

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(4932.1/751318.47)*100$$

0,65 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis. L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Europe est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire orientée vers les marchés des actions européennes. Le compartiment est exposé essentiellement sur des grandes valeurs européennes. Le compartiment se réserve aussi la possibilité de s'exposer sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40 % de l'actif net.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - stock picking - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE n'a recours aux instruments dérivés que dans le cadre de couverture du risque de marché et du risque de change.

Approche ISR mise en œuvre et construction du portefeuille La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.

La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Stoxx Europe Total Market (80%) + MSCI USA Large Cap (20%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépasser (« la Note Moyenne Améliorée»). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier

- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière¹.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est exposé à hauteur de 60% minimum sur les marchés des actions européennes et 25% maximum en actions non européennes.

Le compartiment est exposé à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations et de tous secteurs d'activité.

Par ailleurs, le compartiment peut être exposé sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% des actifs détenus.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra exclusivement des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs
- Action B : Réservee aux entités Allianz et aux entités du groupe La Banque postale
- Action G : Réservee à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservee aux investisseurs institutionnels
- Action IXL : Réservee aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 28 janvier 2005.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 11 mars 2005.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

L'année 2024 aura été marquée par un début d'assouplissement des politiques monétaires des banques centrales dans un contexte de baisse de l'inflation et d'économie mondiale qui ralentit sans toutefois entrer en récession. Cependant, l'investiture de Donald Trump début 2025 et ses menaces et nombreux revirements sur les tarifs douaniers ont ensuite entraîné un mouvement brutal de rotation des valeurs de croissance notamment américaines vers les secteurs dits "value" en Europe.

Les marchés s'inquiètent, en effet, de l'impact sur l'économie et l'inflation américaine des potentielles hausses des droits de douane alors qu'en Europe, les annonces d'augmentation des budgets de défense se sont multipliées en réponse au changement de politique des Etats-Unis vis-à-vis de ses alliés et de l'Ukraine.

Dans ces conditions, ce sont des secteurs absents ou peu représentés dans le fonds par construction (Défense, Banques, Télécom, Utilities) qui ont tiré la hausse des marchés sur la période alors que les secteurs de croissance, surpondérés structurellement dans le fonds (Tech, Consommation discrétionnaire, Santé), ont le plus souffert.

Dans ce contexte défavorable à son profil, MAJOR sous-performe son indice sur l'exercice.

L'effet allocation est défavorable (-327bps), pénalisé par la sous-pondération sur les Financières (-159bps), l'absence des Utilities (-38bps) et la surpondération sur la Tech (-155bps) et la Consommation discrétionnaire (-151bps). En revanche, notre surpondération sur l'Industrie (+54bps) et la sous-pondération de la Consommation de base (+39bps) ont été favorables.

L'effet sélection est négatif (-353bps) notamment sur la Santé (-264bps) pénalisée par NOVO NORDISK, STRAUMANN et COLOPLAST. La sélection sur l'Industrie (-214bps) a souffert d'une part de la sous-performance de certains titres en portefeuille comme WOLTERS KLUWER ou SCHNEIDER ELECTRIC et, d'autre part par notre sous-pondération du secteur de la Défense qui était exclu du fonds pour raisons ESG jusqu'au 1er janvier 2025. Nous avons créé une position en THALES au cours du premier trimestre 2025. Cependant, l'absence de titres comme RHEINMETALL (+156% sur la période), ROLLS-ROYCE (+79%) ou LEONARDO (+95%) a été très défavorable sur l'exercice. La sélection sur les Financières (-106bps), malgré la surperformance d'ALLIANZ, a été pénalisée par l'absence de banques qui nous coûtent près de 310bps sur la période.

En revanche, la sélection sur la consommation discrétionnaire (+247bps) a été très positive grâce aux bons résultats de COMPASS, AMADEUS et INDITEX et à notre sous-pondération sur le luxe et l'automobile qui ont souffert respectivement de la détérioration de la consommation chinoise et de la baisse des volumes mondiaux. Dans ce contexte, notre sélection d'HERMES et FERRARI, entreprises qui ont surperformé leur secteur grâce à un profil plus résilient, a également été favorable. De même, la sélection sur les Services de communication (+95bps) a été portée par l'excellente performance de SPOTIFY.

Les hausses des droits de douanes et la politique commerciale instable de Trump devraient avoir un impact négatif sur la confiance des ménages et des industriels américains et augmentent les risques de récession aux Etats-Unis. A court terme, la politique monétaire de la BCE sera plus accommodante que celle de la FED, nourries par une baisse de l'inflation qui est bien engagée en Europe alors que les tarifs pourraient limiter le recul de l'inflation américaine.

Face à cet environnement, nous avons renforcé le profil défensif du fonds en renforçant des secteurs résilients comme les ingrédients, la consommation de base ou l'assurance, et en réduisant notre exposition aux US et en maintenant une forte exposition aux sociétés à revenus visibles et récurrents à même de résister à une contraction du cycle et à répercuter grâce à leur pricing power, les impacts inflationnistes liés aux droits de douanes de Trump. Dans cette optique, nous avons créé des positions en GIVAUDAN dans le secteur des ingrédients, en MUNICH RE dans la réassurance et renforcé des titres défensifs comme ALLIANZ, RELX, ASTRAZENEC ou L'OREAL. Nous avons également constitué une ligne en THALES pour profiter de l'augmentation des budgets de Défense en Europe. A l'inverse nous avons soldé nos positions en PERNOD RICARD en raison d'un momentum défavorable dans les spiritueux et UMG et SPOTIFY pour des questions de valorisations tendues.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performance fonds	Performance indice
FR0010321828	Echiquier Major SRI Growth Europe A	-2,84%	6,85%
FR0010581728	Echiquier Major SRI Growth Europe G	-1,82%	6,85%
FR0011188275	Echiquier Major SRI Growth Europe I	-1,19%	6,85%

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performance fonds	Performance indice
FR0013431871	Echiquier Major SRI Growth Europe IXL	-0,90%	6,85%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats: SAP (DE0007164600) – SCHNEIDER ELECTRIC (FR0000121972)

Ventes : NOVO NORDISK (DK0062498333) – SPOTIFY (LU1778762911)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

Ratio PEA	Min	Moyenne	Max	31/03/2025
Major	75.02	76.36	79.09	78,74

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre OPC est labellisé ISR.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	1 487 395 469,43	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 487 395 469,43	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	1 487 395 469,43	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	823 886,18	-
Comptes financiers	911,74	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	824 797,92	-
Total Actif I + II	1 488 220 267,35	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 509 686 278,76	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-28 504 373,09	-
Capitaux propres I	1 481 181 905,67	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 208 897,38	-
Concours bancaires	5 829 464,30	-
Sous-total autres passifs IV	7 038 361,68	-
Total Passifs: I + II + III + IV	1 488 220 267,35	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	19 284 471,02	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	6,64	-
Sous-total Produits sur opérations financières	19 284 477,66	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-93 977,47	-
Sous-total charges sur opérations financières	-93 977,47	-
Total Revenus financiers nets (A)	19 190 500,19	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-21 274 568,36	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-692,11	-
Autres charges	-15 272,68	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-21 290 533,15	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-2 100 032,96	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	773 824,41	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-1 326 208,55	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	159 909 956,58	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 028 599,01	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	153 881 357,57	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	6 181 506,49	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	160 062 864,06	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-185 383 247,77	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	5 319,12	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-185 377 928,65	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-1 863 099,95	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-187 241 028,60	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-28 504 373,09	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	1 481 181 905,67	1 420 970 904,73	818 427 112,54	910 724 635,16	1 038 236 635,91

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021

Action A

FR0010321828

Nombre de parts ou actions	1 536 808,204	1 661 402,129	1 391 693,581	1 451 391,05	1 476 547,113
Valeur liquidative unitaire	369,28	380,09	328,1	344,72	387,07
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	36,02	2,57	4,94	-2,03	22,53

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action G**FR0010581728**

Nombre de parts ou actions	563 771,353	347 949,461	97 385,295	112 704,969	121 424,252
Valeur liquidative unitaire	395,93	403,27	344,53	358,24	401,18
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	42,71	6,41	8,57	-1,17	27,07

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action I**FR0011188275**

Nombre de parts ou actions	158 224,798	165 351,704	121 804,582	118 961,246	120 329,803
Valeur liquidative unitaire	3 136,66	3 174,55	2 694,94	2 784,17	3 113,33
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	357,68	68,28	83,28	-5,09	225,84

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action IXL					
FR0013431871					
Nombre de parts ou actions	169 146,664	107 271,414	-	30 289	30 289,000
Valeur liquidative unitaire	1 147,80	1 158,23	-	1 281,14	1 431,54
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	134,19	14,10	-	-1,41	107,65

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	1 420 970 904,73	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	511 392 980,02	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-417 585 375,04	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 100 032,96	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	153 881 357,57	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-185 377 928,65	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 481 181 905,67	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010321828	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	286 623,693	109 956 832,84
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-411 217,618	-156 886 822,41
Solde net des souscriptions/rachats	-124 593,925	-46 929 989,57
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0010581728	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	378 470,308	155 750 367,68
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-162 648,416	-66 055 498,71
Solde net des souscriptions/rachats	215 821,892	89 694 868,97
Action G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action I

FR0011188275	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	33 654,348	107 546 351,18
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-40 781,254	-131 525 167,51
Solde net des souscriptions/rachats	-7 126,906	-23 978 816,33
Action I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action IXL

FR0013431871	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	115 074	138 139 428,32
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-53 198,75	-63 117 886,41
Solde net des souscriptions/rachats	61 875,25	75 021 541,91
Action IXL		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010321828	Action A	Capitalisable	EUR	567 518 375,39	1 536 808,204	369,28
FR0010581728	Action G	Capitalisable	EUR	223 216 743,97	563 771,353	395,93
FR0011188275	Action I	Capitalisable	EUR	496 298 600,38	158 224,798	3 136,66
FR0013431871	Action IXL	Capitalisable	EUR	194 148 185,93	169 146,664	1 147,80

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Royaume-Uni +/-	Pays-Bas +/-	Irlande +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 487 395,47	330 597,48	244 701,39	193 992,94	171 956,74	124 988,80
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	1 487 395,47	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,91	-	-	-	0,91
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-5 829,46	-	-	-	-5 829,46
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	-5 828,55

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,91	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-5 829,46	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	-5 828,55	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP +/-	USD +/-	DKK +/-	CHF +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	178 337,29	126 691,66	116 658,53	81 612,74	66 897,40
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	347,89	-	-
Comptes financiers	-	0,30	0,38	-	0,23
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	178 337,29	126 691,96	117 006,80	81 612,74	66 897,63

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	475 998,63
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	347 887,55
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	823 886,18
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-143 725,97
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-986 980,94
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-78 190,47
Total des dettes	-1 208 897,38
Total des créances et dettes	-385 011,20

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action B 1,75% TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action B Néant
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action IXL Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Action A

FR0010321828	31/03/2025
Frais fixes	14 450 553,00
Frais fixes en % actuel	2,39
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0010581728	31/03/2025
Frais fixes	2 300 057,28
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011188275	31/03/2025
Frais fixes	3 902 851,19
Frais fixes en % actuel	0,72
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action IXL

FR0013431871	31/03/2025
Frais fixes	637 071,68
Frais fixes en % actuel	0,43
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-1 326 208,55	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 326 208,55	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 326 208,55	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010321828	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6 245 228,32	-
Total	-6 245 228,32	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010581728	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-36 507,30	-
Total	-36 507,30	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188275	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 140 279,44	-
Total	3 140 279,44	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL**FR0013431871****31/03/2025*****28/03/2024**

Devise

EUR

EUR

Affectation :

Distribution

-

-

Report à nouveau du revenu de l'exercice

-

-

Capitalisation

1 815 247,63

-

Total**1 815 247,63****-****(*) Information relative aux acomptes versés**

Montant unitaire

-

-

Crédits d'impôts totaux

-

-

Crédits d'impôts unitaires

-

-

() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**

Nombre d'actions ou parts

-

-

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

-

-

Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu

-

-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	160 062 864,06	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	160 062 864,06	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	160 062 864,06	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010321828	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	61 608 797,20	-
Total	61 608 797,20	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010581728	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	24 114 882,66	-
Total	24 114 882,66	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188275	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	53 455 841,14	-
Total	53 455 841,14	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL

FR0013431871	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	20 883 343,06	-
Total	20 883 343,06	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			1 487 395 469,43	100,42
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 487 395 469,43	100,42
Assurance services complets			79 655 230,90	5,38
ALLIANZ SE-NOM	EUR	226 229	79 655 230,90	5,38
Automobiles			22 742 893,60	1,54
FERRARI NV	EUR	57 988	22 742 893,60	1,54
Biotechnologie			28 340 137,47	1,91
NOVO NORDISK AS	DKK	450 052	28 340 137,47	1,91
Chimie de spécialité			70 447 010,62	4,76
GIVAUDAN N	CHF	4 906	19 480 384,74	1,32
LINDE PLC	USD	118 392	50 966 625,88	3,44
Composants électriques			60 381 771,75	4,08
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	286 509	60 381 771,75	4,08
Composants et équipements électriques			56 906 501,08	3,84
LEGRAND	EUR	585 217	56 906 501,08	3,84
Défense			33 598 816,80	2,27
THALES SA	EUR	136 803	33 598 816,80	2,27
Distributeurs Habillement			54 714 730,70	3,69
INDITEX	EUR	1 193 342	54 714 730,70	3,69
Édition			113 036 946,24	7,63
RELX PLC	EUR	1 285 683	59 501 409,24	4,02
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	372 940	53 535 537,00	3,61
Équipements de technologie de production			95 678 310,00	6,46
ASML HOLDING N.V.	EUR	157 885	95 678 310,00	6,46
Expert en finance			59 364 549,20	4,01
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	433 729	59 364 549,20	4,01
Fournitures médicales			107 061 197,21	7,23
COLOPLAST B	DKK	239 259	23 192 787,29	1,57
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	211 086	56 022 224,40	3,78
STRAUMANN HOLDING LTD	CHF	251 391	27 846 185,52	1,88
Gestionnaires d'actifs			34 286 168,33	2,31
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	26 320	34 286 168,33	2,31
Habillement et accessoires			65 462 816,50	4,42
HERMES INTERNATIONAL	EUR	12 219	29 460 009,00	1,99
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	62 975	36 002 807,50	2,43

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Logiciels			118 578 318,72	8,01
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 001 168	34 980 809,92	2,36
SAP SE	EUR	342 052	83 597 508,80	5,65
Matériaux et accessoires de construction			30 736 961,52	2,07
ASSA ABLOY AB	SEK	1 113 295	30 736 961,52	2,07
Outillage: construction et manutention			36 160 436,34	2,44
EPIROC AB	SEK	1 953 203	36 160 436,34	2,44
Pharmacie			62 998 009,42	4,25
ASTRAZENECA PLC	GBP	221 759	29 806 587,75	2,01
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	669 047	33 191 421,67	2,24
Produits de beauté			23 244 544,30	1,57
LOREAL SA	EUR	67 798	23 244 544,30	1,57
Réassurance			15 412 633,60	1,04
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	26 464	15 412 633,60	1,04
Restaurants et bars			45 320 392,29	3,06
COMPASS GROUP PLC	GBP	1 486 342	45 320 392,29	3,06
Semi conducteurs			32 844 593,84	2,22
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	1 080 592	32 844 593,84	2,22
Services d'appui professionnels			30 176 415,77	2,04
ACCENTURE SHS CLASS A	USD	104 603	30 176 415,77	2,04
Services financiers aux consommateurs			89 394 381,17	6,03
EXPERIAN PLC	GBP	1 028 913	43 845 759,34	2,96
VISA INC-A	USD	140 580	45 548 621,83	3,07
Transport par camions			65 125 611,56	4,40
DSV A/S	DKK	364 635	65 125 611,56	4,40
Voyage et tourisme			55 726 090,50	3,76
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	790 441	55 726 090,50	3,76
Total			1 487 395 469,43	100,42

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 487 395 469,43
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	824 797,92
Autres passifs (-)	-7 038 361,68
Total = actif net	1 481 181 905,67

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 428 498 885,88	818 452 454,38
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 428 498 885,88	816 486 414,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	1 966 040,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	9 456 930,90	14 922 106,10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 456 930,90	14 922 106,10
Comptes financiers	889,54	358 326,12
Liquidités	889,54	358 326,12
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 437 956 706,32	833 732 886,60

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 401 657 065,00	800 559 379,24
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 748 473,48	19 803 180,74
• Résultat de l'exercice	565 366,25	-1 935 447,44
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 420 970 904,73	818 427 112,54
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	8 588 882,03	15 305 774,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 588 882,03	15 305 774,06
Comptes financiers	8 396 919,56	-
Concours bancaires courants	8 396 919,56	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 437 956 706,32	833 732 886,60

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 132,00	1 310,13
• Produits sur actions et valeurs assimilées	15 528 553,89	11 803 513,09
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15 536 685,89	11 804 823,22
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-34 922,55	-5 002,35
• Autres charges financières	-7 702,14	-8 825,01
Total (II)	-42 624,69	-13 827,36
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 494 061,20	11 790 995,86
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 990 635,21	-13 597 663,89
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-496 574,01	-1 806 668,03
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 061 940,26	-128 779,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	565 366,25	-1 935 447,44

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action B 1,75% TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action B Néant
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation

exercice 2023

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation



28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	818 427 112,54	910 724 635,16
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	640 533 112,45	224 067 020,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-232 573 313,96	-279 511 133,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	38 923 226,31	57 420 178,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 725 516,35	-35 710 125,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-4 871 271,60	-3 483 001,02
Différences de change	3 764 394,44	-2 656 487,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	178 989 734,91	-50 617 077,76
- Différence d'estimation exercice N	337 791 183,30	158 801 448,39
- Différence d'estimation exercice N-1	158 801 448,39	209 418 526,15
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-496 574,01	-1 806 668,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	*-228,91
Actif net en fin d'exercice	1 420 970 904,73	818 427 112,54

* Indemnisation des porteurs suite au rachat total des actions IXL.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	889,54
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 396 919,56
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	889,54	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 396 919,56	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	197 947 110,00	160 668 398,12	164 930 284,09	123 336 722,81
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	3 483 674,27	-	-
Comptes financiers	371,54	299,72	-	218,28
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	3 483 674,27	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	9 456 930,90
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	5 858 386,05
Achats règlements différés	3 478 357,18
Souscriptions à recevoir	120 187,67
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	8 588 882,03
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	4 133 280,03
Ventes règlements différés	3 483 674,27
Rachat à payer	561 924,34
Frais provisionnés	327 274,49
Provisions pour frais de recherche	82 728,90
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action B / FR001400LWB8	-	-	-	-
Action A / FR0010321828	566 906,943	190 036 928,98	297 198,395	103 170 358,63
Action I / FR0011188275	82 239,013	235 415 269,62	38 691,891	114 051 558,36
Action G / FR0010581728	282 413,782	100 931 751,45	31 849,616	11 702 885,88
Action IXL / FR0013431871	110 458,414	114 149 162,40	3 187	3 648 511,09
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR001400LWB8		-		-
Action A / FR0010321828		9 797,06		-
Action I / FR0011188275		8 140,35		-
Action G / FR0010581728		854,50		-
Action IXL / FR0013431871		1 478,88		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR001400LWB8		-		-
Action A / FR0010321828		9 797,06		-
Action I / FR0011188275		8 140,35		-
Action G / FR0010581728		854,50		-
Action IXL / FR0013431871		1 478,88		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR001400LWB8		-		-
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action B / FR001400LWB8	-
Action A / FR0010321828	2,38
Action I / FR0011188275	0,69
Action G / FR0010581728	1,34
Action IXL / FR0013431871	0,30

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action B / FR001400LWB8	-	-
Action A / FR0010321828	-	-
Action I / FR0011188275	-	-
Action G / FR0010581728	-	-
Action IXL / FR0013431871	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d’affectation du résultat (En devise de comptabilité de l’Opc)

Acomptes versés au titre de l’exercice

Date	Catégorie d’action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d’impôt totaux	Crédit d’impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	565 366,25	-1 935 447,44
Total	565 366,25	-1 935 447,44

Action B / FR001400LWB8	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action A / FR0010321828	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 396 903,62	-4 192 866,37
Total	-4 396 903,62	-4 192 866,37
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188275	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 141 156,34	2 233 334,35
Total	4 141 156,34	2 233 334,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581728	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	314 275,29	24 084,58
Total	314 275,29	24 084,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013431871	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	506 838,24	-
Total	506 838,24	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 748 473,48	19 803 180,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	18 748 473,48	19 803 180,74

Action B / FR001400LWB8	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0010321828	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 675 042,24	11 080 787,65
Total	8 675 042,24	11 080 787,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188275	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7 150 036,67	7 911 395,19
Total	7 150 036,67	7 911 395,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581728	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 917 591,69	810 997,90
Total	1 917 591,69	810 997,90
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013431871	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 005 802,88	-
Total	1 005 802,88	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 11 mars 2005.

Devise

EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	1 420 970 904,73	818 427 112,54	910 724 635,16	1 038 236 635,91	826 998 971,75

Action B / FR001400LWB8

Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action A / FR0010321828

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	1 661 402,129	1 391 693,581	1 451 391,05	1 476 547,113	1 593 521,622
Valeur liquidative	380,09	328,1	344,72	387,07	311,82
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,57	4,94	-2,03	22,53	9,42

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188275		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	165 351,704	121 804,582	118 961,246	120 329,803	107 181,115
Valeur liquidative	3 174,55	2 694,94	2 784,17	3 113,33	2 466,54
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	68,28	83,28	-5,09	225,84	112,69

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581728		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	347 949,461	97 385,295	112 704,969	121 424,252	98 502,033
Valeur liquidative	403,27	344,53	358,24	401,18	319,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	6,41	8,57	-1,17	27,07	12,89

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013431871		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	107 271,414	-	30 289	30 289,000	30 289,000
Valeur liquidative	1 158,23	-	1 281,14	1 431,54	1 130,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	14,10	-	-1,41	107,65	35,73

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	186 542,00	59 937 263,06	USD	4,22
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	108 366,00	30 104 074,80	EUR	2,12
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	721 878,00	42 908 428,32	EUR	3,02
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	111 037,00	99 067 211,40	EUR	6,97
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	1 336 920,00	35 567 656,87	SEK	2,50
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	282 612,00	35 310 792,28	GBP	2,48
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	330 766,00	41 347 414,14	DKK	2,91
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	1 634 605,00	44 431 295,86	GBP	3,13
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	960 052,00	39 400 534,08	EUR	2,77
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	241 307,00	36 298 443,72	DKK	2,55
SE0015658109	EPIROC AB	PROPRE	1 178 568,00	20 532 259,03	SEK	1,44
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	276 724,00	58 029 022,80	EUR	4,08
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	1 028 562,00	41 569 974,26	GBP	2,93
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	120 757,00	48 785 828,00	EUR	3,43
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	10 537,00	24 930 542,00	EUR	1,75
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	1 342 146,00	62 637 953,82	EUR	4,41
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	1 569 593,00	49 465 723,40	EUR	3,48
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	548 534,00	53 877 009,48	EUR	3,79
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	98 816,00	42 532 788,00	USD	2,99
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	392 803,00	43 618 221,69	GBP	3,07
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	90 050,00	39 500 432,50	EUR	2,78
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	62 604,00	52 192 954,80	EUR	3,67
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	1 018 172,00	120 301 252,14	DKK	8,47
CH0024608827	PARTNERS GROUP HOLDING N	PROPRE	28 117,00	37 233 019,21	CHF	2,62
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	47 312,00	7 094 434,40	EUR	0,50

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	1 210 114,00	48 586 077,10	EUR	3,42
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	658 729,00	37 363 108,88	EUR	2,63
LU1778762911	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	PROPRE	59 885,00	14 649 966,61	USD	1,03
CH1175448666	STRAUMANN HOLDING LTD	PROPRE	202 661,00	30 003 787,70	CHF	2,11
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	971 891,00	27 096 321,08	EUR	1,91
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	168 331,00	43 548 380,45	USD	3,06
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	417 195,00	60 576 714,00	EUR	4,26
Total Action				1 428 498 885,88		100,53
Total Valeurs mobilières				1 428 498 885,88		100,53
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-82 728,90	-82 728,90	EUR	-0,01
Total AUTRES				-82 728,90		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-561 924,34	-561 924,34	EUR	-0,04
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-4 133 280,03	-4 133 280,03	EUR	-0,29
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	3 478 357,18	3 478 357,18	EUR	0,24
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	2 771,28	371,54	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	-8 396 919,56	-8 396 919,56	EUR	-0,59
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	2 519,70	218,28	SEK	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	323,32	299,72	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	120 187,67	120 187,67	EUR	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 374 711,78	2 374 711,78	EUR	0,17
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	3 758 013,62	3 483 674,27	USD	0,25
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-3 758 013,62	-3 483 674,27	USD	-0,25
Total BANQUE OU ATTENTE				-7 117 977,76		-0,50
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-247 095,78	-247 095,78	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-30 967,86	-30 967,86	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-42 887,54	-42 887,54	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 089,91	-6 089,91	EUR	-0,00

ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRTAXEABON	PROPRE	-233,40	-233,40	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-327 274,49		-0,02
Total Liquidites				-7 527 981,15		-0,53
Total ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE				1 420 970 904,73		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH
EUROPE

Identifiant d'entité juridique:
969500YB5I7DJ067N354

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 87% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux :démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants:

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Approche	Amélioration de note
Score GREaT moyen pondéré	7.4
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité	7.3
Pourcentage d'investissement durable	87%

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	80.1%	62.4%
BIODIVERSITY	21.6	54.7

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
ASML	Technologies de l'information	6.6%	Pays-Bas
SAP	Technologies de l'information	5.6%	Allemagne
ALLIANZ	Assurance	5.3%	Allemagne
DSV	Industrie	4.4%	Danemark
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	4.1%	France
LONDON STOCK EXCHANGE	Services financiers	4.0%	Royaume-Uni
RELX	Industrie	4.0%	Royaume-Uni
LEGRAND	Industrie	3.8%	France
AMADEUS IT	Consommation discrétionnaire	3.8%	Espagne
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	3.7%	France
INDITEX	Consommation discrétionnaire	3.7%	Espagne
WOLTERS KLUWER	Industrie	3.6%	Pays-Bas
LINDE	Matériaux	3.3%	Irlande
COMPASS	Consommation discrétionnaire	3.0%	Royaume-Uni
EXPERIAN	Industrie	3.0%	Jersey



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

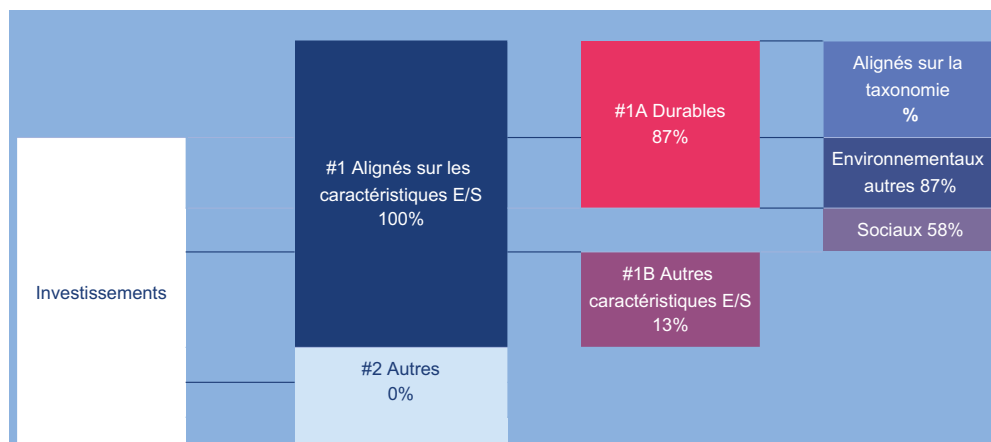
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	16.5%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	29.8%
Matériaux	4.7%
Produits de première nécessité	1.6%
Produits financiers	15.7%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	0.0%
Soins de santé	13.4%
Technologies de l'information	18.8%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

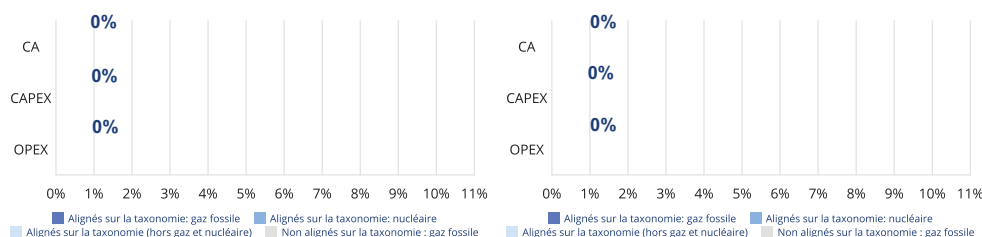
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

87%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

58%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif :

31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

1 452 000 854,22

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Action A	2,392	% TTC
Action G	1,35	% TTC
Action I	1,00	% TTC
Action IXL	0,70	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A :

2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

598 855 563,54

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	12 049 918,19	7 217 806,92	14 443 733,76
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	12 049 918,19	7 217 806,92	14 443 733,76

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$(14443733.76/598855563.54)*100$

2,41 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,350 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 168 849 434,14

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	914 987,96	883 066,35	2 298 549,47
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	914 987,96	883 066,35	2 298 549,47

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(2298549.47/168849434.14)*100$$

1,36 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 535 888 741,16

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	2 839 089,02	2 054 200,43	3 896 664,42
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 839 089,02	2 054 200,43	3 896 664,42

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(3896664.42/535888741.16)*100$$

0,73 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,700 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 148 407 115,38

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	186 640,04	295 207,64	635 620,71
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	186 640,04	295 207,64	635 620,71

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(635620.71/148407115.38)*100$$

0,43

%

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00

%

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action A USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de croissance des marchés internationaux. Le compartiment cherche à investir dans des valeurs présentant des positions affirmées de leadership global dans leur secteur.

Indicateur de référence :

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du compartiment. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI All Country World Index, calculé en euros. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI All Country World Index ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7WD). Il regroupe des valeurs cotées dans 50 pays dont des pays développés et des pays émergents.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire orientée vers les marchés des actions internationales.

La gestion d'ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant la meilleure croissance actuelle ou potentielle, les leaders sur des marchés de taille significative sur toutes les zones géographiques.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH est exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux et pays émergents.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 40% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés «investment grade».

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à avoir une approche extra financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra- financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra- financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %¹ de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2. Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise;
- Qualité de sa structure financière;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise;
- L'analyse des résultats financiers;
- Les perspectives de croissance de son métier;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs)

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social;
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs;
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la construction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH est en permanence investi à hauteur de 60% minimum en actions d'entreprises cotées à travers le monde.

Il s'agira pour l'essentiel de grosses capitalisations. Toutefois le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10%, de sélectionner des petites et moyennes capitalisations.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 40 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change.
- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles de la zone Europe et/ou internationale et notamment sur les pays émergents.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles etc...) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs

- Action A USD H : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action G USD : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action G USD H : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action I USD : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 26 février 2010.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 16 avril 2010.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Sur l'exercice du 31/03/2024 au 31/03/2025, la part A du fonds Echiquier World Equity Growth baisse de -2,1%, la part I de -0,5%, tandis que l'indice (MSCI ACWI NR EUR) progresse de +7,2%.

La performance du fonds sur l'exercice est tirée par l'exposition du fonds aux semiconducteurs, NVIDIA et TAIWAN SEMICONDUCTOR, ainsi que par AMAZON et les géants américains des paiements VISA et MASTERCARD.

Les principales sources de sous-performance proviennent des valeurs mexicaines FEMSA, WALMEX et BANORTE. Ces deux dernières ont été vendues. Le marché Mexicain, qui avait très bien performé ces dernières années, bénéficiant notamment des tensions US-Chine (reshoring), a corrigé au début de l'été 2024 alors que le parti Morena avait quasiment remporté une super majorité, ouvrant ainsi la voie à des réformes. De plus, le peso a souffert du dénouement des carry trades peso-yen. Par ailleurs, EDWARDS LIFESCIENCE, spécialisé dans le matériel médical cardiovasculaire, a déçu alors que le marché du TAVR (remplacement de la valve aortique par voie transcatéter) continue de décélérer, le personnel médical étant mobilisé par de nouvelles thérapies pour les cardiopathies structurales. Le retour à une croissance à deux chiffres paraît compromis, la ligne a donc été soldée.

Le fonds s'est réexposé à la Chine en cours de l'exercice via l'investissement dans l'assureur Hong-kongais AIA. L'équipe a investi dans AIRBNB qui a contribué de manière significative à la performance du fonds, avant de la vendre en raison de l'atteinte de l'objectif de cours. L'équipe a par ailleurs profité de la volatilité autour de l'élection de Trump pour investir dans UBER TECHNOLOGIES, qui contribue également positivement à l'exercice.

Le portefeuille est investi dans une vingtaine de grandes capitalisations internationales. Les sociétés sont sélectionnées pour leur qualité fondamentale ainsi que leur croissance résiliente, et sont exposées à de solides mégatendances de long-terme. L'équipe maintient sa vision prudente du cycle économique et s'appuie principalement sur des valeurs de croissance séculaire ou défensive.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010859769	Echiquier World Equity Growth A	-2.07%	7.19%
FR0010868174	Echiquier World Equity Growth G	-1.18%	7.19%
FR0011188267	Echiquier World Equity Growth I	-0.48%	7.19%
FR0013379013	Echiquier World Equity Growth G USD	-0.92%	7.19%
FR0013429719	Echiquier World Equity Growth IXL	-0.18%	7.19%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : NVIDIA (US67066G1040) - AMAZON.COM (US0231351067)

Ventes : NVIDIA (US67066G1040) - AMAZON.COM (US0231351067)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Quote part des titres éligibles PEA :

Ce fonds n'est pas concerné par le quote part PEA

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	1 128 645 270,58	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 128 645 270,58	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 289 785,00	-
OPCVM	1 289 785,00	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	1 129 935 055,58	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	18 331 589,99	-
Comptes financiers	21 613 397,40	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	39 944 987,39	-
Total Actif I + II	1 169 880 042,97	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	1 167 953 651,74	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-14 196 642,71	-
Capitaux propres I	1 153 757 009,03	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	15 746 526,69	-
Concours bancaires	376 507,25	-
Sous-total autres passifs IV	16 123 033,94	-
Total Passifs: I + II + III + IV	1 169 880 042,97	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	17 221 306,90	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 341 632,83	-
Sous-total Produits sur opérations financières	18 562 939,73	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-53 979,89	-
Sous-total charges sur opérations financières	-53 979,89	-
Total Revenus financiers nets (A)	18 508 959,84	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-16 374 106,02	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-3 726,93	-
Autres charges	-12 144,93	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-16 389 977,88	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	2 118 981,96	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	291 864,50	-
Sous-total revenus nets I = C + D	2 410 846,46	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	131 220 519,41	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 991 674,19	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	126 228 845,22	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	6 160 195,63	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	132 389 040,85	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-144 730 258,51	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-8 263,32	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-144 738 521,83	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-4 258 008,19	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-148 996 530,02	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-14 196 642,71	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUEIR WORLD EQUITY GROWTH est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de croissance des marchés internationaux. Le compartiment cherche à investir dans des valeurs présentant des positions affirmées de leadership global dans leur secteur.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	1 153 757 009,03	1 092 853 964,21	957 461 318,25	962 249 248,35	1 004 509 267,96

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021

Action A

FR0010859769

Nombre de parts ou actions	1 431 557,142	1 375 311,108	1 460 697,821	1 527 287,613	1 580 095,049
Valeur liquidative unitaire	410,00	418,67	331,97	361,83	369,18
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	44,45	10,17	-12,53	-1,40	35,70

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action G**FR0010868174**

Nombre de parts ou actions	61 400,941	57 058,555	58 817,659	56 613,054	53 581,88
Valeur liquidative unitaire	477,14	482,83	379,23	409,64	416,65
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	55,91	15,63	-10,86	-0,29	44,52

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

USD

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action G USD**FR0013379013**

Nombre de parts ou actions	1 425,00	215	400	425	335
Valeur liquidative unitaire	153,70	155,12	122,44	135,67	141,24
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	16,65	4,65	-3,23	-0,20	13,01

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action I					
FR0011188267					
Nombre de parts ou actions	34 790,923	35 806,267	42 413,670	25 627,812	27 277,851
Valeur liquidative unitaire	4 583,15	4 605,21	3 591,65	3 853,59	3 914,29
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	568,22	176,39	-78,56	2,26	437,57

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action IXL					
FR0013429719					
Nombre de parts ou actions	213 908,611	183 417,42	216 274,46	192 861,414	192 919,763
Valeur liquidative unitaire	1 766,43	1 769,58	1 376,01	1 472,07	1 494,15
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	224,12	72,19	-26,09	1,93	171,90

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en
USD

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action I USD					
FR0013405263					
Nombre de parts ou actions	-	-	220	2 850	2 850
Valeur liquidative unitaire	-	-	1 316,93	1 449,37	1 505,43
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-26,56	0,76	148,36

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action A USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	1 092 853 964,21	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	409 125 102,66	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-331 831 363,19	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 118 981,96	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	126 228 845,22	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-144 738 521,83	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 153 757 009,03	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010859769	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	294 488,077	126 146 778,74
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-238 242,043	-101 076 945,02
Solde net des souscriptions/rachats	56 246,034	25 069 833,72
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0010868174	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	20 721,248	10 555 551,75
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-16 378,862	-8 073 350,69
Solde net des souscriptions/rachats	4 342,386	2 482 201,06
Action G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G USD

FR0013379013	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 385	203 742,84
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-175	-26 020,96
Solde net des souscriptions/rachats	1 210	177 721,88
Action G USD		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action I

FR0011188267	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 517,761	26 273 314,77
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-6 533,105	-30 431 343,39
Solde net des souscriptions/rachats	-1 015,344	-4 158 028,62

Action I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Action IXL

FR0013429719	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	132 542,24	245 945 714,56
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-102 051,049	-192 223 703,13
Solde net des souscriptions/rachats	30 491,191	53 722 011,43

Action IXL

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010859769	Action A	Capitalisable	EUR	586 948 491,99	1 431 557,142	410,00
FR0010868174	Action G	Capitalisable	EUR	29 297 289,82	61 400,941	477,14
FR0013379013	Action G USD	Capitalisable	USD	202 501,37	1 425	153,70
FR0011188267	Action I	Capitalisable	EUR	159 452 287,08	34 790,923	4 583,15
FR0013429719	Action IXL	Capitalisable	EUR	377 856 438,77	213 908,611	1 766,43

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	Brésil +/-	Japon +/-	Mexique +/-	Hong-Kong +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 128 645,27	749 116,49	110 723,90	91 995,56	51 421,99	50 833,60
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	1 128 645,27	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	21 613,40	-	-	-	21 613,40
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-376,51	-	-	-	-376,51
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	21 236,89

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	21 613,40	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-376,51	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	21 236,89	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD +/-	BRL +/-	JPY +/-	HKD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	875 092,21	110 723,90	91 995,56	50 833,60	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	4 225,45	230,42	6 460,49	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	0,21
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-6 881,97	-	-5 582,49	-	-
Comptes financiers	-373,77	-2,74	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	872 061,92	110 951,58	92 873,56	50 833,60	0,21

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	428 747,85
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	1 303 423,02
Ventes à règlement différé	7 568 713,63
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Achats règlements différés de devises	9 030 705,49
Total des créances	18 331 589,99
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-322 055,22
Achats à règlement différé	-5 473 042,24
Frais de gestion	-768 385,20
Dépôts de garantie	-
Frais de recherche	-142 390,04
Ventes règlements différés de devises	- 9 040 653,99
Total des dettes	-15 746 526,69
Total des créances et dettes	2 585 063,30

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action A USD H 2,25% TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action G USD 1,35 % TTC maximum
		Action G USD H 1,35% TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action I USD 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,30 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Actions A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Actions A USD H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. Elle s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Pour la part A USD H, la première période d'observation s'étendra du 17 novembre 2023 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI All Country World Index calculé en euros et dividendes réinvestis

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0010859769	31/03/2025
Frais fixes	13 652 792,03
Frais fixes en % actuel	2,25
Frais variables	86,92
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0010868174	31/03/2025
Frais fixes	380 775,70
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G USD

FR0013379013	31/03/2025
Frais fixes	607,11
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0011188267	31/03/2025
Frais fixes	1 075 743,43
Frais fixes en % actuel	0,65
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action IXL

FR0013429719	31/03/2025
Frais fixes	1 279 972,69
Frais fixes en % actuel	0,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0012413722	ECHIQUIER ROBOTICS K	1 289 785,00
Total			1 289 785,00

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	2 410 846,46	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 410 846,46	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 410 846,46	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010859769	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 070 138,22	-
Total	-4 070 138,22	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010868174	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	72 970,62	-
Total	72 970,62	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G USD

FR0013379013	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	504,74	-
Total	504,74	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188267	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 553 744,15	-
Total	1 553 744,15	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL

FR0013429719	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 853 765,17	-
Total	4 853 765,17	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	132 389 040,85	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	132 389 040,85	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	132 389 040,85	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010859769	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	67 701 671,84	-
Total	67 701 671,84	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0010868174	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 360 993,60	-
Total	3 360 993,60	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G USD

FR0013379013	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	23 228,93	-
Total	23 228,93	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0011188267	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	18 215 530,94	-
Total	18 215 530,94	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL

FR0013429719	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	43 087 615,54	-
Total	43 087 615,54	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			1 128 645 270,58	97,83
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 128 645 270,58	97,83
Assurance vie			50 833 600,73	4,41
AIA GROUP LTD -H-	HKD	7 300 000	50 833 600,73	4,41
Banques			56 798 172,30	4,92
ITAU UNIBANCO HOLDING SA	BRL	11 160 000	56 798 172,30	4,92
Biotechnologie			23 908 879,95	2,07
BIONTECH SE ADR	USD	284 000	23 908 879,95	2,07
Boissons non alcoolisées			51 421 994,18	4,46
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	USD	570 000	51 421 994,18	4,46
Distributeurs diversifiés			113 454 167,24	9,83
AMAZON.COM INC	USD	645 000	113 454 167,24	9,83
Équipements électroniques			46 867 641,20	4,06
KEYENCE CORP	JPY	130 000	46 867 641,20	4,06
Équipements médicaux			64 405 306,71	5,58
THERMO FISHER SCIE	USD	140 000	64 405 306,71	5,58
Fournitures médicales			123 889 982,90	10,74
BECTON DICKINSON & CO	USD	260 000	55 059 954,70	4,77
STRYKER CORP	USD	200 000	68 830 028,20	5,97
Internet			52 182 868,77	4,52
ALPHABET INC	USD	365 000	52 182 868,77	4,52
Logiciels			113 486 368,05	9,84
MICROSOFT CORP	USD	327 000	113 486 368,05	9,84
Outillage industriel			53 925 724,31	4,68
WEG SA PFD	BRL	7 350 000	53 925 724,31	4,68
Pharmacie			-	-
CHINA ANIMAL HEALTHCARE LTD	HKD	183 000	-	-
Semi conducteurs			133 809 827,58	11,60
NVIDIA CORP	USD	830 000	83 164 979,43	7,21
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	330 000	50 644 848,15	4,39
Services financiers aux consommateurs			115 765 746,77	10,04
MASTERCARD INC SHS A	USD	114 000	57 768 853,14	5,01
VISA INC-A	USD	179 000	57 996 893,63	5,03
Services spécialisés aux consommateurs			57 256 044,01	4,96
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	850 000	57 256 044,01	4,96

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Service traitement et d'élimination des déchets			25 511 024,82	2,21
CLEAN HARBORS INC	USD	140 000	25 511 024,82	2,21
Véhicules commerciaux et camions			45 127 921,06	3,91
KOMATSU LTD	JPY	1 700 000	45 127 921,06	3,91
Parts d'OPC et fonds d'investissements			1 289 785,00	0,11
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			1 289 785,00	0,11
ECHIQUIER ROBOTICS K	EUR	4 300	1 289 785,00	0,11
Total			1 129 935 055,58	97,94

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 129 935 055,58
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	39 944 987,39
Autres passifs (-)	-16 123 033,94
Total = actif net	1 153 757 009,03

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom right portion of the page, creating a sense of movement and growth.

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes
annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 058 414 777,80	928 784 618,30
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 057 195 598,80	927 819 139,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 219 179,00	965 479,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 281 212,29	1 667 254,72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 281 212,29	1 667 254,72
Comptes financiers	34 640 902,03	29 944 445,16
Liquidités	34 640 902,03	29 944 445,16
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 098 336 892,12	960 396 318,18

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 058 414 274,51	985 390 912,27
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 057 626,56	-25 961 433,82
• Résultat de l'exercice	-617 936,86	-1 968 160,20
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 092 853 964,21	957 461 318,25
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4 980 549,37	2 753 981,41
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 980 549,37	2 753 981,41
Comptes financiers	502 378,54	181 018,52
Concours bancaires courants	502 378,54	181 018,52
Emprunts	-	-
Total du passif	1 098 336 892,12	960 396 318,18

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	971 062,48	280 661,33
• Produits sur actions et valeurs assimilées	12 558 535,51	11 012 626,96
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	13 529 597,99	11 293 288,29
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-47 456,37	-88 538,63
• Autres charges financières	-8 193,07	-8 538,33
Total (II)	-55 649,44	-97 076,96
Résultat sur opérations financières (I - II)	13 473 948,55	11 196 211,33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-13 952 742,01	-13 489 219,75
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-478 793,46	-2 293 008,42
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-139 143,40	324 848,22
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-617 936,86	-1 968 160,20

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action A USD H 2,25% TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action G USD 1,35 % TTC maximum
		Action G USD H 1,35% TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action I USD 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,30 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Actions A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
Commission de surperformance	Actif net	Actions A USD H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Autres actions Néant



(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. Elle s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Pour la part A USD H, la première période d'observation s'étendra du 17 novembre 2023 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI All Country World Index calculé en euros et dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.

- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance Indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action A USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD	Capitalisation	Capitalisation
Action G USD H	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I USD	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	957 461 318,25	962 249 248,35
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	199 813 941,33	210 741 202,79
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-307 558 976,12	-144 318 516,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	81 973 989,11	26 725 463,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-34 746 628,66	-89 398 777,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-4 605 797,49	-3 906 147,96
Différences de change	-494 321,82	17 980 590,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	201 489 233,07	-20 318 737,14
- Différence d'estimation exercice N	259 119 361,82	57 630 128,75
- Différence d'estimation exercice N-1	57 630 128,75	77 948 865,89
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-478 793,46	-2 293 008,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 092 853 964,21	957 461 318,25

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	34 640 902,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	502 378,54
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	34 640 902,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	502 378,54	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	MXN	BRL	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	769 074 362,79	117 260 834,27	86 918 653,25	83 941 748,49
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 274 629,14	742 218,61	352 180,80	638 054,99
Comptes financiers	-	-	-	216,28
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 693 466,14	742 218,61	-	-
Comptes financiers	499 942,20	-	2 436,34	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 281 212,29
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats règlements différés	2 433 145,13
Ventes règlements différés	1 377 669,00
Coupons à recevoir	1 239 877,14
Souscriptions à recevoir	230 521,02
-	-
Autres opérations	-
Dettes	4 980 549,37
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes règlements différés	2 432 301,18
Achats règlements différés	1 389 537,40
Frais provisionnés	560 172,37
Rachat à payer	529 749,62
Provisions pour frais de recherche	68 788,80
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A USD H / FR001400LRH5	-	-	-	-
Action A / FR0010859769	236 056,623	85 733 449,70	321 443,336	116 030 218,82
Action G USD / FR0013379013	350	44 931,94	535	65 105,92
Action G USD H / FR001400LRI3	-	-	-	-
Action I / FR0011188267	9 185,25	36 013 243,96	15 792,653	64 802 085,77
Action G / FR0010868174	19 293,201	8 071 512,71	21 052,305	8 850 889,69
Action I USD / FR0013405263	-	-	220	281 391,91
Action IXL / FR0013429719	43 664,745	69 950 803,02	76 521,785	117 529 284,01
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A USD H / FR001400LRH5		-		-
Action A / FR0010859769		-		-
Action G USD / FR0013379013		-		-
Action G USD H / FR001400LRI3		-		-
Action I / FR0011188267		-		-
Action G / FR0010868174		-		-
Action I USD / FR0013405263		-		-
Action IXL / FR0013429719		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A USD H / FR001400LRH5		-		-
Action A / FR0010859769		-		-
Action G USD / FR0013379013		-		-
Action G USD H / FR001400LRI3		-		-
Action I / FR0011188267		-		-
Action G / FR0010868174		-		-
Action I USD / FR0013405263		-		-
Action IXL / FR0013429719		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A USD H / FR001400LRH5		-		-
Action A / FR0010859769		-		-
Action G USD / FR0013379013		-		-
Action G USD H / FR001400LRI3		-		-
Action I / FR0011188267		-		-
Action G / FR0010868174		-		-
Action I USD / FR0013405263		-		-
Action IXL / FR0013429719		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action A USD H / FR001400LRH5	-
Action A / FR0010859769	2,24
Action G USD / FR0013379013	1,35
Action G USD H / FR001400LRI3	-
Action I / FR0011188267	0,64
Action G / FR0010868174	1,35
Action I USD / FR0013405263	0,65
Action IXL / FR0013429719	0,34

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action A USD H / FR001400LRH5	-	-
Action A / FR0010859769	0,06	295 408,46
Action G USD / FR0013379013	-	-
Action G USD H / FR001400LRI3	-	-
Action I / FR0011188267	-	-
Action G / FR0010868174	-	-
Action I USD / FR0013405263	-	-
Action IXL / FR0013429719	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1

- Opc 2

- Opc 3

- Opc 4

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 1 219 179,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-617 936,86	-1 968 160,20
Total	-617 936,86	-1 968 160,20

Action A USD H / FR001400LRH5	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action A / FR0010859769	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 519 893,28	-5 100 389,56
Total	-4 519 893,28	-5 100 389,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G USD / FR0013379013	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9,38	-69,85
Total	9,38	-69,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G USD H / FR001400LRI3	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188267	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 036 425,46	783 120,41
Total	1 036 425,46	783 120,41
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010868174	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 415,70	-34 525,98
Total	8 415,70	-34 525,98
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I USD / FR0013405263	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	1 373,70
Total	-	1 373,70
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013429719	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 857 105,88	2 382 331,08
Total	2 857 105,88	2 382 331,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 057 626,56	-25 961 433,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	35 057 626,56	-25 961 433,82

Action A USD H / FR001400LRH5	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0010859769	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 509 307,04	-13 206 320,64
Total	18 509 307,04	-13 206 320,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G USD / FR0013379013	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	991,95	-1 224,60
Total	991,95	-1 224,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G USD H / FR001400LRI3	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188267	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 279 687,14	-4 115 230,61
Total	5 279 687,14	-4 115 230,61
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010868174	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	883 704,56	-604 512,64
Total	883 704,56	-604 512,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I USD / FR0013405263	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-7 218,85
Total	-	-7 218,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013429719	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 383 935,87	-8 026 926,48
Total	10 383 935,87	-8 026 926,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 16 avril 2010.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	1 092 853 964,21	957 461 318,25	962 249 248,35	1 004 509 267,96	892 678 912,48

Action A USD H / FR001400LRH5	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action A / FR0010859769	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	1 375 311,108	1 460 697,821	1 527 287,613	1 580 095,049	1 609 302,979
Valeur liquidative	418,67	331,97	361,83	369,18	333,33
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	10,17	-12,53	-1,40	35,70	27,81

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G USD / FR0013379013

Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	215	400	425	335	715
Valeur liquidative	155,12	122,44	135,67	141,24	135,95
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,65	-3,23	-0,20	13,01	11,78

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G USD H / FR001400LRI3

Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188267		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	35 806,267	42 413,670	25 627,812	27 277,851	51 096,086
Valeur liquidative	4 605,21	3 591,65	3 853,59	3 914,29	3 475,14
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	176,39	-78,56	2,26	437,57	385,67

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010868174		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	57 058,555	58 817,659	56 613,054	53 581,88	97 173,542
Valeur liquidative	482,83	379,23	409,64	416,65	371,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	15,63	-10,86	-0,29	44,52	39,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I USD / FR0013405263		Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	220	2 850	2 850	2 586
Valeur liquidative	-	1 316,93	1 449,37	1 505,43	1 437,32
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-26,56	0,76	148,36	130,81

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013429719		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	183 417,42	216 274,46	192 861,414	192 919,763	105 475,191
Valeur liquidative	1 769,58	1 376,01	1 472,07	1 494,15	1 321,68
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	72,19	-26,09	1,93	171,90	150,01

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013390705

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	1
Valeur liquidative	-	-	-	-	1 572,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	152,17

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	385 000,00	53 866 094,94	USD	4,93
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	635 000,00	106 179 652,23	USD	9,72
MX01AC100006	ARCA CONTINENTAL	PROPRE	3 000 000,00	30 348 051,41	MXN	2,78
US09075V1026	BIONTECH SE ADR	PROPRE	200 000,00	17 103 128,60	USD	1,56
QS000212KOW8	CHINA ANIMAL HEALTHCARE LTD	PROPRE	183 000,00	0,00	HKD	0,00
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	415 000,00	36 762 363,80	USD	3,36
US3444191064	FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	PROPRE	600 000,00	72 456 083,33	USD	6,63
MXP370711014	GRUPO FIN BANORTE	PROPRE	5 800 000,00	57 030 252,22	MXN	5,22
BRITUBACNPR1	ITAU UNIBANCO HOLDING SA	PROPRE	7 400 000,00	47 379 257,04	BRL	4,34
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	100 000,00	42 934 120,13	JPY	3,93
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	1 500 000,00	41 007 628,36	JPY	3,75
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	120 000,00	53 569 779,76	USD	4,90
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	276 000,00	107 641 918,74	USD	9,85
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	71 000,00	59 469 534,10	USD	5,44
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	420 000,00	48 904 936,20	USD	4,47
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	162 000,00	53 742 702,13	USD	4,92
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	PROPRE	416 000,00	52 465 167,95	USD	4,80
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	100 000,00	53 878 099,58	USD	4,93
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	205 000,00	53 034 901,43	USD	4,85
MX01WA000038	WALMART DE MEXICO-SAB DE CV	PROPRE	8 000 000,00	29 882 530,64	MXN	2,73
BRWEGEACNOR0	WEG SA PFD	PROPRE	5 600 000,00	39 539 396,21	BRL	3,62
Total Action				1 057 195 598,80		96,74
O.P.C.V.M.						
FR0012413722	ECHQUIER ROBOTICS K	PROPRE	4 300,00	1 219 179,00	EUR	0,11
Total O.P.C.V.M.				1 219 179,00		0,11
Total Valeurs mobilières				1 058 414 777,80		96,85

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidités</i>						
<i>AUTRES</i>						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-68 788,80	-68 788,80	EUR	-0,01
<i>Total AUTRES</i>				-68 788,80		-0,01
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-529 749,62	-529 749,62	EUR	-0,05
	ACH DIFF TITRES MXN	PROPRE	-13 313 101,97	-742 218,61	MXN	-0,07
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-698 295,15	-647 318,79	USD	-0,06
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 043 607,73	1 043 607,73	EUR	0,10
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	13 313 101,97	742 218,61	MXN	0,07
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	698 295,15	647 318,79	USD	0,06
	BANQUE BRL BPP	PROPRE	-13 181,34	-2 436,34	BRL	-0,00
	BANQUE CAD BPP	PROPRE	129,60	88,73	CAD	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	34 640 685,75	34 640 685,75	EUR	3,17
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	27,84	32,58	GBP	0,00
	BANQUE SGD BPP	PROPRE	138,33	94,97	SGD	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-539 312,65	-499 942,20	USD	-0,05
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	230 521,02	230 521,02	EUR	0,02
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 486 160,44	1 377 669,00	USD	0,13
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-1 386 153,83	-1 386 153,83	EUR	-0,13
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-1 128 531,45	-1 046 147,35	USD	-0,10
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				33 828 270,44		3,10
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-211 391,50	-211 391,50	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6,82	-6,82	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 092,50	-6 092,50	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-20 194,01	-20 194,01	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-23 878,27	-23 878,27	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-265 521,72	-265 521,72	EUR	-0,02
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-29 886,74	-29 886,74	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRTAXEABON	PROPRE	-3 200,81	-3 200,81	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-560 172,37		-0,05
Total Liquidités				33 199 309,27		3,04
Coupons						
Action						
BRITUBACNPR1	ITAUUNIBANCO	ACHLIG	14 700 000,00	301 359,23	BRL	0,03
JP3236200006	KEYENCE CORP	ACHLIG	100 000,00	77 811,58	JPY	0,01
JP3304200003	KOMATSU LTD	ACHLIG	1 500 000,00	560 243,41	JPY	0,05
US8636671013	STRYKER CORP	ACHLIG	164 000,00	85 135,57	USD	0,01
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	ACHLIG	430 000,00	139 451,78	USD	0,01
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	99 000,00	25 054,00	USD	0,00
BRWEGEACNOR0	WEG SA PFD	ACHLIG	5 600 000,00	50 821,57	BRL	0,00
Total Action				1 239 877,14		0,11
Total Coupons				1 239 877,14		0,11
Total ECHIQUEUR WORLD EQUITY GROWTH				1 092 853 964,21		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH

Identifiant d'entité juridique:
969500WQ4GL90LRKRO54

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**

☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : %

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 74% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pourcentage d'investissement durable	74%

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
MICROSOFT	Technologies de l'information	10.1%	États-Unis
AMAZON.COM	Consommation discrétionnaire	10.0%	États-Unis
NVIDIA	Technologies de l'information	7.4%	États-Unis
STRYKER	Soins de santé	6.0%	États-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC	Soins de santé	5.6%	États-Unis
VISA	Services financiers	5.1%	États-Unis
UBER TECHNOLOGIES	Industrie	5.0%	États-Unis
MASTERCARD	Services financiers	5.0%	États-Unis
ITAU UNIBANCO	Banques	5.0%	Brésil
BECTON DICKINSON	Soins de santé	4.8%	États-Unis
WEG SA	Industrie	4.8%	Brésil
FEMSA	Produits de première nécessité	4.7%	Mexique
ALPHABET	Services de communication	4.6%	États-Unis
AIA GROUP	Assurance	4.6%	Hong Kong
TSMC	Technologies de l'information	4.5%	Taïwan



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

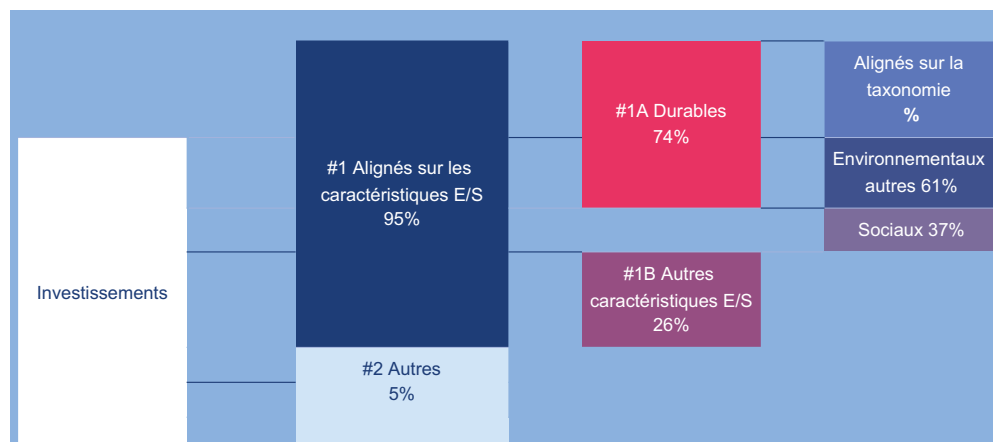
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	9.7%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	15.7%
Matériaux	0.0%
Produits de première nécessité	4.6%
Produits financiers	19.4%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	4.5%
Soins de santé	18.0%
Technologies de l'information	25.6%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

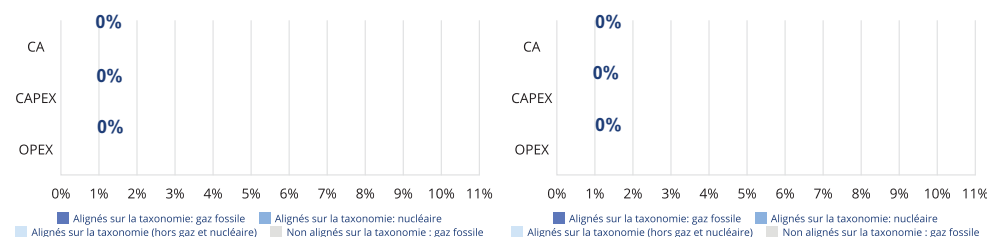
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

61%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

37%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 1 153 147 297,58

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions IXL	0,70	% TTC
Actions G USD	1,35	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A: 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 601 707 470,99

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	11 317 732,27	6 608 502,52	13 644 297,20
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	295 408,46	86,92	86,92
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	11 613 140,73	6 608 589,44	13 644 384,12

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(13644384.12/601707470.99)*100$$

2,27 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(86.92/601707470.99)*100$$

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G: 1,35 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 27 961 207,66

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	326 124,73	179 449,68	380 394,82
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	326 124,73	179 449,68	380 394,82

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(380394.82/27961207.66)*100$$

1,36 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 163 477 906,96

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	1 019 289,57	528 388,47	1 073 375,61
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 019 289,57	528 388,47	1 073 375,61

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1073375.61/163477906.96)*100$$

0,66 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,70 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 359 956 107,96

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	993 336,84	568 798,52	1 275 344,81
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	993 336,84	568 798,52	1 275 344,81

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1275344.81/359956107.96)*100$$

0,35 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G USD : 1,35 % TTC

Fortune moyenne de l'action G USD pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 44 604,01

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	529,26	210,20	606,66
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	529,26	210,20	606,66

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(606.66/44604.01)*100$$

1,36 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ENTREPRENEURS est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI Europe ex UK Small Cap NR est un indicateur représentatif de la gestion d'ECHIQUIER ENTREPRENEURS (code Bloomberg MSDEXUKN). Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petite capitalisation. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

L'administrateur se l'indice de référence, MSCI Limited, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Celle-ci est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Le compartiment est exposé majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 1,5 milliards d'euros à l'investissement et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

La gestion d'ECHIQUIER ENTREPRENEURS s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.

- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs notées par la société de gestion via son modèle propriétaire GREaT de la zone Europe et ayant une capitalisation boursière comprise entre 0 et 4 milliards d'euros.

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

L'analyse de l'univers d'investissement présentée ci-dessus permet d'épurer l'univers de 10 % des émetteurs les moins bien notés et/ou présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille. Cela permet de définir le score GREaT pivot. Ce score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers après les retraitements exposés ci-dessus. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

Enfin le score GREaT moyen pondéré du fonds doit être supérieur au score GREaT de l'univers d'investissement.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Par ailleurs, en cas d'alertes quantitatives sur la qualité de la gouvernance ou de controverses ESG significatives, une analyse qualitative de gouvernance sera menée par l'équipe de gestion et pourra mener au non-investissement ou au désinvestissement de la société.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Le compartiment ECHIQUEUR ENTREPRENEURS est investi sur des valeurs de tous secteurs.

Il est toutefois à noter que le compartiment est investi majoritairement sur des petites et moyennes valeurs européennes – dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 milliard d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA ainsi qu'au PEA PME, le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions européennes émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du compartiment dans les actions concernées.

ECHIQUEUR ENTREPRENEURS est principalement investi dans des actions de l'Union Européenne mais pourra avoir recours à des actions en dehors de cette zone dans la limite de 25%.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- Dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » - ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- Dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Toutefois le compartiment se réserve le droit d'acquiescer des obligations avec une maturité supérieure à 10 ans, de manière marginale en pourcentage de l'actif. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes de petites capitalisations. ECHIQUIER ENTREPRENEURS peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER ENTREPRENEURS peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER ENTREPRENEURS dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA et au PEA PME.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient

être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 18 octobre 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Echiquier Entrepreneurs progresse de 3,11% sur la période du 29/03/2024 au 31/03/2025.

Cette année fiscale a été marquée par une trajectoire contrastée des marchés boursiers reflétant un environnement géopolitique, économique et monétaire complexe. L'apaisement progressif des tensions inflationnistes et le début d'un cycle de détente monétaire, initié par la Fed au troisième trimestre 2024, ont permis, temporairement, un soutien plus affirmé aux actifs risqués. Les six derniers mois ont cependant été empreints par la résurgence de la volatilité, accentuée par les tensions géopolitiques et la crainte d'une guerre commerciale généralisée suite aux dernières élections américaines.

Ainsi, la hausse des marchés sur la période est caractérisée par :

- Une sous-performance des petites et moyennes valeurs dans un contexte de taux d'intérêts qui restent élevés et de flux vendeurs toujours significatifs sur la classe d'actifs.
- Un violent biais de style, le style « Value » (+18%) surperformant nettement le style « Croissance » (-3.4%).

Toutefois, dans un contexte pourtant défavorable, Entrepreneurs surperforme grâce à une contribution significative du stock-picking, notamment RAYSEARCH (+497bps), première position du fonds et meilleur contributeur sur l'année, qui a enregistré un très beau parcours cette année avec des résultats de grande qualité et une révision en hausse de ses prévisions 2026. NEOEN (+206bps), seule société du portefeuille exposée au secteur du renouvelable, bénéficie d'une OPA sur 100% de la société par le canadien Brookfield, avec un prix représentant une prime de 27%.

Nos titres exposés à la Défense, EXOSENS (+168bps) et KITRON (+125bps), profitent d'un environnement porteur, surtout sur les six derniers mois.

Enfin, BONESUPPORT (+70bps) a publié des chiffres très solides tout au long de la période notamment avec son produit Cerameng qui connaît un important succès aux Etats-Unis.

Parmi les détracteurs, CELLAVISION (-90bps) déçoit sur ses résultats en raison d'un fort ralentissement aux Etats-Unis où les laboratoires décalent leur décision d'investissement, MUTERS (-83bps) subit des prises de bénéfices avec un ralentissement du momentum sur la partie Datacenter et les véhicules électriques et DISCOVERIE (-82bps) dans le secteur de la sous-traitance électronique pénalisé par un déstockage violent. La société reste pénalisée par un environnement macroéconomique dégradé qui pèse sur la croissance organique. Néanmoins, les marges résistent mieux qu'attendu.

Dans cet environnement, l'équipe de gestion a procédé à plusieurs mouvements au cours de l'année. Nous avons apporté nos titres dans le cadre des OPAs d'ESKER et de NEOEN. Nous avons réduit notre exposition aux semi-conducteurs en sortant BE SEMICONDUCTOR. Nous avons également sorti plusieurs dossiers dont le déroulé opérationnel ne correspondait pas à nos attentes : CLOETTA, BENETEAU, LINDAB, FAGERHULT, BIOTAGE ou encore OVH.

En contrepartie nous avons initié plusieurs lignes :

Nous avons initié VIMIAN, une société suédoise construite par acquisitions, sur des niches du marché vétérinaire. L'arrivée d'une nouvelle équipe de management et la forte baisse du cours, nous ont permis d'initier une nouvelle position.

ATOSS SOFTWARE est une société de logiciels de grande qualité, leader sur une niche du marché RH, qui offre des produits très différenciants. La forte baisse du titre nous permet de rentrer ce dossier sur une valorisation intéressante.

STORYTEL est une société suédoise, leader européen des livres audios, qui présente une bonne série de résultats, après une très longue période de changement de direction, de restructuration et de retrait de certains pays.

Enfin, nous avons participé à deux IPOs :

PLANISWARE, entreprise française dans le secteur des logiciels, présente des fondamentaux très solides (croissance des ventes de 19% depuis 2019, marge EBITDA à 31%).

EXOSENS est une société française leader mondial dans les technologies d'amplification, de détection et d'imagerie à destination de marchés de la défense, industriels, Medtech et nucléaire.

Dans un environnement où la visibilité sur l'environnement macroéconomique reste faible, nous restons concentrés sur la qualité des fondamentaux des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous privilégions les valeurs dont la croissance sous-jacente est décorrélée du cycle, avec des niveaux de marge et des bilans solides et une valorisation raisonnable.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0011558246	Echiquier Entrepreneurs A	3.11%	3.46%
FR0013111382	Echiquier Entrepreneurs G	4.11%	3.46%
FR001400N5L4	Echiquier Entrepreneurs I	-2.23%	3.46%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : EXOSENS (FR001400Q9V2) – VIMIAN (SE0015961982)

Ventes : NOEN (FR0011675362) - RAYSEARCH LABORATORIES (SE0000135485)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Quote part des titres éligibles PEA :

	Min	Moyenne	Max	31/03/2025
Entrepreneurs	75.72	83.06	89.67	83.25

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	317 135 754,40	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	317 135 754,40	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	17 842 027,47	-
OPCVM	17 842 027,47	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	334 977 781,87	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	10 463 997,60	-
Comptes financiers	17 283 042,85	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	27 747 040,45	-
Total Actif I + II	362 724 822,32	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	345 943 241,79	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	12 865 606,71	-
Capitaux propres I	358 808 848,50	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 915 953,68	-
Concours bancaires	20,14	-
Sous-total autres passifs IV	3 915 973,82	-
Total Passifs: I + II + III + IV	362 724 822,32	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 593 016,65	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	607 431,27	-
Sous-total Produits sur opérations financières	5 200 447,92	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-74,76	-
Sous-total charges sur opérations financières	-74,76	-
Total Revenus financiers nets (A)	5 200 373,16	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-6 229 515,62	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-4 872,34	-
Autres charges	-4 076,65	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-6 238 464,61	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-1 038 091,45	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	247 993,92	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-790 097,53	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	29 823 768,04	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 697 022,81	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	28 126 745,23	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-80 918,70	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	28 045 826,53	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-16 585 232,71	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-3 660,67	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-16 588 893,38	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	2 198 771,09	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-14 390 122,29	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	12 865 606,71	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR ENTREPRENEURS est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.12.2022	31.12.2021
Actif net total	358 808 848,50	316 507 879,72	361 561 250,88	505 769 326,90	693 111 131,83

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.12.2022	31.12.2021
ACTION A					
FR0011558246					
Nombre de parts ou actions	554 349,155	583 479,453	843 670,119	990 934,953	1 090 042,025
Valeur liquidative unitaire	251,57	243,98	225,31	261,65	316,93
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	17,60	-6,84	-28,45	4,69	37,90

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.12.2022

31.12.2021

ACTION G

FR0013111382

Nombre de parts ou actions	104 503,214	86 378,614	93 031,469	116 368,311	135 843,66
Valeur liquidative unitaire	2 098,94	2 016,12	1 843,11	2 118,16	2 559,10
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	167,41	-37,39	-212,08	43,60	330,42

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.12.2022

31.12.2021

ACTION I

FR001400N5L4

Nombre de parts ou actions	1,00	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	977,69	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	36,98	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :extraction à 12 h
 - Amérique :extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
 - France :extraction à 18 h

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Les compartiments suivants disposent d'un mécanisme de swing pricing :

- Echiquier Convexité SRI Europe
- Echiquier Entrepreneurs
- Echiquier Hybrid Bonds

Des ordres de souscription / rachat significatifs sur ces compartiments peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du compartiment. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPCVM, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	316 507 879,72	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	103 224 480,24	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-71 423 271,86	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 038 091,45	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	28 126 745,23	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-16 588 893,38	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	358 808 848,50	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

ACTION A

FR0011558246	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	102 254,288	26 428 173,64
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-131 384,586	-33 671 853,54
Solde net des souscriptions/rachats	-29 130,298	-7 243 679,90
ACTION A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION G

FR0013111382	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	36 114,897	76 795 306,60
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-17 990,297	-37 751 418,32
Solde net des souscriptions/rachats	18 124,6	39 043 888,28
ACTION G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION I

FR001400N5L4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1	1 000,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	1	1 000,00
ACTION I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011558246	ACTION A	Capitalisable	EUR	139 461 658,90	554 349,155	251,57
FR0013111382	ACTION G	Capitalisable	EUR	219 346 211,91	104 503,214	2 098,94
FR001400N5L4	ACTION I	Capitalisable	EUR	977,69	1	977,69

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Suède+/-	France+/-	Finlande+/-	Allemagne+/-	Royaume-Uni +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	317 135,75	109 069,75	90 602,62	30 963,63	23 473,31	21 975,50
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	317 135,75	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 283,04	-	-	-	17 283,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,02	-	-	-	-0,02
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	17 283,02

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 283,04	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,02	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	17 283,02	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	SEK+/-	GBP+/-	NOK+/-	DKK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	109 069,75	25 232,44	16 783,45	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	131,49	-	2 931,81	-	-
Comptes financiers	0,15	-	0,34	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-131,49	-	-2 931,81	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-0,02	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	109 069,90	25 232,44	16 783,79	-0,02	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.03.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	4 831,51
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	181 999,03
Ventes à règlement différé	10 277 167,06
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	10 463 997,60
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-35 991,70
Achats à règlement différé	-3 478 320,71
Frais de gestion	-377 738,94
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-23 902,33
Total des dettes	-3 915 953,68
Total des créances et dettes	6 548 043,92

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A et I 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
Commission de surperformance	Actif net	Action G Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

ACTION A

FR0011558246	31.03.2025
Frais fixes	3 326 083,50
Frais fixes en % actuel	2,25
Frais variables	82 172,07
Frais variables en % actuel	0,06
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION G

FR0013111382	31.03.2025
Frais fixes	2 830 207,78
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION I

FR001400N5L4	31.03.2025
Frais fixes	1,26
Frais fixes en % actuel	0,54
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	10 794 434,52
Total			10 794 434,52

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-790 097,53	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-790 097,53	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-790 097,53	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0011558246	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 133 789,70	-
Total	-1 133 789,70	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013111382	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	343 692,20	-
Total	343 692,20	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR001400N5L4	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,03	-
Total	-0,03	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	28 045 826,53	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	28 045 826,53	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	28 045 826,53	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0011558246	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10 892 799,66	-
Total	10 892 799,66	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013111382	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	17 152 989,86	-
Total	17 152 989,86	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR001400N5L4	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	37,01	-
Total	37,01	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			317 135 754,40	88,39
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			317 135 754,40	88,39
Bâtiment : Contrôle climat			14 641 315,87	4,08
CAREL INDUSTRIES S P A	EUR	485 820	8 190 925,20	2,28
MUNTERS GROUP AB	SEK	688 955	6 450 390,67	1,80
Biotechnologie			11 712 919,70	3,26
BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	139 539	3 776 740,50	1,05
REVENIO GROUP	EUR	312 448	7 936 179,20	2,21
Chimie de spécialité			12 707 568,00	3,54
ROBERTET S.A.	EUR	15 573	12 707 568,00	3,54
Composants et équipements électriques			9 053 852,12	2,52
DISCOVERIE GROUP PLC	GBP	1 393 511	9 053 852,12	2,52
Conteneurs et emballages			12 819 639,30	3,57
VIDRALA	EUR	138 891	12 819 639,30	3,57
Distributeurs spécialisés			14 987 194,00	4,18
CELLAVISION AB	SEK	531 556	8 172 213,52	2,28
RUBIS SCA	EUR	261 712	6 814 980,48	1,90
Divers produits de consommation courante			8 274 642,57	2,31
PUIILO PLC	EUR	727 761	8 274 642,57	2,31
Électronique grand public			9 021 072,40	2,51
KITRON ASA	NOK	2 295 871	9 021 072,40	2,51
Équipements de technologie de production			11 012 070,96	3,07
EXOSENS	EUR	325 512	11 012 070,96	3,07
Équipements électroniques			14 752 806,50	4,11
VAISALA OY A	EUR	330 410	14 752 806,50	4,11
Équipements médicaux			25 285 714,01	7,05
MEDISTIM ASA	NOK	319 282	4 885 637,10	1,36
RAYSEARCH LABORATORIES CL	SEK	693 496	14 364 836,52	4,01
SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	SEK	533 419	6 035 240,39	1,68
Industries diversifiées			27 364 399,01	7,63
BOOZT RG	SEK	1 023 324	9 514 998,91	2,65
HEXAGON COMP ASA	NOK	1 611 413	2 876 738,74	0,80
THULE GROUP AB SHS	SEK	366 184	9 708 811,32	2,71
TREATT PLC	GBP	1 296 285	5 263 850,04	1,47

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Logiciels			38 602 949,60	10,76
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	86 525	10 815 625,00	3,01
LECTRA	EUR	386 795	10 250 067,50	2,86
NEXUS AG	EUR	180 824	12 657 680,00	3,53
PLANISWARE	EUR	209 065	4 879 577,10	1,36
Outillage industriel			29 875 760,42	8,33
BEIJER ALMA AB	SEK	663 465	11 885 981,84	3,31
PORVAIR PLC	GBP	942 912	7 657 802,67	2,14
STORYTEL AB	SEK	1 181 369	10 331 975,91	2,88
Pharmacie			20 975 184,10	5,85
BOIRON	EUR	174 293	4 392 183,60	1,23
VIRBAC SA	EUR	56 309	16 583 000,50	4,62
Semi conducteurs			5 338 874,97	1,49
NCAB GROUP AB	SEK	1 129 367	5 338 874,97	1,49
Services de livraison			14 727 750,00	4,10
ID LOGISTICS GROUP	EUR	40 350	14 727 750,00	4,10
Services de santé			16 066 873,36	4,48
VIMIAN GROUP AB	SEK	4 106 466	16 066 873,36	4,48
Services informatiques			9 235 418,50	2,57
WAVESTONE SA	EUR	190 421	9 235 418,50	2,57
Services supports			7 422 812,94	2,07
BUFAB HOLDING	SEK	201 272	7 422 812,94	2,07
JTC PLC	GBP	300 000	3 256 936,07	0,91
Parts d'OPC et fonds d'investissements			17 842 027,47	4,97
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			17 842 027,47	4,97
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	EUR	286	7 047 592,95	1,96
ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	EUR	10 308	10 794 434,52	3,01
Total			334 977 781,87	93,36

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	334 977 781,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	27 747 040,45
Autres passifs (-)	-3 915 973,82
Total = actif net	358 808 848,50

COMPTES ANNUELS AU 28.03.2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	313 002 819,95	355 548 288,26
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	302 801 778,01	330 586 043,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 201 041,94	24 962 244,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 749 943,81	9 914 674,56
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 749 943,81	9 914 674,56
Comptes financiers	6 214 984,16	1 666 302,84
Liquidités	6 214 984,16	1 666 302,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	322 967 747,92	367 129 265,66

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	323 731 029,43	405 293 998,23
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 037 991,93	-40 558 005,78
• Résultat de l'exercice	-185 157,78	-3 174 741,57
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	316 507 879,72	361 561 250,88
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	6 459 848,06	5 567 994,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 459 848,06	5 567 994,61
Comptes financiers	20,14	20,17
Concours bancaires courants	20,14	20,17
Emprunts	-	-
Total du passif	322 967 747,92	367 129 265,66

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	499 698,15	104 976,87
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 119 160,03	4 299 771,48
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 618 858,18	4 404 748,35
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 207,29	-56 236,05
• Autres charges financières	-3 839,71	-5 891,44
Total (II)	-6 047,00	-62 127,49
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 612 811,18	4 342 620,86
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 971 736,20	-7 852 148,39
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-358 925,02	-3 509 527,53
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	173 767,24	334 785,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-185 157,78	-3 174 741,57

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

**Traitement des ordres non exécutés :**

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Les compartiments suivants disposent d'un mécanisme de swing pricing :

- Echiquier Convexité SRI Europe
- Echiquier Entrepreneurs
- Echiquier Hybrid Bonds

Des ordres de souscription / rachat significatifs sur ces compartiments peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du compartiment. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net de l'OPCVM, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au compartiment. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur.

Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
Commission de surperformance	Actif net	Action G Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	361 561 250,88	505 769 326,90
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	51 177 618,31	61 294 356,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-122 417 442,50	-140 075 329,02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27 379 222,32	44 505 953,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 713 061,20	-84 379 816,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 367 827,86	-1 917 808,68
Différences de change	-1 943 085,42	-13 464 856,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	35 190 130,21	-6 661 048,73
- Différence d'estimation exercice N	38 598 012,88	3 407 882,67
- Différence d'estimation exercice N-1	3 407 882,67	10 068 931,40
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-358 925,02	-3 509 527,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	316 507 879,72	361 561 250,88

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 214 984,16
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	20,14
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 214 984,16	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	20,14	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	GBP	NOK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	120 150 019,47	25 732 920,48	8 153 524,46	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 125 891,78	930 150,63	-	-
Comptes financiers	44,41	-	102,94	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 125 891,78	930 150,63	-	-
Comptes financiers	-	-	-	20,14
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 749 943,81
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats règlements différés	2 055 388,11
Ventes règlements différés	1 349 385,20
Souscriptions à recevoir	199 252,00
Coupons à recevoir	145 918,50
-	-
Autres opérations	-
Dettes	6 459 848,06
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	3 577 708,18
Ventes règlements différés	2 056 181,58
Rachat à payer	703 102,20
Frais provisionnés	97 629,72
Provisions pour frais de recherche	25 226,38
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0011558246	99 444,327	22 463 303,73	359 634,993	81 483 018,08
Action G / FR0013111382	15 558,679	28 714 314,58	22 211,534	40 934 424,42
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		448,16		-
Action G / FR0013111382		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		448,16		-
Action G / FR0013111382		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011558246		-		-
Action G / FR0013111382		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

Catégorie d'action :	%
Action A / FR0011558246	2,36
Action G / FR0013111382	1,35

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

Catégorie d'action :	%	Montant
Action A / FR0011558246	-	79,42
Action G / FR0013111382	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1

- Opc 2

- Opc 3

- Opc 4

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 10 201 041,94

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-185 157,78	-3 174 741,57
Total	-185 157,78	-3 174 741,57

Action A / FR0011558246	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-801 970,65	-2 634 512,00
Total	-801 970,65	-2 634 512,00
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013111382	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	616 812,87	-540 229,57
Total	616 812,87	-540 229,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 037 991,93	-40 558 005,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7 037 991,93	-40 558 005,78

Action A / FR0011558246	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 190 993,02	-21 368 020,78
Total	-3 190 993,02	-21 368 020,78
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013111382	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 846 998,91	5 494 197,17
Total	-3 846 998,91	5 494 197,17
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 18 octobre 2013.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	316 507 879,72	361 561 250,88	505 769 326,90	693 111 131,83	679 416 629,11

Action A / FR0011558246	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	583 479,453	843 670,119	990 934,953	1 090 042,025	1 138 875,515
Valeur liquidative	243,98	225,31	261,65	316,93	282,65
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,84	-28,45	4,69	37,90	21,68

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013111382	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	86 378,614	93 031,469	116 368,311	135 843,66	158 282,891
Valeur liquidative	2 016,12	1 843,11	2 118,16	2 559,10	2 258,65
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-37,39	-212,08	43,60	330,42	192,14

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
GB0004536594	ADVANCED MEDICAL SOLUTIONS	PROPRE	1 137 709,00	2 609 241,11	GBP	0,82
NL0012866412	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	PROPRE	59 599,00	8 457 098,10	EUR	2,67
SE0011090547	BEIJER ALMA AB	PROPRE	436 097,00	7 306 503,35	SEK	2,31
FR0000035164	BENETEAU	PROPRE	440 000,00	6 019 200,00	EUR	1,90
SE0000454746	BIOTAGE	PROPRE	402 448,00	6 341 799,27	SEK	2,00
FR0000061129	BOIRON	PROPRE	174 293,00	5 859 730,66	EUR	1,85
SE0009858152	BONESUPPORT HOLDING AB	PROPRE	275 788,00	5 447 286,67	SEK	1,72
SE0009888738	BOOZT RG	PROPRE	708 769,00	8 626 826,37	SEK	2,73
SE0005677135	BUFAB HOLDING	PROPRE	247 920,00	9 016 209,96	SEK	2,85
SE0016798581	BYGGFAKTA GROUP NORDIC HOLD CO AB	PROPRE	2 770 661,00	11 113 079,00	SEK	3,51
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	354 513,00	7 214 339,55	EUR	2,28
SE0000683484	CELLAVISION AB	PROPRE	332 942,00	6 893 448,00	SEK	2,18
SE0002626861	CLOETTA AB B SHS	PROPRE	3 072 289,00	4 841 331,09	SEK	1,53
GB0000055888	DISCOVERIE GROUP PLC	PROPRE	1 077 180,00	9 541 378,14	GBP	3,01
FR0000035818	ESKER	PROPRE	64 853,00	12 082 113,90	EUR	3,82
SE0010048884	FAGERHULT GROUP AB	PROPRE	969 525,00	6 206 881,72	SEK	1,96
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	19 416,00	6 863 556,00	EUR	2,17
NO0003079709	KITRON ASA	PROPRE	1 695 786,00	4 922 287,71	NOK	1,56
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	207 962,00	6 727 570,70	EUR	2,13
SE0001852419	LINDAB	PROPRE	523 390,00	10 428 534,34	SEK	3,29
NO0010159684	MEDISTIM ASA	PROPRE	203 488,00	3 231 236,75	NOK	1,02
SE0009806607	MUNTERS GROUP AB	PROPRE	570 480,00	9 493 750,35	SEK	3,00
SE0017160773	NCAB GROUP AB	PROPRE	787 803,00	4 787 572,07	SEK	1,51
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	555 812,00	14 584 506,88	EUR	4,61
DE0005220909	NEXUS	PROPRE	174 344,00	9 815 567,20	EUR	3,10

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014005HJ9	OVH GROUPE	PROPRE	495 000,00	4 791 600,00	EUR	1,51
GB0006963689	PORVAIR PLC	PROPRE	1 268 260,00	9 230 508,51	GBP	2,92
FI4000507124	PUUILO PLC	PROPRE	557 641,00	5 523 434,11	EUR	1,75
SE0000135485	RAYSEARCH LABORATORIES CL	PROPRE	1 998 299,00	19 908 032,01	SEK	6,29
FI0009010912	REVENIO GROUP	PROPRE	275 125,00	7 015 687,50	EUR	2,22
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	11 628,00	9 279 144,00	EUR	2,93
FR0013269123	RUBIS SCA	PROPRE	170 000,00	5 565 800,00	EUR	1,76
SE0006422390	THULE GROUP AB SHS	PROPRE	322 419,00	9 013 420,05	SEK	2,85
GB00BKS7YK08	TREATT PLC	PROPRE	873 035,00	4 351 792,72	GBP	1,37
FI0009900682	VAISALA OY A	PROPRE	277 940,00	10 547 823,00	EUR	3,33
ES0183746314	VIDRALA	PROPRE	54 832,00	5 274 838,40	EUR	1,67
SE0015961982	VIMIAN GROUP AB	PROPRE	257 627,00	725 345,22	SEK	0,23
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	47 617,00	16 475 482,00	EUR	5,21
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	118 856,00	6 667 821,60	EUR	2,11
Total Action				302 801 778,01		95,67
O.P.C.V.M.						
FR0013390564	ECHIQUEUR SHORT TERM CREDIT SRI I	PROPRE	10 017,00	10 201 041,94	EUR	3,22
Total O.P.C.V.M.				10 201 041,94		3,22
Total Valeurs mobilières				313 002 819,95		98,89
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-25 226,38	-25 226,38	EUR	-0,01
Total AUTRES				-25 226,38		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-703 102,20	-703 102,20	EUR	-0,22
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-2 871 050,97	-2 871 050,97	EUR	-0,91
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-8 157 156,11	-706 657,21	SEK	-0,22
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 348 730,90	1 348 730,90	EUR	0,43
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	8 157 156,11	706 657,21	SEK	0,22
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	-150,24	-20,14	DKK	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	6 214 836,81	6 214 836,81	EUR	1,96
	BANQUE NOK BPP	PROPRE	1 205,81	102,94	NOK	0,00

ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	512,69	44,41	SEK	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	199 252,00	199 252,00	EUR	0,06
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	794 925,33	930 150,63	GBP	0,29
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	4 839 350,36	419 234,57	SEK	0,13
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-706 796,38	-706 796,38	EUR	-0,22
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-794 925,33	-930 150,63	GBP	-0,29
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-4 839 350,36	-419 234,57	SEK	-0,13
Total BANQUE OU ATTENTE				3 481 997,37		1,10
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-54 638,92	-54 638,92	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-38 339,46	-38 339,46	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-79,42	-79,42	EUR	-0,00
	PRTAXEABON	PROPRE	-4 571,92	-4 571,92	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-97 629,72		-0,03
Total Liquidites				3 359 141,27		1,06
Coupons						
Action						
FI0009900682	VAISALA OY A	ACHLIG	277 940,00	145 918,50	EUR	0,05
Total Action				145 918,50		0,05
Total Coupons				145 918,50		0,05
Total ECHIQUIER ENTREPRENEURS				316 507 879,72		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER ENTREPRENEURS

Identifiant d'entité juridique:
9695005JMXGFE8WP6880

Caractéristiques environnementales et/ou sociales
Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?
☐ **Oui**
☒ **Non**
☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : %

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 27% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**
Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR

☐ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pourcentage d'investissement durable	27%

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
VIRBAC	Soins de santé	5.0%	France
VIMIAN	Soins de santé	4.6%	Suède
VAISALA	Technologies de l'information	4.4%	Finlande
ID LOGISTICS	Industrie	4.3%	France
RAYSEARCH LABORATORIES	Soins de santé	4.3%	Suède
VIDRALA	Matériaux	3.8%	Espagne
ROBERTET	Matériaux	3.8%	France
NEXUS	Soins de santé	3.7%	Allemagne
EXOSENS	Industrie	3.6%	France
BEIJER ALMA	Industrie	3.5%	Suède
ATOSS SOFTWARE	Technologies de l'information	3.2%	Allemagne
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Services financiers	3.2%	France
KITRON	Technologies de l'information	3.0%	Norvège
LECTRA	Technologies de l'information	3.0%	France
STORYTEL	Services de communication	3.0%	Suède



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

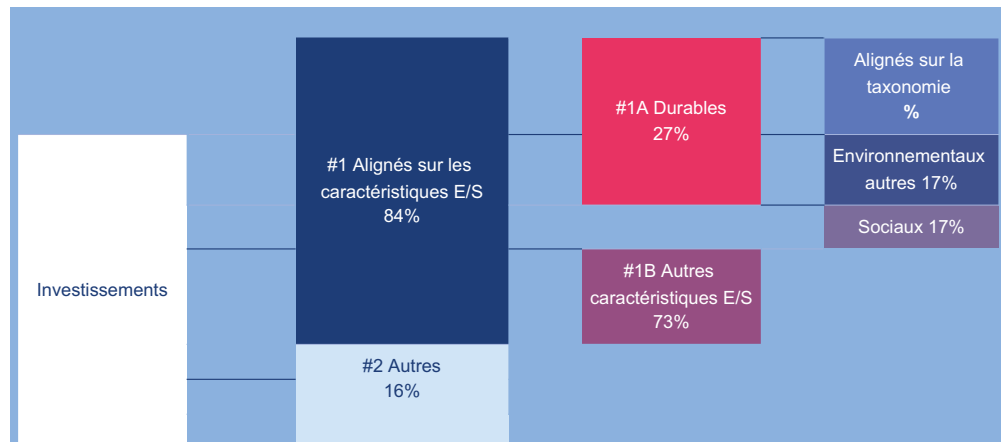
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	7.9%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	22.7%
Matériaux	8.6%
Produits de première nécessité	0.0%
Produits financiers	5.8%
Services collectifs	1.9%
Services de communication	2.8%
Soins de santé	26.4%
Technologies de l'information	18.2%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/ S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/ S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/ S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

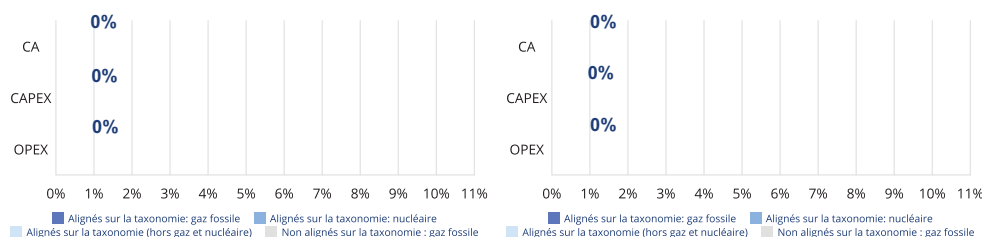
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

17%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

17%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 16% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 30-sept.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 353 902 649,77

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,39	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A 2,39 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 146 420 468,13

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	3 855 129,19	1 669 300,08	3 322 171,25
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	79,42	827 208,71	82 172,07
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	3 855 208,61	2 496 508,79	3 404 343,32

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(3404343.32/146420468.13)*100$$

2,33 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(82172.07/146420468.13)*100$$

0,06 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,35 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

207 482 181,64

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	2 116 527,59	1 348 548,92	2 825 171,04
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 116 527,59	1 348 548,92	2 825 171,04

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(2825171.04/207482181.64)*100$$

1,36 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,00 % TTC
 Fortune moyenne de l'action I pour la période du 07/01/25 au 31/03/25 : 1 007,57

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 28/03/2024	Rapport semestriel 30/09/2024	Rapport annuel 31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	0,00	0,00	1,26
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	0,00	0,00	1,26

Calcul du TER pour 3 mois, du 07/01/25 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1.26/1007.57)*4.34*100$$

0,54 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER QME

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER



Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER QME est un compartiment de gestion quantitative qui recherche la performance la plus élevée possible sur une période de 3 ans, peu corrélée aux évolutions des marchés financiers, avec une volatilité annuelle moyenne inférieure à 10%. Cet objectif peut être illustré par une recherche de performance nette de frais de gestoin supérieure à l'indice €ster capitalisé ou à + 2% annualisé.

Le gérant ne peut contracter d'obligation de résultats. Les objectifs mentionnés sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.

Indicateur de référence :

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour le compartiment. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par le compartiment mais est un indicateur de comparaison a posteriori.

La performance du compartiment pourra être comparée avec le taux €STER Capitalisé, (code Bloomberg : OIESTR), il est utilisé uniquement à titre indicatif.

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

Le compartiment ECHIQUIER QME a recours à une méthodologie de gestion qui met en oeuvre de manière systématique des stratégies de trading dont l'objectif est de réaliser des gains aussi bien sur des tendances de marché haussières que baissières. Cette méthode consiste à prendre des positions basées sur des signaux d'achats et de ventes générés par un modèle quantitatif à partir d'une analyse des historiques de cours et d'informations économétriques.

La méthodologie de gestion du compartiment comprend plus de 30 modèles quantitatifs propriétaires qui permettent de mettre en oeuvre deux groupes de stratégies complémentaires :

- Des stratégies « momentum » qui permettent de modéliser dans le cadre d'une approche quantitative des mouvements de moyen/long terme entraînés par des déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés. Cette méthode représente environ 70% du portefeuille.
- Des stratégies « satellite » dont les algorithmes représentent environ 30% de l'allocation du portefeuille et qui tirent parti de sources de rendement indépendantes du momentum.

Afin de diversifier les opportunités de gain et de risque, le compartiment sera exposé à différentes classes d'actifs (indice actions, produits de taux, devises, matières premières), au travers d'une centaine de sous-jacents. Les indices actions n'auront aucune restriction en termes de zone géographique ni de taille de capitalisation (indices d'actions de grande capitalisation - supérieure à 10 milliards d'euros - et de moyenne capitalisation - comprise entre 1 et 10 milliards d'euros). Les devises seront des devises de pays développés ou de pays émergents.

L'exposition aux tendances de marché ainsi décrite sera principalement réalisée au travers d'un contrat financier, un contrat d'échange sur rendement global (ci-après "TRS" ou "Total Return Swap"), conclu avec la Société Générale. Ce TRS aura pour sous-jacent un indice basé sur des contrats futures sur les classes d'actifs auxquelles souhaite s'exposer le compartiment.

Concernant l'investissement de l'actif du compartiment, celui-ci sera réalisé jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes publiques de notation "Investment Grade" jugée équivalente par la société de gestion et libellées en euro. La maturité maximum de ces titres sera de 12 mois.

En fonction des opportunités de marché, le compartiment pourra également, de manière ponctuelle et à hauteur de 10% maximum de son actif net, recourir à des fonds indiciels ("trackers" ou "ETF") pour s'exposer à des actions ou indices, des devises, du crédit, des produits de taux ou matières premières.

La stratégie du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-dessus, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Prise en compte des principales incidences négatives

Il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Alignement avec la Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Les actifs (hors dérivés)**a) Les actions :**

Néant

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire : Le compartiment investit jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes publiques de notation "Investment Grade" jugée équivalente par la société de gestion et libellées en euro. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 mois. La durée moyenne du portefeuille obligataire sera inférieure à 1 an. Les principaux titres envisagés sont les Bons du Trésor émis par les Etats européens dont le risque de défaut est jugé le plus faible par la société de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale, notamment des fonds indiciels de type « Exchange Traded Fund (ETF) » ou tout autre OPC dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le compartiment intervient de manière systématique sur un TRS, contrat financier conclu de gré à gré avec la Société Générale (établissement de crédit de l'Union Européenne ne disposant d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM).

Ce contrat financier portera sur toutes classes d'actifs dont les marchés d'actions ou d'indices actions, de devises, de produits de taux, de volatilité, de crédit et de matières premières.

Autrement dit, les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont :

- Actions : oui

- Taux : oui
- Change : oui
- Crédit : oui
- Volatilité : oui
- Matières premières : oui

Le TRS sera utilisé en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille. Il aura pour sous-jacents des contrats financiers à terme de type

« Futures ». Il s'agira de futures listés sur des marchés organisés ayant pour sous-jacents : des instruments financiers (des actions), des devises, des taux d'intérêt, des rendements, des indices financiers (dont volatilité) et des matières premières.

Au sein du TRS, le système d'allocation des positions entre les différentes classes d'actifs est basé sur le principe de diversification du risque constaté sur chacun des contrats financiers à terme sur lesquels le TRS intervient.

5. Titres intégrant des dérivés

Néant.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la stratégie de gestion

- **Risque de volatilité :** La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait de la composition de son portefeuille et de son exposition à la volatilité des marchés et / ou des techniques de gestion qui peuvent être utilisées.

- **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** L'OPC peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifiée et avoir une incidence plus forte sur la VL.

- **Risque lié à la stratégie de gestion :** Les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de contrepartie :

L'exposition de l'OPC est réalisé par le biais d'un TRS conclu de gré à gré avec une contrepartie unique. En cas de défaillance de cette contrepartie, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris avec l'OPC ; ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.

Risque marché de marchandises :

Le compartiment sera exposé aux marchés internationaux de marchandises dont ceux de matières premières et de métaux précieux. Ces derniers peuvent être très volatiles et entraîner des baisses de la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G CHF : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action R : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers italiens

Profil de l'investisseur type :

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs avec un horizon de placement minimum de 3 ans, désireux de diversifier leurs placements, en utilisant différentes techniques de gestion sur l'ensemble des marchés internationaux et recherchant une certaine décorrélation avec les indices de marchés et une volatilité inférieure à celle des marchés financiers d'actions.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER QME dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 13 novembre 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Votre fonds recule de 8% sur la période tandis que son indice de référence l'€STR progresse de 3,5%.

De violents retournements de tendance sur l'ensemble des classes d'actifs ont pénalisé le fonds au cours de l'année passée. La principale stratégie utilisée dans le cadre de la gestion du fonds est le suivi de tendance et cette approche, bien que statistiquement profitable à long terme, peut subir des périodes marquées de sous-performance lorsque les marchés sont davantage sujets à des mouvements de court terme, comme ça a été le cas dans la période récente.

Au cours de ces 12 mois, le fonds a réduit son exposition nette aux actions, passant même à une exposition légèrement baissière sur le marché US et sur les indices émergents. A fin mars, seule l'exposition européenne reste en territoire positif.

Du côté des taux longs, les positions sont restées baissières sur les obligations d'Etat de part et d'autre de l'Atlantique sous le poids des tendances de moyen/long terme.

Sur les devises, le modèle a retourné sa position, qui est à présent haussière sur le dollar contre les autres devises développées. Par ailleurs, le modèle est baissier sur le peso mexicain mais haussier sur le real brésilien et le rand sud-africain.

Enfin sur les matières premières, le fonds a subi divers retournements de tendance. A fin mars, l'exposition est haussière sur les métaux précieux, baissière sur les produits pétroliers et proche de la neutralité sur les métaux industriels.

Performances parts vs Indice :

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
Echiquier QME A	FR0012815876	-8,02%	3,49%
Echiquier QME I	FR0013133618	-7,59%	3,49%
Echiquier QME R	FR0013174836	-8,48%	3,49%
Echiquier QME G	FR0013300076	-7,78%	3,49%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

De short à long : TRS ECHIQUIER QME 25 feb 25, TRS ECHIQUIER QME 14 oct 24

De long à short : TRS ECHIQUIER QME 14 oct 24, TRS ECHIQUIER QME 12 June 24

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
- 3 477 parts Echiquier Short Term Credit I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM en Var Absolue

VaR 95% 5 jours	Min	Max	Moyenne
QME	-1,94%	-1,31%	-1,64%

Politique de Rémunération LFDE

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2024

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

a) Titres et matières premières prêtés

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant					
% de l'Actif Net*					

* % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant					26 039 150
% de l'Actif Net					67.26%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
BNP PARIBAS FRANCE					26 039 150

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Type					
- Actions					
- Obligation					
- OPC					
- TCN					
- Cash					2 280 000
Rating					
Monnaie de la garantie					
- Euro					2 280 000

f) Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Triparties					
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					0

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					2 280 000

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					26 039 150

i) Données sur la réutilisation des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					0%
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					0

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Société Générale					
Titres					
Cash					0

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC. Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN**Actif**

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	26 203 459,50	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	26 203 459,50	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 641 079,63	-
OPCVM	3 641 079,63	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	604 062,19	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	30 448 601,32	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 134 508,11	-
Comptes financiers	4 323 706,59	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	9 458 214,70	-
Total Actif I + II	39 906 816,02	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	42 046 660,28	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-3 330 866,71	-
Capitaux propres I	38 715 793,57	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1 087 973,96	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	1 087 973,96	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	102 929,78	-
Concours bancaires	118,71	-
Sous-total autres passifs IV	103 048,49	-
Total Passifs: I + II + III + IV	39 906 816,02	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	1 050 203,21	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	409 878,50	-
Sous-total Produits sur opérations financières	1 460 081,71	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 166,99	-
Sous-total charges sur opérations financières	-3 166,99	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 456 914,72	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-662 028,25	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-614,02	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-662 642,27	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	794 272,45	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-82 363,43	-
Sous-total revenus nets I = C + D	711 909,02	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-2 177 699,06	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-76 423,50	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-2 254 122,56	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	354 246,98	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-1 899 875,58	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 249 139,39	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-68 822,17	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-2 317 961,56	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	175 061,41	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2 142 900,15	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-3 330 866,71	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER QME est un compartiment de gestion quantitative qui recherche la performance la plus élevée possible sur une période de 3 ans, peu corrélée aux évolutions des marchés financiers, avec une volatilité annuelle moyenne inférieure à 10%. Cet objectif peut être illustré par une recherche de performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice Ester capitalisé ou à + 2% annualisé.

Le gérant ne peut contracter d'obligation de résultats. Les objectifs mentionnés sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
Actif net total	38 715 793,57	49 904 982,54	96 238 594,41	79 712 029,07	77 241 096,74

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION A					
FR0012815876					
Nombre de parts ou actions	24 762,312	33 853,821	56 865,053	47 890,753	47 128,466
Valeur liquidative unitaire	1 139,19	1 238,46	1 087,60	1 096,00	1 079,40
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-36,19	126,24	-8,26	-6,64	14,43

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION G**FR0013300076**

Nombre de parts ou actions	32 640,364	53 118,476	102 536,438	65 157,505	61 403,464
Valeur liquidative unitaire	109,81	119,08	104,41	104,93	103,29
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-3,20	12,30	-0,51	-0,58	1,54

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION I**FR0013133618**

Nombre de parts ou actions	5 790,00	1 042,000	21 147,056	18 252,864	18 252,864
Valeur liquidative unitaire	1 165,93	1 261,65	1 103,49	1 106,66	1 088,69
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-31,31	133,04	-3,12	-5,50	20,11

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en
EUR

	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION R					
FR0013174836					
Nombre de parts ou actions	161,235	290,813	342,101	179,679	152,823
Valeur liquidative unitaire	1 063,43	1 161,94	1 023,05	1 036,64	1 022,29
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-39,46	115,91	-13,18	-7,66	8,63

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :extraction à 12 h
 - Amérique :extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
 - France :extraction à 18 h

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	49 904 982,54	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	13 267 868,21	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-20 679 245,51	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	794 272,45	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 254 122,56	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 317 961,56	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	38 715 793,57	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

ACTION A

FR0012815876	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 291,773	3 947 676,15
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-12 383,282	-14 588 403,61
Solde net des souscriptions/rachats	-9 091,509	-10 640 727,46
ACTION A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION G

FR0013300076	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 959,859	917 829,16
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-28 437,971	-3 183 014,13
Solde net des souscriptions/rachats	-20 478,112	-2 265 184,97
ACTION G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION I

FR0013133618	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 038	8 402 362,90
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 290	-2 767 039,97
Solde net des souscriptions/rachats	4 748	5 635 322,93
ACTION I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION R

FR0013174836	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-129,578	-140 787,80
Solde net des souscriptions/rachats	-129,578	-140 787,80

ACTION R

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0012815876	ACTION A	Capitalisable	EUR	28 209 028,96	24 762,312	1 139,19
FR0013300076	ACTION G	Capitalisable	EUR	3 584 552,77	32 640,364	109,81
FR0013133618	ACTION I	Capitalisable	EUR	6 750 748,52	5 790	1 165,93
FR0013174836	ACTION R	Capitalisable	EUR	171 463,32	161,235	1 063,43

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	14 181,64	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	14 181,64	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	26 203,46	26 203,46	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 323,71	-	-	-	4 323,71
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,12	-	-	-	-0,12
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-13 947,79	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	12 255,67	-	-	4 323,59

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	13 085,96	13 117,50	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 323,71	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,12	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	2 345,15	-5 180,17	-9 260,75	-1 852,02
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	17 409,55	13 117,50	-	2 345,15	-5 180,17	-9 260,75	-1 852,02

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	USD+/-	CAD+/-	HKD+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	109,22	453,07	89,47	76,62	646,71
Comptes financiers	692,24	196,49	459,61	438,01	1 900,33
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-0,12
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	801,46	649,56	549,08	514,63	2 546,92

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	26 203,46	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	26 203,46	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces		
SOCIETE GENERALE PARIS	1 980,00	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE INVESTMENT & BANKING	-	483,91
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.03.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	992 679,84
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	4 141 828,27
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	5 134 508,11
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-77 308,77
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-25 621,01
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	-102 929,78
Total des créances et dettes	5 031 578,33

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,50 % TTC maximum
		Action G CHF 1,25 % TTC maximum
		Action G 1,25 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action R 2,00 % TTC maximum ⁽¹⁾
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00 % TTC l'an maximum
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15 % TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, au-delà du maximum entre 2 % et l'€ster Capitalisé sous réserve que la VL de l'OPC soit supérieure à la VL historique la plus élevée (High Water Mark)

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

⁽¹⁾ Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars. Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

Maximum entre un seuil de 2% annualisé et l'€ster capitalisé.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15%TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la valeur liquidative de l'OPC soit supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée (condition de High Water Mark et à l'exception de la valeur liquidative de clôture du 31 mars 2022 en raison de l'exercice exceptionnel de trois mois lié au changement de mois de clôture de la SICAV).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de valeur liquidative de l'OPCVM supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une valeur liquidative inférieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées mais la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée demeure le point qui doit être dépassé pour que des commissions soient prises. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation et par conséquent sa valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation, l'OPC sous-performe ou surperforme son indice et/ou a une valeur liquidative de fin d'exercice supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée :

	VL historique la plus haute (HWN)	Perf OPC	VL de clôture	HWN dépassé	Perf indice	Perf relative surannée	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperf	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	100,00 €	3%	103,00 €	oui	2%	1%	0%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 2	103,00 €	-3%	99,91 €	non	2%	-5%	0%	-5%	-5%	non	-
Année 3	103,00 €	4%	103,91 €	oui	2%	2%	-5%	-3%	-3%	non	-
Année 4	103,91 €	2%	105,98 €	oui	2%	0%	-3%	-3%	-3%	non	-
Année 5	105,98 €	3%	109,16 €	oui	2%	1%	-3%	-2%	-2%	non	-
Année 6	109,16 €	5%	114,62 €	oui	2%	3%	-2%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 7	114,62 €	3%	118,06 €	oui	2%	1%	0%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 8	118,06 €	-7%	109,80 €	non	2%	-9%	0%	-9%	-9%	non	-
Année 9	118,06 €	-5%	104,31 €	non	2%	-7%	-9%	-16%	-16%	non	-
Année 10	118,06 €	0%	104,31 €	non	2%	-2%	-16%	-18%	-18%	non	-
Année 11	118,06 €	5%	109,52 €	non	2%	3%	-18%	-15%	-15%	non	-
Année 12	118,06 €	5%	115,00 €	non	2%	2%	-15%	-13%	-4%*	non	-
Année 13	118,06 €	6%	121,90 €	oui	2%	4%	-4%*	0%	0%	non	-
Année 14	121,90 €	4%	126,77 €	oui	2%	2%	0%	2%	2%	oui	15% x 2%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de -4% et non de -13% compte tenu du fait que la sousperformance résiduelle de l'année 8 qui n'était pas compensée (sous performance résiduelle de -9%) n'est plus pertinente puisque la période de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne peut être compensée que jusqu'à l'année 12).

ACTION A

FR0012815876	31.03.2025
Frais fixes	534 929,83
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	163,96
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION G

FR0013300076	31.03.2025
Frais fixes	68 207,82
Frais fixes en % actuel	1,25
Frais variables	6,68
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION I

FR0013133618	31.03.2025
Frais fixes	53 995,56
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION R

FR0013174836	31.03.2025
Frais fixes	5 338,42
Frais fixes en % actuel	2,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	3 641 079,63
Total			3 641 079,63

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	711 909,02	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	711 909,02	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	711 909,02	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0012815876	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	489 248,19	-
Total	489 248,19	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013300076	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	71 421,79	-
Total	71 421,79	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013133618	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	149 154,77	-
Total	149 154,77	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION R**FR0013174836****31.03.2025**

28.03.2024

Devise

EUR

EUR

Affectation :

Distribution

-

-

Report à nouveau du revenu de l'exercice

-

-

Capitalisation

2 084,27

-

Total**2 084,27****-****(*) Information relative aux acomptes versés**

Montant unitaire

-

-

Crédits d'impôts totaux

-

-

Crédits d'impôts unitaires

-

-

() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**

Nombre d'actions ou parts

-

-

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

-

-

Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu

-

-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 899 875,58	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 899 875,58	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 899 875,58	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0012815876	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-1 385 230,39	-
Total	-1 385 230,39	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013300076	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-175 739,48	-
Total	-175 739,48	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013133618	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-330 458,87	-
Total	-330 458,87	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION R**FR0013174836****31.03.2025**

28.03.2024

Devise

EUR

EUR

Affectation :

Distribution

-

-

Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes

-

-

Capitalisation

-8 446,84

-

Total**-8 446,84****-****(*) Information relative aux acomptes versés**

Acomptes unitaires versés

-

-

() Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**

Nombre d'actions ou parts

-

-

Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes

-

-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances			26 203 459,50	67,68
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			26 203 459,50	67,68
État			26 203 459,50	67,68
BOT 0% 12/09/2025	EUR	13 250 000	13 117 500,00	33,88
BTF 0% 18/06/2025	EUR	13 150 000	13 085 959,50	33,80
Parts d'OPC et fonds d'investissements			3 641 079,63	9,41
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			3 641 079,63	9,41
ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	EUR	3 477	3 641 079,63	9,41
Total			29 844 539,13	77,09

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
AMSTERDAM I 0425	6	-	15 416,00	1 078 560,00
BOVESPA IND 0425	-35	11 438,69	-	-738 719,70
CAC 40 0425	12	-	31 005,00	934 885,20
CBOE VIX IN 0625	-22	-	33 356,45	-453 159,52
DAX INDEX 0625	2	-	13 525,00	1 108 174,50
EMINI RUSSELL 2 0625	-7	13 796,05	-	-651 014,24
EURO STOXX 0625	29	-	26 010,00	1 522 033,10
EURO STOXX 1226	117	-	9 040,00	1 845 090,00
FTSE/JSE TO 0625	26	6 797,32	-	1 067 730,19
FTSE/MIB ID 0625	5	-	18 900,00	933 350,00
FTSE 100 IN 0625	14	-	10 121,94	1 435 098,23
FTSE CHINA 0425	62	-	9 753,62	764 437,96
FTSE TAIWAN 0425	4	-	18 120,46	257 051,73
HANG SENG INDEX 0625	2	-	6 565,42	274 732,69
HSCEI FUTUR 0425	9	-	19 892,34	455 414,25
IBEX 35 IND 0425	7	6 027,00	-	919 478,00
IFSC NIFTY 0425	-26	7 232,47	-	-1 123 433,64
KOSPI 200 I 0625	-9	27 727,61	-	-344 302,11
MEXICAN BOL 0625	-38	12 984,32	-	-900 418,22
MINI MSCI E 0625	19	-	5 403,78	967 346,18
MINI MSCI E 0625	6	-	17 611,98	665 877,41
MSCI SING I 0425	30	-	3 717,22	828 989,40
OMXS30 INDE 0425	29	-	48 269,26	660 899,07
S&P/TSE 60 0625	5	28 607,05	-	636 471,41

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
S&P 500 EMINI 0625	2	5 963,11	-	518 823,09
SPI 200 FUT 0625	2	1 328,35	-	226 496,10
SWISS MKT I 0625	9	-	21 265,03	1 185 395,50
TOPIX INDEX 0625	2	-	11 990,63	327 813,33
VSTOXX FUTU 0625	-100	-	11 255,00	-221 452,00
Sous total		121 901,97	331 219,13	14 181 647,91
Options				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		121 901,97	331 219,13	14 181 647,91

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
CAN 10YR BO 0625	24	11 379,85	-	1 914 590,11
EURO BOBL 0625	-27	31 050,00	-	-3 180 330,00
EURO-BTP FU 0625	-7	-	9 600,00	-822 640,00
EURO BUND 0625	-14	49 700,00	-	-1 803 620,00
EURO BUXL 0625	-7	72 100,00	-	-834 820,00
EURO-OAT FU 0625	-16	52 800,00	-	-1 963 040,00
EURO SCHATZ 0625	-75	3 655,00	-	-8 021 625,00
JAPANESE 10 0625	-5	-	14 179,15	-4 266 074,89
KOREA 10YR 0625	33	1 994,32	-	2 469 003,61
KOREA 3YR B 0625	115	-	721,22	7 714 844,50
LONG GILT 0625	-15	5 446,14	-	-1 642 620,84
SHORT EURO 0625	71	-	2 070,00	7 631 790,00
US 10 YR NO 0625	-19	-	14 459,97	-1 953 641,43

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
US 2 YR NOT 0725	-26	-	14 293,97	-4 979 863,06
US 5 YR NOT 0725	-20	-	15 839,51	-1 999 838,21
US LONG BOND 0625	-11	-	12 791,51	-1 192 709,06
US ULTRA BOND C 0625	-9	-	8 840,66	-1 017 195,95
Sous total		228 125,31	92 795,99	-13 947 790,22
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		228 125,31	92 795,99	-13 947 790,22

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
ST160625 TRS INDEX	26 039 150	-	483 911,56	26 039 150,00
Sous total		-	483 911,56	26 039 150,00
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total	26 039 150	-	483 911,56	26 039 150,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	29 844 539,13
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-209 317,16
Total instruments financiers à terme - taux	135 329,32
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-483 911,56
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	9 712 249,61
Autres passifs (-)	-283 095,77
Total = actif net	38 715 793,57

COMPTES ANNUELS AU 28.03.2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	37 595 408,43	73 993 906,85
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	63 354 022,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	31 872 523,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 929 901,25	6 215 302,53
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	784 562,84	2 073 389,24
Autres opérations	1 008 421,34	2 351 193,08
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 591 563,24	7 446 885,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 591 563,24	7 446 885,66
Comptes financiers	8 407 455,44	18 602 726,42
Liquidités	8 407 455,44	18 602 726,42
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	51 594 427,11	100 043 518,93

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	44 805 259,12	96 832 106,70
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 441 993,43	908 880,92
• Résultat de l'exercice	-342 270,01	-1 502 393,21
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	49 904 982,54	96 238 594,41
Instruments financiers	784 562,97	2 073 389,15
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	784 562,97	2 073 389,15
Autres opérations	-	-
Dettes	904 764,58	509 868,57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	904 764,58	509 868,57
Comptes financiers	117,02	1 221 666,80
Concours bancaires courants	117,02	1 221 666,80
Emprunts	-	-
Total du passif	51 594 427,11	100 043 518,93

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	96 756 931,87	117 364 930,55
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	42 193 361,45	41 910 750,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	653 767,54	298 766,43
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	10 005,00
• Produits sur titres de créances	804 340,96	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 458 108,50	308 771,43
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-24 920,94	-131 394,20
• Autres charges financières	-1 151,40	-656,55
Total (II)	-26 072,34	-132 050,75
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 432 036,16	176 720,68
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 715 689,47	-1 669 998,29
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-283 653,31	-1 493 277,61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-58 616,70	-9 115,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-342 270,01	-1 502 393,21

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,50 % TTC maximum
		Action G CHF 1,25 % TTC maximum
		Action G 1,25 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
		Action R 2,00 % TTC maximum ⁽¹⁾
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00 % TTC l'an maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15 % TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, au-delà du maximum entre 2 % et l'€ster Capitalisé sous réserve que la VL de l'OPC soit supérieure à la VL historique la plus élevée (High Water Mark)

⁽¹⁾ Les 2% intègrent une commission de distribution de 0,5% maximum.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars. Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

Maximum entre un seuil de 2% annualisé et l'€ster capitalisé.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15%TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la valeur liquidative de l'OPC soit supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée (condition de High Water Mark et à l'exception de la valeur liquidative de clôture du 31 mars 2022 en raison de l'exercice exceptionnel de trois mois lié au changement de mois de clôture de la SICAV).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de valeur liquidative de l'OPCVM supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une valeur liquidative inférieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées mais la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée demeure le point qui doit être dépassé pour que des commissions soient prises. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation et par conséquent sa valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation, l'OPC sous-performe ou surperforme son indice et/ou a une valeur liquidative de fin d'exercice supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée :

	VL historique la plus haute (HWH)	Perf OPC	VL de clôture	HWH dépassée	Perf indice	Perf relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperf	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	100,00 €	3%	103,00 €	oui	2%	1%	0%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 2	103,00 €	-3%	99,91 €	non	2%	-5%	0%	-5%	-5%	non	-
Année 3	103,00 €	4%	103,91 €	oui	2%	2%	-5%	-3%	-3%	non	-
Année 4	103,91 €	2%	105,98 €	oui	2%	0%	-3%	-3%	-3%	non	-
Année 5	105,98 €	3%	109,16 €	oui	2%	1%	-3%	-2%	-2%	non	-
Année 6	109,16 €	5%	114,62 €	oui	2%	3%	-2%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 7	114,62 €	3%	118,06 €	oui	2%	1%	0%	1%	0%	oui	15% x 1%
Année 8	118,06 €	-7%	109,80 €	non	2%	-9%	0%	-9%	-9%	non	-
Année 9	118,06 €	-5%	104,31 €	non	2%	-7%	-9%	-16%	-16%	non	-
Année 10	118,06 €	0%	104,31 €	non	2%	-2%	-16%	-18%	-18%	non	-
Année 11	118,06 €	5%	109,52 €	non	2%	3%	-18%	-15%	-15%	non	-
Année 12	118,06 €	5%	115,00 €	non	2%	2%	-15%	-13%	-4%*	non	-
Année 13	118,06 €	6%	121,90 €	oui	2%	4%	-4%*	0%	0%	non	-
Année 14	121,90 €	4%	126,77 €	oui	2%	2%	0%	2%	2%	oui	15% x 2%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de -4% et non de -13% compte tenu du fait que la sousperformance résiduelle de l'année 8 qui n'était pas compensée (sous performance résiduelle de -9%) n'est plus pertinente puisque la période de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne peut être compensée que jusqu'à l'année 12).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action R	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	96 238 594,41	79 712 029,07
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	11 188 430,35	81 667 303,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-66 471 422,04	-63 517 979,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	298 608,20	24 301,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 454,02	-422 110,71
Plus-values réalisées sur contrats financiers	20 778 715,20	32 801 859,69
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-12 876 348,19	-31 066 162,92
Frais de transaction	-134 797,06	-170 448,09
Différences de change	55 615,04	-492 114,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	597 327,16	387 442,30
- Différence d'estimation exercice N	796 680,03	199 352,87
- Différence d'estimation exercice N-1	199 352,87	-188 089,43
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	516 366,80	-1 192 263,31
- Différence d'estimation exercice N	1 573 876,21	1 057 509,41
- Différence d'estimation exercice N-1	1 057 509,41	2 249 772,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-283 653,31	-1 493 277,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	*14,07
Actif net en fin d'exercice	49 904 982,54	96 238 594,41

* Rompus de fusion/absorption Echiquier QME Global sur VL du 05/08/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	31 872 523,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	60 456 157,62	36 300 774,25	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	42 193 361,45
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	31 872 523,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 407 455,44
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	117,02
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	60 456 157,62	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	31 872 523,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 407 455,44	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	117,02	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	33 894 116,59	6 645 821,54	19 916 236,92

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	733 388,27	90 847,39	135 094,20	890 067,59
Comptes financiers	1 349 217,03	600 995,18	545 756,49	1 952 144,99
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	117,02
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	25 356 760,92	1 986 309,70	3 484 499,92	23 792 394,33

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 591 563,24
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôt de garantie (versés)	5 585 614,41
Souscriptions à recevoir	5 948,83
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	904 764,58
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	752 092,58
Rachat à payer	152 672,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0012815876	7 814,366	9 067 215,85	30 825,598	35 333 397,35
Action I / FR0013133618	35	40 480,30	20 140,056	23 610 883,23
Action G / FR0013300076	18 489,307	2 070 835,43	67 907,269	7 462 398,53
Action R / FR0013174836	9,393	9 898,77	60,681	64 742,93
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0012815876		-		-
Action I / FR0013133618		-		-
Action G / FR0013300076		-		-
Action R / FR0013174836		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0012815876	1,50
Action I / FR0013133618	1,00
Action G / FR0013300076	1,25
Action R / FR0013174836	2,00

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action A / FR0012815876	-	523 360,75
Action I / FR0013133618	-	122 922,90
Action G / FR0013300076	-	90 699,74
Action R / FR0013174836	-	3 177,89

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés :

- Collatéral versé à la contrepartie SG.....2 520 000,00

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 3 929 901,25

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d’affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l’Opc)*

Acomptes versés au titre de l’exercice

Date	Catégorie d’action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d’impôt totaux	Crédit d’impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-342 270,01	-1 502 393,21
Total	-342 270,01	-1 502 393,21

Action A / FR0012815876	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-298 819,07	-1 058 541,12
Total	-298 819,07	-1 058 541,12
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013133618	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 452,77	-282 995,30
Total	-4 452,77	-282 995,30
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013300076	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-35 777,42	-152 866,84
Total	-35 777,42	-152 866,84
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action R / FR0013174836	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 220,75	-7 989,95
Total	-3 220,75	-7 989,95
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 441 993,43	908 880,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5 441 993,43	908 880,92

Action A / FR0012815876	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 572 787,84	588 479,65
Total	4 572 787,84	588 479,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013133618	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	143 088,24	216 964,98
Total	143 088,24	216 964,98
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013300076	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	689 187,21	99 955,82
Total	689 187,21	99 955,82
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R / FR0013174836	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	36 930,14	3 480,47
Total	36 930,14	3 480,47
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 13 novembre 2015.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	49 904 982,54	96 238 594,41	79 712 029,07	77 241 096,74	87 730 046,12

Action A / FR0012815876	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	33 853,821	56 865,053	47 890,753	47 128,466	46 401,378
Valeur liquidative	1 238,46	1 087,60	1 096,00	1 079,40	1 075,06

Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	126,24	-8,26	-6,64	14,43	15,76

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013133618	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	1 042,000	21 147,056	18 252,864	18 252,864	30 993,373
Valeur liquidative	1 261,65	1 103,49	1 106,66	1 088,69	1 078,68
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	133,04	-3,12	-5,50	20,11	21,08

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013300076		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	53 118,476	102 536,438	65 157,505	61 403,464	38 753,846
Valeur liquidative	119,08	104,41	104,93	103,29	102,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	12,30	-0,51	-0,58	1,54	1,77

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R / FR0013174836		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	290,813	342,101	179,679	152,823	423,087
Valeur liquidative	1 161,94	1 023,05	1 036,64	1 022,29	1 023,28
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	115,91	-13,18	-7,66	8,63	12,99

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
FR0013390564	ECHQUIER SHORT TERM CREDIT SRI I	PROPRE	3 859,00	3 929 901,25	EUR	7,87
<i>Total O.P.C.V.M.</i>				3 929 901,25		7,87
<i>Total Valeurs mobilières</i>				3 929 901,25		7,87
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP04233016	ST120624 TRS INDEX	PROPRE	42 193 361,45	1 008 421,34	EUR	2,02
<i>Total Swap de Taux</i>				1 008 421,34		2,02
<i>Liquidités</i>						
<i>APPELS DE MARGES</i>						
	APPEL MARGE AUD	PROPRE	-9 925,00	-5 995,02	AUD	-0,01
	APPEL MARGE CAD	PROPRE	-30 484,00	-20 870,30	CAD	-0,04
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	-2 190,00	-2 251,58	CHF	-0,00
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-401 502,00	-401 502,00	EUR	-0,80
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	-37 450,00	-43 820,65	GBP	-0,09
	APPEL MARGE HKD	PROPRE	-335 450,00	-39 732,08	HKD	-0,08
	APPEL MARGE JPY	PROPRE	-7 382 500,00	-45 222,02	JPY	-0,09
	APPEL MARGE KRW	PROPRE	1 515 000,00	1 043,38	KRW	0,00
	APPEL MARGE MXN	PROPRE	4 480,00	249,76	MXN	0,00
	APPEL MARGE SEK	PROPRE	-412 800,00	-35 761,00	SEK	-0,07
	APPEL MARGE SGD	PROPRE	7 160,00	4 915,56	SGD	0,01
	APPEL MARGE USD	PROPRE	14 320,32	13 274,92	USD	0,03
	APPEL MARGE ZAR	PROPRE	208 690,00	10 216,03	ZAR	0,02
<i>Total APPELS DE MARGES</i>				-565 455,00		-1,13
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-152 672,00	-152 672,00	EUR	-0,31
	BANQUE AUD NEWEDG	PROPRE	438 350,16	264 777,75	AUD	0,53
	BANQUE BRL NEWEDG	PROPRE	3 141 098,76	580 577,54	BRL	1,16

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE CAD NEWEDG	PROPRE	797 153,76	545 756,49	CAD	1,09
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	-87,34	-89,80	CHF	-0,00
	BANQUE CHF NEWEDG	PROPRE	315 306,59	324 172,71	CHF	0,65
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 347 385,97	1 347 385,97	EUR	2,70
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	2 611 955,78	2 611 955,78	EUR	5,23
	BANQUE GBP NEWEDG	PROPRE	513 622,50	600 995,18	GBP	1,20
	BANQUE HKD NEWEDG	PROPRE	178 607,88	21 155,05	HKD	0,04
	BANQUE JPY BPP	PROPRE	-4 444,00	-27,22	JPY	-0,00
	BANQUE JPY NEWEDG	PROPRE	31 889 845,00	195 343,48	JPY	0,39
	BANQUE KRW NEWEDG	PROPRE	37 411 902,64	25 765,58	KRW	0,05
	BANQUE MXN BPP	PROPRE	7 101,46	395,91	MXN	0,00
	BANQUE MXN NEWEDG	PROPRE	2 883 506,12	160 758,32	MXN	0,32
	BANQUE SEK NEWEDG	PROPRE	1 726 485,33	149 566,01	SEK	0,30
	BANQUE SGD NEWEDG	PROPRE	23 518,37	16 146,07	SGD	0,03
	BANQUE USD BPP	PROPRE	1 329,42	1 232,37	USD	0,00
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	1 454 138,45	1 347 984,66	USD	2,70
	BANQUE ZAR BPP	PROPRE	410,01	20,07	ZAR	0,00
	BANQUE ZAR NEWEDG	PROPRE	4 360 629,36	213 466,50	ZAR	0,43
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	5 948,83	5 948,83	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				8 260 615,25		16,55
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	2 520 000,00	2 520 000,00	EUR	5,05
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	77 640,00	90 847,39	GBP	0,18
	DEP GAR S/FUT JPY	PROPRE	22 412 254,00	137 287,83	JPY	0,28
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	791 142,60	733 388,27	USD	1,47
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	61 048,00	36 874,98	AUD	0,07
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	197 324,00	135 094,20	CAD	0,27
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 216 216,96	1 216 216,96	EUR	2,44
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 534 288,00	181 727,39	HKD	0,36
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	351 187 155,00	241 862,59	KRW	0,48

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	398 224,37	22 201,40	MXN	0,04
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 690 995,00	146 491,47	SEK	0,29
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	47 520,00	32 623,92	SGD	0,07
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 858 880,00	90 998,01	ZAR	0,18
Total DEPOSIT DE GARANTIE				5 585 614,41		11,19
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-10 313,26	-10 313,26	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 292,65	-1 292,65	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-214,91	-214,91	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-110,48	-110,48	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-457 191,56	-457 191,56	EUR	-0,92
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-70 249,23	-70 249,23	EUR	-0,14
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-16 269,41	-16 269,41	EUR	-0,03
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-3 135,76	-3 135,76	EUR	-0,01
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-66 169,19	-66 169,19	EUR	-0,13
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-20 450,51	-20 450,51	EUR	-0,04
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-106 653,49	-106 653,49	EUR	-0,21
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-42,13	-42,13	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-752 092,58		-1,51
Total Liquidites				12 528 682,08		25,11
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
EO190424	AMSTERDAM I 0424	PROPRE	8,00	35 648,00	EUR	0,07
CF190424	CAC 40 0424	PROPRE	24,00	30 220,00	EUR	0,06
UX180624	CBOE VIX IN 0624	PROPRE	-57,00	15 022,48	USD	0,03
GX210624	DAX INDEX 0624	PROPRE	6,00	25 600,00	EUR	0,05
RTY210624	EMINI RUSSE 0624	PROPRE	2,00	6 488,99	USD	0,01
VG210624	EURO STOXX 0624	PROPRE	31,00	9 010,00	EUR	0,02
DED191225	EURO STOXX 1225	PROPRE	156,00	138 030,00	EUR	0,28
XU290424	FTSE CHINA 0424	PROPRE	-53,00	245,65	USD	0,00
TWT290424	FTSE TAIWAN 0424	PROPRE	24,00	-602,55	USD	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Z210624	FTSE 100 IN 0624	PROPRE	20,00	43 703,63	GBP	0,09
AI200624	FTSE/JSE TO 0624	PROPRE	-32,00	-10 216,03	ZAR	-0,02
ST210624	FTSE/MIB IDX FU 0624	PROPRE	11,00	69 355,00	EUR	0,14
HI290424	HANG SENG INDEX 0424	PROPRE	-13,00	28 177,86	HKD	0,06
HC290424	HSCEI FUTURES 0424	PROPRE	-18,00	11 554,22	HKD	0,02
IB190424	IBEX 35 IND 0424	PROPRE	14,00	100 399,00	EUR	0,20
JGS250424	IFSC NIFTY 0424	PROPRE	33,00	7 571,73	USD	0,02
KM1130624	KOSPI 200 I 0624	PROPRE	24,00	12 930,34	KRW	0,03
IS210624	MEXICAN BOL 0624	PROPRE	8,00	-249,76	MXN	-0,00
MES240624	MINI MSCI E 0624	PROPRE	-5,00	-648,90	USD	-0,00
MFS240624	MINI MSCI E 0624	PROPRE	18,00	17 214,37	USD	0,03
QZ300424	MSCI SING I 0424	PROPRE	36,00	-4 915,56	SGD	-0,01
NQ210624	NASDAQ 100 0624	PROPRE	3,00	14 363,85	USD	0,03
NH140624	NIKKEI 225 0624	PROPRE	9,00	30 275,63	JPY	0,06
QCX190424	OMXS30 INDE 0424	PROPRE	79,00	35 761,00	SEK	0,07
ES210624	S&P 500 EMINI 0624	PROPRE	2,00	2 641,95	USD	0,01
XP200624	SPI 200 FUT 0624	PROPRE	4,00	5 995,02	AUD	0,01
PT210624	S&P/TSE 60 0624	PROPRE	10,00	27 915,16	CAD	0,06
SM210624	SWISS MKT INDEX 0624	PROPRE	3,00	2 251,58	CHF	0,00
TP140624	TOPIX INDEX 0624	PROPRE	2,00	1 837,67	JPY	0,00
FVS190624	VSTOXX FUTU 0624	PROPRE	-672,00	26 295,00	EUR	0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				681 875,33		1,37
Taux (Livraison du sous-jacent)						
CN280624	CAN 10YR BO 0624	PROPRE	-20,00	-7 044,86	CAD	-0,01
OE100624	EURO BOBL 0624	PROPRE	-26,00	-19 530,00	EUR	-0,04
RX100624	EURO BUND 0624	PROPRE	-9,00	-10 620,00	EUR	-0,02
UB100624	EURO BUXL 0624	PROPRE	-4,00	-16 160,00	EUR	-0,03
DU100624	EURO SCHATZ 0624	PROPRE	-121,00	-13 145,00	EUR	-0,03
IK1100624	EURO-BTP FU 0624	PROPRE	24,00	41 080,00	EUR	0,08
OAT100624	EURO-OAT FUTURE 0624	PROPRE	5,00	-3 040,00	EUR	-0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JB200624	JAPANESE 10 0624	PROPRE	7,00	13 108,72	JPY	0,03
KAA190624	KOREA 10YR 0624	PROPRE	24,00	-5 068,83	KRW	-0,01
KE190624	KOREA 3YR B 0624	PROPRE	85,00	-8 904,89	KRW	-0,02
G280624	LONG GILT 0624	PROPRE	1,00	117,01	GBP	0,00
BTS100624	SHORT EURO 0624	PROPRE	59,00	-11 640,00	EUR	-0,02
US280624	US LONG BON 0624	PROPRE	-12,00	-26 274,62	USD	-0,05
WN280624	US ULTRA BO 0624	PROPRE	-9,00	-22 247,97	USD	-0,04
TY280624	US 10 YR NO 0624	PROPRE	-23,00	-15 396,98	USD	-0,03
TU030724	US 2 YR NOT 0724	PROPRE	-46,00	2 049,33	USD	0,00
FV030724	US 5 YR NOT 0724	PROPRE	-36,00	-13 702,37	USD	-0,03
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-116 420,46		-0,23
Total Futures				565 454,87		1,13
Creances negociables						
Interets precomptes.						
IT0005561458	BOT 0% 13/09/2024	PROPRE	16 200 000,00	15 935 616,00	EUR	31,93
FR0127921312	BTF 0% 10/07/2024	PROPRE	16 100 000,00	15 936 907,00	EUR	31,93
Total Interets precomptes.				31 872 523,00		63,87
Total Creances negociables				31 872 523,00		63,87
Total ECHQUIER QME				49 904 982,54		100,00

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 30-sept.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 46 455 945,94

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,50	% TTC
Actions G	1,25	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions R	2,00	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A 1,50 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 35 503 004,00

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 28/03/2024	Rapport semestriel 30/09/2024	Rapport annuel 31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	786 915,26	298 475,64	534 424,78
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	523 360,75	163,96	163,96
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 310 276,01	298 639,60	534 588,74

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(534588.74/35503004)*100$$

1,50 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette
(163.96/35503004)*100

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,25 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du
29/03/24 au 31/03/25 :

5 427 384,43

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	96 345,55	39 828,71	68 127,81
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	90 699,74	6,68	6,68
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	187 045,29	39 835,39	68 134,49

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(68134.49/5427384.43)*100$$

1,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(6.68/5427384.43)*100$$

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du
29/03/24 au 31/03/25 :

5 259 247,82

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	85 684,18	10 401,97	53 970,74
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	122 922,90	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	208 607,08	10 401,97	53 970,74

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(53970.74/5259247.82)*100$$

1,03 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette
(0/5259247.82)*100

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action R : 2,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action R pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

266 309,69

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction du fonds	6 583,20	3 318,11	5 334,28
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	3 177,89	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	9 761,09	3 318,11	5 334,28

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(5334.28/266309.69)*100$$

2,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

$$(0/266309.69)*100$$

0,00 %

ECHIQUIER VALUE EURO

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER VALUE EURO est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone euro et avec référence à un indice MSCI EMU NET RETURN EUR. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé dividendes réinvestis.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EMU NET RETURN EUR (code bloomberg M7EM) reflète l'objectif de gestion du compartiment. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, le MSCI EMU NET RETURN EUR ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Le MSCI EMU NET RETURN EUR est un indice large, représentatif des places boursières de la Zone euro dans leur ensemble. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EMU NET RETURN EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire orientée vers les marchés des actions de la zone euro.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPVCM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

La gestion d'ECHQUIER VALUE EURO s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à avoir une approche extra-financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en oeuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra-financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %¹ de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2. Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise;
- Qualité de sa structure financière;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise;
- L'analyse des résultats financiers;

- Les perspectives de croissance de son métier;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social;
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs;
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance.

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la construction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Le compartiment est exposé à hauteur de 60 % minimum sur les marchés des actions de la zone euro. L'exposition au risque actions en dehors de la zone euro est limitée à 10 % de l'actif.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisation, étant précisé que le compartiment privilégiera à long terme les valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 15 milliards d'euros.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de La Financière de L'Echiquier.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10% et font l'objet d'un suivi par la recherche interne de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de L'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ; il pourra, en outre, prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité, à des actions ainsi qu'à des titres ou valeurs assimilées, à des indices afin de respecter l'objectif de gestion. Le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change. Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices,
- options sur titres et sur indices,
- options de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- **Action A :** Tous souscripteurs

- **Action B :** Réservée à la distribution via des intermédiaires financiers internationaux ou via les entités du groupe La Banque postale

- **Action D :** Tous souscripteurs

- **Action G :** Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- **Action I :** Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers internationaux

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions de la zone euro.

ECHIQUEUR VALUE EURO peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUEUR VALUE EURO peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUEUR VALUE EURO dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 22 mars 2002.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 5 avril 2002.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

En 2024, le fonds Echiquier Value Euro évolue dans un contexte macroéconomique incertain, entre espoirs d'assouplissement monétaire, inflation persistante, et tensions géopolitiques. Malgré une performance positive des marchés, le fonds sous-performe en raison de sa forte exposition aux petites et moyennes capitalisations (60% du portefeuille) et de sa sous-pondération aux services financiers. Les small caps, très décotées, restent à la traîne malgré leur potentiel à long terme. Les périodes de volatilité ont également pesé sur les performances, surtout dans les biens de consommation durable et dans l'industrie. Des arbitrages ont été effectués avec des sorties (ex : PAGEGROUP, PORSCHE) compensées par des entrées (ex : REMY COINTREAU, JOST WERKE). La sélection de titres reste au cœur de la stratégie, avec un biais marqué sur la France (environ 40%). Le fonds aborde la nouvelle année avec une gestion prudente et disciplinée caractérisée par une allocation équilibrée entre cycliques et défensives et une exposition limitée à l'endettement financier. L'équipe de gestion reste confiante dans le potentiel de revalorisation à long terme des titres en portefeuille, dont une grande partie évolue à des niveaux historiquement bas.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0007070883	Echiquier Value Euro G	-0.43%	6.79%
FR0011360700	Echiquier Value Euro A	-1.18%	6.79%
FR0011404425	Echiquier Value Euro D	-1.31%	6.79%
FR0014001ML4	Echiquier Value Euro I	0.3%	6.79%
FR0014001OV9	Echiquier Value Euro B	-0.03%	6.79%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : REMY COINTREAU (FR0000130395) – SOPRA STERIA (FR0000050809)

Ventes : AMUNDI SERENITE PEA-IC (FR0010173237) – SANOFI (FR0000120578)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Quote part des titres éligibles PEA :

PEA	Min	Moyenne	Max	31/03/2025
Value	77.75	83.10	88.26	88.41

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.

- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	153 791 547,19	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	153 791 547,19	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	153 791 547,19	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 241 972,14	-
Comptes financiers	9 260 261,47	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	11 502 233,61	-
Total Actif I + II	165 293 780,80	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	163 964 877,27	-
Report à nouveau sur revenu net	2,87	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	10,43	-
Résultat net de l'exercice	-1 200 948,51	-
Capitaux propres I	162 763 942,06	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 529 838,74	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	2 529 838,74	-
Total Passifs: I + II + III + IV	165 293 780,80	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	14 495 355,77	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	588 745,88	-
Sous-total Produits sur opérations financières	15 084 101,65	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-78,34	-
Sous-total charges sur opérations financières	-78,34	-
Total Revenus financiers nets (A)	15 084 023,31	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 823 060,67	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-5 270,90	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-4 828 331,57	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	10 255 691,74	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-6 613 903,04	-
Sous-total revenus nets I = C + D	3 641 788,70	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-11 939 561,64	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 460 162,88	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-13 399 724,52	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	3 937 680,33	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-9 462 044,19	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-12 241 231,89	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	135,69	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-12 241 096,20	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	16 860 403,18	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	4 619 306,98	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-1 200 948,51	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUEUR VALUE EURO est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone euro et avec référence à un indice MSCI EMU NET RETURN EUR. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé dividendes réinvestis.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	162 763 942,06	429 054 261,56	526 305 887,18	500 648 309,65	387 396 917,12

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action A					
FR0011360700					
Nombre de parts ou actions	498 508,157	989 577,922	1 386 469,763	1 502 841,926	1 172 214,029
Valeur liquidative unitaire	217,50	220,09	201,82	186,36	188,12
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-8,73	14,63	10,14	2,03	18,98

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action B					
FR0014001OV9					
Nombre de parts ou actions	1	1	1 271,454	1	1
Valeur liquidative unitaire	118,46	118,49	107,3	98,12	98,57
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-3,40	9,35	6,31	1,61	6,48

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action D					
FR0011404425					
Nombre de parts ou actions	1 305,497	2 423,081	2 132,104	86 869,788	59 898,90
Valeur liquidative unitaire	147,20	160,91	155,87	162,55	163,89
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	2,70	8,83	6,34	2,55	15,97
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	2,21	1,99	-	0,56
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-8,53	-	-	-0,78	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action G					
FR0007070883					
Nombre de parts ou actions	1 932,708	3 894,764	17 355,493	10 521,228	7 243,706
Valeur liquidative unitaire	4 660,80	4 680,9	4 255,42	3 894,48	3 922,55
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-153,10	347,43	247,48	51,13	427,96

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action I					
FR0014001ML4					
Nombre de parts ou actions	34 869,512	149 261,753	148 105,912	157 032,96	121 499,355
Valeur liquidative unitaire	1 294,45	1 290,56	1 162,35	1 053,76	1 058,82
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-33,46	106,49	77,31	16,38	115,38

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	429 054 261,56	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	38 463 546,94	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-289 350 817,15	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	10 255 691,74	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-13 399 724,52	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-12 241 096,20	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3 587,31	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-14 333,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	162 763 942,06	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0011360700	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	53 600,036	11 451 251,53
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-544 669,801	-113 296 573,05
Solde net des souscriptions/rachats	-491 069,765	-101 845 321,52
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action B

FR0014001OV9	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Action B		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action D

FR0011404425	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	38,964	5 499,14
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 156,548	-172 186,16
Solde net des souscriptions/rachats	-1 117,584	-166 687,02
Action D		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action G

FR0007070883	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	646,098	2 962 286,24
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 608,154	-11 736 201,92
Solde net des souscriptions/rachats	-1 962,056	-8 773 915,68

Action G

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Action I

FR0014001ML4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	18 697,043	24 044 510,03
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-133 089,284	-164 145 856,02
Solde net des souscriptions/rachats	-114 392,241	-140 101 345,99

Action I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011360700	Action A	Capitalisable	EUR	108 426 534,36	498 508,157	217,50
FR0014001OV9	Action B	Capitalisable	EUR	118,46	1	118,46
FR0011404425	Action D	Distribution et/ou report	EUR	192 170,76	1 305,497	147,20
FR0007070883	Action G	Capitalisable	EUR	9 007 980,54	1 932,708	4 660,80
FR0014001ML4	Action I	Capitalisable	EUR	45 137 137,94	34 869,512	1 294,45

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Royaume-Uni +/-	Irlande +/-	Pays-Bas +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	153 791,55	75 938,57	27 161,29	9 888,66	9 530,17	8 566,99
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	153 791,55	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 260,26	-	-	-	9 260,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	9 260,26

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 260,26	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 260,26	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP +/-	USD +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	9 888,66	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	257,46	51,84	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-257,46	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	9 888,66	51,84	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	208 927,65
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	129 695,96
Ventes à règlement différé	1 645 886,10
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Achats règlements différés de devises	257 462,43
Total des créances	2 241 972,14
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-71 852,19
Achats à règlement différé	-2 045 609,75
Frais de gestion	-142 020,45
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-12 565,80
Ventes règlements différés de devises	-257 790,55
Total des dettes	-2 529 838,74
Total des créances et dettes	-287 866,60

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action B 1,55 % TTC maximum
		Action D 2,392 % TTC maximum
		Action G 1,50 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action B Néant
		Action D Néant
		Action G Néant
		Action I Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation sera supérieure à un an : du 12 février 2023 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EMU NET RETURN EUR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

			l'année	à compenser de l'année précédente		à compenser sur l'année suivante		surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0011360700	31/03/2025
Frais fixes	3 746 092,97
Frais fixes en % actuel	2,25
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action B

FR00140010V9	31/03/2025
Frais fixes	1,27
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action D

FR0011404425	31/03/2025
Frais fixes	6 104,02
Frais fixes en % actuel	2,39
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action G

FR0007070883	31/03/2025
Frais fixes	187 864,71
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0014001ML4	31/03/2025
Frais fixes	888 268,60
Frais fixes en % actuel	0,71
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	3 641 788,70	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 641 788,70	-
Report à nouveau	2,87	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 641 791,57	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0011360700	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 959 074,62	-
Total	1 959 074,62	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action B

FR0014001OV9	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,45	-
Total	3,45	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action D

FR0011404425	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	3 524,84	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	12,91	-
Capitalisation	-	-
Total	3 537,75	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 305,497	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,70	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0007070883	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	227 336,40	-
Total	227 336,40	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0014001ML4	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 451 839,35	-
Total	1 451 839,35	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-9 462 044,19	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-9 462 044,19	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	10,43	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-9 462 033,76	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0011360700	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-6 309 008,23	-
Total	-6 309 008,23	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action B

FR0014001OV9	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-6,85	-
Total	-6,85	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action D

FR0011404425	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-11 145,65	-
Total	-11 145,65	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action G

FR0007070883	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-523 240,69	-
Total	-523 240,69	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0014001ML4	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-2 618 632,34	-
Total	-2 618 632,34	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			153 791 547,19	94,49
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			153 791 547,19	94,49
Activités minières générales			1 046 258,17	0,64
RIO TINTO PLC	GBP	19 100	1 046 258,17	0,64
Agriculture et pêche			7 134 412,50	4,38
ORIGIN ENTERPRISES	EUR	2 283 012	7 134 412,50	4,38
Ameublement			2 397 466,85	1,47
HEADLAM GROUP	GBP	2 334 157	2 397 466,85	1,47
Audiovisuel et divertissements			12 646 507,04	7,77
ITV	GBP	5 117 622	4 819 411,37	2,96
RTL GROUP EUR	EUR	169 488	5 915 131,20	3,63
TF1	EUR	213 151	1 911 964,47	1,18
Automobiles			3 526 439,80	2,17
BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	EUR	51 182	3 526 439,80	2,17
Banques			20 391 392,55	12,53
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA	EUR	260 237	1 900 250,57	1,17
BANCO SANTANDER SA	EUR	1 266 499	7 847 227,80	4,82
BNP PARIBAS	EUR	101 879	7 835 513,89	4,81
BPER BANCA SPA	EUR	164 060	1 182 872,60	0,73
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	155 743	1 625 527,69	1,00
Brasseurs			4 361 277,90	2,68
HEINEKEN HOLDING NV	EUR	65 191	4 361 277,90	2,68
Ciment			5 741 691,90	3,53
CEMENTS VICAT SA	EUR	115 527	5 741 691,90	3,53
Construction individuelle			2 331 775,20	1,43
KAUFMAN & BROAD	EUR	72 528	2 331 775,20	1,43
Conteneurs et emballages			4 436 850,15	2,73
GROUPE GUILLIN SA	EUR	167 113	4 436 850,15	2,73
Détaillants et grossistes Alimentation			1 970 110,00	1,21
COLRUYT GROUP NV	EUR	51 845	1 970 110,00	1,21
Distillateurs et viticulteurs			3 798 778,98	2,33
REMY COINTREAU	EUR	88 057	3 798 778,98	2,33
Équipements médicaux			5 683 588,20	3,49
DRAEGERWERK AG	EUR	108 881	5 683 588,20	3,49

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Expert en finance			5 938 898,40	3,65
JOST WERKE AG	EUR	113 772	5 938 898,40	3,65
Habillement et accessoires			2 533 317,48	1,56
KERING	EUR	13 269	2 533 317,48	1,56
Hôtels			2 395 755,90	1,47
DALATA HOTEL	EUR	461 610	2 395 755,90	1,47
Ingénierie industrielle			2 115 142,22	1,30
BIESSE	EUR	325 657	2 115 142,22	1,30
Internet			5 318 206,47	3,27
UNITED INTERNET AG & CO KGAA	EUR	280 053	5 318 206,47	3,27
Logiciels			2 222 844,65	1,37
EQUASENS	EUR	68 081	2 222 844,65	1,37
Matériaux et accessoires de construction			1 452 861,60	0,89
STO AG VORZ. PFD	EUR	11 476	1 452 861,60	0,89
Organisme formation professionnel et de placement			5 592 152,00	3,44
SYNERGIE	EUR	180 392	5 592 152,00	3,44
Pharmacie			2 391 294,08	1,47
IPSEN	EUR	7 700	819 280,00	0,50
SANOFI	EUR	15 424	1 572 014,08	0,97
Pièces détachées d'automobiles			3 618 921,58	2,22
AKWEL SA	EUR	519 214	3 618 921,58	2,22
Produits alimentaires			5 206 829,10	3,20
DANONE SA	EUR	41 609	2 947 581,56	1,81
SOCIETE LDC SA	EUR	30 518	2 259 247,54	1,39
Produits ménagers durables			3 001 338,45	1,84
HENKEL KGAA	EUR	45 099	3 001 338,45	1,84
Produits ménagers non durables			3 096 070,80	1,90
BIC	EUR	49 458	3 096 070,80	1,90
Réassurance			3 084 619,12	1,90
SCOR SE ACT PROV	EUR	115 876	3 084 619,12	1,90
Services d'appui professionnels			4 118 966,72	2,53
TELEPERFORMANCE SE	EUR	44 539	4 118 966,72	2,53
Services informatiques			12 137 008,80	7,46
ALTEN	EUR	62 827	5 623 016,50	3,45
AUBAY	EUR	62 704	3 009 792,00	1,85
INFOTEL	EUR	38 651	1 719 969,50	1,06
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	10 428	1 784 230,80	1,10
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			7 655 095,58	4,70
ENI SPA	EUR	124 152	1 775 125,30	1,09
TOTAL ENERGIES SE	EUR	98 558	5 879 970,28	3,61

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Télécommunications filaires			2 239 960,80	1,38
1&1 DRILLISCH AKTIENGESELLCHAFT	EUR	147 560	2 239 960,80	1,38
Véhicules commerciaux et camions			4 205 714,20	2,58
BREMBO NV	EUR	533 314	4 205 714,20	2,58
Total			153 791 547,19	94,49

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	153 791 547,19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	11 502 233,61
Autres passifs (-)	-2 529 838,74
Total = actif net	162 763 942,06

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom right portion of the page, creating a sense of movement and depth.

ECHIQUIER VALUE EURO

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	406 303 075,31	490 703 008,57
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	385 895 661,21	481 294 238,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 407 414,10	9 363 370,50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	45 400,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 797 789,72	6 410 515,26
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 797 789,72	6 410 515,26
Comptes financiers	19 325 507,99	33 143 039,54
Liquidités	19 325 507,99	33 143 039,54
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	431 426 373,02	530 256 563,37

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	397 299 531,44	496 473 458,63
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	20,12	15,89
• Report à nouveau	15,28	8,00
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	22 944 112,25	20 735 195,62
• Résultat de l'exercice	8 810 582,47	9 097 209,04
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	429 054 261,56	526 305 887,18
Instruments financiers	-	45 400,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	45 400,00
Autres opérations	-	-
Dettes	2 372 111,46	3 905 268,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 372 111,46	3 905 268,44
Comptes financiers	-	7,75
Concours bancaires courants	-	7,75
Emprunts	-	-
Total du passif	431 426 373,02	530 256 563,37

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	2 556 600,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	783 768,34	137 374,55
• Produits sur actions et valeurs assimilées	17 727 946,58	17 121 427,81
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	18 511 714,92	17 258 802,36
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 703,46	-65 311,40
• Autres charges financières	-4 137,95	-3 292,87
Total (II)	-6 841,41	-68 604,27
Résultat sur opérations financières (I - II)	18 504 873,51	17 190 198,09
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 164 870,06	-8 141 258,19
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	11 340 003,45	9 048 939,90
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 529 420,98	48 269,14
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	8 810 582,47	9 097 209,04

Exercice

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en

nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,25 % TTC maximum
		Action B 1,55 % TTC maximum
		Action D 2,392 % TTC maximum
		Action G 1,50 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)

Essex Fund

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	0,40 % TTC maximum pour les actions
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action B Néant
		Action D Néant
		Action G Néant
		Action I Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, la première période d'observation sera supérieure à un an : du 12 février 2023 au 31 mars 2025.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EMU NET RETURN EUR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes. La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Espresso

	Performances OPC	Performance Index	Performance relative constatée sur	Sous-performance	Performance relative nette	Sous-performance	Commission de surperformance	Calcul de la commission de
			l'année	à compenser de l'année précédente		à compenser sur l'année suivante		surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	5%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	5%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	5%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation

s
e
x
e
r
c
i
c
e

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action B	Capitalisation	Capitalisation
Action D	Distribution et/ou report	Distribution et/ou report
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation



	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	526 305 887,18	500 648 309,65
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	87 901 191,44	217 812 516,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-225 419 139,42	-225 957 368,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	48 060 454,53	42 935 588,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 982 664,72	-19 891 048,23
Plus-values réalisées sur contrats financiers	129 300,00	826 250,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-186 950,00	-418 865,00
Frais de transaction	-2 904 456,15	-2 971 310,37
Différences de change	909 220,55	-1 235 555,93
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 872 910,99	7 224 209,65
- Différence d'estimation exercice N	1 472 231,00	-400 679,99
- Différence d'estimation exercice N-1	-400 679,99	-7 624 889,64
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	45 400,00	-59 600,00
- Différence d'estimation exercice N	-	-45 400,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-45 400,00	14 200,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-12 859,84	-1 607 574,02
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 036,45	-48 604,73
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 340 003,45	9 048 939,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	429 054 261,56	526 305 887,18

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	19 325 507,99
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	19 325 507,99	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	33 904 392,65	8 952 333,66	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	386 254,38	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	300 297,27	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 797 789,72
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	5 193 448,83
Achats règlements différés	299 908,44
Coupons à recevoir	194 669,58
Souscriptions à recevoir	109 762,87
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 372 111,46
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	1 093 274,09
Rachat à payer	856 765,55
Ventes règlements différés	300 297,27
Frais provisionnés	90 842,30
Provisions pour frais de recherche	30 932,25
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action B / FR0014001OV9	-	-	1 270,454	139 229,05
Action G / FR0007070883	1 116,537	4 886 595,40	14 577,266	64 526 700,35
Action A / FR0011360700	120 464,17	25 000 200,94	517 356,011	105 780 200,72
Action D / FR0011404425	1 053,925	162 486,47	762,948	117 633,69
Action I / FR0014001ML4	46 999,146	57 851 908,63	45 843,305	54 855 375,61
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR0014001OV9		-		-
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action I / FR0014001ML4		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR0014001OV9		-		-
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action I / FR0014001ML4		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action B / FR0014001OV9		-		-
Action G / FR0007070883		-		-
Action A / FR0011360700		-		-
Action D / FR0011404425		-		-
Action I / FR0014001ML4		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action B / FR0014001OV9	1,53
Action G / FR0007070883	1,50
Action A / FR0011360700	2,37
Action D / FR0011404425	2,38
Action I / FR0014001ML4	0,55

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action B / FR0014001OV9	-	-
Action G / FR0007070883	-	-
Action A / FR0011360700	-	85,09
Action D / FR0011404425	-	-
Action I / FR0014001ML4	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -
- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -
- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	15,28	8,00
Résultat	8 810 582,47	9 097 209,04
Total	8 810 597,75	9 097 217,04

Action B / FR0014001OV9	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,93	2 689,72
Total	2,93	2 689,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0007070883	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	378 275,57	1 386 533,81
Total	378 275,57	1 386 533,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action A / FR0011360700	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 788 374,74	3 015 135,76
Total	2 788 374,74	3 015 135,76
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action D / FR0011404425	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	5 355,01	4 242,89
Report à nouveau de l'exercice	5,10	13,47
Capitalisation	-	-
Total	5 360,11	4 256,36
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	2 423,081	2 132,104
Distribution unitaire	2,21	1,99
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0014001ML4	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 638 584,40	4 688 601,39
Total	5 638 584,40	4 688 601,39
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	20,12	15,89
Plus et moins-values nettes de l'exercice	22 944 112,25	20 735 195,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	22 944 132,37	20 735 211,51

Action B / FR0014001OV9	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6,42	5 334,16
Total	6,42	5 334,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0007070883	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	974 893,06	2 908 727,15
Total	974 893,06	2 908 727,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action A / FR0011360700	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	11 690 273,43	11 045 405,72
Total	11 690 273,43	11 045 405,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action D / FR0011404425	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	21 395,80	13 517,54
Plus et moins-values nettes non distribuées	19,23	17,67
Capitalisation	-	-
Total	21 415,03	13 535,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	2 423,081	2 132,104
Distribution unitaire	8,83	6,34

Action I / FR0014001ML4	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 257 544,43	6 762 209,27
Total	10 257 544,43	6 762 209,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 avril 2002.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	429 054 261,56	526 305 887,18	500 648 309,65	387 396 917,12	257 511 418,72

Action B / FR0014001OV9	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	1	1 271,454	1	1	-
Valeur liquidative	118,49	107,3	98,12	98,57	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	9,35	6,31	1,61	6,48	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0007070883	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	3 894,764	17 355,493	10 521,228	7 243,706	16 424,808
Valeur liquidative	4 680,9	4 255,42	3 894,48	3 922,55	3 232,11
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	347,43	247,48	51,13	427,96	-218,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHQUIER VALUE EURO

Action A / FR0011360700		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	989 577,922	1 386 469,763	1 502 841,926	1 172 214,029	1 219 127,793
Valeur liquidative	220,09	201,82	186,36	188,12	156,39
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	14,63	10,14	2,03	18,98	-11,85

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action D / FR0011404425		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	2 423,081	2 132,104	86 869,788	59 898,90	100 953,480
Valeur liquidative	160,91	155,87	162,55	163,89	136,25
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	8,83	6,34	2,55	15,97	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,21	1,99	-	0,56	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-0,78	-	-10,34

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHQUIER VALUE EURO

Action I / FR0014001ML4		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	149 261,753	148 105,912	157 032,96	121 499,355	-
Valeur liquidative	1 290,56	1 162,35	1 053,76	1 058,82	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	106,49	77,31	16,38	115,38	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	67 560,00	3 012 500,40	EUR	0,70
FR0000053027	AKWEL SA	PROPRE	530 548,00	7 809 666,56	EUR	1,82
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	68 670,00	9 284 184,00	EUR	2,16
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	137 161,00	5 582 452,70	EUR	1,30
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	3 169 982,00	14 333 073,61	EUR	3,34
DE0005190037	BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	PROPRE	46 208,00	4 593 075,20	EUR	1,07
FR0000120966	BIC	PROPRE	102 835,00	6 807 677,00	EUR	1,59
IT0003097257	BIESSE	PROPRE	510 715,00	6 332 866,00	EUR	1,48
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	235 785,00	15 528 800,10	EUR	3,62
FR0000063935	BONDUELLE SA	PROPRE	676 625,00	5 081 453,75	EUR	1,18
IT0005252728	BREMBO SPA CURNEO	PROPRE	734 220,00	8 715 191,40	EUR	2,03
FR0000031775	CIMENTS VICAT SA	PROPRE	291 195,00	10 643 177,25	EUR	2,48
BE0974256852	COLRUYT GROUP NV	PROPRE	159 430,00	6 826 792,60	EUR	1,59
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	212 108,00	14 190 025,20	EUR	3,31
IE00BJMZDW83	DALATA HOTEL	PROPRE	1 679 796,00	7 567 480,98	EUR	1,76
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	133 885,00	8 018 372,65	EUR	1,87
DE000PAG9113	DR PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT PREFERRED STOCK	PROPRE	49 870,00	4 602 003,60	EUR	1,07
DE0005550602	DRAEGERWERK AG	PROPRE	150 253,00	6 806 460,90	EUR	1,59
DE0005550636	DRAEGERWERK AG CO KGAA	PROPRE	24 920,00	1 268 428,00	EUR	0,30
DE0005565204	DUERR	PROPRE	188 140,00	4 029 958,80	EUR	0,94
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	87 117,00	4 469 102,10	EUR	1,04
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	113 000,00	4 666 900,00	EUR	1,09
BE0003820371	EVS BROADCAST EQUIPMENT	PROPRE	160 510,00	5 353 008,50	EUR	1,25
FR0012819381	GROUPE GUILLIN SA	PROPRE	218 193,00	6 382 145,25	EUR	1,49
GB0004170089	HEADLAM GROUP	PROPRE	2 515 745,00	5 180 912,21	GBP	1,21

ECHQUIER VALUE EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	95 209,00	7 121 633,20	EUR	1,66
DE0006048408	HENKEL KGAA	PROPRE	90 366,00	6 032 834,16	EUR	1,41
DE0006083405	HORNBACH HOLDING AG	PROPRE	79 864,00	5 949 868,00	EUR	1,39
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	133 480,00	4 215 298,40	EUR	0,98
GB0033986497	ITV	PROPRE	14 751 342,00	12 755 659,49	GBP	2,97
DE000JST4000	JOST WERKE AG	PROPRE	160 953,00	7 661 362,80	EUR	1,79
FR0000121485	KERING	PROPRE	10 615,00	3 888 805,25	EUR	0,91
FR0013204336	LDC SA	PROPRE	38 227,00	5 198 872,00	EUR	1,21
DE000A1H8BV3	NORMA GROUP N	PROPRE	679 039,00	11 699 841,97	EUR	2,73
IE00B1WV4493	ORIGIN ENTERPRISES	PROPRE	3 000 242,00	9 450 762,30	EUR	2,20
GB0030232317	PAGE GROUP PLC SHS	PROPRE	1 193 785,00	6 266 316,61	GBP	1,46
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	1 606 178,00	12 043 122,64	EUR	2,81
LU0061462528	RTL GROUP	PROPRE	454 240,00	14 208 627,20	EUR	3,31
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	96 129,00	8 743 893,84	EUR	2,04
AT0000946652	SCHOELLER-BLECKMANN OILFIELD E	PROPRE	34 024,00	1 507 263,20	EUR	0,35
LU0088087324	SES GLOBAL FDR	PROPRE	1 422 630,00	8 791 853,40	EUR	2,05
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	22 678,00	5 088 943,20	EUR	1,19
FR0000032658	SYNERGIE	PROPRE	31 529,00	1 005 775,10	EUR	0,23
DE0007446007	TAKKT AG	PROPRE	526 083,00	7 038 990,54	EUR	1,64
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	77 333,00	6 966 156,64	EUR	1,62
FR0000054900	TF1	PROPRE	1 324 428,00	11 217 905,16	EUR	2,61
CH0012255144	THE SWATCH GROUP N	PROPRE	212 897,00	8 952 333,66	CHF	2,09
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	263 067,00	16 696 862,49	EUR	3,89
DE0005089031	UNITED INTERNET AG & CO KGAA	PROPRE	581 901,00	12 138 454,86	EUR	2,83
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	47 220,00	4 467 012,00	EUR	1,04
JE00B8KF9B49	WPP PLC	PROPRE	1 100 199,00	9 701 504,34	GBP	2,26
Total Action				385 895 661,21		89,94
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	1 790,00	20 407 414,10	EUR	4,76
Total O.P.C.V.M.				20 407 414,10		4,76
Total Valeurs mobilières				406 303 075,31		94,70

ECHIQUIER VALUE EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidités</i>						
<i>AUTRES</i>						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-30 932,25	-30 932,25	EUR	-0,01
<i>Total AUTRES</i>				-30 932,25		-0,01
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-856 765,55	-856 765,55	EUR	-0,20
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 093 274,09	-1 093 274,09	EUR	-0,25
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	299 908,44	299 908,44	EUR	0,07
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	19 325 507,99	19 325 507,99	EUR	4,50
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	109 762,87	109 762,87	EUR	0,03
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	4 807 194,45	4 807 194,45	EUR	1,12
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	330 100,72	386 254,38	GBP	0,09
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-256 640,05	-300 297,27	GBP	-0,07
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				22 678 291,22		5,29
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-0,03	-0,03	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 442,60	-4 442,60	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-79 822,52	-79 822,52	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-151,59	-151,59	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 340,47	-6 340,47	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-85,09	-85,09	EUR	-0,00
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-90 842,30		-0,02
<i>Total Liquidités</i>				22 556 516,67		5,26
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	263 067,00	194 669,58	EUR	0,05
<i>Total Action</i>				194 669,58		0,05
<i>Total Coupons</i>				194 669,58		0,05
Total ECHIQUIER VALUE EURO				429 054 261,56		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER VALUE EURO

Identifiant d'entité juridique:
969500E4AYCYJR39AV41

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 40% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pourcentage d'investissement durable	40%

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
BNP PARIBAS	Banques	5.1%	
BANCO SANTANDER	Banques	5.1%	Espagne
ORIGIN ENTERPRISES	Produits de première nécessité	4.5%	Irlande
JOST WERKE	Industrie	3.9%	Allemagne
RTL GROUP	Services de communication	3.9%	Luxembourg
VICAT	Matériaux	3.8%	France
TOTALENERGIES	Energie	3.7%	France
DRAEGERWERK	Soins de santé	3.7%	Allemagne
ALTEN	Technologies de l'information	3.7%	France
SYNERGIE	Industrie	3.6%	France
UNITED INTERNET	Services de communication	3.6%	Allemagne
ITV	Services de communication	3.1%	Royaume-Uni
GROUPE GUILLIN	Matériaux	2.9%	France
HEINEKEN HOLDING	Produits de première nécessité	2.8%	Pays-Bas
BREMBO	Consommation discrétionnaire	2.8%	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

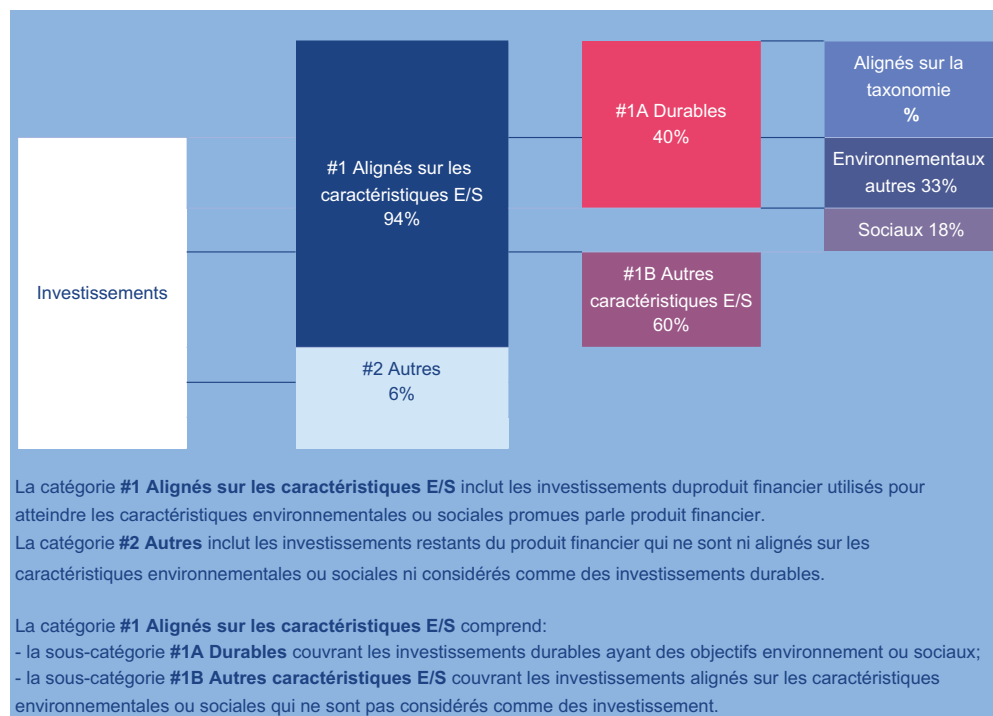
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	13.0%
Energie	4.7%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	12.9%
Matériaux	7.7%
Produits de première nécessité	15.5%
Produits financiers	14.6%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	12.5%
Soins de santé	6.1%
Technologies de l'information	7.2%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

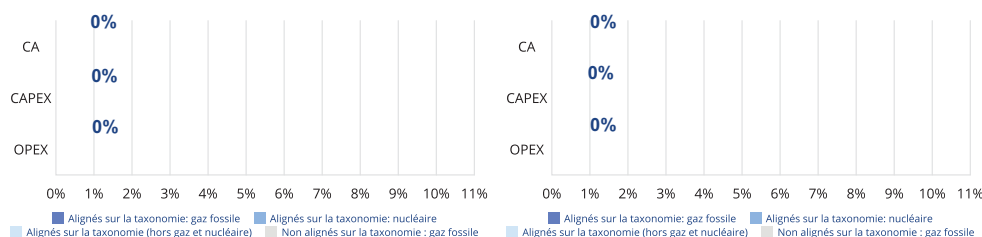
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

33%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

18%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 6% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif : 31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 301 882 146,64

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions G	1,50	% TTC
Actions A	2,392	% TTC
Actions D	2,392	% TTC
Actions I	1,000	% TTC
Actions B	1,550	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,50 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 12 437 994,90

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	718 365,65	110 511,27	187 668,22
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	718 365,65	110 511,27	187 668,22

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(187668.22/12437994.9)*100$$

1,50 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action A : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 165 110 693,53

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	5 502 481,69	2 270 453,41	3 743 370,09
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	85,09	85,09	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	5 502 566,78	2 270 538,50	3 743 370,09

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(3743370.09/165110693.53)*100$$

2,27 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action D : 2,392 % TTC

Fortune moyenne de l'action D pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 253 118,21

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	8 046,31	3 774,05	6 099,53
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	8 046,31	3 774,05	6 099,53

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(6099.53/253118.21)*100$$

2,41 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,000 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 124 080 225,78

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	934 835,81	521 226,37	885 921,56
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	934 835,81	521 226,37	885 921,56

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(885921.56/124080225.78)*100$$

0,71 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action B : 1,550 % TTC

Fortune moyenne de l'action B pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 114,22

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	1 055,03	0,74	1,27
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 055,03	0,74	1,27

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(1.27/114.22)*100$$

1,11 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI a pour objectif de délivrer une performance, après prise en compte des frais courants, supérieure à celle de l'indice de référence composite suivant : 80% €STER CAPITALISE, 20% MSCI EUROPE NR en cherchant à réduire significativement la volatilité des marchés actions.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

L'indice composite utilise l'€STER capitalisé (code Bloomberg : OIESTR). L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

L'administrateur de l'indice, MSCI Europe, MSCI Limited, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment met en œuvre une stratégie d'investissement combinant des investissements en actions et une couverture du risque actions notamment au travers de l'utilisation d'instruments dérivés.

L'exposition nette du portefeuille au marché actions restera à tout moment comprise entre 0 et 40% avec un objectif d'exposition moyenne de 20 %.

Sur la partie investissement actions, la gestion est orientée vers les marchés des actions européennes et notamment sur des grandes valeurs européennes. La gestion se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% de l'actif net.

La gestion d'ECHQUIER ALPHA MAJOR SRI s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres "stock picking" obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Sur la partie couverture, la gestion aura notamment recours aux instruments dérivés (notamment futures) afin de désensibiliser le portefeuille au risque de marché. Il pourra en outre prendre des positions en vue de l'exposer à des secteurs d'activité ou zones géographiques ou caractéristiques de style (valeurs de croissance, valeurs de rendement, valeurs décotées , ...), à des indices en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

Approche ISR mise en oeuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Stoxx Europe Total Market dividendes net réinvestis (en euro) (80%) + MSCI USA Large Cap dividendes nets réinvestis (en euro) (20%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépasser (« la Note Moyenne Améliorée»). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Le compartiment est principalement investi sur les actions de l'Union Européenne. Il pourra par ailleurs investir jusqu'à 25 % hors de l'Union Européenne (toutes zones géographiques mais dans la limite de 10% dans des pays émergents).

Les investissements se feront à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations (supérieures à 10 milliards de capitalisation boursière) et de tous secteurs d'activité. Par ailleurs, le compartiment pourra recourir à des petites et moyennes valeurs européennes (respectivement inférieures à 1 milliard et entre 1 et 10 milliards de capitalisation boursière) dans la limite de 40% des actifs détenus.

En revanche, l'exposition (nette de couverture) aux marchés actions restera à tout moment comprise entre 0 et 40 %.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Cette partie du portefeuille sera gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 2

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change ou d'exposer le portefeuille dans le respect de la stratégie d'investissement.

Les instruments utilisés pourront être :

- des futures,
- des options,
- des opérations de change à terme.

Le risque global est estimé par le calcul de la "Value at Risk (VaR) du portefeuille. Cette méthode est décrite au titre IV. Règles d'investissement.

La limite d'exposition brute (somme des positions acheteuses et vendeuses) du fonds sera limitée à 300% de l'actif. Un complément d'information sur la méthode est décrit au titre V. Risque global.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Impact produits dérivés :

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative de l'OPC serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réserve aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM - risque élevé dû à l'investissement en actions avec toutefois une couverture partielle de ce risque.

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Dominante fiscale :

Le compartiment est éligible au PEA.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 19 mars 2019.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 18 avril 2019.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

La période aura été marquée par l'élection de Donald Trump qui a favorisé une brutale rotation des marchés en faveur des secteurs Value, au détriment des valeurs de Qualité/Croissance en raison des incertitudes liées aux potentielles hausses de droits de douane aux US, et la multiplication des annonces d'augmentation des budgets de défense en Europe en réponse au changement de politique des Etats-Unis vis-à-vis de ses alliés et de l'Ukraine.

Dans ces conditions, ALPHA MAJOR perd 4.43% (-3.80% pour la part I) et sous-performance son indice de référence qui gagne 4.23%.

ALPHA MAJOR a été pénalisé par la sous-performance de la poche longue dans ce contexte de rotation factorielle défavorable à son profil alors que la couverture a eu un impact défavorable dans cette phase de hausse des marchés mais aussi de surperformance des principaux indices shortés dans la couverture vs le MSCI EUROPE.

Sur la poche longue, le fonds sous-jacent MAJOR a souffert d'un effet allocation défavorable. Ce sont, en effet, des secteurs absents ou peu représentés dans le fonds par construction (Défense, Banques, Télécom, Utilities) qui ont tiré la hausse des marchés alors que les secteurs de croissance surpondérés structurellement dans le fonds (Tech, Consommation discrétionnaire, Santé) ont le plus corrigé.

Il a également pâti d'un effet sélection négatif notamment sur la Santé en raison de la contreperformance de NOVO NORDISK, STRAUMANN et COLOPLAST alors que la sélection sur l'Industrie a souffert d'une part de la sous-performance de certains titres en portefeuille comme WOLTERS KLUWER ou SCHNEIDER ELECTRIC et, d'autre part de la sous-pondération du secteur de la Défense qui était exclu du fonds pour raisons ESG jusqu'au 1er janvier 2025. Nous avons créé une position en THALES au cours du premier trimestre. Cependant, l'absence de titres comme RHEINMETALL (+156% sur la période), ROLLS-ROYCE (+79%) ou LEONARDO (+95%) a été très défavorable. La sélection sur les Financières, malgré la surperformance d'ALLIANZ, a été fortement pénalisée par l'absence de banques. En revanche, la sélection sur la consommation discrétionnaire a été très positive grâce aux bons résultats de COMPASS, AMADEUS et INDITEX et à notre sous-pondération sur le luxe et l'automobile qui ont souffert respectivement de la détérioration de la consommation chinoise et de la baisse des volumes mondiaux. Dans ce contexte, notre sélection d'HERMES et FERRARI, entreprises qui ont surperformé leur secteur grâce à un profil plus résilient, a également été favorable. De même, la sélection sur les Services de communication a été portée par l'excellente performance de SPOTIFY.

En ce qui concerne la couverture, l'exposition « short » DAX (+19.9%), EUROSTOXX 50 (+3.2%) et SWISS MKT (+7.4%) a été très défavorable dans un contexte de hausse des marchés, accentuée par la surperformance de certains de ces indices vs le MSCI EUROPE (+4.1euros%). En revanche, l'exposition « Long » Eurostoxx 50 Bank (+33.7% sur la période) a été très positive mais n'a pas été suffisante pour compenser l'impact du short et l'absence d'alpha créé par la poche actions.

Sur la période, nous avons maintenu une exposition nette moyenne aux actions d'environ 20% et nous avons sensiblement réduit le short DAX pour prendre en compte un potentiel de relance budgétaire important en Allemagne et renforcé le Long Eurostoxx Bank. Cependant, notre couverture n'est pas parfaite notamment en cas de violente rotation avec de fortes dispersions de performance entre les secteurs, ce qui a été le cas depuis le début de l'année 2025.

Les hausses des droits de douanes et la politique commerciale instable de Trump devraient avoir un impact négatif sur la confiance des ménages et des industriels américains et augmentent les risques de récession de la première puissance économique mondiale. A court terme, la politique monétaire de la BCE sera plus accommodante que celle de la FED, nourries par une baisse de l'inflation qui est bien engagée en Europe alors que les tarifs pourraient limiter le recul de l'inflation aux Etats-Unis.

Face à cet environnement, nous avons renforcé le profil défensif sur la poche longue en renforçant des secteurs résilients comme les ingrédients, la consommation de base ou l'assurance, et en réduisant notre exposition aux US et en maintenant une forte exposition aux sociétés à revenus visibles et récurrents à même de résister à une contraction du cycle et à répercuter grâce à leur pricing power, les impacts inflationnistes liés aux droits de douanes de Trump. Dans cette optique, nous avons créé une ligne en GIVAUDAN dans le secteur des ingrédients, en MUNICH RE dans la réassurance et renforcé des titres défensifs comme ALLIANZ, RELX, ASTRAZENECA ou L'OREAL. Nous avons également constitué une ligne en THALES pour profiter de l'augmentation des budgets de Défense en Europe. A l'inverse nous avons soldé nos positions en PERNOD RICARD, UMG et SPOTIFY.

Sur la couverture, nous pilotons l'exposition nette et avons maintenu une exposition longue aux banques, secteur qui devrait continuer à bénéficier d'un contexte de taux durablement plus élevés qu'avant la crise du covid.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performance fonds	Performance indice
FR0013406691	Echiquier Alpha Major SRI A	-4,43%	4,23%
FR0013406709	Echiquier Alpha Major SRI I	-3,80%	4,23%
FR0013406717	Echiquier Alpha Major SRI G	-3,95%	4,23%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : SAP (DE0007164600) – SCHNEIDER ELECTRIC (FR0000121972)

Ventes : NOVO NORDISK (DK0062498333) – SPOTIFY (LU1778762911)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées
- Votre OPC est labellisé ISR.

Quote part des titres éligibles PEA :

Ratio PEA	Min	Moyenne	Max	31/03/2025
Alpha Major	59.59	77.21	79.52	77,32

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM en VaR Absolue.

VaR 95% 5 jours	MIN	MOYENNE	MAX	31/03/2025
Alpha Major	-1.48%	-1.26%	-1.14%	-1.46%

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : Article 8 – voir annexes.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	43 494 826,76	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	43 494 826,76	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	1 622 923,09	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	45 117 749,85	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 892 269,63	-
Comptes financiers	1 730 183,57	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 622 453,20	-
Total Actif I + II	48 740 203,05	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	49 207 340,53	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-2 137 670,05	-
Capitaux propres I	47 069 670,48	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1 622 923,09	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	1 622 923,09	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	46 702,47	-
Concours bancaires	907,01	-
Sous-total autres passifs IV	47 609,48	-
Total Passifs: I + II + III + IV	48 740 203,05	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 143 222,99	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	151 798,97	-
Sous-total Produits sur opérations financières	1 295 021,96	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-431,70	-
Sous-total charges sur opérations financières	-431,70	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 294 590,26	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 118 455,67	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-1 165,29	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 119 620,96	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	174 969,30	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-106 300,94	-
Sous-total revenus nets I = C + D	68 668,36	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	8 766 015,35	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-382 950,85	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	8 383 064,50	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-4 123 634,66	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	4 259 429,84	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-11 237 314,24	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	516,52	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-11 236 797,72	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	4 771 029,47	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-6 465 768,25	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-2 137 670,05	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI a pour objectif de délivrer une performance, après prise en compte des frais courants, supérieure à celle de l'indice de référence composite suivant : 80% €STER CAPITALISE, 20% MSCI EUROPE NR en cherchant à réduire significativement la volatilité des marchés actions.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
Actif net total	47 069 670,48	94 025 714,89	119 330 313,19	128 065 523,52	148 782 341,92

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION A					
FR0013406691					
Nombre de parts ou actions	387 731,889	701 633,246	1 064 670,489	1 015 844,702	1 121 027,644
Valeur liquidative unitaire	103,05	107,83	101,47	111,50	117,65
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	9,38	-5,72	-10,35	5,16	-3,67

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION G

FR0013406717

Nombre de parts ou actions	20 039,644	55 258,977	68 648,745	67 619,292	74 018,688
Valeur liquidative unitaire	107,21	111,62	104,32	113,72	119,75
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	10,29	-5,17	-9,77	5,48	-2,94

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION I

FR0013406709

Nombre de parts ou actions	4 579,33	10 827,632	3 929,587	6 213,738	6 676,723
Valeur liquidative unitaire	1 083,70	1 126,54	1 050,69	1 142,49	1 202,31
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	105,70	-49,92	-95,75	55,83	-29,06

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020- 07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :extraction à 12 h
 - Amérique :extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
 - France :extraction à 18 h

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	94 025 714,89	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	9 135 921,37	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-53 413 201,86	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	174 969,30	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 383 064,50	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-11 236 797,72	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	47 069 670,48	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

ACTION A

FR0013406691	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	67 697,34	7 394 152,73
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-381 598,697	-40 856 276,03
Solde net des souscriptions/rachats	-313 901,357	-33 462 123,30
ACTION A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION G

FR0013406717	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 630,755	411 080,42
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-38 850,088	-4 273 072,60
Solde net des souscriptions/rachats	-35 219,333	-3 861 992,18
ACTION G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION I

FR0013406709	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 138,54	1 330 688,22
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 386,842	-8 283 853,23
Solde net des souscriptions/rachats	-6 248,302	-6 953 165,01
ACTION I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013406691	ACTION A	Capitalisable	EUR	39 958 403,05	387 731,889	103,05
FR0013406717	ACTION G	Capitalisable	EUR	2 148 630,85	20 039,644	107,21
FR0013406709	ACTION I	Capitalisable	EUR	4 962 636,58	4 579,33	1 083,70

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Allemagne+/-	Pays-Bas+/-	Royaume-Uni +/-	Danemark+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	43 494,83	10 488,44	7 669,88	5 333,09	4 500,52	3 715,67
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-33 733,63	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	9 761,20	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 730,19	-	-	-	1 730,19
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,91	-	-	-	-0,91
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	1 729,28

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 730,19	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,91	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 729,28	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	DKK+/-	USD+/-	SEK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 045,16	3 715,67	3 630,20	2 166,28	1 555,89
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	11,29	-	-	-
Comptes financiers	-	0,09	-	0,07	117,41
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-166,11
Comptes financiers	-0,91	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-6 322,11
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	4 044,25	3 727,05	3 630,20	2 166,35	-4 814,92

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.03.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	11 291,13
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	1 880 978,50
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	1 892 269,63
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-9 277,03
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-32 794,81
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-4 630,63
Total des dettes	-46 702,47
Total des créances et dettes	1 845 567,16

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,40 % TTC maximum
		Action G 0,90 % TTC maximum
		Action I 0,75 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A, G et I 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance des son indice de référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

80% €STER CAPITALISE + 20% MSCI EUROPE NR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15%TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC.

La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestio perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sousperformance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

ACTION A

FR0013406691	31.03.2025
Frais fixes	987 395,87
Frais fixes en % actuel	1,40
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION G

FR0013406717	31.03.2025
Frais fixes	46 142,17
Frais fixes en % actuel	0,90
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION I

FR0013406709	31.03.2025
Frais fixes	85 925,40
Frais fixes en % actuel	0,75
Frais variables	157,52
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	68 668,36	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	68 668,36	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	68 668,36	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0013406691	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	19 639,85	-
Total	19 639,85	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013406717	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	12 458,07	-
Total	12 458,07	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013406709	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	36 570,44	-
Total	36 570,44	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 259 429,84	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 259 429,84	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 259 429,84	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0013406691	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 617 968,14	-
Total	3 617 968,14	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013406717	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	193 938,45	-
Total	193 938,45	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013406709	31.03.2025	*28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	447 523,25	-
Total	447 523,25	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			43 494 826,76	92,41
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 494 826,76	92,41
Assurance services complets			2 437 588,30	5,18
ALLIANZ SE-NOM	EUR	6 923	2 437 588,30	5,18
Automobiles			763 221,20	1,62
FERRARI NV	EUR	1 946	763 221,20	1,62
Biotechnologie			919 814,57	1,96
NOVO NORDISK AS	DKK	14 607	919 814,57	1,96
Chimie de spécialité			1 879 375,35	3,99
GIVAUDAN N	CHF	70	277 950,86	0,59
LINDE PLC	USD	3 720	1 601 424,49	3,40
Composants électriques			1 865 137,50	3,96
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	8 850	1 865 137,50	3,96
Composants et équipements électriques			1 766 461,84	3,75
LEGRAND	EUR	18 166	1 766 461,84	3,75
Défense			1 080 394,40	2,30
THALES SA	EUR	4 399	1 080 394,40	2,30
Distributeurs Habillement			1 706 491,15	3,63
INDITEX	EUR	37 219	1 706 491,15	3,63
Édition			3 124 902,40	6,64
RELX PLC	EUR	31 355	1 451 109,40	3,08
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	11 660	1 673 793,00	3,56
Équipements de technologie de production			2 896 074,00	6,15
ASML HOLDING N.V.	EUR	4 779	2 896 074,00	6,15
Expert en finance			1 437 273,35	3,05
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	10 501	1 437 273,35	3,05
Fournitures médicales			3 074 416,58	6,53
COLOPLAST B	DKK	8 116	786 731,79	1,67
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	6 568	1 743 147,20	3,70
STRAUMANN HOLDING LTD	CHF	4 916	544 537,59	1,16
Gestionnaires d'actifs			733 400,94	1,56
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	563	733 400,94	1,56
Habillement et accessoires			2 124 503,50	4,51
HERMES INTERNATIONAL	EUR	401	966 811,00	2,05
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	2 025	1 157 692,50	2,46

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Logiciels			3 670 561,54	7,80
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	32 111	1 121 958,34	2,38
SAP SE	EUR	10 428	2 548 603,20	5,42
Matériaux et accessoires de construction			1 006 734,57	2,14
ASSA ABLOY AB	SEK	36 464	1 006 734,57	2,14
Outillage: construction et manutention			1 159 550,04	2,46
EPIROC AB	SEK	62 633	1 159 550,04	2,46
Pharmacie			1 662 554,03	3,53
ASTRAZENECA PLC	GBP	4 371	587 505,33	1,25
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	21 670	1 075 048,70	2,28
Produits de beauté			786 840,75	1,67
LOREAL SA	EUR	2 295	786 840,75	1,67
Réassurance			551 532,80	1,17
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	947	551 532,80	1,17
Restaurants et bars			1 024 627,21	2,18
COMPASS GROUP PLC	GBP	33 604	1 024 627,21	2,18
Semi conducteurs			1 057 107,71	2,25
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	34 779	1 057 107,71	2,25
Services d'appui professionnels			993 254,49	2,11
ACCENTURE SHS CLASS A	USD	3 443	993 254,49	2,11
Services financiers aux consommateurs			2 031 273,59	4,32
EXPERIAN PLC	GBP	23 367	995 753,63	2,12
VISA INC-A	USD	3 196	1 035 519,96	2,20
Transport par camions			2 009 126,95	4,27
DSV A/S	DKK	11 249	2 009 126,95	4,27
Voyage et tourisme			1 732 608,00	3,68
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	24 576	1 732 608,00	3,68
Total			43 494 826,76	92,41

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
DAX INDEX 0625	-7	178 937,50	-	-3 878 610,75
EURO STOXX 0625	584	-	282 364,00	5 438 208,00
EURO STOXX 0625	-552	1 277 880,00	-	-28 971 112,80
SWISS MKT I 0625	-48	166 105,59	-	-6 322 109,36
Sous total		1 622 923,09	282 364,00	-33 733 624,91
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		1 622 923,09	282 364,00	-33 733 624,91

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	43 494 826,76
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	1 340 559,09
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	3 622 453,20
Autres passifs (-)	-1 388 168,57
Total = actif net	47 069 670,48

COMPTES ANNUELS AU 28.03.2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	90 781 168,72	118 190 956,35
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	89 611 956,24	112 403 719,62
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 169 212,48	5 787 236,73
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 151 037,12	11 877 779,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 151 037,12	11 877 779,46
Comptes financiers	114 633,41	144,00
Liquidités	114 633,41	144,00
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	96 046 839,25	130 068 879,81

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	98 869 054,03	131 401 813,08
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 055 304,93	-11 566 372,67
• Résultat de l'exercice	211 965,79	-505 127,22
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	94 025 714,89	119 330 313,19
Instruments financiers	1 169 212,48	5 787 236,73
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 169 212,48	5 787 236,73
Autres opérations	-	-
Dettes	827 572,24	3 246 542,57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	827 572,24	3 246 542,57
Comptes financiers	24 339,64	1 704 787,32
Concours bancaires courants	24 339,64	1 704 787,32
Emprunts	-	-
Total du passif	96 046 839,25	130 068 879,81

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	76 601 901,87	99 376 107,46
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 571 710,00	8 756 020,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	197 129,25	33 953,10
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 790 806,63	1 804 869,12
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 987 935,88	1 838 822,22
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-615,31	-41 679,17
• Autres charges financières	-1 229,30	-1 264,65
Total (II)	-1 844,61	-42 943,82
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 986 091,27	1 795 878,40
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 746 168,40	-2 339 873,59
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	239 922,87	-543 995,19
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-27 957,08	38 867,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	211 965,79	-505 127,22

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
- extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.



- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en

nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,80 % jusqu'au 17/11/23 puis 1,40 % TTC maximum
		Action G 1,00 % jusqu'au 17/11/23 puis 0,90 % TTC maximum
		Action I 0,75 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant

es
de
X
e
r
a

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action A, G et I 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance des son indice de référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

80% €STER CAPITALISE + 20% MSCI EUROPE NR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15%TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC.

La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestio perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sousperformance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance Indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	5%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	119 330 313,19	128 065 523,52
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	47 818 210,22	56 688 711,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-79 864 838,94	-51 915 426,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 390 749,53	5 715 873,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 568 859,50	-13 482 017,52
Plus-values réalisées sur contrats financiers	6 066 888,94	14 643 959,30
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-19 296 926,09	-19 911 066,38
Frais de transaction	-300 848,98	-368 197,99
Différences de change	342 750,42	-432 670,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6 019 374,52	3 994 512,77
- Différence d'estimation exercice N	16 690 455,17	10 671 080,65
- Différence d'estimation exercice N-1	10 671 080,65	6 676 567,88
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	4 848 978,71	-3 124 990,78
- Différence d'estimation exercice N	-715 960,52	-5 564 939,23
- Différence d'estimation exercice N-1	-5 564 939,23	-2 439 948,45
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	239 922,87	-543 995,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	*97,62
Actif net en fin d'exercice	94 025 714,89	119 330 313,19

* Rompus de fusion/absorption Echiquier Alpha Earnings sur VL du 29/08/2022.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	76 601 901,87	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	5 571 710,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	114 633,41
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	24 339,64
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	114 633,41	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	24 339,64	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 009 126,09	10 064 436,95	8 227 125,75	7 033 547,72
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	269 728,79	-	-
Comptes financiers	86,44	9 462,95	-	63,39
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	269 728,79	-	-
Comptes financiers	-	-	816,28	23 523,36
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	12 440 651,87
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	5 151 037,12
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	4 394 003,20
Ventes règlements différés	487 041,87
Achats règlements différés	269 317,10
Souscriptions à recevoir	674,95
-	-
Autres opérations	-
Dettes	827 572,24
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes règlements différés	269 728,79
Rachat à payer	258 556,14
Achats règlements différés	194 675,63
Provisions pour frais de recherche	82 728,90
Frais provisionnés	21 882,78
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0013406691	304 369,475	31 577 082,86	667 406,718	69 673 032,44
Action G / FR0013406717	13 564,045	1 464 433,15	26 953,813	2 902 433,37
Action I / FR0013406709	13 615,925	14 776 694,21	6 717,88	7 289 373,13
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013406691		-		-
Action G / FR0013406717		-		-
Action I / FR0013406709		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

Catégorie d'action :	%
Action A / FR0013406691	1,68
Action G / FR0013406717	0,96
Action I / FR0013406709	0,75

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

Catégorie d'action :	%	Montant
Action A / FR0013406691	-	-
Action G / FR0013406717	-	-
Action I / FR0013406709	-	2 032,52

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	211 965,79	-505 127,22
Total	211 965,79	-505 127,22

Action A / FR0013406691	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	54 001,78	-550 958,44
Total	54 001,78	-550 958,44
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013406717	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	44 839,64	22 403,97
Total	44 839,64	22 403,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013406709	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	113 124,37	23 427,25
Total	113 124,37	23 427,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 055 304,93	-11 566 372,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5 055 304,93	-11 566 372,67

Action A / FR0013406691	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 070 674,61	-10 473 392,88
Total	-4 070 674,61	-10 473 392,88
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013406717	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-330 985,79	-693 275,13
Total	-330 985,79	-693 275,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013406709	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-653 644,53	-399 704,66
Total	-653 644,53	-399 704,66
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 18 avril 2019.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	94 025 714,89	119 330 313,19	128 065 523,52	148 782 341,92	85 217 078,38

Action A / FR0013406691	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	701 633,246	1 064 670,489	1 015 844,702	1 121 027,644	657 113,867
Valeur liquidative	107,83	101,47	111,50	117,65	109,78
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5,72	-10,35	5,16	-3,67	9,49

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013406717	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	55 258,977	68 648,745	67 619,292	74 018,688	73 423,987
Valeur liquidative	111,62	104,32	113,72	119,75	110,98
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5,17	-9,77	5,48	-2,94	10,14

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013406709		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	10 827,632	3 929,587	6 213,738	6 676,723	4 426
Valeur liquidative	1 126,54	1 050,69	1 142,49	1 202,31	1 113,66
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-49,92	-95,75	55,83	-29,06	103,39

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	12 270,00	3 942 437,72	USD	4,19
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	7 455,00	2 070 999,00	EUR	2,20
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	48 327,00	2 872 556,88	EUR	3,06
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	7 169,00	6 396 181,80	EUR	6,80
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	90 367,00	2 404 139,70	SEK	2,56
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	13 426,00	1 677 503,78	GBP	1,78
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	22 184,00	2 773 111,61	DKK	2,95
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	82 724,00	2 248 576,58	GBP	2,39
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	64 548,00	2 649 049,92	EUR	2,82
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	16 651,00	2 504 715,51	DKK	2,66
SE0015658109	EPIROC AB	PROPRE	83 652,00	1 457 331,72	SEK	1,55
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	17 900,00	3 753 630,00	EUR	3,99
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	51 563,00	2 083 950,78	GBP	2,22
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	8 027,00	3 242 908,00	EUR	3,45
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	736,00	1 741 376,00	EUR	1,85
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	88 155,00	4 114 193,85	EUR	4,38
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	104 213,00	3 284 272,70	EUR	3,49
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	35 610,00	3 497 614,20	EUR	3,72
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	6 497,00	2 796 465,39	USD	2,97
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	19 966,00	2 217 094,61	GBP	2,36
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	6 065,00	2 660 412,25	EUR	2,83
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	4 145,00	3 455 686,50	EUR	3,68
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	65 434,00	7 731 298,97	DKK	8,22
CH0024608827	PARTNERS GROUP HOLDING N	PROPRE	1 371,00	1 815 501,99	CHF	1,93
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	4 167,00	624 841,65	EUR	0,66

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	62 862,00	2 523 909,30	EUR	2,68
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	44 569,00	2 527 953,68	EUR	2,69
LU1778762911	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	PROPRE	4 496,00	1 099 878,93	USD	1,17
CH1175448666	STRAUMANN HOLDING LTD	PROPRE	9 163,00	1 356 574,31	CHF	1,44
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	67 490,00	1 881 621,20	EUR	2,00
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	8 603,00	2 225 654,91	USD	2,37
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	27 414,00	3 980 512,80	EUR	4,23
Total Action				89 611 956,24		95,31
Total Valeurs mobilières				89 611 956,24		95,31
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	-44 720,00	-45 977,48	CHF	-0,05
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	761 938,00	761 938,00	EUR	0,81
Total APPELS DE MARGES				715 960,52		0,76
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-82 728,90	-82 728,90	EUR	-0,09
Total AUTRES				-82 728,90		-0,09
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-258 556,14	-258 556,14	EUR	-0,27
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-194 675,63	-194 675,63	EUR	-0,21
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	269 317,10	269 317,10	EUR	0,29
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	-22 880,00	-23 523,36	CHF	-0,03
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	644,75	86,44	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	105 020,63	105 020,63	EUR	0,11
	BANQUE GBP BPP	PROPRE	-697,61	-816,28	GBP	-0,00
	BANQUE SEK BPP	PROPRE	731,72	63,39	SEK	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	10 208,16	9 462,95	USD	0,01
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	674,95	674,95	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	217 313,08	217 313,08	EUR	0,23
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	290 969,93	269 728,79	USD	0,29
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-290 969,93	-269 728,79	USD	-0,29
Total BANQUE OU ATTENTE				124 367,13		0,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	4 394 003,20	4 394 003,20	EUR	4,67
Total DEPOSIT DE GARANTIE				4 394 003,20		4,67
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 439,40	-17 439,40	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-910,60	-910,60	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 500,26	-1 500,26	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-2 032,52	-2 032,52	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-21 882,78		-0,02
Total Liquidites				5 129 719,17		5,46
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
GX210624	DAX INDEX 0624	VENLIG	-42,00	-519 750,00	EUR	-0,55
CA210624	EURO STOXX 0624	ACHLIG	823,00	361 297,00	EUR	0,38
VG210624	EURO STOXX 0624	VENLIG	-881,00	-603 485,00	EUR	-0,64
SM210624	SWISS MKT INDEX 0624	VENLIG	-104,00	45 977,48	CHF	0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-715 960,52		-0,76
Total Futures				-715 960,52		-0,76
Total ECHQUIER ALPHA MAJOR SRI				94 025 714,89		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI

Identifiant d'entité juridique:
969500DZDSURJ4GLA841

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 81% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux :démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants:

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Approche	Amélioration de note
Score GREaT moyen pondéré	7.4
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité	7.3
Pourcentage d'investissement durable	81%

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	79.3%	64.0%
BIODIVERSITY	21.9	56.3

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable"

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
ASML	Technologies de l'information	6.7%	Pays-Bas
SAP	Technologies de l'information	5.7%	Allemagne
ALLIANZ	Assurance	5.5%	Allemagne
DSV	Industrie	4.6%	Danemark
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	4.3%	France
LEGRAND	Industrie	4.0%	France
AMADEUS IT	Consommation discrétionnaire	3.9%	Espagne
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	3.9%	France
INDITEX	Consommation discrétionnaire	3.8%	Espagne
WOLTERS KLUWER	Industrie	3.8%	Pays-Bas
LINDE	Matériaux	3.5%	Irlande
RELX	Industrie	3.2%	Royaume-Uni
LONDON STOCK EXCHANGE	Services financiers	3.2%	Royaume-Uni
LVMH	Consommation discrétionnaire	2.6%	France
EPIROC	Industrie	2.6%	Suède



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

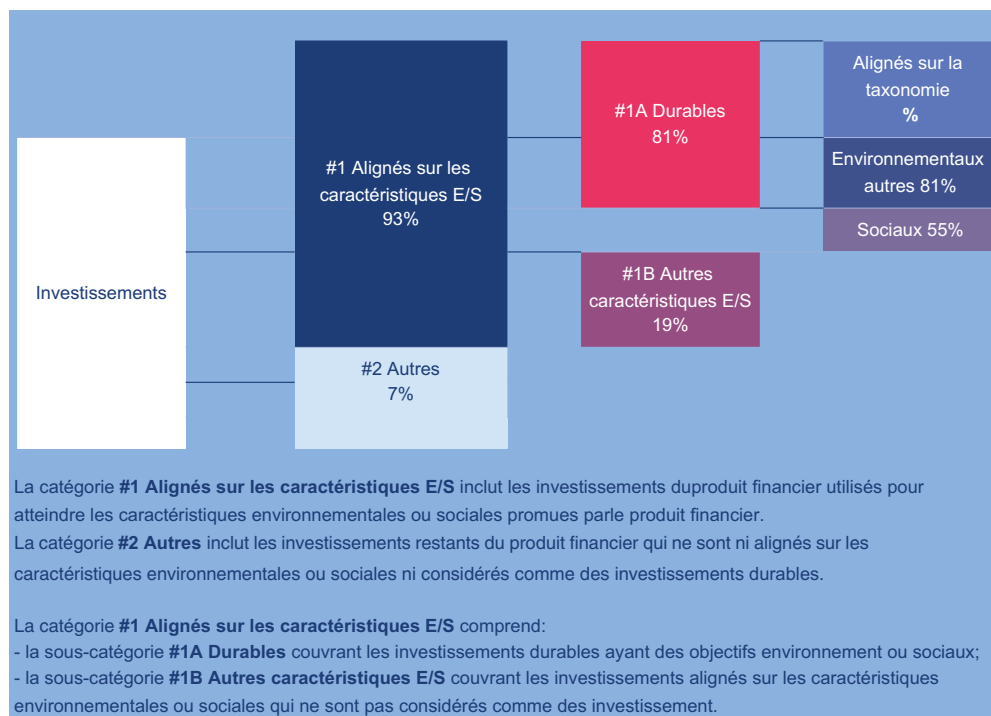
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	15.8%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	28.0%
Matériaux	3.9%
Produits de première nécessité	1.7%
Produits financiers	13.2%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	0.0%
Soins de santé	12.2%
Technologies de l'information	18.6%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

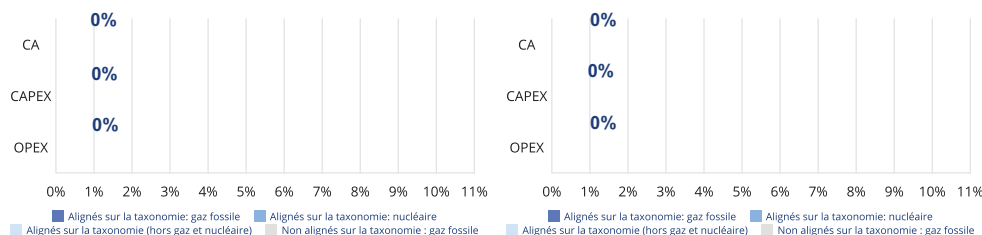
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

81%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

55%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 7% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et Conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI est un compartiment dont l'objectif est d'obtenir une performance égale ou supérieure à celle de son indice de référence par la sélection de produits de taux via une gestion rigoureuse du risque de crédit.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extrafinancière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence d'ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI est l'indice composé de 65% d'€STER Capitalisé et 35% IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS.

L'OPCVM n'étant pas indiciel, le compartiment ne vise en aucune manière à répliquer la composition de cet indice.

L'indice IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS est représentatif de la performance des emprunts privés en Euros. Il est calculé coupons réinvestis et en Euros. L'administrateur de l'indice IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS est IHS Markit Benchmark Administration Limited.

L'indice composite utilise l'€STER capitalisé (code Bloomberg : OISESTR). L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au le jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

L'administrateur IHS Markit Benchmark Administration Limited est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres (obligations et titres de créances) libellés en euros sans contrainte d'allocation par type d'émetteurs, souverains ou privés, de pays ou de secteurs. Le gérant privilégie toutefois les émissions privées et en euros, l'exposition à d'autres devises devant rester accessoire.

La gestion est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «Top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt.
- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).

La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir principalement des titres court-moyen terme.

La proportion minimum d'instruments dont la maturité résiduelle est supérieure à 1 an sera de 35% de l'actif dont 20% minimum sur des titres de plus de 2 ans. Toutefois, aucun titre en portefeuille ne pourra avoir une maturité de plus de 5 ans.

Le compartiment a pour objectif d'être géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 2.

Approche ISR mise en œuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent les indices : Markit iBoxx Euro Corporates (80%) + Markit iBoxx EUR Liquid High (en euro) (20%).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépasser (« la Note Moyenne Améliorée»). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.¹

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Néant.

b) Produits de taux et titres de créances et instruments du marché monétaire :

Zone géographique des émetteurs	Zone euro	Entre 80% et 100% de l'actif net
	Autres pays européens	Entre 0% et 20% de l'actif net
	Autres pays de l'OCDE (hors pays européens)	Jusqu'à 10% de l'actif net

Les pays européens sont les pays de l'Union Européenne, les pays de l'Association Européenne de Libre Echange et le Royaume Uni.

Le gérant investira sur tout type de titres (obligations, obligations convertibles dans la limite de 10%, titres de créances, dettes subordonnées bancaires, ...), à l'exclusion des obligations hybrides corporates et obligations convertibles contingentes (cocos) et tout titre dont la maturité résiduelle dépasserait 5 ans.

Il s'agira notamment de titres émis par des émetteurs réputés spéculatifs selon les agences de notation (entre 20% et 50% de l'actif net), ainsi que sur des émissions ne faisant pas l'objet d'une notation. Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, ils sont émis par des émetteurs appartenant à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier. Pour les titres faisant l'objet d'une notation et non suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier, il est précisé que, en cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés. Dans ce cadre, le compartiment prendra des positions en vue de réduire l'exposition du portefeuille aux risques de taux et éventuellement contre le risque de change. Le compartiment pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur taux et change,
- options sur taux et change,
- swap de taux et de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

5. Titres intégrant des dérivés

a) Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations ("callable" ou "puttable") sur l'ensemble de la poche obligataire.

b) Autres titres intégrant des dérivés : le gérant pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des obligations convertibles négociées sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

6. Dépôts

Le compartiment peut avoir recours à des dépôts à terme dans la limite de 20% de son actif net.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier.

La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque titres spéculatifs "High Yield" :

Les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM - risque lié à l'investissement en titres de créances.

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 1 an, mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés de taux et de crédit. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment

Durée de placement recommandée

Supérieure à 1 an.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 30 décembre 2009.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du Fonds : 31 décembre 2009.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le fonds progresse de 4.05% sur la période (part I), soit en ligne avec son indice de référence.

L'ensemble des poches d'obligations d'entreprises contribuent à la surperformance. D'une part, la poche d'obligations Investment Grade profitent de la forte baisse des taux courts. De plus, la poche de titres High-Yield contribue également grâce à un rendement embarqué attractif dans un environnement de prime de risque en légère augmentation (+8 bps sur la période).

Le fonds est resté mobile en termes de duration : en parallèle du mouvement haussier sur les taux courts en octobre puis en décembre-janvier, le fonds a progressivement repris de la duration, passant de 1.02 à fin septembre à 1.25 à fin mars.

Le fonds a également obtenu au cours de la période sa labellisation ISR V3.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0010839282	Echiquier Short Term Credit SRI A	3.79%	4.02%
FR0013390564	Echiquier Short Term Credit SRI I	4.05%	4.02%
FR001400N3E4	Echiquier Short Term Credit SRI IXL	4.11%	4.02%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : LEASYS FLOATER (3mEUR+70bp) 29/01/2027 (XS3007884599) - BT SOPRA 28/06/2024 tx 3.915% (FR0128506567)

Ventes : CREDIT AGRICOLE LONDON 1.375% SR PREF 03/2025 (XS1790990474) - BBVA 0.75% SR PREF 06/2025 (XS2182404298)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Quote part des titres éligibles PEA :

Ce fonds n'est pas concerné par le quote part PEA

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN**Actif**

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	2 645 118,61	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	2 645 118,61	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	100 538 665,23	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	100 538 665,23	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	13 971 992,33	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	13 971 992,33	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	117 155 776,17	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	33 875,00	-
Comptes financiers	7 944 990,76	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	7 978 865,76	-
Total Actif I + II	125 134 641,93	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	120 255 475,27	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 750 247,38	-
Capitaux propres I	125 005 722,65	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	128 919,28	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	128 919,28	-
Total Passifs: I + II + III + IV	125 134 641,93	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	3 209 554,93	-
Produits sur titres de créance	1 073 428,99	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	292 114,46	-
Sous-total Produits sur opérations financières	4 575 098,38	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-40,02	-
Sous-total charges sur opérations financières	-40,02	-
Total Revenus financiers nets (A)	4 575 058,36	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-332 862,09	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-1 575,67	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-334 437,76	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	4 240 620,60	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-497 183,11	-
Sous-total revenus nets I = C + D	3 743 437,49	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	38 069,96	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-18 071,65	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	19 998,31	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-30 874,98	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-10 876,67	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 267 600,87	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	1 267 600,87	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-249 914,31	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1 017 686,56	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	4 750 247,38	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI est un compartiment dont l'objectif est d'obtenir une performance égale ou supérieure à celle de son indice de référence par la sélection de produits de taux via une gestion rigoureuse du risque de crédit.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extrafinancière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	125 005 722,65	133 409 290,02	97 283 430,72	88 462 661,64	94 565 876,75

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action A					
FR0010839282					
Nombre de parts ou actions	526 091,877	563 041,682	415 480,515	272 082,013	304 087,096
Valeur liquidative unitaire	106,51504	102,62441	98,79614	99,90599	100,8761
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,03	1,20	-0,73	-0,11	0,09

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action I					
FR0013390564					
Nombre de parts ou actions	32 056,186	54 969,190	57 479,825	62 064,11	64 117,556
Valeur liquidative unitaire	1 059,71502	1 018,43704	978,35294	987,36672	996,46273
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	32,65	14,05	-5,34	-0,68	2,98

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action IXL					
FR001400N3E4					
Nombre de parts ou actions	33 439,00	19 540,000	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	1 046,64	1 005,36	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	32,77	2,15	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure
 - Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

b) Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

• Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :

extraction à 12 h

- Amérique :

extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :

extraction à 19 h 30

- France :

extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

• Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception du compartiment Echiquier Hybrid Bonds qui utilise la méthode des coupons courus.

• La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats :

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	133 409 290,02	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	151 728 848,83	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-165 660 635,98	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 240 620,60	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	19 998,31	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 267 600,87	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	125 005 722,65	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0010839282	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	348 627,177	36 390 730,14
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-385 576,982	-40 313 380,98
Solde net des souscriptions/rachats	-36 949,805	-3 922 650,84
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action I

FR0013390564	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	30 801,428	32 395 876,86
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-53 714,432	-55 657 501,39
Solde net des souscriptions/rachats	-22 913,004	-23 261 624,53
Action I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action IXL

FR001400N3E4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	81 406	82 942 241,83
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-67 507	-69 689 753,61
Solde net des souscriptions/rachats	13 899	13 252 488,22
Action IXL		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010839282	Action A	Capitalisable	EUR	56 036 697,56	526 091,877	106,51504
FR0013390564	Action I	Capitalisable	EUR	33 970 421,89	32 056,186	1 059,71502
FR001400N3E4	Action IXL	Capitalisable	EUR	34 998 603,20	33 439	1 046,64

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Belgique	1 001,19	1 001,19	-	-	1 001,19	-
Allemagne	694,99	694,99	-	-	694,99	-
Italie	486,10	-	486,10	-	486,10	-
France	462,84	-	462,84	-	462,84	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	2 645,12	1 696,18	948,94	-	2 645,12	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	100 538,67	86 484,97	14 053,70	-	-
Titres de créances	13 971,99	13 971,99	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 944,99	-	-	-	7 944,99
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	100 456,96	14 053,70	-	7 944,99

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	12 341,10	2 708,22	6 149,16	64 241,75	15 098,44	-	-
Titres de créances	13 971,99	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 944,99	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	34 258,08	2 708,22	6 149,16	64 241,75	15 098,44	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	1 200,87	948,94	495,31
Obligations et valeurs assimilées	79 949,33	16 789,16	3 800,18
Titres de créances	10 979,23	2 992,76	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	92 129,43	20 730,86	4 295,48

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	33 875,00
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	33 875,00
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-103 511,31
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-14 375,78
Dépôts de garantie	-
Frais de recherche	-11 032,19
Total des dettes	-128 919,28
Total des créances et dettes	-95 044,28

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 0,40 % TTC maximum
		Action I 0,15 % TTC maximum
		Action IXL 0,10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Action A

FR0010839282	31/03/2025
Frais fixes	235 754,86
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action I

FR0013390564	31/03/2025
Frais fixes	50 267,01
Frais fixes en % actuel	0,15
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action IXL

FR001400N3E4	31/03/2025
Frais fixes	48 415,89
Frais fixes en % actuel	0,10
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	3 743 437,49	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 743 437,49	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 743 437,49	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010839282	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 595 056,71	-
Total	1 595 056,71	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0013390564	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 049 784,35	-
Total	1 049 784,35	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL

FR001400N3E4	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 098 596,43	-
Total	1 098 596,43	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-10 876,67	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-10 876,67	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-10 876,67	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0010839282	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-4 996,29	-
Total	-4 996,29	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action I

FR0013390564	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-2 909,64	-
Total	-2 909,64	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action IXL

FR001400N3E4	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-2 970,74	-
Total	-2 970,74	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			103 183 783,84	82,54
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			2 645 118,61	2,11
Détaillants et grossistes Alimentation			199 680,11	0,16
HELLOFRESH SE 0.75% 13/05/2025	EUR	200 000	199 680,11	0,16
Distributeurs Habillement			495 308,70	0,39
ZALANDO SE 0.05% CV 06/08/2025	EUR	500 000	495 308,70	0,39
Distributeurs spécialisés			462 840,00	0,37
FNAC DARTY SA CV 0.25% 23/03/2027	EUR	6 000	462 840,00	0,37
Expert en finance			1 001 189,18	0,80
GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA 2.125% CV 29/11/2025	EUR	1 000 000	1 001 189,18	0,80
Gestion financière			486 100,62	0,39
NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	EUR	500 000	486 100,62	0,39
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			100 538 665,23	80,43
Automobiles			1 508 861,30	1,21
RENAULT SA 1.25% 24/06/2025	EUR	1 500 000	1 508 861,30	1,21
Banques			20 103 019,71	16,08
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.375% 20/09/2027	EUR	2 000 000	2 070 816,71	1,66
BANCO SANTANDER SA 3.875% 16/1/2028	EUR	2 000 000	2 075 196,99	1,66
BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	EUR	400 000	393 705,86	0,32
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.625% 15/11/2027	EUR	1 500 000	1 454 435,75	1,16
BNP PARIBAS SA VAR 23/02/2029	EUR	500 000	515 332,12	0,41
BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	EUR	2 000 000	2 000 713,97	1,60
BPCE SA 3.5% 25/01/2028	EUR	2 000 000	2 051 369,32	1,64
CAIXABANK SA 1.125% 12/11/2026	EUR	1 000 000	979 775,89	0,78
CAIXABANK SA VAR 21/01/2028	EUR	1 000 000	964 775,75	0,77
CREDIT AGRICOLE LONDON 1.375% 03/05/2027	EUR	2 500 000	2 465 105,48	1,97
INTESA SANPAOLO SPA FRN 16/11/2025	EUR	2 500 000	2 519 679,44	2,02
RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	EUR	600 000	598 289,42	0,48
UNICREDIT SPA 1.25% 16/06/2026	EUR	2 000 000	2 013 823,01	1,61
Biotechnologie			348 268,14	0,28
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	EUR	500 000	348 268,14	0,28
Boissons non alcoolisées			629 630,15	0,50
COCA COLA CO THE 0.125% 15/03/2029	EUR	700 000	629 630,15	0,50
Chimie de base			1 000 561,51	0,80
PRAXAIR INC 1.625% 01/12/2025	EUR	1 000 000	1 000 561,51	0,80

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Chimie de spécialité			1 678 803,16	1,34
IMCD NV 4.875% 18/09/2028	EUR	1 000 000	1 073 638,08	0,86
ITELYUM REGENERATION SPA 4.625% 01/10/2026	EUR	600 000	605 165,08	0,48
Composants électriques			2 964 579,34	2,37
NEXANS SA 4.125% 29/05/2029	EUR	800 000	833 374,58	0,67
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	EUR	700 000	669 568,18	0,53
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	EUR	1 500 000	1 461 636,58	1,17
Conteneurs et emballages			1 179 498,75	0,94
CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	EUR	600 000	601 206,92	0,48
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	EUR	600 000	578 291,83	0,46
Détaillants et grossistes Alimentation			527 284,11	0,42
KONINKIJKE AHOLD DLHAIZE 3.5% 04/04/2028	EUR	500 000	527 284,11	0,42
Distillateurs et viticulteurs			2 083 570,41	1,67
PERNOD RICARD SA 3.75% 15/09/2027	EUR	2 000 000	2 083 570,41	1,67
Distributeurs Bricolage			304 079,26	0,24
HORNBACH BAUMARKT AG 3.25% 25/10/2026	EUR	300 000	304 079,26	0,24
Divers produits de consommation courante			989 711,37	0,79
FIRMENICH PRODUCTIONS 1.375% 30/10/2026	EUR	1 000 000	989 711,37	0,79
Eau			518 580,07	0,42
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.625% 30/03/2027	EUR	500 000	518 580,07	0,42
Édition			2 505 612,74	2,01
BERTELSMANN SE CO KGAA 2% 01/04/2028	EUR	1 000 000	975 584,79	0,78
WOLTERS KLUWER NV 3% 23/09/2026	EUR	1 500 000	1 530 027,95	1,23
Électricité alternative			616 100,38	0,49
IE2 HOLDCO 2.875% 01/06/2026	EUR	600 000	616 100,38	0,49
Électricité conventionnelle			1 978 874,52	1,58
TERNA SPA 1% 11/10/2028	EUR	1 000 000	944 679,73	0,75
VATTENFALL AB 3.75% 18/10/2026	EUR	1 000 000	1 034 194,79	0,83
Équipements de technologie de production			1 526 203,77	1,22
ASML HOLDING NV 3.5% 06/12/2025	EUR	1 500 000	1 526 203,77	1,22
Équipements de télécommunications			472 390,96	0,38
SES SA 0.875% 04/11/2027	EUR	500 000	472 390,96	0,38
Expert en finance			25 558 837,37	20,45
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	EUR	300 000	294 876,33	0,24
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	800 000	819 732,22	0,66
BMW FINANCE NV FRN 11/07/2025	EUR	1 000 000	1 006 669,19	0,81
BMW INTL INVESTMENT BV 3.0% 27/08/2027	EUR	1 500 000	1 537 451,71	1,23
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 0.75% 15/11/2026	EUR	500 000	486 592,81	0,39
CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	EUR	1 000 000	1 017 083,56	0,81
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	EUR	2 000 000	2 076 053,15	1,66
DIAGEO FINANCE PLC 1.875% 27/03/2027	EUR	1 500 000	1 480 002,33	1,18

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
DSV FINANCE BV FRN 06/11/2026	EUR	700 000	705 737,18	0,56
EDP FINANCE BV 0.375% 16/09/2026	EUR	900 000	873 741,82	0,70
ENEL FINANCE INTL NV 0% 28/05/2026	EUR	500 000	486 800,00	0,39
EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	EUR	1 000 000	973 105,89	0,78
EURONEXT NV 1% 18/04/2025	EUR	1 000 000	1 008 731,64	0,81
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	EUR	1 500 000	1 505 148,08	1,20
IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	EUR	500 000	528 756,44	0,42
LIBRA GROUPCO SPA 5.0% 15/05/2027	EUR	400 000	406 151,11	0,33
LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	EUR	2 000 000	1 996 988,22	1,60
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29/09/2026	EUR	1 500 000	1 562 426,30	1,25
MERCEDES BNZ INT FINCE FRN 29/09/2025	EUR	800 000	800 065,56	0,64
MERCK FIN SERVICES GMBH 1.875% 15/06/2026	EUR	600 000	603 911,18	0,48
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	EUR	400 000	401 202,11	0,32
PROLOGIS 3% 02/06/26	EUR	500 000	513 248,15	0,41
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	EUR	800 000	749 820,05	0,60
SECURITAS TREASURY IRELAND 4.25% 04/04/2027	EUR	600 000	640 858,27	0,51
SMURFIT KAPPA TREASURY 1.5% 15/09/2027	EUR	800 000	778 654,67	0,62
TRIVIUM PACKAGING FIN 3.75% 15/08/2026	EUR	800 000	795 340,67	0,64
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15/07/2026	EUR	1 200 000	1 206 489,83	0,97
ZF FINANCE GMBH 3% 21/09/2025	EUR	300 000	303 198,90	0,24
Fournisseurs industriels			1 009 822,60	0,81
ELIS SA 1% 03/04/2025	EUR	1 000 000	1 009 822,60	0,81
Fournitures médicales			997 161,64	0,80
ESSILORLUXOTTICA 0.125% 27/05/2025	EUR	1 000 000	997 161,64	0,80
Gestion financière			513 327,33	0,41
EDENRED 3.625% 13/12/2026	EUR	500 000	513 327,33	0,41
Habillement et accessoires			1 521 180,00	1,22
LVMH MOET HENNESSY VUITT 2.75% 07/11/2027	EUR	1 500 000	1 521 180,00	1,22
Industries diversifiées			3 812 904,00	3,05
LEASYS SPA FRN 29/01/2027	EUR	3 000 000	3 018 710,25	2,41
SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	EUR	800 000	794 193,75	0,64
Ingénierie industrielle			568 517,92	0,46
ALFA LAVAL TREASURY INTL 1.375% 18/02/2029	EUR	600 000	568 517,92	0,46
Internet			558 144,00	0,45
PROSUS NV 2.085% 19/01/2030	EUR	600 000	558 144,00	0,45
Matériaux et accessoires de construction			2 789 872,77	2,23
ASSA ABLOY AB 3.75% 13/09/2026	EUR	2 000 000	2 074 281,37	1,66
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	EUR	700 000	715 591,40	0,57
Papiers			392 146,06	0,31
WEPA HYGIENEPRODUKTE GMB 2.875% 15/12/2027	EUR	400 000	392 146,06	0,31

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Pharmacie			1 867 471,90	1,49
ASTRAZEN 0.375% 03/06/2029	EUR	1 000 000	905 413,01	0,72
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	1 000 000	962 058,89	0,77
Produits alimentaires			721 134,13	0,58
BEL SA 4.375% 11/04/2029	EUR	200 000	212 946,25	0,17
LA DORIA SPA FRN 12/11/2029	EUR	500 000	508 187,88	0,41
Produits de beauté			2 992 117,08	2,39
LOREAL SA 2.875% 19/05/2028	EUR	2 400 000	2 478 379,07	1,98
L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	EUR	500 000	513 738,01	0,41
Radiodiffuseurs et télédiffuseurs			514 287,47	0,41
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	EUR	500 000	514 287,47	0,41
Semi conducteurs			991 941,78	0,79
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	EUR	1 000 000	991 941,78	0,79
Service location et de crédit bail: consommateur			1 553 229,66	1,24
ALD SA 4.25% 18/01/2027	EUR	1 500 000	1 553 229,66	1,24
Services d'appui professionnels			488 055,41	0,39
BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	EUR	500 000	488 055,41	0,39
Services de transport			3 429 823,73	2,74
ABERTIS INFRAEST 4.125% 31/01/2028	EUR	700 000	726 847,68	0,58
ARVAL SERVICE LEASE SA 4.75% 22/05/2027	EUR	800 000	863 226,52	0,69
FERROVIAL EMISIONES SA 1.382% 14/05/2026	EUR	1 000 000	998 689,75	0,80
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	800 000	841 059,78	0,67
Services financiers aux consommateurs			598 341,37	0,48
EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	EUR	600 000	598 341,37	0,48
Services informatiques			1 492 934,73	1,20
CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	EUR	1 000 000	1 000 215,89	0,80
CAPGEMINI SE 2% 15/04/2029	EUR	500 000	492 718,84	0,40
Services multiples aux collectivités			476 934,04	0,38
ENGIE SA 0.375% 21/06/2027	EUR	500 000	476 934,04	0,38
Télécommunications filaires			5 423 188,31	4,34
CELLNEX TELECOM SA 2.875% 18/04/2025	EUR	500 000	513 789,86	0,41
ILIAD SA 1.875% 25/04/2025	EUR	500 000	508 309,25	0,41
ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	EUR	300 000	301 888,44	0,24
ILIAD SA 5.375% 14/06/2027	EUR	500 000	537 970,00	0,43
ORANGE SA 1.00% 12/05/2025	EUR	1 000 000	1 007 504,11	0,81
TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	EUR	2 000 000	2 052 221,10	1,64
TIM SPA 2.875% 28/01/2026	EUR	500 000	501 505,55	0,40
Voyage et tourisme			1 331 662,28	1,07
AMADEUS IT GROUP SA 2.875% 20/05/2027	EUR	800 000	823 655,34	0,66
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	500 000	508 006,94	0,41

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances			13 971 992,33	11,18
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			13 971 992,33	11,18
Automobiles			998 051,93	0,80
RENAULT ZCP 28/04/2025	EUR	1 000 000	998 051,93	0,80
Composants et équipements électriques			2 998 800,46	2,40
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 07/04/2025	EUR	3 000 000	2 998 800,46	2,40
Eau			1 988 405,59	1,59
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 30/06/2025	EUR	2 000 000	1 988 405,59	1,59
Expert en finance			999 333,09	0,80
KERING FINANCE ZCP 11/04/2025	EUR	1 000 000	999 333,09	0,80
Logiciels			2 995 846,71	2,40
DASSAULT SYSTEMES ZCP 22/04/2025	EUR	3 000 000	2 995 846,71	2,40
Services de transport			1 996 848,60	1,60
ABERTIS INFRASTRUCTURE ZCP 24/04/2025	EUR	2 000 000	1 996 848,60	1,60
Télécommunications filaires			1 994 705,95	1,59
ILIAD ZCP 05/05/2025	EUR	2 000 000	1 994 705,95	1,59
Total			117 155 776,17	93,72

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	117 155 776,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	7 978 865,76
Autres passifs (-)	-128 919,28
Total = actif net	125 005 722,65

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

comptes
annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	128 991 828,10	91 438 441,01
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	94 195 499,00	70 575 443,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	34 796 329,10	20 862 997,69
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 097 989,66	58 809,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 097 989,66	58 809,25
Comptes financiers	3 701 258,33	5 789 663,23
Liquidités	3 701 258,33	5 789 663,23
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	134 791 076,09	97 286 913,49

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	131 917 846,22	97 896 911,44
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 102 020,23	-1 801 818,76
• Résultat de l'exercice	2 593 464,03	1 188 338,04
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	133 409 290,02	97 283 430,72
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 381 786,07	3 482,77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 381 786,07	3 482,77
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	134 791 076,09	97 286 913,49

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	210 186,84	32 105,13
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 775 247,83	1 196 393,58
• Produits sur titres de créances	992 325,95	175 597,46
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 977 760,62	1 404 096,17
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-90,86	-14 209,58
• Autres charges financières	-902,31	-803,81
Total (II)	-993,17	-15 013,39
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 976 767,45	1 389 082,78
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-246 081,36	-168 338,78
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 730 686,09	1 220 744,00
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-137 222,06	-32 405,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 593 464,03	1 188 338,04

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 0,40 % TTC maximum
		Action I 0,15 % TTC maximum
		Action IXL 0,10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation



	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	97 283 430,72	88 462 661,64
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	198 735 656,59	99 579 463,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-167 359 526,38	-89 822 298,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	231 760,92	245 934,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 371 168,88	-2 076 948,40
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-2 278,95	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 160 729,91	-326 125,69
- Différence d'estimation exercice N	1 758 988,49	-1 401 741,42
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 401 741,42	-1 075 615,73
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 730 686,09	1 220 744,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	133 409 290,02	97 283 430,72

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	641 288,74	-
Obligations à taux fixe	81 909 014,07	-
Obligations à taux variable	11 645 196,19	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	34 796 329,10	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	82 550 302,81	11 645 196,19	-	-
Titres de créances	34 796 329,10	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 701 258,33
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 293 510,87	23 017 233,79	56 003 406,12	5 881 348,22	-
Titres de créances	32 832 604,94	1 963 724,16	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 701 258,33	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 097 989,66
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	2 000 000,00
Coupons à recevoir	60 291,08
Souscriptions à recevoir	37 698,58
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 381 786,07
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	1 373 947,47
Frais provisionnés	5 559,65
Provisions pour frais de recherche	2 278,95
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010839282	725 074,301	72 954 319,35	577 513,134	58 192 583,28
Action I / FR0013390564	106 879,502	106 139 901,74	109 390,137	109 078 763,58
Action IXL / FR001400N3E4	19 628	19 641 435,50	88	88 179,52
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010839282		-		-
Action I / FR0013390564		-		-
Action IXL / FR001400N3E4		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010839282		-		-
Action I / FR0013390564		-		-
Action IXL / FR001400N3E4		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010839282		-		-
Action I / FR0013390564		-		-
Action IXL / FR001400N3E4		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif
net moyen

Catégorie d'action :	%
Action A / FR0010839282	0,33
Action I / FR0013390564	0,12
Action IXL / FR001400N3E4	0,10

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant
des frais de l'exercice

Catégorie d'action :	%	Montant
Action A / FR0010839282	-	-
Action I / FR0013390564	-	-
Action IXL / FR001400N3E4	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 593 464,03	1 188 338,04
Total	2 593 464,03	1 188 338,04

Action A / FR0010839282	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 229 302,19	454 345,55
Total	1 229 302,19	454 345,55
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013390564	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 306 804,38	733 992,49
Total	1 306 804,38	733 992,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR001400N3E4		28.03.2024	31.03.2023
Devise		EUR	EUR
Affectation			
Distribution		-	-
Report à nouveau de l'exercice		-	-
Capitalisation		57 357,46	-
Total		57 357,46	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution			
Nombre d'actions		-	-
Distribution unitaire		-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 102 020,23	-1 801 818,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 102 020,23	-1 801 818,76

Action A / FR0010839282	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-552 364,73	-760 692,53
Total	-552 364,73	-760 692,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013390564	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-534 476,72	-1 041 126,23
Total	-534 476,72	-1 041 126,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR001400N3E4		28.03.2024	31.03.2023
Devise		EUR	EUR
Affectation			
Distribution		-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées		-	-
Capitalisation		-15 178,78	-
Total		-15 178,78	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution			
Nombre d'actions		-	-
Distribution unitaire		-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 31 décembre 2009.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	133 409 290,02	97 283 430,72	88 462 661,64	94 565 876,75	95 090 867,73

Action A / FR0010839282	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	563 041,682	415 480,515	272 082,013	304 087,096	252 246,855
Valeur liquidative	102,62441	98,79614	99,90599	100,8761	101,33785
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,20	-0,73	-0,11	0,09	-0,41

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013390564	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	54 969,190	57 479,825	62 064,11	64 117,556	69 596,651
Valeur liquidative	1 018,43704	978,35294	987,36672	996,46273	999,02383
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	14,05	-5,34	-0,68	2,98	-2,12

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR001400N3E4		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	
Nombre d'actions en circulation	19 540,000	-	-	-	-	
Valeur liquidative	1 005,36	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	2,15	-	-	-	-	

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2249892535	ADEVINTA ASA 2.625% 15/11/2025	PROPRE	500 000,00	505 701,25	EUR	0,38
XS1622421722	AKELIUS RESIDENTIAL AB 1.75% 07/02/2025	PROPRE	400 000,00	391 687,04	EUR	0,29
FR001400G0W1	ALD SA FRN 21/02/2025	PROPRE	800 000,00	807 759,20	EUR	0,61
FR001400F6E7	ALD SA 4.25% 18/01/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 023 105,14	EUR	0,77
XS2177552390	AMADEUS IT GROUP SA 2.5% 20/05/2024	PROPRE	700 000,00	713 943,73	EUR	0,54
FR0014002NR7	ARVAL SERVICE LEASE 0% 30/09/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 961 040,00	EUR	1,47
XS2631416950	ASML HOLDING NV 3.5% 06/12/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 521 359,67	EUR	1,14
XS2678207676	ASSA ABLOY AB 3.75% 13/09/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 546 198,77	EUR	1,16
BE6342263157	AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	PROPRE	400 000,00	413 910,00	EUR	0,31
XS2182404298	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	PROPRE	2 300 000,00	2 239 163,87	EUR	1,68
XS2115156270	BANCO SANTANDER SA VAR 11/02/2025	PROPRE	800 000,00	808 119,07	EUR	0,61
XS2002532724	BECTON DICKINSON EURO 1.208% 04/06/2026	PROPRE	500 000,00	481 626,83	EUR	0,36
XS1400165350	BERTELSMANN SE & CO KGAA 1.125% 27/04/2026	PROPRE	500 000,00	482 871,15	EUR	0,36
FR0013299641	BNP PARIBAS CARDIFF 29/11/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 474 533,93	EUR	1,11
FR0013465358	BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 935 166,01	EUR	1,45
FR0013412343	BPCE SA 1% 01/04/2025	PROPRE	500 000,00	486 887,40	EUR	0,36
FR0013460607	BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	PROPRE	1 000 000,00	935 376,07	EUR	0,70
XS2434702424	CAIXABANK SA VAR 21/01/2028	PROPRE	400 000,00	371 418,63	EUR	0,28
ES0213307061	CAIXABANK SA 1.125% 12/11/2026	PROPRE	1 000 000,00	941 975,49	EUR	0,71
FR0013519048	CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	969 506,80	EUR	0,73
XS2465792294	CELLNEX FINANCE CO SA 2.25% 12/04/2026	PROPRE	1 000 000,00	993 946,72	EUR	0,75
XS2300292617	CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 0.75% 15/11/2026	PROPRE	500 000,00	466 509,43	EUR	0,35
XS2576245364	CIE DE SAINT GOBAIN FRN 18/07/2024	PROPRE	700 000,00	706 183,02	EUR	0,53
FR0013264066	COMPAGNIE PLASTIC-OMNIUM 1.25% 26/06/2024	PROPRE	600 000,00	601 386,69	EUR	0,45
XS1790990474	CREDIT AGRICOLE LONDON 1.375% 13/03/2025	PROPRE	2 700 000,00	2 644 544,96	EUR	1,98

ECHQUIER SHORT TERM CREDIT SRI

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013258936	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31/05/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 106 676,04	EUR	0,83
XS1490137418	CROWN EURO HOLDINGS SA 2.625% 30/09/2024	PROPRE	600 000,00	595 481,25	EUR	0,45
XS1758723883	CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	PROPRE	600 000,00	590 862,83	EUR	0,44
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 03/07/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 001 110,00	EUR	0,75
FR0013444536	DASSAULT SYSTEMES 0% 16/09/2024	PROPRE	900 000,00	884 700,00	EUR	0,66
FR0013444544	DASSAULT SYSTEMS 0.125% 16/09/2026	PROPRE	600 000,00	558 391,84	EUR	0,42
DE000A3H2457	DEUTSCHE BOERSE AG 0% 22/02/2026	PROPRE	1 000 000,00	941 970,00	EUR	0,71
DE000A351ZR8	DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	PROPRE	500 000,00	516 757,19	EUR	0,39
XS1719154574	DIAGEO FINANCE PLC 0.5% 19/6/2024	PROPRE	700 000,00	697 765,66	EUR	0,52
XS2339426004	DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/28	PROPRE	200 000,00	168 286,00	EUR	0,13
FR0012599892	EDENRED 1.375% 10/03/2025	PROPRE	500 000,00	489 727,05	EUR	0,37
FR001400IIT5	EDENRED 3.625% 13/12/2026	PROPRE	500 000,00	507 691,45	EUR	0,38
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	972 000,00	EUR	0,73
XS2390400633	ENEL FINANCE INTL NV 0% 28/05/2026	PROPRE	500 000,00	464 400,00	EUR	0,35
XS1937665955	ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	PROPRE	1 000 000,00	985 032,79	EUR	0,74
FR0013516069	ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05/01/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 427 042,83	EUR	1,07
XS1789623029	EURONEXT NV 1% 18/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	980 350,16	EUR	0,73
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	965 411,83	EUR	0,72
FR0012602761	GDF SUEZ 1% 13/03/2026	PROPRE	1 000 000,00	956 555,34	EUR	0,72
XS2357812556	GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	PROPRE	400 000,00	381 992,00	EUR	0,29
XS1425274484	HEIDELBERGCEMENT AG 2.25% 03/06/2024	PROPRE	500 000,00	507 960,00	EUR	0,38
XS1589806907	HEIDELBERGCEMENT FIN LUX 1.625% 07/04/2026	PROPRE	500 000,00	490 136,20	EUR	0,37
XS2154336338	HEIDELBERGCEMENT FIN LUX 2.5% 09/10/2024	PROPRE	500 000,00	502 655,08	EUR	0,38
XS0811555183	HEINEKEN 2.875% 04/08/2025	PROPRE	500 000,00	505 049,06	EUR	0,38
DE000A289DA3	HELLOFRESH SE 0.75% 13/05/2025	PROPRE	200 000,00	190 189,97	EUR	0,14
DE000A255DH9	HORNBACH BAUMARKT AG 3.25% 25/10/2026	PROPRE	300 000,00	298 354,93	EUR	0,22
XS2153405118	IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16/06/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 465 351,31	EUR	1,10
XS1419664997	IE2 HOLDCO 2.875% 01/06/2026	PROPRE	600 000,00	607 935,26	EUR	0,46
XS2397781357	ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	PROPRE	500 000,00	507 927,34	EUR	0,38
FR0013518420	ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	PROPRE	500 000,00	489 326,60	EUR	0,37

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012370872	IMERYS SA 2% 10/12/2024	PROPRE	700 000,00	695 074,91	EUR	0,52
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	500 000,00	480 779,75	EUR	0,36
XS2240494471	INTERCONTINENTAL HOTELS 1.625% 08/10/2024	PROPRE	500 000,00	498 031,50	EUR	0,37
XS2719281227	INTESA SANPAOLO SPA FRN 16/11/2025	PROPRE	2 500 000,00	2 532 537,08	EUR	1,90
XS1041772986	KONINKLIJKE DSM N.V.	PROPRE	800 000,00	799 960,00	EUR	0,60
XS1215181980	KONINKLIJKE DSM NV 1% 09/04/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 183 471,28	EUR	0,89
XS2563348361	LEASYS SPA 4.375% 07/12/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 016 495,19	EUR	0,76
XS2391860843	LINDE PLC 0% 30/09/2026	PROPRE	100 000,00	92 383,00	EUR	0,07
BE6321076711	LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21/04/2027	PROPRE	1 000 000,00	965 160,82	EUR	0,72
XS2401886788	LOXAM SAS 4.5% 15/02/2027	PROPRE	500 000,00	499 815,00	EUR	0,37
FR001400HJE7	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE 3.375% 21/10/2025	PROPRE	800 000,00	812 828,13	EUR	0,61
DE000A3LNY11	MERCEDES BNZ INT FINCE FRN 29/09/2025	PROPRE	500 000,00	500 866,83	EUR	0,38
FI4000261201	NESTLE CORPORATION 1.5% 07/06/2024	PROPRE	700 000,00	705 380,25	EUR	0,53
XS2166217278	NETFLIX INC 3% 15/06/2025	PROPRE	700 000,00	701 127,00	EUR	0,53
XS2066703989	NEXI SPA 1.75% 31/10/2024	PROPRE	700 000,00	695 126,25	EUR	0,52
XS2550063478	NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	PROPRE	500 000,00	532 187,50	EUR	0,40
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	1 000 000,00	935 515,04	EUR	0,70
XS2348030268	NOVO NORDISK FINANCE NL 0.0% 04/06/2024	PROPRE	1 100 000,00	1 092 806,00	EUR	0,82
XS2077666316	OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	PROPRE	1 000 000,00	991 723,33	EUR	0,74
XS1408317433	ORANGE SA 1.00% 12/05/2025	PROPRE	1 000 000,00	981 734,43	EUR	0,74
FR0013396512	ORANGE SA 1.125% 15/07/2024	PROPRE	600 000,00	600 242,41	EUR	0,45
XS2332250708	ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	PROPRE	1 000 000,00	944 428,75	EUR	0,71
XS2712523310	PAPREC HOLDING SA 6.50% 17/11/2027	PROPRE	300 000,00	323 221,67	EUR	0,24
XS2370814043	PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	PROPRE	300 000,00	301 385,63	EUR	0,23
FR001400KPB4	PERNOD RICARD SA 3.75% 15/09/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 035 984,26	EUR	0,78
FR0012173862	PERNOD-RICARD 2.125% 27/09/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 002 793,36	EUR	0,75
FR0013512944	PEUGEOT SA 2.75% 15/05/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 009 944,26	EUR	0,76
XS2361342889	PICARD GROUPE SA 3.875% 01/07/2026	PROPRE	300 000,00	298 273,50	EUR	0,22
XS2078976805	PPF ARENA 1 BV 2.125% 31/01/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 183 929,34	EUR	0,89
XS1143916465	PRAXAIR INC 1.625% 01/12/2025	PROPRE	700 000,00	685 429,83	EUR	0,51

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1072516690	PROLOGIS 3% 02/06/26	PROPRE	500 000,00	507 470,98	EUR	0,38
FR0012384667	PUBLICIS GROUPE SA 1.625% 16/12/2024	PROPRE	1 000 000,00	990 129,48	EUR	0,74
FR0013322146	RCI BANQUE SA VAR 12/03/2025	PROPRE	500 000,00	502 611,11	EUR	0,38
FR0014007KL5	RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	PROPRE	600 000,00	577 473,93	EUR	0,43
FR0013329315	RENAULT SA 1% 18/04/2024	PROPRE	500 000,00	503 890,08	EUR	0,38
FR0013428414	RENAULT SA 1.25% 24/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	975 019,45	EUR	0,73
XS2332306344	REXEL SA 2.125% 15/06/2028	PROPRE	300 000,00	281 341,50	EUR	0,21
FR0013518081	SEB SA 1.375% 16/06/2025	PROPRE	600 000,00	589 355,97	EUR	0,44
XS1570260460	SMITHS GROUP PLC 2% 23/02/2027	PROPRE	600 000,00	577 143,48	EUR	0,43
XS1117298759	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.75% 01/02/2025	PROPRE	500 000,00	496 673,06	EUR	0,37
XS1849518276	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.875% 15/01/2026	PROPRE	1 000 000,00	990 899,17	EUR	0,74
XS2629062568	STORA ENSO OYJ 4% 01/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 037 541,91	EUR	0,78
XS2087622069	STRYKER CORP 0.25% 03/12/2024	PROPRE	1 000 000,00	977 243,33	EUR	0,73
XS1982819994	TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	PROPRE	500 000,00	502 409,18	EUR	0,38
BE6300371273	TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028	PROPRE	400 000,00	386 270,46	EUR	0,29
XS1907150350	TELE2 AB 1.125% 15/05/2024	PROPRE	500 000,00	503 354,51	EUR	0,38
XS0545428285	TELIASONERA 3.875% 01/10/2025	PROPRE	600 000,00	615 688,05	EUR	0,46
XS0203712939	TERNA 4.90% 28/10/24 *EUR	PROPRE	400 000,00	410 909,20	EUR	0,31
XS2407914394	THERMO FISHER SC FNCE I 0% 18/11/2025	PROPRE	1 000 000,00	947 690,00	EUR	0,71
XS1846631049	TIM SPA 2.875% 28/01/2026	PROPRE	500 000,00	487 697,21	EUR	0,37
XS2034068432	TRIVIUM PACKAGING FIN 3.75% 15/08/2026	PROPRE	400 000,00	390 788,00	EUR	0,29
XS2190134184	UNICREDIT SPA 1.25% 16/06/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 469 869,02	EUR	1,10
XS2496288593	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	PROPRE	600 000,00	609 334,13	EUR	0,46
XS2546459582	VATTENFALL AB FRN 18/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 009 556,22	EUR	0,76
XS0191154961	VATTENFALL 5.375% 29/04/24*EUR	PROPRE	1 000 000,00	1 050 831,69	EUR	0,79
XS2389112736	VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	PROPRE	300 000,00	295 406,08	EUR	0,22
XS2204842384	VERISURE HOLDING AB 3.875% 15/07/2026	PROPRE	500 000,00	497 580,01	EUR	0,37
XS2479941499	VISA INC 1.5% 15/06/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 463 532,30	EUR	1,10
AT0000A2GLA0	WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	PROPRE	700 000,00	705 678,07	EUR	0,53
XS2530756191	WOLTERS KLUWER NV 3% 23/09/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 008 759,67	EUR	0,76

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013448032	WORLDLINE SA FRANCE 0.25% 18/09/2024	PROPRE	700 000,00	688 710,72	EUR	0,52
DE000A3E4589	ZALANDO SE 0.05% CV 06/08/2025	PROPRE	300 000,00	282 812,77	EUR	0,21
XS2231715322	ZF FINANCE GMBH 3% 21/09/2025	PROPRE	300 000,00	299 869,08	EUR	0,22
XS2582404724	ZF FINANCE GMBH 5.75% 03/08/2026	PROPRE	1 200 000,00	1 282 312,00	EUR	0,96
Total Obligation				94 195 499,00		70,61
Total Valeurs mobilières				94 195 499,00		70,61
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-2 278,95	-2 278,95	EUR	-0,00
Total AUTRES				-2 278,95		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-1 373 947,47	-1 373 947,47	EUR	-1,03
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	3 701 258,33	3 701 258,33	EUR	2,77
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	37 698,58	37 698,58	EUR	0,03
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 000 000,00	2 000 000,00	EUR	1,50
Total BANQUE OU ATTENTE				4 365 009,44		3,27
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 857,74	-3 857,74	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 380,05	-1 380,05	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-321,86	-321,86	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-5 559,65		-0,00
Total Liquidités				4 357 170,84		3,27
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0128480201	ACCOR SA ZCP 19/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 993 404,77	EUR	2,24
FR0128481712	BPCE ZCP 24/06/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 972 640,95	EUR	2,23
FR0128324417	DANONE SA ZCP 15/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 994 760,88	EUR	2,24
FR0128410836	DASSAULT SYSTEMS SE ZCP 22/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 992 411,08	EUR	2,24
FR0128508605	ELIS SA ZCP 13/09/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 963 724,16	EUR	1,47
FR0128307289	ENGIE ZCP 06/06/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 978 057,62	EUR	2,23
XS2775732709	IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 27/05/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 981 193,92	EUR	2,23
FR0128481142	NEXANS ZCP 21/06/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 971 013,58	EUR	2,23
FR0128451376	RENAULT ZCP 03/06/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 985 629,16	EUR	1,49

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128505247	SOCIETE BIC ZCP 11/06/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 983 473,61	EUR	1,49
XS2747563737	TENNET HOLDING BV ZCP 10/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 996 248,51	EUR	2,25
FR0128151810	VEOLIA ENVIRONNMENT ZCP 26/04/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 991 066,36	EUR	2,24
FR0128449438	VICAT SA ZCP 30/04/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 992 704,50	EUR	1,49
Total Interets precomptes.				34 796 329,10		26,08
Total Creances negociables				34 796 329,10		26,08
Coupons						
Obligation						
FR0013412343	BPCE SA 1% 04/2025	ACHLIG	5,00	5 000,00	EUR	0,00
XS1490137418	CROWN EURO 2.625% 24	ACHLIG	600,00	7 875,00	EUR	0,01
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 2024	ACHLIG	10,00	11 018,58	EUR	0,01
FR0013449972	ELIS SA 1% 03/04/25	ACHLIG	10,00	10 000,00	EUR	0,01
XS1041772986	KONINKLIJKE DSM N.V.	ACHLIG	800,00	19 000,00	EUR	0,01
XS2323295563	NIDEC 0.046% 03/26	ACHLIG	1 000,00	460,00	EUR	0,00
XS2389112736	VERDE BID 4.625% 26	ACHLIG	300,00	6 937,50	EUR	0,01
Total Obligation				60 291,08		0,05
Total Coupons				60 291,08		0,05
Total ECHQUIER SHORT TERM CREDIT SRI				133 409 290,02		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHQUIER SHORT TERM CREDIT SRI

Identifiant d'entité juridique:
969500JUCQQSHQTN923

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 59% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux :démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articuléeautourdes 4 piliers suivants:

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développementdes Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Approche	Amélioration de note
Score GREaT moyen pondéré	7.5
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité	7.2
Pourcentage d'investissement durable	59%

	Portefeuille	Comparable
NET ZERO	54.9%	34.6%
BIODIVERSITY	36.1	64.8

Le produit Financier vise à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable"

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi
- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion** d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
IBERDROLA	Services collectifs	3.9%	Espagne
ILIAD (acquis)	Services de communication	2.8%	France
LEASYS	Services financiers	2.6%	Italie
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	2.6%	France
L'OREAL	Produits de première nécessité	2.5%	France
ABERTIS INFRASTRUCTURAS	Industrie	2.3%	Espagne
BMW	Consommation discrétionnaire	2.2%	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Banques	2.2%	Italie
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services collectifs	2.2%	France
BNP PARIBAS	Banques	2.2%	
TELECOM ITALIA	Services de communication	2.2%	Italie
RENAULT	Consommation discrétionnaire	2.1%	France
CREDIT AGRICOLE	Banques	2.1%	France
DEUTSCHE BOERSE	Services financiers	1.8%	Allemagne
BANCO SANTANDER	Banques	1.8%	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

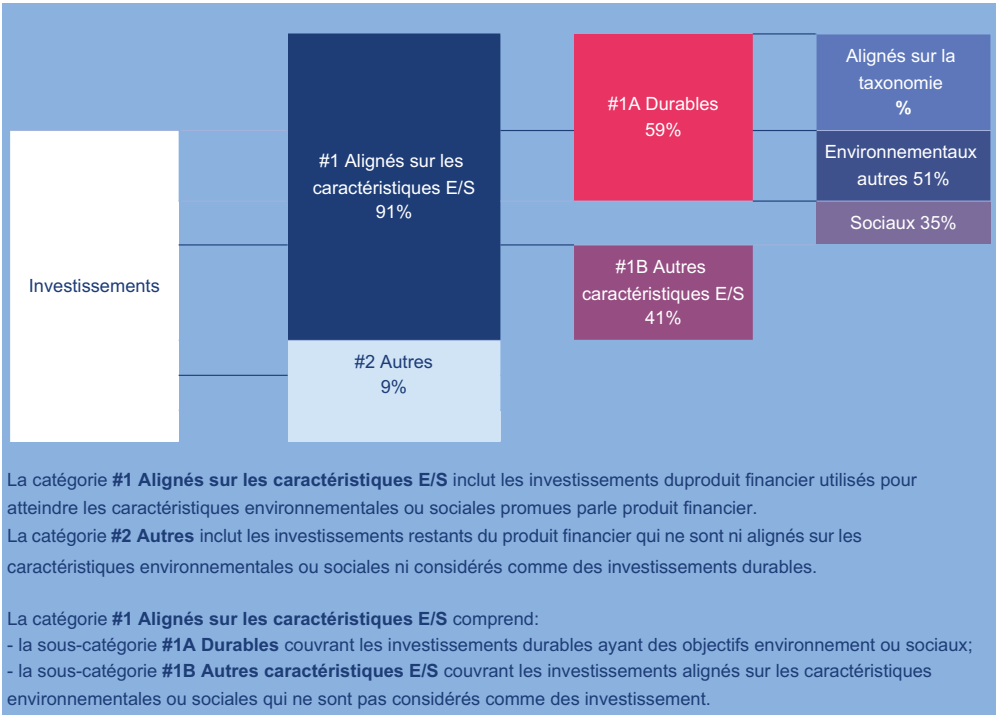
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	10.7%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.4%
Industrie	17.1%
Matériaux	5.4%
Produits de première nécessité	6.8%
Produits financiers	24.8%
Services collectifs	9.2%
Services de communication	8.7%
Soins de santé	4.7%
Technologies de l'information	5.9%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

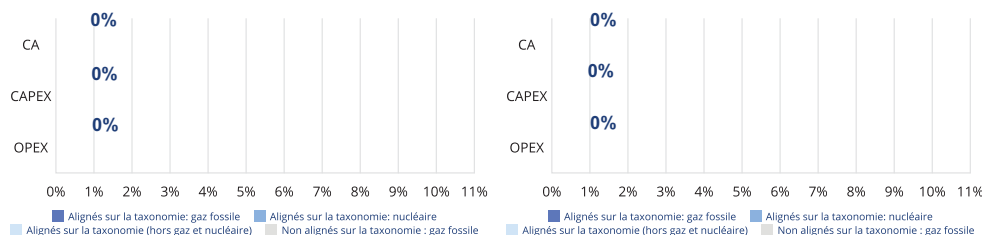
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

51%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

35%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUEUR

FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUEUR

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action K	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS est un OPCVM géré de façon dynamique et discrétionnaire au travers la sélection d'actions (« stock picking ») sur les marchés des actions internationales et plus précisément dans des sociétés considérées par l'équipe de gestion comme innovantes et ayant un leadership global en devenir (à fort potentiel de croissance) dans des secteurs traditionnels ou naissants.

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, l'indice MSCI All Country Index Net Return (Euro) dividendes nets réinvestis. Toutefois, le compartiment n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille pourra ainsi s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI All Country World Index NET RETURN EUR est calculé en euros et dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7WD). Il regroupe des valeurs cotées dans 50 pays dont des pays développés et des pays émergents.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire et orientée vers les marchés des actions internationales. La gestion d'ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs qui, selon l'analyse de la société de gestion, offrent la meilleure croissance actuelle ou potentielle, et présentent les critères pour être les leaders de demain dans leur domaine et ce sur toutes les zones géographiques et tout secteur.

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS est exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés actions de la zone euro et/ou internationaux et pays émergents. L'exposition maximum sur ce dernier périmètre sera de 50% de l'actif.

Approche ISR et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à avoir une approche extra financière des valeurs sélectionnées à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse extra-financière systématique

La société de gestion met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>).

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse extra- financière quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, cette notation ne vise pas à constituer une contrainte forte dans la sélection des émetteurs et dans la construction du portefeuille mais constitue un outil du suivi du risque extra- financier attaché aux émetteurs.

Si cette évaluation quantitative du pilier Gouvernance apparaît insuffisante ou en présence de controverse significative, l'équipe de gestion réalisera en complément une analyse qualitative de la gouvernance. Cette analyse pourrait aboutir à une décision de non-investissement ou de désinvestissement de l'entreprise concernée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 75 %¹ de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

¹ Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise;
- Qualité de sa structure financière;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise;
- L'analyse des résultats financiers;
- Les perspectives de croissance de son métier;
- L'aspect spéculatif de la valeur.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM.

Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 10% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives L'équipe de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité pour la construction du portefeuille.

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS est en permanence investi en actions cotées à hauteur de 75% minimum de son actif net.

Il s'agira majoritairement de valeurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 20 milliards d'euros, dont jusqu'à 10% de son actif net en actions de petite capitalisation boursière (inférieure à 500 millions d'euros).

Le respect du critère de capitalisation boursière est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées. La sélection rigoureuse des valeurs ne répond à aucun objectif d'allocations sectorielles.

Le recours à des actions émergentes sera limité à 50% de l'actif.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, et dans la limite de 25%, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation.
- dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalents ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de L'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPCVM de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Ces instruments peuvent être utilisés, de façon discrétionnaire, pour :

- Couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché
- Exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le compartiment n'entend mettre en oeuvre de surexposition du portefeuille au risque action. stratégie de

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices
- options sur titres et sur indices
- options de change
- et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription etc...) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver en position temporairement débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action F : Souscripteurs fondateurs

Action K : Réservée aux investisseurs institutionnels et à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action IXL USD H : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier.

ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 26 avril 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Sur l'exercice du 31/03/2024 au 31/03/2025, la part A du fonds Echiquier World Next Leaders recule de -8,3%, la part K de -7,7%, tandis que l'indice (MSCI ACWI NR EUR) progresse de +7,2%.

De par sa nature, Echiquier World Next Leaders est absent des mega caps et est investi majoritairement sur les capitalisations inférieures à 20 milliards d'euros. L'absence d'exposition du portefeuille aux Magnificent Seven a coûté 14,4 points performance relative sur l'exercice, notamment en raison de NVIDIA qui coûte à elle seule 12,8 points.

Au-delà de ce biais de capitalisation, la sous-performance du fonds s'explique aussi par des éléments spécifiques. NICE LTD, leader dans la digitalisation de contacts center sur le cloud, a corrigé au 2ème trimestre 2024 en raison de l'annonce du départ du DG très apprécié après 10 ans à ce poste et 25 ans dans l'entreprise. De plus, la société a subi l'annonce de l'entrée de concurrents sur son marché. La position a été soldée. BRUKER a pâti de révisions à la baisse, notamment à cause de la Chine puisque les impacts du stimulus n'allaient pas se traduire dans leurs chiffres 2024. EDENRED a subi des craintes réglementaires et une volatilité apportée par la dissolution de l'Assemblée nationale en France. La position en portefeuille a été vendue. La plateforme de publicité programmatique TRADE DESK a publié un premier trimestre 2025 en-dessous des attentes pour la première fois de son histoire en raison d'une réorganisation interne et a pâti de l'annonce de l'entrée sur le marché d'un nouveau concurrent.

Le numéro 1 des salles de sport aux Etats-Unis PLANET FITNESS est le premier contributeur à la performance sur l'exercice, suivi de l'entreprise d'ERP australienne TECHNOLOGY ONE dont la croissance est en grande partie tirée par ses solutions SaaS pour les gouvernements locaux et son expansion au Royaume-Uni. Nous avons vendu la position en raison de la valorisation devenue très exigeante. La société de CRM HUBSPOT a également contribué positivement au fonds après son retour en portefeuille en juillet 2024, mais a dû être vendue après un très bon parcours. La société de cybersécurité CYBERARK (nouvelle entrée sur l'exercice) spécialisée dans la gestion des accès privilégiés continue de progresser sur de très bons résultats.

ADYEN, XERO et VERTIV, entrées au cours de l'exercice, affichent une contribution positive.

Le fonds est composé de 35 à 40 valeurs qui bénéficient de mégatendances sous-jacentes fortes telles que le vieillissement de la population, la digitalisation, l'émergence des classes moyennes. Les valeurs sont choisies pour leur qualité fondamentale ainsi que leur croissance résiliente.

Performances parts vs Indice

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
FR0011449602	Echiquier World Next Leaders A	-8.32%	7.19%
FR0013423357	Echiquier World Next Leaders K	-7.72%	7.19%
FR0013423365	Echiquier World Next Leaders F	-7.49%	7.19%
FR0014003IX3	Echiquier World Next Leaders IXL USDH	-8.68%	7.19%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : DATADOG (US23804L1035) - TRADE DESK (US88339J1051)

Ventes : VEEVA SYSTEMS (US9224751084) - YUM! BRANDS (US9884981013)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Quote part des titres éligibles PEA :

Ce fonds n'est pas concerné par le quote part PEA

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE : Article 8 -voir annexes.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	96 835 951,84	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	96 835 951,84	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	96 835 951,84	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 943 286,90	-
Comptes financiers	2 219 855,17	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 163 142,07	-
Total Actif I + II	100 999 093,91	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	109 165 660,60	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-8 970 162,61	-
Capitaux propres I	100 195 497,99	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	803 595,92	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	803 595,92	-
Total Passifs: I + II + III + IV	100 999 093,91	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 106 583,37	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	120 020,36	-
Sous-total Produits sur opérations financières	1 226 603,73	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-136,49	-
Sous-total charges sur opérations financières	-136,49	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 226 467,24	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 916 243,55	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-7 041,01	-
Autres charges	-2 460,61	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 925 745,17	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-699 277,93	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	38 556,79	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-660 721,14	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	4 889 561,16	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-224 322,35	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	4 665 238,81	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-415 828,17	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	4 249 410,64	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-17 567 186,26	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-128,16	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-17 567 314,42	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	5 008 462,31	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-12 558 852,11	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-8 970 162,61	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

A large, abstract graphic in the bottom right corner of the page. It consists of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, creating a sense of movement and depth. The shapes flow from the bottom left towards the top right, with some areas being more saturated than others.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS est un OPCVM géré de façon dynamique et discrétionnaire au travers la sélection d'actions (« stock picking ») sur les marchés des actions internationales et plus précisément dans des sociétés considérées par l'équipe de gestion comme innovantes et ayant un leadership global en devenir (à fort potentiel de croissance) dans des secteurs traditionnels ou naissants.

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, l'indice MSCI All Country Index Net Return (Euro) dividendes nets réinvestis. Toutefois, le compartiment n'a pas pour objectif de reproduire la performance de cet indice et la composition du portefeuille pourra ainsi s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Actif net total	100 195 497,99	193 163 371,28	195 120 012,32	288 670 110,33	391 155 259,92

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action A					
FR0011449602					
Nombre de parts ou actions	439 953,091	696 991,418	822 862,389	846 044,39	857 984,28
Valeur liquidative unitaire	187,12	204,10	194,94	271,03	339,71
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	6,47	-12,21	-132,90	-96,35	12,21

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action F

FR0013423365

Nombre de parts ou actions	311,82	311,82	1 436,82	2 182,523	4 077,523
Valeur liquidative unitaire	1 009,82	1 091,57	1 033,3	1 423,71	1 780,55
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	44,52	-55,69	-690,51	-502,42	81,79

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/03/2025

28/03/2024

31/03/2023

31/03/2022

31/12/2021

Action K

FR0013423357

Nombre de parts ou actions	168 772,90	299 682,638	188 780,146	253 430,702	369 109,683
Valeur liquidative unitaire	104,02	112,72	106,97	147,75	184,90
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,31	-6,02	-71,88	-52,25	7,95

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

USD

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2021
Action IXL USD H					
FR0014003IX3					
Nombre de parts ou actions	-	36 956	29 756	29 756	29 756
Valeur liquidative unitaire	-	454,01	437,79	632,21	812,46
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-20,74	-319,90	-243,15	-2,90

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action K	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	193 163 371,28	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	18 412 363,03	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-97 778 882,78	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-699 277,93	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 665 238,81	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-17 567 314,42	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	100 195 497,99	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action A

FR0011449602	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	57 215,374	11 846 895,57
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-314 253,701	-61 502 861,46
Solde net des souscriptions/rachats	-257 038,327	-49 655 965,89
Action A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action F

FR0013423365	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Action F		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action K

FR0013423357	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	58 360,106	6 565 467,46
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-189 269,844	-20 743 401,28
Solde net des souscriptions/rachats	-130 909,738	-14 177 933,82
Action K		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

Action IXL USD H

FR0014003IX3	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-36 956	-15 532 620,04
Solde net des souscriptions/rachats	-36 956	-15 532 620,04
Action IXL USD H		
		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011449602	Action A	Capitalisable	EUR	82 324 377,42	439 953,091	187,12
FR0013423365	Action F	Capitalisable	EUR	314 883,99	311,82	1 009,82
FR0013423357	Action K	Capitalisable	EUR	17 556 236,58	168 772,9	104,02

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	Caïmanes, Îles +/-	Japon +/-	Israël +/-	Philippines +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	96 835,95	42 599,57	8 455,75	7 596,31	6 749,45	5 415,20
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	96 835,95	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 219,86	-	-	-	2 219,86
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	2 219,86

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 219,86	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 219,86	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD +/-	JPY +/-	PHP +/-	MXN +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	64 776,00	7 596,31	5 415,20	3 836,52	10 191,25
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	400,86	30,80	-	-	210,23
Comptes financiers	11,61	-	9,96	-	0,38
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-199,79	-	-	-	-195,53
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	64 988,68	7 627,11	5 425,16	3 836,52	10 206,33

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	1 301 387,61
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	47 345,74
Ventes à règlement différé	399 021,29
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Achats règlements différés de devises	195 532,26
Total des créances	1 943 286,90
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-118 446,36
Achats à règlement différé	-395 326,98
Frais de gestion	-79 712,10
Dépôts de garantie	-
Provision pour frais de recherche	-14 268,87
Ventes règlements différés de devises	- 195 841,61
Total des dettes	-803 595,92
Total des créances et dettes	1 139 690,98

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,65 % TTC maximum
		Action F 0,75 % TTC maximum
		Action K 1,00 % TTC maximum
		Action IXL USDH 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action F Néant
		Action K Néant
		Action IXL USD H Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 30 septembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI All Country World Index NR calculé en euros et dividendes réinvestis.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation, le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action A

FR0011449602	31/03/2025
Frais fixes	1 717 620,44
Frais fixes en % actuel	1,66
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action F

FR0013423365	31/03/2025
Frais fixes	2 538,71
Frais fixes en % actuel	0,76
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action K

FR0013423357	31/03/2025
Frais fixes	182 353,30
Frais fixes en % actuel	1,01
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Action IXL USD H

FR0014003IX3	31/03/2025
Frais fixes	23 232,72
Frais fixes en % actuel	0,72
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-660 721,14	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-660 721,14	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-660 721,14	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0011449602	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-645 715,03	-
Total	-645 715,03	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action F

FR0013423365	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	559,63	-
Total	559,63	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action K

FR0013423357	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15 565,74	-
Total	-15 565,74	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 249 410,64	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 249 410,64	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 249 410,64	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action A

FR0011449602	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3 492 812,71	-
Total	3 492 812,71	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action F

FR0013423365	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	13 324,51	-
Total	13 324,51	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action K

FR0013423357	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	743 445,99	-
Total	743 445,99	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			96 835 951,84	96,65
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			96 835 951,84	96,65
Banques			5 179 590,67	5,17
BANCO DE ORO UNIBANK	PHP	703 906	1 741 916,89	1,74
CREDICORP LTD.	USD	19 974	3 437 673,78	3,43
Chaussures			1 043 208,54	1,04
DECKERS OUTDOOR	USD	10 092	1 043 208,54	1,04
Composants et équipements électriques			978 563,77	0,98
MONOLITHIC POWER SYSTEMS	USD	1 825	978 563,77	0,98
Détaillants et grossistes Alimentation			1 368 505,03	1,37
PT SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK	IDR	11 979 174	1 368 505,03	1,37
Distributeurs Produits pharmaceutiques			1 479 168,48	1,48
RAIADROGASIL	BRL	479 204	1 479 168,48	1,48
Équipements électroniques			1 250 326,52	1,25
CHROMA ATE	TWD	157 535	1 250 326,52	1,25
Équipements médicaux			6 076 454,57	6,06
CLASSYS INC	KRW	48 326	1 709 335,43	1,70
SYSMEX	JPY	249 697	4 367 119,14	4,36
Fournisseurs de données financières			3 271 356,83	3,26
FACTSET RESH SYS	USD	7 783	3 271 356,83	3,26
Fournitures médicales			5 859 709,60	5,85
ALIGN TECHNOLOGY	USD	7 088	1 041 001,88	1,04
COOPER COMPANIES INC	USD	61 792	4 818 707,72	4,81
Gestion financière			3 903 056,00	3,89
ADYEN BV	EUR	2 776	3 903 056,00	3,89
Habillement et accessoires			1 117 623,60	1,11
MONCLER SPA	EUR	19 746	1 117 623,60	1,11
Hôtels			1 177 980,31	1,18
ATOUR LIFESTYLE HOLDINGS LIMITED	USD	44 944	1 177 980,31	1,18
Industries diversifiées			1 960 066,98	1,96
PLANET FITNESS INC A	USD	21 945	1 960 066,98	1,96
Internet			2 962 513,94	2,96
THE TRADE DEESK INC	USD	58 560	2 962 513,94	2,96
Logiciels			11 146 387,84	11,12
DATADOG INC	USD	35 532	3 259 029,93	3,25

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
MONDAY COM LTD	USD	13 100	2 944 941,52	2,94
SPS COMMERCE	USD	15 748	1 932 447,69	1,93
XERO LTD	AUD	33 678	3 009 968,70	3,00
Matériaux et accessoires de construction			3 836 517,29	3,83
PROMOTORA Y OPERAD	MXN	411 118	3 836 517,29	3,83
Matériels informatiques			997 042,85	0,99
VERTIV HOLDING LLC	USD	14 937	997 042,85	0,99
Organisme formation professionnel et de placement			4 848 639,82	4,84
KANZHUN LIMITED ADR	USD	144 880	2 567 697,13	2,56
VISIONAL INC	JPY	49 038	2 280 942,69	2,28
Outillage industriel			1 373 945,80	1,37
AIRTAC INTERNATIONAL GROUP	TWD	59 370	1 373 945,80	1,37
Pharmacie			5 959 489,95	5,95
BRUKER BIOSCIENCES	USD	28 354	1 094 157,96	1,09
STERIS PLC	USD	23 219	4 865 331,99	4,86
Restaurants et bars			6 497 804,59	6,48
JOLLIBEE FOODS CORP.	PHP	948 140	3 673 282,42	3,66
YUM BRANDS INC	USD	19 415	2 824 522,17	2,82
Semi conducteurs			948 245,97	0,95
SOCIONEXT INC	JPY	86 195	948 245,97	0,95
Services d'investissements			3 704 448,79	3,70
CBOE GLOBAL MARKETS INC	USD	17 707	3 704 448,79	3,70
Services informatiques			7 847 164,73	7,83
DYNATRACE INC	USD	108 044	4 709 725,51	4,70
VEEVA SYSTEMS INC	USD	14 651	3 137 439,22	3,13
Services logiciels et informatiques			3 804 511,63	3,80
CYBERARK SOFTWARE LTD	USD	12 175	3 804 511,63	3,80
Services spécialisés aux consommateurs			6 871 686,21	6,86
GRAB HOLDINGS LIMITED	USD	796 583	3 336 126,28	3,33
RITCHIE BROTHERS AUCTIONEERS INC	USD	38 128	3 535 559,93	3,53
Voyage et tourisme			1 371 941,53	1,37
MAKEMYTRIP LTD	USD	15 144	1 371 941,53	1,37
Total			96 835 951,84	96,65

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	96 835 951,84
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	4 163 142,07
Autres passifs (-)	-803 595,92
Total = actif net	100 195 497,99

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	187 680 263,00	185 033 461,31
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	183 931 260,96	182 022 486,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 620 520,00	2 816 880,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	128 482,04	194 094,72
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 080 756,77	2 942 227,21
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 080 756,77	2 942 227,21
Comptes financiers	5 371 607,01	10 787 029,59
Liquidités	5 371 607,01	10 787 029,59
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	196 132 626,78	198 762 718,11

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	204 270 271,08	328 563 773,98
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 971 209,11	-131 190 987,28
• Résultat de l'exercice	-1 135 690,69	-2 252 774,38
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	193 163 371,28	195 120 012,32
Instruments financiers	128 482,04	194 094,72
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	128 482,04	194 094,72
Autres opérations	-	-
Dettes	2 820 803,24	3 431 346,54
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 820 803,24	3 431 346,54
Comptes financiers	19 970,22	17 264,53
Concours bancaires courants	19 970,22	17 264,53
Emprunts	-	-
Total du passif	196 132 626,78	198 762 718,11

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	9 655 336,02	8 799 633,37
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	274 253,30	43 672,94
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 433 235,46	810 712,06
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 707 488,76	854 385,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 573,80	-25 612,27
• Autres charges financières	-1 739,72	-3 324,82
Total (II)	-3 313,52	-28 937,09
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 704 175,24	825 447,91
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 994 588,38	-3 169 191,06
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 290 413,14	-2 343 743,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	154 722,45	90 968,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 135 690,69	-2 252 774,38

Exercice

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 1,65 % TTC maximum
		Action F 0,75 % TTC maximum
		Action K 1,00 % TTC maximum
		Action IXL USDH 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant

es
ex
en
re
ar

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action F Néant
		Action K Néant
		Action IXL USD H Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 30 septembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI All Country World Index NR calculé en euros et dividendes réinvestis

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Exemples

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation, le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance Indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante).

En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

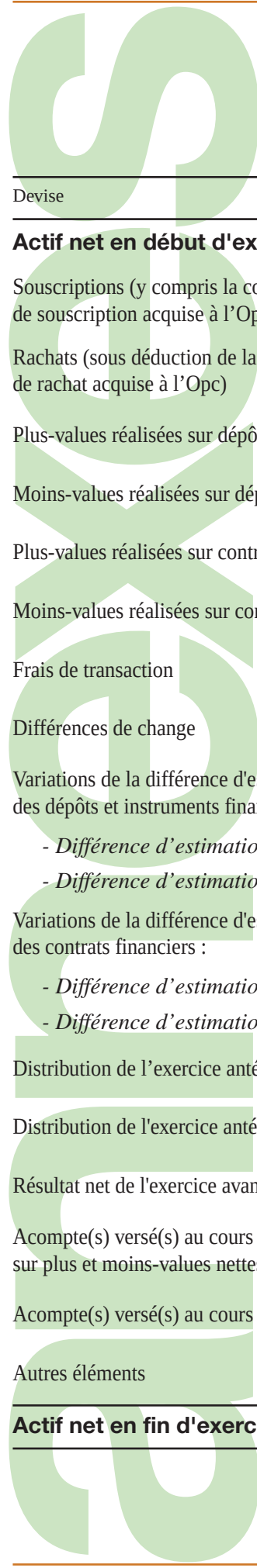
Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action K	Capitalisation	Capitalisation
Action IXL USD H	Capitalisation	Capitalisation



2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	195 120 012,32	288 670 110,33
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	83 177 826,68	39 151 107,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-93 467 947,80	-51 657 698,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 066 189,30	2 693 036,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 892 102,49	-173 280 581,50
Plus-values réalisées sur contrats financiers	232 720,44	481 772,16
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-116 000,45	-1 356 402,58
Frais de transaction	-193 352,80	-322 534,65
Différences de change	-21 225,95	15 073 119,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	21 870 241,93	78 000 920,87
- Différence d'estimation exercice N	14 633 556,15	-7 236 685,78
- Différence d'estimation exercice N-1	-7 236 685,78	-85 237 606,65
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-322 576,76	10 906,75
- Différence d'estimation exercice N	-128 482,04	194 094,72
- Différence d'estimation exercice N-1	194 094,72	183 187,97
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 290 413,14	-2 343 743,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	193 163 371,28	195 120 012,32

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	9 655 336,02	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 371 607,01
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	19 970,22
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 371 607,01	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	19 970,22	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	110 524 108,90	10 630 530,68	11 339 079,28	36 804 808,66
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 526 304,76	481 302,84	-	-
Comptes financiers	-	-	232,59	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 253 045,22	447 174,65	-	-
Comptes financiers	19 970,22	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	9 655 336,02	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 080 756,77
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	1 603 787,66
Achats règlements différés	1 215 265,16
Dépôts de garantie (versés)	164 885,28
Souscriptions à recevoir	51 146,24
Coupons à recevoir	45 672,43
Autres opérations	-
Dettes	2 820 803,24
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes règlements différés	1 217 433,13
Achats règlements différés	773 949,80
Rachat à payer	763 404,93
Frais provisionnés	52 114,73
Provisions pour frais de recherche	13 900,65
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0011449602	162 324,779	31 997 638,58	288 195,75	56 237 481,34
Action F / FR0013423365	-	-	1 125	1 176 441,90
Action K / FR0013423357	373 189,302	40 359 273,10	262 286,81	28 386 664,56
Action IXL USD H / FR0014003IX3	24 500	10 820 915,00	17 300	7 667 360,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011449602		-		-
Action F / FR0013423365		-		-
Action K / FR0013423357		-		-
Action IXL USD H / FR0014003IX3		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011449602		-		-
Action F / FR0013423365		-		-
Action K / FR0013423357		-		-
Action IXL USD H / FR0014003IX3		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0011449602		-		-
Action F / FR0013423365		-		-
Action K / FR0013423357		-		-
Action IXL USD H / FR0014003IX3		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

%

Catégorie d'action :

Action A / FR0011449602	1,65
Action F / FR0013423365	0,75
Action K / FR0013423357	1,00
Action IXL USD H / FR0014003IX3	0,70

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

%

Montant

Catégorie d'action :

Action A / FR0011449602	-	-
Action F / FR0013423365	-	-
Action K / FR0013423357	-	-
Action IXL USD H / FR0014003IX3	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc

-

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1

-

- Opc 2

-

- Opc 3

-

- Opc 4

-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 3 620 520,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 135 690,69	-2 252 774,38
Total	-1 135 690,69	-2 252 774,38

Action A / FR0011449602	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 103 215,22	-2 081 934,40
Total	-1 103 215,22	-2 081 934,40
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action F / FR0013423365	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	264,65	-5 370,69
Total	264,65	-5 370,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action K / FR0013423357	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-53 538,99	-125 384,79
Total	-53 538,99	-125 384,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL USD H / FR0014003IX3	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	20 798,87	-40 084,50
Total	20 798,87	-40 084,50
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 971 209,11	-131 190 987,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-9 971 209,11	-131 190 987,28

Action A / FR0011449602	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 413 548,62	-107 279 980,69
Total	-7 413 548,62	-107 279 980,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action F / FR0013423365	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17 630,91	-986 782,05
Total	-17 630,91	-986 782,05
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action K / FR0013423357	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 752 747,53	-13 445 103,32
Total	-1 752 747,53	-13 445 103,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action IXL USD H / FR0014003IX3	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-787 282,05	-9 479 121,22
Total	-787 282,05	-9 479 121,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 26 avril 2013.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	193 163 371,28	195 120 012,32	288 670 110,33	391 155 259,92	238 224 651,11

Action A / FR0011449602	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	696 991,418	822 862,389	846 044,39	857 984,28	431 381,596
Valeur liquidative	204,10	194,94	271,03	339,71	411,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-12,21	-132,90	-96,35	12,21	7,16

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action F / FR0013423365	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	311,82	1 436,82	2 182,523	4 077,523	3 209
Valeur liquidative	1 091,57	1 033,3	1 423,71	1 780,55	2 138,02
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-55,69	-690,51	-502,42	81,79	106,65

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action K / FR0013423357		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	299 682,638	188 780,146	253 430,702	369 109,683	242 610,024
Valeur liquidative	112,72	106,97	147,75	184,90	222,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,02	-71,88	-52,25	7,95	10,66

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL USD H / FR0014003IX3		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	36 956	29 756	29 756	29 756	-
Valeur liquidative	454,01	437,79	632,21	812,46	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-20,74	-319,90	-243,15	-2,90	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
PHY077751022	BANCO DE ORO UNIBANK	PROPRE	1 943 562,00	4 941 965,61	PHP	2,56
MX01CU010003	BECLE SAB DE CV	PROPRE	588 518,00	1 286 170,08	MXN	0,67
US1167941087	BRUKER BIOSCIENCES	PROPRE	96 897,00	8 438 010,82	USD	4,37
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	42 537,00	7 244 795,36	USD	3,75
KR7214150005	CLASSYS INC	PROPRE	86 393,00	2 112 209,50	KRW	1,09
US2166485019	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	37 036,00	3 483 358,10	USD	1,80
BMG2519Y1084	CREDICORP LTD.	PROPRE	34 203,00	5 371 971,52	USD	2,78
US2372661015	DARLING INGREDIENTS	PROPRE	53 551,00	2 308 836,16	USD	1,20
PLDINPL00011	DINO POLSKA SA	PROPRE	62 138,00	5 593 429,86	PLN	2,90
US2681501092	DYNATRACE INC	PROPRE	260 661,00	11 221 410,73	USD	5,81
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	198 475,00	9 816 573,50	EUR	5,08
US3030751057	FACTSET RESH SYS	PROPRE	16 991,00	7 156 932,08	USD	3,71
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	40 584,00	11 339 079,28	DKK	5,87
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	2 970,00	1 725 036,57	USD	0,89
US46284V1017	IRON MOUNTAIN INC REIT	PROPRE	27 370,00	2 035 084,77	USD	1,05
PHY4466S1007	JOLLIBEE FOODS CORP.	PROPRE	1 457 919,00	6 060 934,32	PHP	3,14
US48553T1060	KANZHUN LIMITED ADR	PROPRE	190 761,00	3 099 921,51	USD	1,60
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	36 799,00	2 545 754,82	EUR	1,32
US6536561086	NICE SP ADR SHS LTD	PROPRE	49 267,00	11 902 633,16	USD	6,16
US72703H1014	PLANET FITNESS INC A	PROPRE	157 696,00	9 155 504,49	USD	4,74
MX01PI000005	PROMOTORA Y OPERAD	PROPRE	479 987,00	4 709 983,67	MXN	2,44
ID1000128705	PT SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK	PROPRE	18 164 155,00	3 086 889,16	IDR	1,60
BRRADLACNOR0	RAIADROGASIL	PROPRE	632 804,00	3 201 272,59	BRL	1,66
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	24 298,00	2 270 405,12	EUR	1,18
US7757111049	ROLLINS	PROPRE	26 281,00	1 127 250,86	USD	0,58

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	40 812,00	8 505 542,37	USD	4,40
JP3351100007	SYSMEX	PROPRE	466 115,00	7 673 403,92	JPY	3,97
AU000000TNE8	TECHNOLOGY ONE LIMITED	PROPRE	566 996,00	5 811 953,87	AUD	3,01
US88339J1051	THE TRADE DEESK INC	PROPRE	62 286,00	5 047 547,73	USD	2,61
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	50 767,00	10 903 551,53	USD	5,64
JP3800270005	VISIONAL INC	PROPRE	49 871,00	2 957 126,76	JPY	1,53
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	91 783,00	11 796 721,14	USD	6,11
Total Action				183 931 260,96		95,22
O.P.C.V.M.						
LU2466449001	ECHQUIER FUND SICAV ECHIQ SICAV	PROPRE	4 000,00	3 620 520,00	EUR	1,87
Total O.P.C.V.M.				3 620 520,00		1,87
Total Valeurs mobilières				187 551 780,96		97,09
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	138 600,00	128 482,04	USD	0,07
Total APPELS DE MARGES				128 482,04		0,07
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-13 900,65	-13 900,65	EUR	-0,01
Total AUTRES				-13 900,65		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-763 404,93	-763 404,93	EUR	-0,40
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-97 782,88	-97 782,88	EUR	-0,05
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-729 415,07	-676 166,92	USD	-0,35
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 022 002,93	1 022 002,93	EUR	0,53
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	208 481,63	193 262,23	USD	0,10
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	1 734,89	232,59	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	5 371 374,42	5 371 374,42	EUR	2,78
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-21 542,87	-19 970,22	USD	-0,01
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	51 146,24	51 146,24	EUR	0,03
	VTE DIFF TITRES JPY	PROPRE	73 001 312,00	447 174,65	JPY	0,23
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 247 696,29	1 156 613,01	USD	0,60
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-193 380,18	-193 380,18	EUR	-0,10
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-73 001 312,00	-447 174,65	JPY	-0,23

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-622 307,47	-576 878,30	USD	-0,30
Total BANQUE OU ATTENTE				5 467 047,99		2,83
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	177 870,00	164 885,28	USD	0,09
Total DEPOSIT DE GARANTIE				164 885,28		0,09
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-38 249,07	-38 249,07	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-41,43	-41,43	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 361,49	-5 361,49	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 909,72	-1 909,72	EUR	-0,00
	PRTAXEABON	PROPRE	-6 553,02	-6 553,02	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-52 114,73		-0,03
Total Liquidites				5 694 399,93		2,95
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
EC200624	EURO FX 0624	ACHLIG	77,00	-128 482,04	USD	-0,07
Total Change (Livraison du sous-jacent)				-128 482,04		-0,07
Total Futures				-128 482,04		-0,07
Coupons						
Action						
US46284V1017	IRON MOUNTAIN REIT	ACHLIG	27 370,00	11 544,24	USD	0,01
JP3351100007	SYSMEX	ACHLIG	156 643,00	34 128,19	JPY	0,02
Total Action				45 672,43		0,02
Total Coupons				45 672,43		0,02
Total ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS				193 163 371,28		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS

Identifiant d'entité juridique:
969500LHCDBP66RN343

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**

☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 30% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ESG du produit repose sur la mise en oeuvre d'un socle d'exclusions défini au niveau du groupe LBP AM ISR et à l'utilisation d'une notation ESG des émetteurs visant à suivre les risques extra financiers du Produit Financier. Cette analyse repose sur l'outil quantitatif GREaT, propre au groupe LBP AM qui permet de disposer d'une note ESG articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Le Produit Financier investit dans des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de SFDR

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pourcentage d'investissement durable	30%

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée cidessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives"). Les indicateurs concernant les incidences négatives sont calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée est disponible et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs et de réduire leurs externalités négatives.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
DYNATRACE	Technologies de l'information	4.9%	États-Unis
STERIS	Soins de santé	4.9%	Irlande
COOPER COS	Soins de santé	4.9%	États-Unis
SYMEX	Soins de santé	4.5%	Japon
ADYEN	Services financiers	4.1%	Pays-Bas
PINFRA	Industrie	3.9%	Mexique
CYBERARK SOFTWARE	Technologies de l'information	3.9%	Israël
CBOE GLOBAL MARKETS	Services financiers	3.7%	États-Unis
JOLLIBEE FOODS	Consommation discrétionnaire	3.7%	Philippines
GRAB	Industrie	3.6%	Singapour
DATADOG	Technologies de l'information	3.6%	États-Unis
CREDICORP	Banques	3.6%	Bermudes
RB GLOBAL	Industrie	3.3%	États-Unis
FACTSET RESEARCH SYSTEMS	Services financiers	3.3%	États-Unis
VEEVA SYSTEMS	Soins de santé	3.2%	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

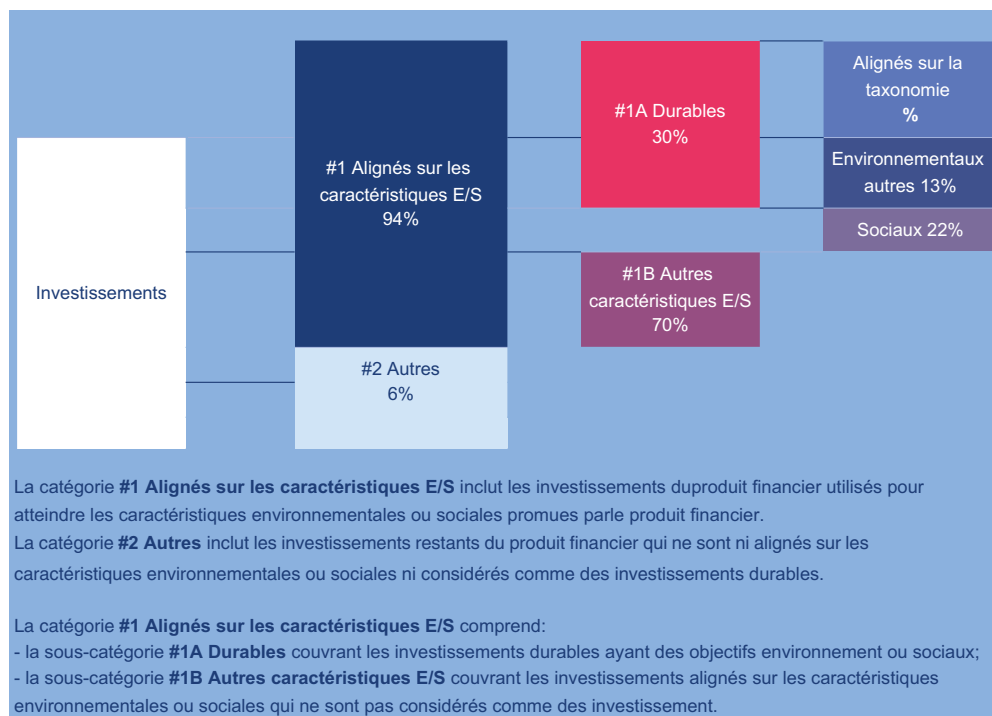
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	13.0%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	0.0%
Industrie	15.4%
Matériaux	0.0%
Produits de première nécessité	2.8%
Produits financiers	16.0%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	5.6%
Soins de santé	20.9%
Technologies de l'information	23.2%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

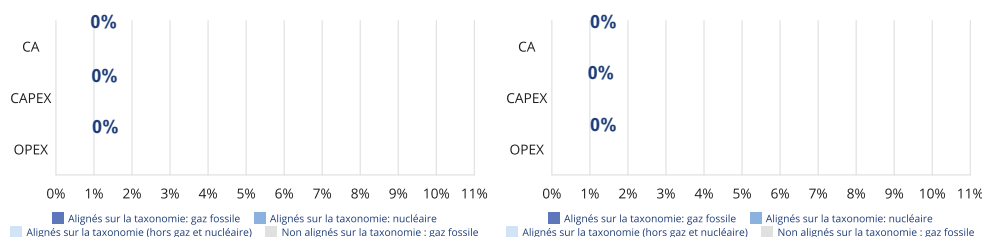
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

13%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

22%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 6% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif :

31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

124 449 228,78

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	1,750	% TTC
Actions F	0,750	% TTC
Actions K	1,000	% TTC
Actions IXL USD	0,700	% TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A :

1,750 % TTC

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 :

102 875 875,52

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	2 522 746,47	920 266,54	1 710 066,80
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 522 746,47	920 266,54	1 710 066,80

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$(1710066.8/102875875.52)*100$

1,66 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0 %

Commission de gestion de la direction de l'action F : 0,75 % TTC
 Fortune moyenne de l'action F pour la période du 29/03/24
 au 31/03/25 : 333 082,55

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	9 262,16	1 221,58	2 517,80
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	9 262,16	1 221,58	2 517,80

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :
 TER y compris commission de performance

$$(2517.8/333082.55)*100$$

0,75 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action K : 1,00 % TTC
 Fortune moyenne de l'action K pour la période du 29/03/24
 au 31/03/25 : 18 055 963,76

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	361 520,94	89 884,47	181 196,21
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	361 520,94	89 884,47	181 196,21

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :
 TER y compris commission de performance

$$(181196.21/18055963.76)*100$$

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL USD : 0,70 % TTC
 Fortune moyenne de l'action IXL USD pour la période du 29/03/24 au 31/03/25 : 3 184 306,95

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	28/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	93 931,83	22 462,74	22 462,74
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	93 931,83	22 462,74	22 462,74

Calcul du TER pour 12 mois, du 29/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(22462.74/3184306.95)*100$$

0,70 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

EXERCICE CLOS LE : 31.03.2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Distribution et/ou du report	Distribution et/ou du report
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap est un compartiment recherchant à surperformer l'indice MSCI EMU Mid Cap au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés actions de petite et moyenne capitalisation boursières de la zone euro.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI EMU Mid Cap (code Bloomberg M7EMMC) est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap. Cet indice représente l'évolution des actions de moyennes capitalisations de la zone euro. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EMU Mid Cap est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :**1. Stratégies utilisées**

La gestion est orientée vers les marchés des actions de la zone euro, notamment vers le marché des valeurs de petite et moyenne capitalisation.

Afin de permettre l'éligibilité de l'OPCVM au PEA, il est investi à tout moment à hauteur de 75% minimum en instruments financiers éligibles au PEA.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking ».

Approche ISR mise en oeuvre et construction du portefeuille La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières

1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indice : Stoxx Europe Total Market dividendes net réinvestis (en euro).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers d'investissement présentée ci-dessus permet d'épurer l'univers de 25 % des émetteurs les moins bien notés et/ou présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille. Cela permet de définir le score GREaT pivot. Ce score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers après les retraitements exposés ci-dessus. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

2. Seconde étape : sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Une analyse toute particulière sera portée à la qualité de la gouvernance qui pourra contraindre le gérant dans la sélection des valeurs.

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Les actions :

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap est investi sur des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation. Il est toutefois à noter que le compartiment est majoritairement investi sur des actions de petite et moyenne capitalisation (inférieure à 10 milliards d'euros). Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap est principalement investi dans des actions de la zone euro mais pourra avoir recours à des actions hors zone euro dans la limite de 10% de son actif net.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25%, le compartiment peut investir :

- Dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » - ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs », ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- Dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Toutefois le compartiment se réserve le droit d'acquérir des obligations avec une maturité supérieure à 10 ans, de manière marginale en pourcentage de l'actif. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lorsque de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

4. Instruments dérivés

Néant.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action F : Réservé aux investisseurs institutionnels souscripteurs fondateurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action ID : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés financiers. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé

sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 14 décembre 2018.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 27 décembre 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Echiquier Agenor Euro recule de 6,2% sur la période du 29/03/2024 au 31/03/2025, contre une performance de +9,5% pour son indice de référence.

Cette année fiscale a été marquée par une trajectoire contrastée des marchés boursiers reflétant un environnement géopolitique, économique et monétaire complexe. L'apaisement progressif des tensions inflationnistes et le début d'un cycle de détente monétaire, initié par la Fed au troisième trimestre 2024, ont permis, temporairement, un soutien plus affirmé aux actifs risqués. Les six derniers mois ont cependant été empreints par la résurgence de la volatilité, accentuée par les tensions géopolitiques et la crainte d'une guerre commerciale généralisée suite aux dernières élections américaines.

Ainsi, la hausse des marchés sur la période est caractérisée par :

- Une sous-performance des petites et moyennes valeurs dans un contexte de taux d'intérêts qui restent élevés et de flux vendeurs toujours significatifs sur la classe d'actifs.
- Un violent biais de style, le style « Value » (+16%) surperformant nettement le style « Croissance » (-1%).

Dans ce contexte défavorable, Agenor Euro a été pénalisé par son positionnement structurel sur des valeurs de « Croissance/Qualité », négativement impactées par un contexte de taux élevé, à l'image du secteur technologique en recul de 8%.

D'autre part, notre absence d'exposition sur certaines valeurs / secteurs (Siemens Energy, le secteur de la banque/assurance et le secteur de la défense) qui ont surperformé sur la période, explique la moitié de la contreperformance avec +707bps de contribution positive à la performance de l'indice.

La performance du fonds a été soutenue principalement par les bonnes publications de résultats des sociétés en portefeuille, à l'image d'Euronext (+200bps) affichant une accélération de sa croissance depuis plusieurs trimestres et la matérialisation des synergies avec Borsa Italiana contribuant favorablement à l'amélioration de la marge. SCOUT24 (+208bps), en plus de résultats qui ont surpris positivement, a bénéficié de l'offre de rachat sur RIGHTMOVE par REA, renforçant l'aspect spéculatif sur le secteur. AAK (+89bps) a enregistré des résultats solides, supérieurs aux attentes, entraînant d'importantes révisions à la hausse du consensus.

Enfin, notre meilleur contributeur, NEOEN (+206bps), seule société du portefeuille exposée au secteur du renouvelable, bénéficie d'une OPA par le canadien Brookfield, avec un prix représentant une prime de 27% ; le cours depuis son point bas de février 2024 est en hausse de plus de 70%.

Les principaux détracteurs sont des sociétés qui souffrent d'une dégradation de leur momentum opérationnel : ALTEN (-107bps), confronté à la faiblesse de ses marchés finaux a publié des résultats inférieurs aux attentes. BECHTLE (-125bps), société de services Informatiques allemande a été très pénalisée par la suspension de ses prévisions 2024 en raison d'un environnement difficile sur les PME allemandes et la faiblesse des dépenses IT du gouvernement allemand. IMCD (-86bps) enfin, est impacté par un environnement de marché complexe et un derating important sur le secteur.

Concernant les mouvements en portefeuille, à l'achat, nos principales opérations ont permis d'une part de réduire le risque par rapport à notre indice de référence et de nous adapter à un environnement de marché très porteur sur les secteurs de la Banque et de la défense :

- Initiation sur le secteur de la défense avec RENK (transmission pour les véhicules militaires) et HENSOLDT (électronique embarquée) qui disposent de carnets de commandes offrant une forte visibilité et de l'augmentation des budgets consacrés au secteur de la défense en Europe.
- Initiation sur le secteur bancaire / Asset gatherer avec les banques italiennes BANCA GENERALI et BANCA MEDIOLANUM

Nous avons par ailleurs initié plusieurs lignes sur des convictions fondamentales :

Nous avons également renforcé notre exposition au marché allemand en initiant des positions sur FUCHS, le 1er acteur indépendant des huiles et lubrifiants pour les secteurs auto et industriel sur lequel le momentum de résultats commence à s'inverser et sur GEA, un des leaders mondiaux dans la production et la commercialisation de machines dédiés à l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique.

En face, à la vente :

Nous avons apporté nos titres dans le cadre de l'OPA de NEOEN.

Nous avons sorti plusieurs dossiers dont le déroulé opérationnel ne correspondait pas à nos attentes : EDENRED, SARTORIUS STEDIM, BECHTLE ou encore CARL ZEISS MEDITEC. Nous avons réduit notre exposition sur des dossiers comme ALTEN ou IMCD et pris la décision de sortir notre position en ELIS suite aux rumeurs de rachat de l'américain Vestis pour plus de \$3 Mds.

Suite aux bons parcours des titres, nous avons pris quelques bénéfices sur SCOUT24 et EURONEXT.

Dans un environnement où la visibilité sur l'environnement macroéconomique reste faible, nous restons concentrés sur la qualité des fondamentaux des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous privilégions les valeurs dont la croissance sous-jacente est décorrélée du cycle, avec des niveaux de marge et des bilans solides et une valorisation raisonnable.

Performances parts vs Indice :

Code ISIN Part	Libelle Part Reporting	Performances parts	Performances indice
FR0013387339	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap I	-6,20%	13,84%
FR0013387354	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap F	-5,82%	13,84%
FR0013403706	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap A	-7,51%	13,84%
FR0013403714	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap G	-6,53%	13,84%
FR0013480431	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap IXL	-5,92%	13,84%
FR0014000865	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap ID	-6,20%	13,84%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats : ROBERTET (FR0000039091) – INTERPARFUMS (FR0004024222)

Ventes : NEOEN (FR0011675362) – ELIS (FR0012435121)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Quote part des titres éligibles PEA :

	Min	Max	Moyenne	31/03/2025
Agenor Euro	82.64	88.36	98.89	91.67

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
3 091 Echiquier Short Term Credit IXL
- Le compartiment est labellisé ISR

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de Rémunération LFDE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024 :

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR : Article 8 (Cf annexes)

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	310 163 887,04	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	310 163 887,04	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 236 864,29	-
OPCVM	3 236 864,29	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	313 400 751,33	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	793 015,42	-
Comptes financiers	18 849 022,88	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	19 642 038,30	-
Total Actif I + II	333 042 789,63	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	352 911 429,54	-
Report à nouveau sur revenu net	151,04	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-21 843 709,90	-
Capitaux propres I	331 067 870,68	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 974 918,95	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	1 974 918,95	-
Total Passifs: I + II + III + IV	333 042 789,63	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 835 484,59	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	483 938,46	-
Sous-total Produits sur opérations financières	5 319 423,05	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-100,07	-
Sous-total charges sur opérations financières	-100,07	-
Total Revenus financiers nets (A)	5 319 322,98	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 540 996,77	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-3 983,27	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 544 980,04	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	1 774 342,94	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-49 943,41	-
Sous-total revenus nets I = C + D	1 724 399,53	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 623 437,19	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-427 491,82	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	6 195 945,37	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-189 941,42	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	6 006 003,95	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-30 923 381,82	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-30 923 381,82	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	1 349 268,44	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-29 574 113,38	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-21 843 709,90	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap est un compartiment recherchant à surperformer l'indice MSCI EMU Mid Cap au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés actions de petite et moyenne capitalisation boursièresde la zone euro.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
Actif net total	331 067 870,68	354 215 312,83	318 315 277,67	345 647 418,68	404 270 345,49

Exprimés en EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION A					
FR0013403706					
Nombre de parts ou actions	12 738,294	27 441,939	15 050,441	12 950,437	5 249,564
Valeur liquidative unitaire	123,48	133,5	128,27	135,29	158,36
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,08	-4,81	2,72	-0,60	6,94

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION F					
FR0013387354					
Nombre de parts ou actions	7 029,00	8 969	19 698,907	23 628,907	23 628,907
Valeur liquidative unitaire	1 515,81	1 609,5	1 519,25	1 573,90	1 834,06
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	41,45	-31,01	58,62	0,11	98,02

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION G					
FR0013403714					
Nombre de parts ou actions	134 161,775	127 335,756	11 857,239	7 261,51	7 940,74
Valeur liquidative unitaire	141,20	151,07	143,67	149,96	175,08
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,76	-3,96	4,50	-0,27	9,30

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION I					
FR0013387339					
Nombre de parts ou actions	165 773,364	166 673,576	163 000,772	171 770,31	183 284,445
Valeur liquidative unitaire	1 521,41	1 621,98	1 537,12	1 598,80	1 864,92
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	35,32	-37,28	53,39	-1,49	104,89

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31.03.2025	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021
ACTION ID					
FR0014000865					
Nombre de parts ou actions	20 000,00	20 000	20 000	20 000	-
Valeur liquidative unitaire	964,81	1 032,4	1 014,04	1 054,72	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	4,94	-	34,43	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	17,51	3,67	0,78	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-27,79	-	-5,33	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.03.2025

28.03.2024

31.03.2023

31.03.2022

31.12.2021

ACTION IXL

FR0013480431

Nombre de parts ou actions	25 495,845	21 876	12 448	8 533	12 504
Valeur liquidative unitaire	1 113,45	1 183,46	1 118,21	1 159,60	1 351,61
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	29,30	-23,90	42,07	-0,20	79,59

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020- 07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :extraction à 12 h
 - Amérique :extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30
 - France :extraction à 18 h

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Distribution et/ou du report	Distribution et/ou du report
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	354 215 312,83	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	47 437 927,99	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-47 558 876,63	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 774 342,94	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 195 945,37	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-30 923 381,82	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-73 400,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	331 067 870,68	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

ACTION A

FR0013403706	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 056,006	648 553,49
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-19 759,651	-2 533 633,86
Solde net des souscriptions/rachats	-14 703,645	-1 885 080,37
ACTION A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION F

FR0013387354	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 940	-2 976 367,40
Solde net des souscriptions/rachats	-1 940	-2 976 367,40
ACTION F		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION G

FR0013403714	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	95 459,899	14 001 336,69
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-88 633,88	-12 887 505,53
Solde net des souscriptions/rachats	6 826,019	1 113 831,16
ACTION G		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION I

ACTION I	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 700	2 682 107,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 600,212	-4 106 602,90
Solde net des souscriptions/rachats	-900,212	-1 424 495,90
ACTION I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION ID

FR0014000865	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
ACTION ID		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

ACTION IXL

FR0013480431	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	24 993,845	30 105 930,81
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-21 374	-25 054 766,94
Solde net des souscriptions/rachats	3 619,845	5 051 163,87
ACTION IXL		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013403706	ACTION A	Capitalisable	EUR	1 572 940,23	12 738,294	123,48
FR0013387354	ACTION F	Capitalisable	EUR	10 654 687,37	7 029	1 515,81
FR0013403714	ACTION G	Capitalisable	EUR	18 944 736,19	134 161,775	141,20
FR0013387339	ACTION I	Capitalisable	EUR	252 210 735,16	165 773,364	1 521,41
FR0014000865	ACTION ID	Distribution et/ou report	EUR	19 296 344,18	20 000	964,81
FR0013480431	ACTION IXL	Capitalisable	EUR	28 388 427,55	25 495,845	1 113,45

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Italie+/-	Allemagne+/-	Pays-Bas+/-	Belgique+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	310 163,89	102 560,16	57 360,32	52 284,55	44 514,80	14 957,62
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	310 163,89	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18 849,02	-	-	-	18 849,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	18 849,02

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18 849,02	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	18 849,02	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.03.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	73 295,20
Ventes à règlement différé	719 720,22
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	793 015,42
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-13 050,45
Achats à règlement différé	-1 782 298,19
Frais de gestion	-156 697,43
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-22 872,88
Total des dettes	-1 974 918,95
Total des créances et dettes	-1 181 903,53

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action F 0,60 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action ID 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action F 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action ID Néant
		Action IXL Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur les actions

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EMU Mid Cap

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance Indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Compensation de surperformance	Calcul de la contribution de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

ACTION A

FR0013403706	31.03.2025
Frais fixes	68 399,17
Frais fixes en % actuel	2,39
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION F

FR0013387354	31.03.2025
Frais fixes	84 109,35
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION G

FR0013403714	31.03.2025
Frais fixes	330 864,72
Frais fixes en % actuel	1,35
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION I

FR0013387339	31.03.2025
Frais fixes	2 635 653,24
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION ID

FR0014000865	31.03.2025
Frais fixes	201 635,48
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

ACTION IXL

FR0013480431	31.03.2025
Frais fixes	224 318,08
Frais fixes en % actuel	0,70
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.03.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	3 236 864,29
Total			3 236 864,29

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	1 724 399,53	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 724 399,53	-
Report à nouveau	151,04	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 724 550,57	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0013403706	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-14 845,40	-
Total	-14 845,40	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION F

FR0013387354	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	98 233,31	-
Total	98 233,31	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013403714	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	27 513,03	-
Total	27 513,03	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013387339	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 282 376,86	-
Total	1 282 376,86	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION ID

FR0014000865	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	98 800,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	42,46	-
Capitalisation	-	-
Total	98 842,46	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	20 000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,94	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION IXL

FR0013480431	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	232 430,31	-
Total	232 430,31	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 006 003,95	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 006 003,95	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 006 003,95	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION A

FR0013403706	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	28 575,08	-
Total	28 575,08	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION F

FR0013387354	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	193 204,48	-
Total	193 204,48	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION G

FR0013403714	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	343 794,57	-
Total	343 794,57	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION I

FR0013387339	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 575 292,24	-
Total	4 575 292,24	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION ID

FR0014000865	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	350 200,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	109,07	-
Capitalisation	-	-
Total	350 309,07	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	20 000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	17,51	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ACTION IXL

FR0013480431	31.03.2025	28.03.2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	514 828,51	-
Total	514 828,51	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			310 163 887,04	93,68
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			310 163 887,04	93,68
Bâtiment : Contrôle climat			6 689 710,80	2,02
CAREL INDUSTRIES S P A	EUR	396 780	6 689 710,80	2,02
Brasseurs			5 492 490,00	1,66
LOTUS BAKERIES	EUR	669	5 492 490,00	1,66
Chimie de base			4 165 645,50	1,26
SOL SPA	EUR	111 530	4 165 645,50	1,26
Chimie de spécialité			28 440 451,25	8,59
FUCHS PFD SE	EUR	122 220	5 416 790,40	1,64
IMCD B.V	EUR	104 189	12 778 780,85	3,86
ROBERTET S.A.	EUR	12 555	10 244 880,00	3,09
Conteneurs et emballages			8 493 169,10	2,56
VIDRALA	EUR	92 017	8 493 169,10	2,56
Défense			7 828 750,00	2,36
HENSOLDT AG	EUR	55 000	3 396 250,00	1,02
RENK GROUP AG	EUR	100 000	4 432 500,00	1,34
Divers produits de consommation courante			7 444 916,82	2,25
PUIILO PLC	EUR	654 786	7 444 916,82	2,25
Équipement électronique: contrôle et filtres			3 107 988,00	0,94
AALBERTS BR BEARER SHS	EUR	99 615	3 107 988,00	0,94
Équipements de technologie de production			13 825 723,00	4,18
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	16 995	7 059 723,00	2,13
EXOSENS	EUR	200 000	6 766 000,00	2,05
Équipements électroniques			5 923 313,65	1,79
VAISALA OY A	EUR	132 661	5 923 313,65	1,79
Équipements médicaux			23 425 016,30	7,08
BIOMERIEUX SA	EUR	126 214	14 413 638,80	4,36
DIASORIN SPA	EUR	98 485	9 011 377,50	2,72
Expert en finance			17 267 221,30	5,22
EURONEXT	EUR	129 149	17 267 221,30	5,22
Gestionnaires d'actifs			10 779 370,60	3,26
BANCA GENERALI	EUR	103 317	5 351 820,60	1,62
BANCA MEDIOLANUM	EUR	365 000	5 427 550,00	1,64

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Habillement et accessoires			7 226 744,60	2,18
MONCLER SPA	EUR	127 681	7 226 744,60	2,18
Industries diversifiées			4 817 221,14	1,45
INTERPUMP GROUP	EUR	146 777	4 817 221,14	1,45
Installations de stockage			6 772 852,00	2,05
SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	EUR	202 780	6 772 852,00	2,05
Internet			18 301 829,20	5,53
SCOUT 24 AG	EUR	189 853	18 301 829,20	5,53
Logiciels			12 562 237,50	3,79
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	55 856	6 982 000,00	2,11
LECTRA	EUR	210 575	5 580 237,50	1,68
Matériaux et accessoires de construction			9 852 176,36	2,98
WIENERBERGER	EUR	321 127	9 852 176,36	2,98
Outillage industriel			13 755 184,70	4,15
GEA GROUP AG	EUR	101 183	5 656 129,70	1,71
RATIONAL AG	EUR	10 587	8 099 055,00	2,44
Pharmacie			30 468 412,60	9,20
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	EUR	280 502	14 670 254,60	4,43
VIRBAC SA	EUR	53 644	15 798 158,00	4,77
Produits de soin personnel			9 381 229,65	2,83
INTER PARFUMS	EUR	236 601	9 381 229,65	2,83
Semi conducteurs			4 301 087,40	1,30
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	EUR	45 170	4 301 087,40	1,30
Services d'appui professionnels			9 465 125,01	2,86
AZELIS GROUP NV	EUR	583 187	9 465 125,01	2,86
Services d'ingénierie et de passation de marchés			10 132 764,46	3,06
SPIE SA	EUR	257 569	10 132 764,46	3,06
Services de livraison			16 890 375,00	5,10
ID LOGISTICS GROUP	EUR	46 275	16 890 375,00	5,10
Services informatiques			13 352 881,10	4,03
ALTEN	EUR	71 987	6 442 836,50	1,94
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	40 386	6 910 044,60	2,09
Parts d'OPC et fonds d'investissements			3 236 864,29	0,98
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			3 236 864,29	0,98
ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	EUR	3 091	3 236 864,29	0,98
Total			313 400 751,33	94,66

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	313 400 751,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	19 642 038,30
Autres passifs (-)	-1 974 918,95
Total = actif net	331 067 870,68

COMPTES ANNUELS AU 28.03.2024

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes are in various shades of blue, creating a sense of movement and depth.

BILANactif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	342 974 511,93	291 465 201,11
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	325 254 373,57	265 431 090,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 720 138,36	26 034 110,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	20 359,32
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	20 359,32
Comptes financiers	14 841 886,53	27 642 507,11
Liquidités	14 841 886,53	27 642 507,11
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	357 816 398,46	319 128 067,54

BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	362 350 186,86	307 135 022,77
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	77,65	-
• Report à nouveau	170,08	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 321 764,25	10 809 004,40
• Résultat de l'exercice	1 186 642,49	371 250,50
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	354 215 312,83	318 315 277,67
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 601 085,63	812 789,87
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 601 085,63	812 789,87
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	357 816 398,46	319 128 067,54

HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	508 488,09	125 337,83
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 602 353,59	3 268 264,81
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	924,02
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 110 841,68	3 394 526,66
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 112,70	-41 742,32
• Autres charges financières	-2 736,08	-3 436,30
Total (II)	-3 848,78	-45 178,62
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 106 992,90	3 349 348,04
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 009 758,01	-2 923 911,29
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 097 234,89	425 436,75
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	89 407,60	-54 186,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 186 642,49	371 250,50

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :



extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

es
de
X
e
r
a

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action A 2,392 % TTC maximum
		Action F 0,60 % TTC maximum
		Action G 1,35 % TTC maximum
		Action I 1,00 % TTC maximum
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action ID 1,00 % TTC maximum
		Action IXL 0,70 % TTC maximum

es
ex
ur
a

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action F 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action ID Néant
		Action IXL Néant

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance sur les actions

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle. La période d'observation s'étend du 1er avril au 31 mars.

Toutefois, suite à la modification de la date de clôture de la SICAV intervenant au 31 mars 2022, la période courant depuis le 31 décembre 2021 sera supérieure à un an car prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

MSCI EMU Mid Cap

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période d'observation. Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas : En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indice :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation

s
e
x
e
r
c
i
c
e

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action ID	Distribution et/ou du report	Distribution et/ou du report
Action IXL	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	318 315 277,67	345 647 418,68
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	69 409 947,88	26 831 543,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-50 287 656,17	-41 297 070,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 490 926,25	22 444 634,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 866 961,55	-11 956 421,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-340 151,78	-232 654,28
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	25 100 895,64	-23 547 610,07
- Différence d'estimation exercice N	54 316 914,81	29 216 019,17
- Différence d'estimation exercice N-1	29 216 019,17	52 763 629,24
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-688 600,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-15 600,00	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 097 234,89	425 436,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	354 215 312,83	318 315 277,67

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 841 886,53
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 841 886,53	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	-
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 601 085,63
Opérations de change à terme de devises :	-
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	-
Achats règlements différés	3 490 232,10
Frais provisionnés	57 335,19
Rachat à payer	29 546,56
Provisions pour frais de recherche	23 971,78
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0013403706	22 036,102	2 729 872,41	9 644,604	1 210 259,09
Action F / FR0013387354	-	-	10 729,907	16 102 823,81
Action G / FR0013403714	125 751,056	18 562 329,35	10 272,539	1 485 168,45
Action I / FR0013387339	21 942,04	33 356 784,84	18 269,236	27 835 314,29
Action ID / FR0014000865	-	-	-	-
Action IXL / FR0013480431	12 872	14 760 961,28	3 444	3 654 090,53
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013403706		-		-
Action F / FR0013387354		-		-
Action G / FR0013403714		-		-
Action I / FR0013387339		-		-
Action ID / FR0014000865		-		-
Action IXL / FR0013480431		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013403706		-		-
Action F / FR0013387354		-		-
Action G / FR0013403714		-		-
Action I / FR0013387339		-		-
Action ID / FR0014000865		-		-
Action IXL / FR0013480431		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013403706		-		-
Action F / FR0013387354		-		-
Action G / FR0013403714		-		-
Action I / FR0013387339		-		-
Action ID / FR0014000865		-		-
Action IXL / FR0013480431		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen

	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0013403706	2,38
Action F / FR0013387354	0,60
Action G / FR0013403714	1,34
Action I / FR0013387339	1,00
Action ID / FR0014000865	1,00
Action IXL / FR0013480431	0,70

Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice

	%	Montant
Catégorie d'action :		
Action A / FR0013403706	-	-
Action F / FR0013387354	-	-
Action G / FR0013403714	-	-
Action I / FR0013387339	-	-
Action ID / FR0014000865	-	-
Action IXL / FR0013480431	-	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 3 161 029,67

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d’affectation du résultat (En devise de comptabilité de l’Opc)

Acomptes versés au titre de l’exercice

Date	Catégorie d’action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d’impôt totaux	Crédit d’impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	170,08	-
Résultat	1 186 642,49	371 250,50
Total	1 186 812,57	371 250,50

Action A / FR0013403706	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-34 839,08	-24 632,79
Total	-34 839,08	-24 632,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action F / FR0013387354	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	100 165,59	138 639,76
Total	100 165,59	138 639,76
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0013403714	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 737,30	-4 442,12
Total	1 737,30	-4 442,12
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013387339	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	890 121,21	194 827,44
Total	890 121,21	194 827,44
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action ID / FR0014000865	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	73 400,00	15 600,00
Report à nouveau de l'exercice	151,04	170,08
Capitalisation	-	-
Total	73 551,04	15 770,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	20 000	20 000,00
Distribution unitaire	3,67	0,78
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action IXL / FR0013480431	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	156 076,51	51 088,13
Total	156 076,51	51 088,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	77,65	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 321 764,25	10 809 004,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-9 321 686,60	10 809 004,40

Action A / FR0013403706	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-97 210,39	65 571,60
Total	-97 210,39	65 571,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action F / FR0013387354	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-378 320,71	1 016 198,58
Total	-378 320,71	1 016 198,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013403714	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-506 799,37	57 853,36
Total	-506 799,37	57 853,36
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013387339	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 104 552,38	8 508 055,70
Total	-7 104 552,38	8 508 055,70
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action ID / FR0014000865	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	688 600,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	77,67
Capitalisation	-555 840,60	-
Total	-555 840,60	688 677,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	20 000,00
Distribution unitaire	-	-

Action IXL / FR0013480431	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-678 963,15	472 647,49
Total	-678 963,15	472 647,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 27 décembre 2018.

Devise					
EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net	354 215 312,83	318 315 277,67	345 647 418,68	404 270 345,49	323 873 063,72

Action A / FR0013403706	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	27 441,939	15 050,441	12 950,437	5 249,564	3 091,933
Valeur liquidative	133,5	128,27	135,29	158,36	132,43
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,81	2,72	-0,60	6,94	-2,49

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action F / FR0013387354	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	8 969	19 698,907	23 628,907	23 628,907	40 650,907
Valeur liquidative	1 609,5	1 519,25	1 573,90	1 834,06	1 516,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-31,01	58,62	0,11	98,02	-27,44

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013403714		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	127 335,756	11 857,239	7 261,51	7 940,74	40 574,029
Valeur liquidative	151,07	143,67	149,96	175,08	144,86
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,96	4,50	-0,27	9,30	-1,28

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013387339		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	166 673,576	163 000,772	171 770,31	183 284,445	144 559,901
Valeur liquidative	1 621,98	1 537,12	1 598,80	1 864,92	1 538,03
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-37,28	53,39	-1,49	104,89	-9,87

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action ID / FR0014000865		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020	
Nombre d'actions en circulation	20 000	20 000	20 000	-	-	
Valeur liquidative	1 032,4	1 014,04	1 054,72	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	34,43	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,67	0,78	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	-27,79	-	-5,33	-	-	

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action IXL / FR0013480431		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.12.2021	31.12.2020
Nombre d'actions en circulation	21 876	12 448	8 533	12 504	30 230
Valeur liquidative	1 183,46	1 118,21	1 159,60	1 351,61	1 111,35
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-23,90	42,07	-0,20	79,59	-3,08

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	261 120,00	11 643 340,80	EUR	3,29
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	109 007,00	14 737 746,40	EUR	4,16
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	18 863,00	10 674 571,70	EUR	3,01
BE0974400328	AZELIS GROUP NV	PROPRE	374 462,00	7 335 710,58	EUR	2,07
NL0012866412	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	PROPRE	71 385,00	10 129 531,50	EUR	2,86
DE0005158703	BECHTLE	PROPRE	244 318,00	11 966 695,64	EUR	3,38
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	110 847,00	11 334 105,75	EUR	3,20
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	462 581,00	9 413 523,35	EUR	2,66
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	59 567,00	6 897 858,60	EUR	1,95
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	75 907,00	6 793 676,50	EUR	1,92
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	168 300,00	8 324 118,00	EUR	2,35
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	615 513,00	12 962 703,78	EUR	3,66
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	161 788,00	14 269 701,60	EUR	4,03
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	46 275,00	16 358 212,50	EUR	4,62
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	68 636,00	11 211 690,60	EUR	3,17
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	206 042,00	9 311 037,98	EUR	2,63
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	205 675,00	6 653 586,25	EUR	1,88
BE0003604155	LOTUS BAKERIES	PROPRE	734,00	6 569 300,00	EUR	1,85
FR0000038606	MANITOU BF	PROPRE	173 529,00	4 398 960,15	EUR	1,24
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	135 492,00	9 373 336,56	EUR	2,65
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	565 381,00	14 835 597,44	EUR	4,19
FR0014005HJ9	OVH GROUPE	PROPRE	405 193,00	3 922 268,24	EUR	1,11
FI4000507124	PUUILO PLC	PROPRE	408 968,00	4 050 828,04	EUR	1,14
DE0007010803	RATIONAL AG	PROPRE	12 027,00	9 609 573,00	EUR	2,71
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	337 847,00	17 311 280,28	EUR	4,89

ECHQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	35 042,00	9 261 600,60	EUR	2,61
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	245 180,00	17 128 274,80	EUR	4,84
GG00BQZCBZ44	SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	PROPRE	273 622,00	11 323 846,47	EUR	3,20
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	427 751,00	14 894 289,82	EUR	4,20
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	45 679,00	15 804 934,00	EUR	4,46
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	200 014,00	6 752 472,64	EUR	1,91
Total Action				325 254 373,57		91,82
O.P.C.V.M.						
FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA I C	PROPRE	259,00	2 952 804,61	EUR	0,83
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	488,00	11 606 304,08	EUR	3,28
FR0013390564	ECHQUIER SHORT TERM CREDIT SRI I	PROPRE	3 104,00	3 161 029,67	EUR	0,89
Total O.P.C.V.M.				17 720 138,36		5,00
Total Valeurs mobilières				342 974 511,93		96,83
Liquidités						
AUTRES						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-23 971,78	-23 971,78	EUR	-0,01
Total AUTRES				-23 971,78		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-29 546,56	-29 546,56	EUR	-0,01
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-3 490 232,10	-3 490 232,10	EUR	-0,99
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	14 841 886,53	14 841 886,53	EUR	4,19
Total BANQUE OU ATTENTE				11 322 107,87		3,20
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 426,55	-1 426,55	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 408,26	-1 408,26	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 239,40	-4 239,40	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-43 957,04	-43 957,04	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 357,33	-3 357,33	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 946,61	-2 946,61	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-57 335,19		-0,02
Total Liquidités				11 240 800,90		3,17
Total ECHQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP				354 215 312,83		100,00

INFORMATIONS SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:
ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID
CAP

Identifiant d'entité juridique:
969500VAM83USZO1A526

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: %

☒ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion de 61% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux :démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants:

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur est ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'est pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, est compris entre 20% et 60%.

○ **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Approche	Sélectivité
Score GREaT Pivot	5.2
Score GREaT le plus faible	5.1
Pourcentage d'investissement durable	61%

	Portefeuille	Comparable
BIODIVERSITY	54.1	98.8
CARBON FOOTPRINT	218.3	564.4

Le Produit Financier vise à investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille. Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité.

Le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).
- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1, 2 et 3.

○ **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les objectifs d'investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ses objectifs ?**

La Financière de L'Echiquier, applique une approche extra-financière généraliste, visant la réalisation d'investissements durables environnementaux et sociaux.

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne sont étaient :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements).

En revanche, la contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-dessus).

Sur la thématique sociale, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables, l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des Droits des communautés locales,
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation,
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de disponibilité, d'accessibilité géographique, d'accessibilité financière et d'acceptabilité des traitements.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne cause pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la méthodologie appliquée considère systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point est contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT »
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (comme par exemple au charbon thermique, aux armes controversées, au tabac, aux jeux d'argent...) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les Sociétés de Gestion du Groupe LBP AM. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Approche et Méthodologies ».
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable".

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission (ci-après le "Règlement délégué SFDR") définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « Indicateurs Concernant les Incidences Négatives »).

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs décrite à la section « Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ? » ci-dessus, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse ESG, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « Méthodologie investissements durables » accessible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lfde.com>, rubrique "Investissement Responsable"

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Afin de s'assurer que les investissements durables respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, la Société de Gestion contrôle systématiquement :

- L'exposition de l'émetteur à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme.
- La correcte application de la politique d'exclusion de la Société de Gestion relative à ces traités internationaux et le process de contrôle des controverses ad hoc.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible dans le document « SFDR – Méthodologie Investissement Durable » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants :

- les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et
- nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accident, de décès ou de maladies.

Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores d'impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG et l'engagement avec les entreprises.

Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans le document « Article 4 SFDR – Principales incidences négatives » accessible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.lfde.com>), dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Règlement SFDR ».

De plus, le Produit Financier vise à obtenir une note meilleure que celle de son univers d'investissement sur les indicateurs suivants :

- Biodiversité : estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité via le Global Biodiversity Score (plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important).
- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1, 2 et 3.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financiers au cours de la période de référence.

Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
SCOUT24	Services de communication	5.7%	Allemagne
EURONEXT	Services financiers	5.4%	Pays-Bas
ID LOGISTICS	Industrie	5.4%	France
VIRBAC	Soins de santé	5.1%	France
RECORDATI	Soins de santé	4.7%	Italie
BIOMERIEUX	Soins de santé	4.6%	France
IMCD	Industrie	4.2%	Pays-Bas
ROBERTET	Matériaux	3.3%	France
WIENERBERGER	Matériaux	3.2%	Autriche
SPIE	Industrie	3.2%	France
AZELIS	Industrie	3.1%	Belgique
INTERPARFUMS	Produits de première nécessité	3.0%	France
DIASORIN	Soins de santé	2.9%	Italie
VIDRALA	Matériaux	2.7%	Espagne
PUUILO	Consommation discrétionnaire	2.6%	Finlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

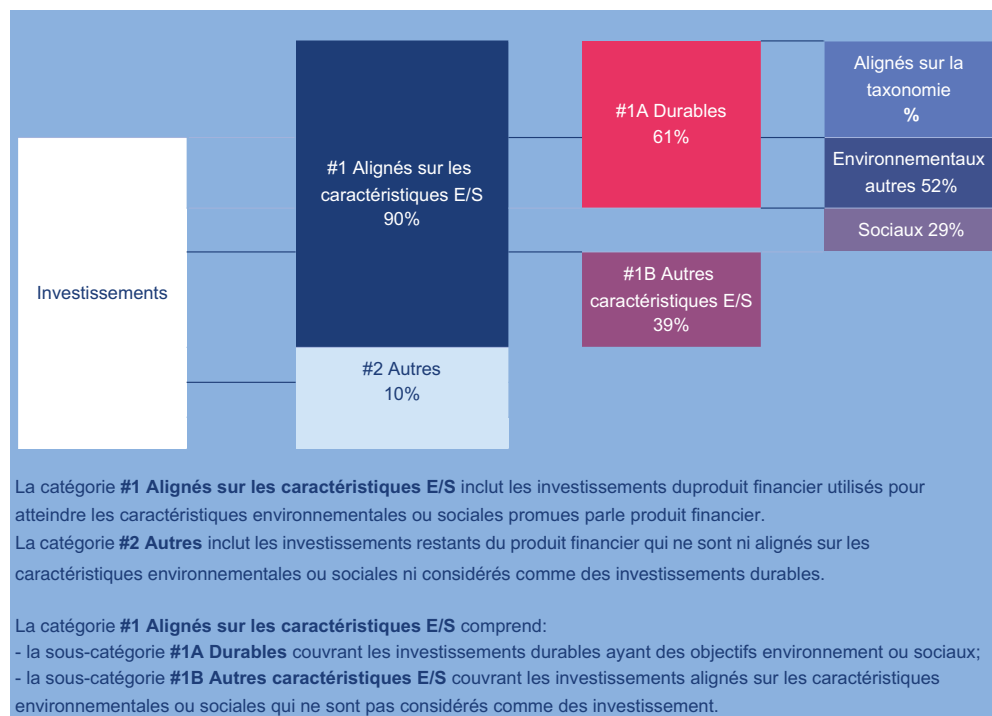
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passa à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprenant des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs performances réalisables.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?



○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids en %
Consommation discrétionnaire	4.6%
Energie	0.0%
Etat	0.0%
Immobilier	2.1%
Industrie	27.8%
Matériaux	11.5%
Produits de première nécessité	4.5%
Produits financiers	9.3%
Services collectifs	0.0%
Services de communication	5.4%
Soins de santé	16.4%
Technologies de l'information	13.0%

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- ☐ **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

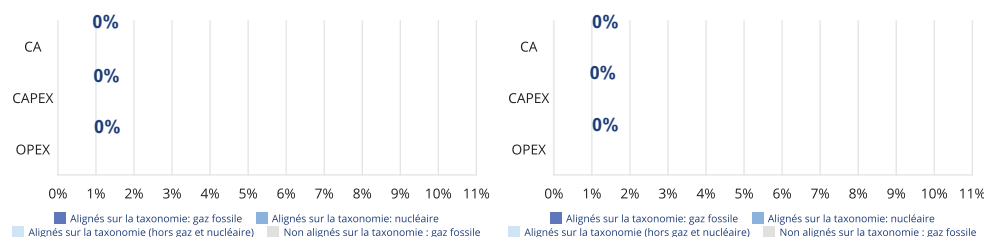
☒ Non

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0,00%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.**

- ☐ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- ☐ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

52%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Quelle était la proportion d'investissements durable sur le plan social ?

29%, à noter qu'une même société peut être un investissement durable aussi bien d'un point de vue environnemental que social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 10% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion <https://www.tocquevillefinance.fr/informations-reglementaires/>
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

☐ **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence**

Non applicable

☐ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe du rapport

Destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Fonds

France.

Représentant en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Performance

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Calcul du Total Expense Ratio et du PTR

Clôture annuelle du placement collectif :

31-mars

Fortune moyenne du fond pour la période du 30/03/24 au 31/03/25 :

353 786 021,97

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM :

Actions A	2,392	% TTC
Actions F	0,60	% TTC
Actions G	1,35	% TTC
Actions I	1,00	% TTC
Actions ID	1,00	% TTC
Actions IXL	0,70	% TTC

2,392 % TTC

Commission de gestion de la direction de l'action A :

Fortune moyenne de l'action A pour la période du 30/03/24 au 31/03/25 :

2 835 469,88

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	60 016,67	39 972,28	68 361,72
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	60 016,67	39 972,28	68 361,72

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$(68361.72/2835469.88)*100$

2,41 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action F : 0,60 % TTC

Fortune moyenne de l'action F pour la période du 30/03/24 au 31/03/25 : 13 875 815,20

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	88 802,24	43 230,09	83 950,84
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	88 802,24	43 230,09	83 950,84

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(83950.84/13875815.2)*100$$

0,60 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action G : 1,35 % TTC

Fortune moyenne de l'action G pour la période du 30/03/24 au 31/03/25 :

24 245 188,87

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	45 888,63	180 575,13	330 558,31
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	45 888,63	180 575,13	330 558,31

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(330558.31/24245188.87)*100$$

1,36 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action I : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action I pour la période du 30/03/24 au 31/03/25 : 261 089 673,29

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	2 523 203,65	1 343 251,03	2 632 704,69
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 523 203,65	1 343 251,03	2 632 704,69

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(2632704.69/261089673.29)*100$$

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action ID : 1,00 % TTC

Fortune moyenne de l'action ID pour la période du 30/03/24 au 31/03/25 :

19 974 122,05

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	191 809,24	102 868,20	201 409,14
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	191 809,24	102 868,20	201 409,14

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(201409.14/19974122.05)*100$$

1,00 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

Commission de gestion de la direction de l'action IXL : 0,70 % TTC

Fortune moyenne de l'action IXL pour la période du 30/03/24 au 31/03/25 :

31 765 752,68

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	29/03/2024	30/09/2024	31/03/2025
Commission de gestion de la direction de la part	100 037,58	119 967,38	224 012,07
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	100 037,58	119 967,38	224 012,07

Calcul du TER pour 12 mois, du 30/03/24 au 31/03/25 :

TER y compris commission de performance

$$(224012.07/31765752.68)*100$$

0,70 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

0,00 %

ECHIQUIER AVENIR

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action H	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

Echiquier Avenir a pour objectif de délivrer une performance, après prise en compte des frais courants supérieure à celle de l'indice de référence composite suivant : 15% MSCI World ACWI NR en EUR + 85% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans au travers d'une exposition à différentes classes d'actifs.

Echiquier Avenir a une volatilité cible de 5% maximum.

Indicateur de référence :

L'indice composite 15% MSCI World ACWI NR en EUR + 85% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Avenir.

MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7WD). Il regroupe des valeurs cotées dans 50 pays dont des pays développés et des pays émergents.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Index (code Bloomberg: LET1TREU Index) est composé d'obligations publiques à taux fixe, de première qualité, des pays souverains de la zone euro. Cet indice contient actuellement des émissions libellés en Euros de 17 pays.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le compartiment met en œuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

La stratégie d'investissement repose sur deux principes :

- le compartiment n'a aucune contrainte géographique et l'univers d'investissement est mondial pour chercher à tirer parti des opportunités de croissance là où elles se trouvent.
- le compartiment a accès à de multiples classes d'actifs, telles que notamment les actions, les produits de taux, les matières premières, les produits alternatifs,...

Ainsi, pour mener à bien cette stratégie, la gestion s'appuie sur deux approches :

- L'allocation d'actifs et de risque qui est gérée de façon active en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions qui en découlent reposent sur un process alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs.

Cette étape vise ainsi à déterminer les pondérations et expositions du portefeuille entre les grandes classes d'actifs au niveau mondial (actions, taux, crédit, matières premières...) entrant dans la stratégie du compartiment.

- La sélection rigoureuse d'instruments

Les investissements se font essentiellement au travers des fonds qui sont sélectionnés selon une analyse approfondie de leur process d'investissement et de leur risque. La sélection se fait ainsi au travers de la combinaison d'une approche quantitative, portant notamment sur les historiques de performance, l'analyse des risques ou le niveau d'encours gérés et une approche qualitative qui s'appuie notamment sur la société de gestion, l'équipe de gérants et d'analystes, le processus de gestion ou encore le dispositif de contrôle.

Les gérants peuvent par ailleurs avoir recours à des fonds indiciels « trackers » ou « ETF », notamment pour s'exposer sur des zones géographiques ou des secteurs nécessitant une expertise particulière.

Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, avoir recours à des contrats financiers à terme à des fins de protection ou d'exposition.

Plus concrètement, il s'agira d'un fonds de fonds qui sera notamment investi de la manière suivante :

- des fonds actions et taux "traditionnels",
- des fonds représentatifs des enjeux de demain selon notre analyse (ISR, santé, intelligence artificielle ...),
- des fonds offrant une gestion décorrélée des performances de marché (performance absolue, matières premières ...).

L'exposition au marché actions (au travers d'OPC ou de produits dérivés) restera entre -10% et 40% de l'actif net. L'exposition au marché des actions de petite capitalisation (via des fonds investis sur ce segment d'actions) ne dépassera pas 30%.

L'exposition sur les pays émergents (au travers des investissements sur des OPC de taux ou d'actions) sera limitée à 30%.

L'exposition aux produits de taux (au travers d'OPC ou de produits dérivés) restera entre -20% et 100% de l'actif net, la sensibilité au risque de taux du portefeuille étant comprise dans une fourchette entre [-3; +8]; l'exposition plus spécifique aux titres spéculatifs "High Yield" ne dépassera pas 30% de l'actif net.

L'exposition au marché des matières premières sera limitée à 20% de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

2. Sélection des OPC/ETF

L'univers d'investissement de départ est constitué de fonds UCITS (OPC / ETF) répondant à certains critères de taille et d'ancienneté. Au sein de cet univers large, la gestion procède à la sélection de fonds et ETF en fonction de la stratégie recherchée issue de l'allocation d'actifs décrite ci-dessus. Tous les fonds sélectionnés font ensuite l'objet d'une analyse propriétaire « Maturité ISR » dont l'objectif est d'intégrer dans le choix des OPC une dimension extra financière. Ainsi, l'équipe de gestion sélectionne des OPC dont le processus d'analyse ESG, l'ouverture au dialogue actionnarial, la transparence et le caractère responsable de la société de gestion sont considérés comme fiables selon notre approche méthodologique. Ainsi, chaque fonds sous-jacent potentiel (y compris ETF) est ainsi analysé au regard de différents critères d'analyse et se voit attribuer une note sur 100. A tout moment, 50% des sous-jacents sélectionnés auront une note supérieure à 50/100. Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les sociétés de gestion des sous-jacents et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

3. Les actifs (hors dérivés)

a) Actions

Néant.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire

Néant.

4. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment pourra être investi dans d'autres OPC jusqu'à 100 % de son actif. Les OPC sélectionnés seront des OPCVM ou FIA/FIVG.

Le compartiment peut investir dans des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés qui lui sont liées.

5. Instruments dérivés

Le compartiment pourra, de façon discrétionnaire, intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers.

Sur ces marchés, le compartiment peut recourir aux instruments suivants :

- Contrats à terme (futures) sur indices actions ou sur taux ou sur devises ou sur matières premières ou sur volatilité,
- Options sur actions / ETF, sur indices actions ou sur taux ou sur devises ou sur matières premières,
- Change à terme
- Swap de taux ou de change.

L'exposition du compartiment via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du compartiment.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé dans un but de couverture et/ou exposition dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion.

6. Titres intégrant des dérivés

Néant.

7. Dépôts

Néant.

8. Emprunt d'espèces

Le compartiment pourra recourir aux emprunts d'espèces à titre temporaire à hauteur de 10 % de son actif net afin de réaliser l'objectif de gestion.

9. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

Risque lié aux matières premières :

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Impact des techniques telles que le recours aux produits dérivés :

L'utilisation de produits dérivés, permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation. L'utilisation des produits dérivés peut entraîner des risques de pertes spécifiques à ces stratégies.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Action H : Tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type :

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs ayant un horizon de placement minimum de 8 ans, désireux de diversifier leurs placements avec une exposition aux différentes classes d'actifs et une volatilité modérée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il est nécessaire de tenir compte de sa richesse/ patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs mais également de ses souhaits de prendre des risques.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 8 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine.

Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 28 février 2020.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 30 avril 2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Sur la première partie de la période, les marchés ont été résilients, avec une forte dynamique des valeurs technologiques, une baisse progressive des taux d'intérêt et un engouement à la suite de l'élection du nouveau président américain. Sur le début 2025, la BCE a poursuivi l'assouplissement monétaire, tandis que la FED a stoppé le sien préférant une approche prudente compte tenu de l'incertitude liés à la nouvelle politique de D. Trump sur les droits de douane. Le dollar a été fortement impacté et les taux sont devenus alors très volatiles, l'indice des actions mondiales perdant jusqu'à 11% en euro sur la fin de trimestre. Enfin la Chine a montré des signes de reprise malgré un secteur immobilier toujours en difficulté.

Le fonds Avenir (+2.77% vs 4.54% pour son indice) est principalement pénalisé par ses actifs actions liés à la classification article 8 du fonds qui ont été progressivement arbitrés. Les principaux mouvements de réductions ou sorties concernent le fonds Echiquier World Equity growth et l'ETF Amundi World Climate PAB. Les plus forts renforcements ou entrées sont le IShares EUR Govies 1-3 ans et le fonds Pareto Nordic Cross Credit.

Performance

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
Echiquier Avenir	FR0013480704	2,77%	4.54 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB UCITS ETF (IE000CL68Z69)

BNP PARIBAS EASY MSCI WORLD ESG FILTERED MIN TE UCITS ETF (IE000W8HP9L8)

Ventes : OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI EUR (FR0007053749)

UBAM DYNAMIC EURO BOND IC (LU0132662635)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
 - 1 ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F
 - 147 ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE IXL
 - 160,028 ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL
 - 38 ECHIQUIER QME I
 - 26 LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de rémunération

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2024

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE

Article 8 voir Annexes.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN**Actif**

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 524 379,63	-
OPCVM	4 524 379,63	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	4 524 379,63	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	42 040,93	-
Comptes financiers	132 540,10	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	174 581,03	-
Total Actif I + II	4 698 960,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	4 570 154,91	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	126 601,66	-
Capitaux propres I	4 696 756,57	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 204,09	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	2 204,09	-
Total Passifs: I + II + III + IV	4 698 960,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	17 489,41	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	4 943,88	-
Sous-total Produits sur opérations financières	22 433,29	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	22 433,29	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	344,49	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-57 038,56	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-72,30	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-56 766,37	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-34 333,08	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	6 872,97	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-27 460,11	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	241 971,38	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 516,50	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	240 454,88	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-37 118,77	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	203 336,11	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-36 137,75	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-36 137,75	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-13 136,59	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-49 274,34	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	126 601,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

Echiquier Avenir a pour objectif de délivrer une performance, après prise en compte des frais courants supérieure à celle de l'indice de référence composite suivant : 15% MSCI World ACWI NR en EUR + 85% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans au travers d'une exposition à différentes classes d'actifs.

Echiquier Avenir a une volatilité cible de 5% maximum.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	30/06/2022	30/06/2021	-
Actif net total	4 696 756,57	5 926 218,87	5 574 973,25	3 404 784,68	-

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	30/06/2022	30/06/2021	-

Action H

FR0013480704

Nombre de parts ou actions	42 882,355	55 607,145	54 126,169	32 789,57	-
Valeur liquidative unitaire	109,52	106,57	102,99	103,83	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,10	0,24	0,88	-1,29	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'action	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action H	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	5 926 218,87	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	859 197,68	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 258 644,03	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-34 333,08	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	240 454,88	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-36 137,75	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 696 756,57	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action H

FR0013480704	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 873,248	859 197,68
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-20 598,038	-2 258 644,03
Solde net des souscriptions/rachats	-12 724,79	-1 399 446,35
Action H		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013480704	Action H	Capitalisable	EUR	4 696 756,57	42 882,355	109,52

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	132,54	-	-	-	132,54
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	132,54

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	132,54	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	132,54	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PULS FCP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	Obligations	France	EUR	248 467,65
FR0010208421	NATIXIS EUR 1-3 4D	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	Obligations	France	EUR	937 959,05
FR0013133618	ECHIQUIER QME ACT I	La Financiere de l'Echiquier	Mixte	France	EUR	44 446,32
FR0013218005	ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL	La Financiere de l'Echiquier	Obligations	France	EUR	183 371,28
FR0013340726	LBPAM FUNDS SICAV - LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	LBP AM	Obligations	France	EUR	317 819,06
FR0014000TH9	ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	La Financiere de l'Echiquier	Actions	France	EUR	1 052,48
FR001400N3D6	ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	La Financiere de l'Echiquier	Obligations	France	EUR	155 465,73
IE0006WW1TQ4	XTRACKERS PLC MSCI WORLD EX USA UCITS ETF	DWS Investment S.A	Actions	Irlande	EUR	29 950,50
IE000W8HP9L8	BNP PARIBAS EASY ICAV MSCI WORLD MIN TE UCITS ETF	BNP Paribas Asset Management Europe	Actions	Irlande	EUR	251 751,24
IE00B14X4Q57	ISHARES ETF EUR GOVERNMENT 1-3	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	670 189,38
IE00BDFK1573	ISHARES PLC USD TREASURY BOND UCITS ETF	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	181 320,00
LU0908500753	AMUNDI STOXX EUROPE 600	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	72 790,00
LU0925589839	DBXT2 SOVEREIGNS EUROZONE YIELD ETF	DWS Investment S.A.	Obligations	Luxembourg	EUR	304 797,60
LU1681046345	AMUNDI INDEX SOLU GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE 1-3	Amundi Luxembourg S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	304 516,95
LU1829220216	AMUNDI MSCI ALL COUNTRY WORLD Class Acc (EUR)	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	156 476,38
LU2023201044	PARETO NORDIC CROSS CREDIT SICAV	FundRock Management Company S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	331 698,34

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2037748774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORPORATE BOND 0 3Y	Amundi Luxembourg S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	332 307,67
Total						4 524 379,63

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	12 698,10
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	29 309,14
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Retrocession de frais de gestion	33,69
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	42 040,93
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-2 204,09
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	-2 204,09
Total des créances et dettes	39 836,84

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action H 1,00 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs (externes à la société de gestion) sont inférieurs à 2.40% TTC de l'actif net par an et dont la commission de surperformance ne dépasse pas 25% TTC de la surperformance de l'OPC
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation :

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle.

Compte tenu de la Sicavisation du FCP, la prochaine période d'observation s'étend du 24/04/2023 au 31/03/2025. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

15% MSCI World ACWI NR en EUR + 85% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indicateur de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : L'OPC surperforme son indicateur de référence sur chaque période d'observation.

Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas :

En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indicateur de référence :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action H

FR0013480704	31/03/2025
Frais fixes	57 110,86
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	344,49

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400N3D6	ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	155 465,73
	FR0014000TH9	ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	1 052,48
	FR0013218005	ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL	183 371,28
	FR0013133618	ECHIQUIER QME ACT I	44 446,32
	FR0013340726	LBPAM FUNDS SICAV - LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	317 819,06
Total			702 154,87

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-27 460,11	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-27 460,11	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-27 460,11	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action H

FR0013480704	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-27 460,11	-
Total	-27 460,11	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	203 336,11	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	203 336,11	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	203 336,11	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action H

FR0013480704	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	203 336,11	-
Total	203 336,11	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			4 524 379,63	96,33
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			4 524 379,63	96,33
AMUNDI INDEX SOLU GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE 1-3	EUR	2 605	304 516,95	6,48
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORPORATE BOND 0 3Y	EUR	6 298	332 307,67	7,08
AMUNDI MSCI ALL COUNTRY WORLD Class Acc (EUR)	EUR	341	156 476,38	3,33
AMUNDI STOXX EUROPE 600	EUR	290	72 790,00	1,55
BNP PARIBAS EASY ICAV MSCI WORLD MIN TE UCITS ETF	EUR	18 765	251 751,24	5,36
DBXT2 SOVEREIGNS EUROZONE YIELD ETF	EUR	2 060	304 797,60	6,49
ECHIQ CREDIT SRI ACTION IXL	EUR	147	155 465,73	3,31
ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	EUR	1	1 052,48	0,02
ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL	EUR	160,028	183 371,28	3,90
ECHIQUIER QME ACT I	EUR	38	44 446,32	0,95
ISHARES ETF EUR GOVERNMENT 1-3	EUR	4 739	670 189,38	14,27
ISHARES PLC USD TREASURY BOND UCITS ETF	EUR	36 264	181 320,00	3,86
LBPAM FUNDS SICAV - LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	EUR	26	317 819,06	6,77
NATIXIS EUR 1-3 4D	EUR	287	937 959,05	19,97
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PULS FCP	EUR	145	248 467,65	5,29
PARETO NORDIC CROSS CREDIT SICAV	EUR	2 801	331 698,34	7,06
XTRACKERS PLC MSCI WORLD EX USA UCITS ETF	EUR	974	29 950,50	0,64
Total			4 524 379,63	96,33

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 524 379,63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	174 581,03
Autres passifs (-)	-2 204,09
Total = actif net	4 696 756,57

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024



ECHIQUIER AVENIR

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 672 884,95	5 349 277,06
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 672 884,94	5 342 535,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,01	6 741,81
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	93 300,17	138 504,86
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	93 300,17	138 504,86
Comptes financiers	161 017,30	210 922,54
Liquidités	161 017,30	210 922,54
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 927 202,42	5 698 704,46

BILAN passif

28.03.2024

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	5 912 845,10	5 527 000,12
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	101 171,93	104 566,05
• Résultat de l'exercice	-87 798,16	-56 592,92
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 926 218,87	5 574 973,25
Instruments financiers	0,05	4 914,85
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,05	4 914,85
Autres opérations	-	-
Dettes	983,50	106 492,76
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	983,50	106 492,76
Comptes financiers	-	12 323,60
Concours bancaires courants	-	12 323,60
Emprunts	-	-
Total du passif	5 927 202,42	5 698 704,46

HORS-bilan

28.03.2024

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	691 456,41
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	73 588,52
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 616,33	1,10
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	2 538,04
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 000,08	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	12 616,41	2 539,14
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-360,82	-2 262,65
• Autres charges financières	-60,16	-44,47
Total (II)	-420,98	-2 307,12
Résultat sur opérations financières (I - II)	12 195,43	232,02
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-105 612,39	-46 608,79
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-93 416,96	-46 376,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 618,80	-10 216,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-87 798,16	-56 592,92

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 1 an, 8 mois et 28 jours (compte tenu de l'opération de sicavisation survenue en avril 2023).

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
- Asie-Océanie :



extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.

- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

es de X e r a

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action H 1,00 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs (externes à la société de gestion) sont inférieurs à 2.40% TTC de l'actif net par an et dont la commission de surperformance ne dépasse pas 25% TTC de la surperformance de l'OPC
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation :

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle.

Compte tenu de la Sicavisation du FCP, la prochaine période d'observation s'étend du 24/04/2023 au 31/03/2025. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

15% MSCI World ACWI NR en EUR + 85% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indicateur de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : L'OPC surperforme son indicateur de référence sur chaque période d'observation.

Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas :

En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indicateur de référence :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changements intervenus :
 - Le compartiment Echiquier AVENIR de la SICAV Echiquier a été créé le 21/04/2023 par fusion-absorption du fonds Echiquier AVENIR. Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances). Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition. Ainsi, les comptes annuels de l'exercice clos le 28 mars 2024 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice 2023

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action H	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	5 574 973,25	3 404 784,68
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 352 114,93	2 602 388,43
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 203 855,65	-369 998,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	367 467,45	96 704,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-132 595,91	-85 330,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	136 377,91	188 693,62
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-270 989,39	-109 797,04
Frais de transaction	-795,57	-431,17
Différences de change	-9 160,09	12 879,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	205 214,93	-121 125,79
- Différence d'estimation exercice N	167 391,81	-37 823,12
- Différence d'estimation exercice N-1	-37 823,12	83 302,67
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	883,97	2 582,11
- Différence d'estimation exercice N	-	-883,97
- Différence d'estimation exercice N-1	-883,97	-3 466,08
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-93 416,96	-46 376,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 926 218,87	5 574 973,25

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	161 017,30
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	161 017,30	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	93 300,17
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	57 252,52
Souscriptions à recevoir	36 047,65
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	983,50
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	966,46
Rachat à payer	17,04
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	22 952,42	2 352 114,93	21 471,444	2 203 855,65
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen				%	1,00
				%	Montant
Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice			-		-
Rétrocession de frais de gestion :					
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc					-
- Ventilation par Opc "cible" :					
- Opc 1					-
- Opc 2					-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	1 301 731,86
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	28.03.2024	30.06.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-87 798,16	-56 592,92
Total	-87 798,16	-56 592,92
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-87 798,16	-56 592,92
Total	-87 798,16	-56 592,92
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	28.03.2024	30.06.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	101 171,93	104 566,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	101 171,93	104 566,05
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	101 171,93	104 566,05
Total	101 171,93	104 566,05
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	28.03.2024	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Actif net	5 926 218,87	5 574 973,25	3 404 784,68	-	-
Nombre d'actions en circulation	55 607,145	54 126,169	32 789,57	-	-
Valeur liquidative	106,57	102,99	103,83	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,24	0,88	-1,29	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 30 avril 2020.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
LU1681046345	AMUNDI INDEX SOLU GOVT BOND LOWEST RATED EURO INV GRADE 1-3	PROPRE	2 744,00	308 472,25	EUR	5,21
LU2037748774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORPORATE SRI 0 3Y	PROPRE	5 839,00	295 167,29	EUR	4,98
LU1829220216	AMUNDI MSCI ALL COUNTRY WORLD CLASS ACC (EUR)	PROPRE	698,00	301 618,36	EUR	5,09
LU0925589839	DBXT2 SOVEREIGNS EUROZONE YIELD ETF	PROPRE	2 174,00	308 534,08	EUR	5,21
FR001400N392	ECHIQ HYBRID BONDS ACTION IXL	PROPRE	339,00	343 651,08	EUR	5,80
FR0013431871	ECHIQ MAJOR SR GROWTH EUROPE PART IXL	PROPRE	27,00	31 233,06	EUR	0,53
FR001400N3E4	ECHIQ SH TERM CREDIT ACTION IXL	PROPRE	297,00	298 571,13	EUR	5,04
FR0013480431	ECHQUIER AGENOR EURO SR MC IXL	PROPRE	27,00	31 767,93	EUR	0,54
FR0014000TH9	ECHQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F	PROPRE	1,00	1 071,85	EUR	0,02
FR0013459526	ECHQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I	PROPRE	47,00	43 917,74	EUR	0,74
FR0014001ML4	ECHQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	24,00	30 935,52	EUR	0,52
FR0013429719	ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH IXL	PROPRE	295,00	520 583,55	EUR	8,78
IE000GUOATN7	I SHARES IBONDS DEC 2025 TERM EUR CORP UCITS ETF	PROPRE	43 083,00	221 489,70	EUR	3,74
IE00B14X4Q57	ISHARES ETF EUR GOVERNMENT 1-3	PROPRE	1 889,00	264 441,11	EUR	4,46
FR0010208421	NATIXIS EUR 1-3 4D	PROPRE	280,00	882 400,40	EUR	14,89
FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PULS FCP	PROPRE	447,00	736 767,75	EUR	12,43
LU0312383663	PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	PROPRE	156,00	27 716,52	EUR	0,47
LU0132662635	UBAM DYN EURO BOND D5 I CAP	PROPRE	3 281,00	886 289,97	EUR	14,96
IE00BX7RR706	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA PRIME VALUE ESG UCITS ETF	PROPRE	1 397,00	45 786,68	EUR	0,77
IE00BX7RRJ27	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA QUALITY ESG UCITS ETF	PROPRE	2 046,00	92 468,97	EUR	1,56
Total O.P.C.V.M.				5 672 884,94		95,73
Total Valeurs mobilières				5 672 884,94		95,73
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,01	0,01	EUR	0,00
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-0,05	-0,05	USD	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-0,04		-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-17,04	-17,04	EUR	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	161 017,30	161 017,30	EUR	2,72
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	36 047,65	36 047,65	EUR	0,61
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	57 252,52	57 252,52	EUR	0,97
Total BANQUE OU ATTENTE				254 300,43		4,29
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-966,46	-966,46	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-966,46		-0,02
Total Liquidites				253 333,93		4,27
Total ECHIQUIER AVENIR				5 926 218,87		100,00



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans le cadre de ce produit financier, de nombreux critères ont été définis par nos analystes constituant notre grille d'analyse propriétaire « Maturité ISR by LFDE ». L'évaluation de ces critères permet une appréciation à la fois quantitative et qualitative du fonds étudié. Ces critères ont été regroupés en deux grandes catégories : - Les critères liés aux fonds : Ils représentent 75% de l'ensemble de la notation et sont regroupés en 3 grands piliers d'analyse : ° Choisir une approche ESG de qualité : politique d'exclusion, qualité de l'analyse ESG, suivi et contrôles, enfin partage des frais. ° Choisir un investisseur engagé dans un dialogue actionnarial (uniquement pour les fonds actions) : vote aux AG et engagement actionnarial. ° Choisir un investisseur transparent : transparence de l'approche ESG, transparence des investissements, facilité d'accès à l'information et labellisation. - Les critères liés à la société de gestion : Ils représentent les 25% restant de la notation et visent à analyser la démarche d'investissement responsable de la société de gestion au travers de sa politique RSE interne, de l'historique de sa démarche ESG et de sa stratégie Climat, de l'importance de l'ESG au regard des encours gérés, de l'engagement des équipes ainsi que son rayonnement externe sur les problématiques ESG.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateurs	31/03/2025	Minimum attendus
Notation Maturité ISR		
Note Maturité ISR – moyenne pondérée	43,3/100	-
Les sous-jacents sélectionnés ont une note supérieure à 50/100*	50%	50%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	29/03/2024	Minimum attendus
Notation Maturité ISR				
Note Maturité ISR – moyenne pondérée	-	-	46,6/100	-
Les sous-jacents sélectionnés ont une note supérieure à 50/100*	-	-	54%	50%

*Il s'agit d'un procédé validé par l'AMF

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

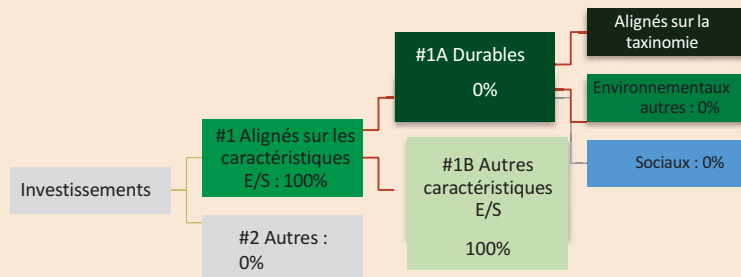
Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I C	Produits financiers	19,97%	France
iShares € Govt Bond 1-3yr UCITS	Produits financiers	14,27%	Irlande
AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0-3 UCITS ETF DR (C)	Produits financiers	7,08%	Luxembourg
PARETO NORDIC CROSS CREDIT H-I E	Produits financiers	7,06%	Luxembourg
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	Produits financiers	6,77%	France
XTRACKERS II IBOXX EUROZONE GVT PLUS 1-3 UCITS ETF	Produits financiers	6,49%	Luxembourg
AMUNDI GOV BOND LOWEST RATED EUR 1-3 UCITS ETF DR	Produits financiers	6,48%	Luxembourg
BNP PARIBAS EASY MSCI WORLD ESG FILTERED MIN TE UCITS ETF	Produits financiers	5,36%	Irlande
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PL EUR	Produits financiers	5,29%	France
ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL	Produits financiers	3,89%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



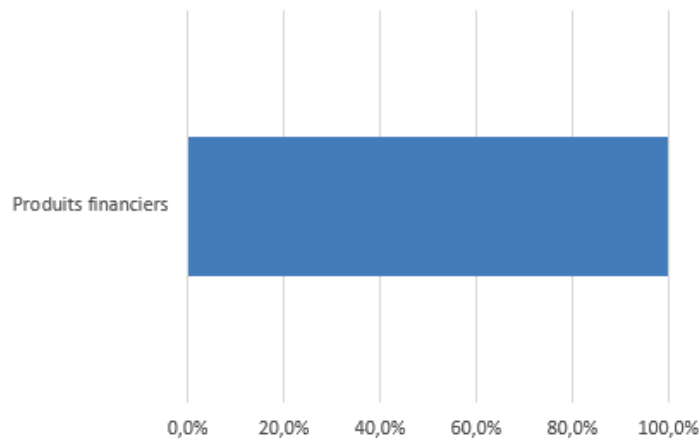
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1/B Autres** couvrant les investissements alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

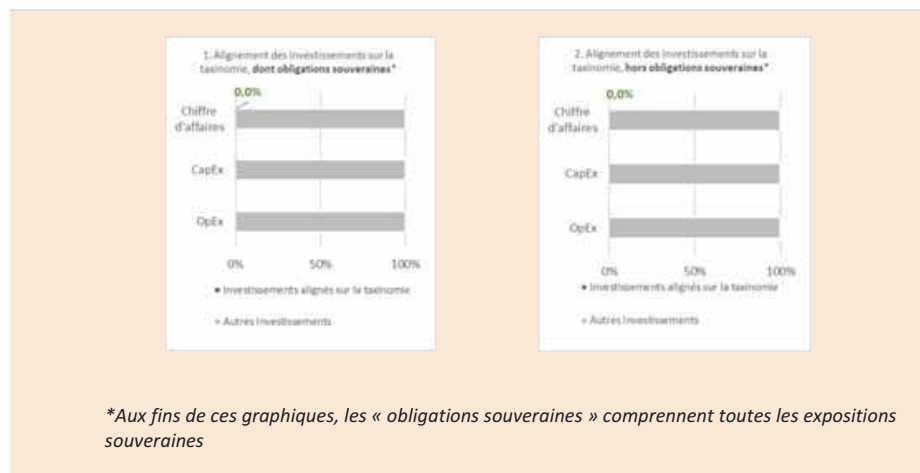
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Non applicable.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER



Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SA 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Représenté par Madame Raphaëlle Alezra Cabessa

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'actions	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action H	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

Echiquier Avenir Dynamique a pour objectif de délivrer une performance après prise en compte des frais courants supérieure à celle de l'indice de référence suivant : 80% MSCI World ACWI NR en EUR + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans au travers d'une exposition à différentes classes d'actifs.

Indicateur de référence :

L'indice composite 80% MSCI World ACWI NR en EUR + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans au travers d'une exposition à différentes classes d'actifs.

MSCI All Country World Index est calculé en euros, et dividendes réinvestis (code Bloomberg : M7WD). Il regroupe des valeurs cotées dans 50 pays dont des pays développés et des pays émergents.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI All Country World Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans Index (code Bloomberg : LET1TREU Index) est composé d'obligations publiques à taux fixe, de première qualité, des pays souverains de la zone euro. Cet indice contient actuellement des émissions libellés en Euros de 17 pays.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

La stratégie d'investissement repose sur deux principes :

- le compartiment n'a aucune contrainte géographique et l'univers d'investissement est mondial pour chercher à tirer parti des opportunités de croissance là où elles se trouvent.
- le compartiment a accès à de multiples classes d'actifs telles que notamment les actions, produits de taux, matières premières, les produits alternatifs, ...

Plus concrètement, il s'agira d'un fonds de fonds qui sera notamment investi de la manière suivante :

- des fonds actions et taux « traditionnels »,
- des fonds représentatifs des enjeux de demain selon notre analyse (ISR, santé, intelligence artificielle ...),
- des fonds offrant une gestion décorrélée des performances de marché (performance absolue, matières premières)

- des fonds exposés aux matières premières

Pour mener à bien cette stratégie, la gestion s'appuie sur deux approches :

- L'allocation d'actifs et de risque qui est gérée de façon active en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions qui en découlent reposent sur un process alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs. Cette étape vise ainsi à déterminer les pondérations et expositions du portefeuille entre les grandes classes d'actifs au niveau mondial (actions, taux, crédit, matières premières...) entrant dans la stratégie du compartiment.
- La sélection rigoureuse d'instruments

Les investissements se font essentiellement au travers des fonds qui sont sélectionnés selon une analyse approfondie de leur process d'investissement et de leur risque. La sélection se fait ainsi au travers de la combinaison d'une approche quantitative, portant notamment sur les historiques de performance, l'analyse des risques ou le niveau d'encours gérés et une approche qualitative qui s'appuie notamment sur la société de gestion, l'équipe de gérants et d'analystes, le processus de gestion ou encore le dispositif de contrôle.

Les gérants peuvent par ailleurs avoir recours à des fonds indiciels « trackers » ou « ETF », notamment pour s'exposer sur des zones géographiques ou des secteurs nécessitant une expertise particulière.

Le gérant pourra avoir recours, de manière discrétionnaire, à des contrats financiers à terme à des fins de protection ou d'exposition.

L'exposition au marché actions (au travers des investissements sur OPC) représente entre 40% et 120% de l'actif net.

L'exposition aux actions de petite capitalisation (via des fonds majoritairement investis sur ce segment d'actions) sera limitée à 35%.

L'exposition sur les pays émergents (via des investissements sur des OPC d'actions ou de taux) sera limitée 40% de son actif.

L'exposition aux produits de taux (au travers d'OPC ou de produits dérivés) restera entre -20% et 60% de l'actif net; la sensibilité au risque de taux du portefeuille étant comprise dans une fourchette entre [-3; +8]; l'exposition plus spécifique aux titres spéculatifs "High Yield" ne dépassera pas 40% de l'actif net.

L'exposition au marché des matières premières restera dans la limite de 30% de l'actif net.

Le compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

2. Sélection des OPC / ETF

L'univers d'investissement de départ est constitué de fonds UCITS (OPC / ETF) répondant à certains critères de taille et d'ancienneté. Au sein de cet univers large, la gestion procède à la sélection de fonds et ETF en fonction de la stratégie recherchée issue de l'allocation d'actifs décrite ci-dessus.

Tous les fonds sélectionnés font ensuite l'objet d'une analyse propriétaire « Maturité ISR » dont l'objectif est d'intégrer dans le choix des OPC une dimension extra financière. Ainsi, l'équipe de gestion sélectionne des OPC dont le processus d'analyse ESG, l'ouverture au dialogue actionnarial, la transparence et le caractère responsable de la société de gestion sont considérés comme fiables selon notre approche méthodologique. Ainsi, chaque fonds sous-jacent potentiel (y compris ETF) est ainsi analysé au regard de différentes critères d'analyse et se voit attribuer une note sur 100.

A tout moment, 50% des sous-jacents sélectionnés auront une note supérieure à 50/100.

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les sociétés de gestion des sous-jacents et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Alignement avec la Taxonomie

Le compartiment peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le compartiment s'engage à un alignement de 0% avec la Taxonomie européenne.

3. Les actifs (hors dérivés)

a) Actions

Néant.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire

Néant.

4. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment pourra être investi dans d'autres OPC jusqu'à 100 % de son actif.

Les OPC sélectionnés seront pour des OPCVM ou FIA/FIVG.

Le compartiment peut investir dans des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés qui lui sont liées.

5. Instruments dérivés

Le compartiment pourra intervenir, de façon discrétionnaire, sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers.

Sur ces marchés, le compartiment peut recourir aux instruments suivants :

- Contrats à terme (futures) sur indices actions ou sur taux ou sur devises, sur matières premières ou sur volatilité,
- Options sur actions / ETF, sur indices actions ou sur taux ou sur devises ou sur matières premières,
- Change à terme
- Swap de taux ou de change.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du compartiment.

L'exposition du compartiment via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé dans un but de couverture et/ou exposition dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion.

6. Titres intégrant des dérivés

Néant.

7. Dépôts

Néant.

8. Emprunt d'espèces

Le compartiment pourra recourir aux emprunts d'espèces à titre temporaire à hauteur de 10 % de son actif net afin de réaliser l'objectif de gestion.

9. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

Risque lié aux matières premières :

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Impact des techniques telles que le recours aux produits dérivés :

L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation. L'utilisation des produits dérivés peut entraîner des risques de pertes spécifiques à ces stratégies.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés :**

- Action H : Tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type :

Ce compartiment s'adresse à des investisseurs ayant un horizon de placement minimum de 8 ans, désireux de diversifier leurs placements avec une exposition aux différentes classes d'actifs dont les actions avec un minimum de 40%.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il est nécessaire de tenir compte de sa richesse/ patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs mais également de ses souhaits de prendre des risques.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 8 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiment(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments soit des actions de capitalisation soit des actions de distribution et/ou report, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale).

Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 avril 2020.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 30 avril 2020.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2025 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 mars 2025. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Sur la première partie de la période, les marchés ont été résilients, avec une forte dynamique des valeurs technologiques, une baisse progressive des taux d'intérêt et un engouement à la suite de l'élection du nouveau président américain. Sur le début 2025, la BCE a poursuivi l'assouplissement monétaire, tandis que la FED a stoppé le sien préférant une approche prudente compte tenu de l'incertitude liés à la nouvelle politique de D. Trump sur les droits de douane. Le dollar a été fortement impacté et les taux sont devenus alors très volatiles, l'indice des actions mondiales perdant jusqu'à 11% en euro sur la fin de trimestre. Enfin la Chine a montré des signes de reprise malgré un secteur immobilier toujours en difficulté.

Le fonds Avenir Dynamique (+1.62% vs 6.60% pour son indice) est principalement pénalisé par ses actifs actions liés à la classification article 8 du fonds qui ont été progressivement arbitrés. Les principaux mouvements de réductions ou sorties concernent le fonds Echiquier World Equity growth et l'ETF Amundi World Climate PAB. Les plus forts renforcements ou entrées sont le iShares MSCI ACWI et l'ETF iShares MSCI EMU ESG.

Performance

Libelle de la part	Code ISIN de la Part	Performance de la part	Performance de l'indice
Echiquier Avenir Dynamique	FR0013489457	1,62%	6,60%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Mouvements principaux :

Achats : BNP PARIBAS EASY MSCI WORLD ESG FILTERED MIN TE UCITS ETF (IE000W8HP9L8)

ISHARES MSCI ACWI UCITS ETF USD (IE00B6R52259)

Ventes : AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB UCITS ETF (IE000CL68Z69)

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH IXL (FR0013429719)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements règlementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
 - 188,723 ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL
 - 138 ECHIQUIER QME I
 - 253 ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH IXL
 - 26 LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Politique de rémunération

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2024

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
Grand total	171	15 320 144	7 591 001	7	1 036 000
		Annual gross not pro-rated for duration			

SFDR / TAXONOMIE

Article 8 voir Annexes

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN**Actif**

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	13 922 647,74	-
OPCVM	13 922 647,74	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	13 922 647,74	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	62 033,23	-
Comptes financiers	823 046,20	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	885 079,43	-
Total Actif I + II	14 807 727,17	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	14 535 514,01	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	236 525,11	-
Capitaux propres I	14 772 039,12	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	11 437,60	-
Concours bancaires	24 250,45	-
Sous-total autres passifs IV	35 688,05	-
Total Passifs: I + II + III + IV	14 807 727,17	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 491,03	-
Produits sur obligations	6 622,01	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	11 068,42	-
Sous-total Produits sur opérations financières	22 181,46	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-520,43	-
Sous-total charges sur opérations financières	-520,43	-
Total Revenus financiers nets (A)	21 661,03	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	5 313,31	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-244 591,99	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-198,62	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-239 477,30	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-217 816,27	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	15 437,95	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-202 378,32	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.
* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 821 516,26	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-11 199,85	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 810 316,41	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-118 503,74	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 691 812,67	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 251 370,94	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1 111,66	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-1 250 259,28	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-2 649,96	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-1 252 909,24	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	236 525,11	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

A large, abstract graphic element consisting of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, starting from the bottom left and sweeping upwards and to the right, filling the lower half of the page.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

Echiquier Avenir Dynamique a pour objectif de délivrer une performance après prise en compte des frais courants supérieure à celle de l'indice de référence suivant : 80% MSCI World ACWI NR en EUR + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans au travers d'une exposition à différentes classes d'actifs.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	30/06/2022	30/06/2021	-
Actif net total	14 772 039,12	16 797 522,63	12 378 826,55	7 339 797,90	-

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	30/06/2022	30/06/2021	-

Action H

FR0013489457

Nombre de parts ou actions	110 579,492	127 788,54	109 301,919	59 698,013	-
Valeur liquidative unitaire	133,58	131,44	113,25	122,94	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	13,46	4,19	0,33	-5,49	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Amérique :
extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
 - Europe sauf France :
extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
 - France :
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
 - Contributeurs :
extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:
 - Asie-Océanie :
extraction à 12 h
 - Amérique :
extraction J+1 à 9 h
 - Europe (sauf France) :
extraction à 19 h 30
 - France :
extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

Plafonnement des ordres de rachat :

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Catégorie d'actions	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action H	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	16 797 522,63	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	2 550 291,56	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 918 015,93	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-217 816,27	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 810 316,41	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 250 259,28	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 772 039,12	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Action H

FR0013489457	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	18 477,651	2 550 291,56
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-35 686,699	-4 918 015,93
Solde net des souscriptions/rachats	-17 209,048	-2 367 724,37
Action H		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013489457	Action H	Capitalisable	EUR	14 772 039,12	110 579,492	133,58

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	823,05	-	-	-	823,05
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-24,25	-	-	-	-24,25
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	798,80

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	823,05	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-24,25	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	798,80	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-24,25	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-24,25	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PULS FCP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	Obligations	France	EUR	904 764,96
FR0010208421	NATIXIS EUR 1-3 4D	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	Obligations	France	EUR	790 892,30
FR0010821819	AMUNDI MSCI EUROPE EX EMU ESG LEADERS UCITS ETF FCP	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Actions	France	EUR	452 047,68
FR0013133618	ECHIQUIER QME ACT I	La Financiere de l'Echiquier	Mixte	France	EUR	161 410,32
FR0013218005	ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL	La Financiere de l'Echiquier	Obligations	France	EUR	216 252,02
FR0013340726	LBPAM FUNDS SICAV - LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	LBP AM	Obligations	France	EUR	317 819,06
FR0013429719	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH IXL	La Financiere de l'Echiquier	Actions	France	EUR	448 634,78
IE000U9ODG19	ISHARES V PLC ISHARES GLOBAL AEROSPACE AND DEFENCE	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Actions	Irlande	EUR	79 731,35
IE000W8HP9L8	BNP PARIBAS EASY ICAV MSCI WORLD MIN TE UCITS ETF	BNP Paribas Asset Management Europe	Actions	Irlande	EUR	2 160 888,29
IE00B6R52259	ISHARES V PLC ISHARES MSCI ACWI UCITS ETF	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Actions	Irlande	USD	2 827 128,00
IE00BF4G7076	JPMORGAN ETF S IRLAND GLOBAL RESEARCH ENHANCED INDEX EQUITY	JPMorgan Asset Management (Europe)	Actions	Irlande	USD	503 141,22
IE00BHZPHZ28	ISHARES IV PLC MSCI EMU ESG ENHANCED CTB UCITS ETF	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Actions	Irlande	EUR	963 340,22
IE00BJ5JPG56	ISHAR MSCI CHINA UCITS ETF USD	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Actions	Irlande	EUR	70 410,54
IE00BLNMYC90	X S&P 500 EQUAL WEIGHT	DWS Investment S.A.	Actions	Irlande	EUR	150 213,00
IE00BX7RR706	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA PRIME VALUE SCREENED	UBS Fund Management (Ireland) Ltd	Actions	Irlande	EUR	387 082,47

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1829220216	AMUNDI MSCI ALL COUNTRY WORLD Class Acc (EUR)	Amundi Luxembourg S.A	Actions	Luxembourg	EUR	2 836 306,38
LU2037748774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORPORATE BOND 0 3Y	Amundi Luxembourg S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	652 585,15
Total						13 922 647,74

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	61 910,99
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	122,24
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	62 033,23
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-968,25
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-10 469,35
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	-11 437,60
Total des créances et dettes	50 595,63

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action H 1,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs (externes à la société de gestion) sont inférieurs à 2.40% TTC de l'actif net par an et dont la commission de surperformance ne dépasse pas 25% TTC de la surperformance de l'OPC
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouvrés.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation :

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle.

Compte tenu de la sicavisation du FCP, la prochaine période d'observation s'étendra du 24/04/2023 au 31/03/2025. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

80% MSCI World ACWI NR en EUR + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indicateur de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indicateur de référence sur chaque période d'observation.

Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas :

En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indicateur de référence :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Action H

FR0013489457	31/03/2025
Frais fixes	244 790,61
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	5 313,31

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013218005	ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL	216 252,02
	FR0013133618	ECHIQUIER QME ACT I	161 410,32
	FR0013429719	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH IXL	448 634,78
	FR0013340726	LBPAM FUNDS SICAV - LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	317 819,06
Total			1 144 116,18

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-202 378,32	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-202 378,32	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-202 378,32	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action H

FR0013489457	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-202 378,32	-
Total	-202 378,32	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 691 812,67	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 691 812,67	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 691 812,67	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Action H

FR0013489457	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 691 812,67	-
Total	1 691 812,67	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			13 922 647,74	94,25
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			13 922 647,74	94,25
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORPORATE BOND 0 3Y	EUR	12 368	652 585,15	4,42
AMUNDI MSCI ALL COUNTRY WORLD Class Acc (EUR)	EUR	6 181	2 836 306,38	19,20
AMUNDI MSCI EUROPE EX EMU ESG LEADERS UCITS ETF FCP	EUR	1 224	452 047,68	3,06
BNP PARIBAS EASY ICAV MSCI WORLD MIN TE UCITS ETF	EUR	161 068	2 160 888,29	14,63
ECHIQUIER HYBRID BONDS IXL	EUR	188,723	216 252,02	1,46
ECHIQUIER QME ACT I	EUR	138	161 410,32	1,09
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH IXL	EUR	253	448 634,78	3,04
ISHARES IV PLC MSCI EMU ESG ENHANCED CTB UCITS ETF	EUR	130 322	963 340,22	6,52
ISHARES V PLC ISHARES GLOBAL AEROSPACE AND DEFENCE	EUR	12 889	79 731,35	0,54
ISHARES V PLC ISHARES MSCI ACWI UCITS ETF	USD	35 149	2 827 128,00	19,14
ISHAR MSCI CHINA UCITS ETF USD	EUR	14 054	70 410,54	0,48
JPMORGAN ETF S IRLAND GLOBAL RESEARCH ENHANCED INDEX EQUITY	USD	9 877	503 141,22	3,41
LBPAM FUNDS SICAV - LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	EUR	26	317 819,06	2,15
NATIXIS EUR 1-3 4D	EUR	242	790 892,30	5,35
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PULS FCP	EUR	528	904 764,96	6,12
UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA PRIME VALUE SCREENED	EUR	12 102	387 082,47	2,62
X S&P 500 EQUAL WEIGHT	EUR	1 725	150 213,00	1,02
Total			13 922 647,74	94,25

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	13 922 647,74
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	885 079,43
Autres passifs (-)	-35 688,05
Total = actif net	14 772 039,12

COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024

ECHIQUIER AVENIR DYNAMIQUE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

comptes annuels

BILANactif

28.03.2024

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	16 272 021,05	11 489 350,85
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 272 021,03	11 436 139,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,02	53 211,36
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	233 927,40	230 223,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	233 927,40	230 223,61
Comptes financiers	310 576,86	902 760,96
Liquidités	310 576,86	902 760,96
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	16 816 525,31	12 622 335,42

BILAN passif

28.03.2024

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	16 261 467,55	12 342 379,79
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	855 147,25	208 333,01
• Résultat de l'exercice	-319 092,17	-171 886,25
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	16 797 522,63	12 378 826,55
Instruments financiers	-	39 813,32
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	39 813,32
Autres opérations	-	-
Dettes	19 002,68	195 927,62
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 002,68	195 927,62
Comptes financiers	-	7 767,93
Concours bancaires courants	-	7 767,93
Emprunts	-	-
Total du passif	16 816 525,31	12 622 335,42

HORS-bilan

28.03.2024

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	2 462 075,65
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	539 649,13
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	28.03.2024	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 084,72	1,97
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	33 040,81
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	57 230,27	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	73 314,99	33 042,78
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-998,33	-4 270,70
• Autres charges financières	-142,94	-104,64
Total (II)	-1 141,27	-4 375,34
Résultat sur opérations financières (I - II)	72 173,72	28 667,44
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-401 464,25	-158 604,45
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-329 290,53	-129 937,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	10 198,36	-41 949,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-319 092,17	-171 886,25

Exercice 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 1 an, 8 mois et 28 jours (compte tenu de l'opération de sicavisation survenue en avril 2023).

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

b) Modalités pratiques

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :
- Asie-Océanie :



extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique :

extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

- Europe sauf France :

extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.

extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.

- France :

extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.

extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Contributeurs :

extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent:

- Asie-Océanie :extraction à 12 h

- Amérique :extraction J+1 à 9 h

- Europe (sauf France) :extraction à 19 h 30

- France :extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé, à l'exception des compartiments Echiquier Hybrid Bonds et Echiquier Convexité Europe qui utilisent la méthode des coupons courus.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Dispositif de plafonnement des rachats

Chacun des compartiments de la SICAV dispose de son propre mécanisme de plafonnement des rachats.

Ainsi, sur chaque compartiment, la Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même Valeur Liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du compartiment et donc l'égalité de traitement des investisseurs.

Méthode de calcul et seuil retenus :

Si à une date de centralisation donnée, la somme des demandes de rachat diminuée de la somme des demandes de souscription représente plus de cinq (5) % de l'Actif Net du compartiment, la Société de Gestion peut décider de déclencher le plafonnement des rachats sur le compartiment.

La Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du seuil de cinq (5) % si les conditions de liquidité du compartiment le permettent et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat.

Le dispositif de plafonnement des rachats peut être appliqué sur 20 valeurs liquidatives sur 3 mois et ne peut excéder 1 mois si le dispositif est activé consécutivement sur chaque valeur liquidative pendant 1 mois.

Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les investisseurs du compartiment dont une fraction de l'ordre n'aurait été que partiellement exécutée voir non exécutée, seront informés de manière particulière et dans les plus brefs délais après la date de centralisation par leur teneur de compte.

Les autres investisseurs du compartiment ainsi que les investisseurs potentiels et le public seront informés du déclenchement de la gate via une mention explicite sur la page du compartiment le site de la société de gestion.

es
de
X
e
r
a**Plafonnement des ordres de rachat :**

Toutes les demandes de rachat seront ainsi réduites proportionnellement et exprimées en nombre de parts.

Traitement des ordres non exécutés :

Dans le cas d'activation du mécanisme par la Société de Gestion, les demandes de rachat des Parts non intégralement honorées sur la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative seront automatiquement reportées sur la Valeur Liquidative suivante sans possibilité d'annulation par l'investisseur et ne seront pas prioritaires par rapport aux nouvelles demandes de rachat reçues sur cette Valeur Liquidative.

Cas d'exonération du mécanisme du déclenchement :

Le mécanisme ne sera pas déclenché, lorsque l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même Investisseur d'un montant égal, ou d'un nombre de Parts égal, et effectué sur la même date de Valeur Liquidative et le même code ISIN (opération d'aller-retour).

Exemple illustratif :

Sur un compartiment donnée, si le total des demandes de rachats, nets de souscriptions, sur une date J représentent 10% de l'actif net du compartiment, ils pourront être plafonnés à 5% si les conditions de liquidité de l'actif du compartiment sont insuffisantes. Les rachats seront donc partiellement exécutés à la date J, à hauteur de 50% (rapport entre la part des rachats nets de 10% et du seuil de 5%) et le solde de 5% sera reporté au lendemain.

Si, à la date J+1, la somme du montant des rachats nets de souscriptions de J+1, et du montant des rachats reportés de la veille, représentent moins de 5% de l'actif net du compartiment (seuil de déclenchement du dispositif), ils ne seront plus plafonnés. En revanche, s'ils sont de nouveau supérieurs à 5%, et que les conditions de liquidité demeurent insuffisantes pour les honorer, le dispositif sera prolongé d'un jour, et se renouvellera jusqu'à ce que la totalité des rachats puisse être honorée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action H 1,50 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le compartiment s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs (externes à la société de gestion) sont inférieurs à 2.40% TTC de l'actif net par an et dont la commission de surperformance ne dépasse pas 25% TTC de la surperformance de l'OPC
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) exceptionnels et non récurrents sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance et période d'observation :

La fréquence de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de la commission de surperformance peuvent être définitivement acquises à la société de gestion est annuelle.

Compte tenu de la sicavisation du FCP, la prochaine période d'observation s'étendra du 24/04/2023 au 31/03/2025. Elle sera ensuite tous les ans du 1er avril au 31 mars.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans glissants.

Indicateur de Référence

80% MSCI World ACWI NR en EUR + 20% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3ans

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période d'observation démarre.
- En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indicateur de référence à l'issue de la période d'observation aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau.
- La période d'observation peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année de sous-performance.

En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indicateur de référence sur chaque période d'observation.

Sur chaque période d'observation, des commissions vont être prélevées et chaque période d'observation sera de 12 mois.

Deuxième cas :

En fonction des périodes d'observation l'OPC sous-performe ou surperforme son indicateur de référence :

	Performance OPC	Performance indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous-performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous-performance à compenser sur l'année suivante	Commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	5%	0%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 7	9%	4%	5%	0%	5%	0%	Oui	15% x 5%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	8%	4%	2%	0%	2%	0%	Oui	15% x 2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	8%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	8%	1%	5%	-4%	1%	0%	Oui	15% x 1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu :
 - Le compartiment Echiquier AVENIR Dynamique de la SICAV Echiquier a été créé le 21/04/2023 par fusion-absorption du fonds Echiquier AVENIR Dynamique. Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances). Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition. Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 28 mars 2024 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.
- Changement à intervenir : Néant.

Rapport annuel

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'actions	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action H	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	28.03.2024	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	12 378 826,55	7 339 797,90
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	7 830 330,13	6 619 751,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 795 908,12	-462 529,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 051 628,48	405 094,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-786 420,92	-568 996,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	164 707,28	740 354,46
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-520 940,94	-462 530,43
Frais de transaction	-1 879,93	-1 960,64
Différences de change	-127 718,09	202 123,95
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 952 452,08	-1 335 251,46
- Différence d'estimation exercice N	1 435 709,01	-516 743,07
- Différence d'estimation exercice N-1	-516 743,07	818 508,39
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-18 263,36	32 909,81
- Différence d'estimation exercice N	-	18 263,36
- Différence d'estimation exercice N-1	18 263,36	-14 646,45
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-329 290,53	-129 937,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	16 797 522,63	12 378 826,55

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	310 576,86
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	310 576,86	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	764 045,86	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	10,12	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	233 927,40
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	124 864,06
Souscriptions à recevoir	109 063,34
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	19 002,68
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	14 901,77
Frais provisionnés	4 100,91
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	67 977,193	7 830 330,13	49 490,572	5 795 908,12
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen				%	1,50
				%	Montant
Commission de surperformance (frais variables) : % et montant des frais de l'exercice			-		-
Rétrocession de frais de gestion :					
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc					-
- Ventilation par Opc "cible" :					
- Opc 1					-
- Opc 2					-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	5 689 113,45
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	28.03.2024	30.06.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-319 092,17	-171 886,25
Total	-319 092,17	-171 886,25
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-319 092,17	-171 886,25
Total	-319 092,17	-171 886,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	28.03.2024	30.06.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	855 147,25	208 333,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	855 147,25	208 333,01
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	855 147,25	208 333,01
Total	855 147,25	208 333,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	28.03.2024	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Actif net	16 797 522,63	12 378 826,55	7 339 797,90	-	-
Nombre d'actions en circulation	127 788,54	109 301,919	59 698,013	-	-
Valeur liquidative	131,44	113,25	122,94	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,19	0,33	-5,49	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 30 avril 2020.

4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
LU2037748774	AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI EURO CORPORATE SRI 0 3Y	PROPRE	16 481,00	833 131,03	EUR	4,96
LU1829220216	AMUNDI MSCI ALL COUNTRY WORLD CLASS ACC (EUR)	PROPRE	4 532,00	1 958 358,78	EUR	11,66
IE000CL68Z69	AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB UCITS ETF	PROPRE	16 610,00	1 167 168,09	EUR	6,95
FR001400N392	ECHIQ HYBRID BONDS ACTION IXL	PROPRE	249,00	252 416,28	EUR	1,50
FR0013431871	ECHIQ MAJOR SR GROWTH EUROPE PART IXL	PROPRE	451,00	521 707,78	EUR	3,11
FR0013480431	ECHQUIER AGENOR EURO SR MC IXL	PROPRE	217,00	255 320,03	EUR	1,52
LU1819479939	ECHQUIER FUND SICAV ARTIFICIAL INTELLIGENCE K	PROPRE	1 310,00	246 253,80	EUR	1,47
FR0013133618	ECHQUIER QME ACT I	PROPRE	202,00	254 976,52	EUR	1,52
FR0013459526	ECHQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I	PROPRE	401,00	374 702,42	EUR	2,23
FR0014001ML4	ECHQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	389,00	501 413,22	EUR	2,99
FR0013429719	ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH IXL	PROPRE	1 860,00	3 282 323,40	EUR	19,54
IE00BJ5JNZ06	ISH V PLC ISHARES MSCI WD HEALTH CARE SECTOR ECG UCITS ETF	PROPRE	107 240,00	764 045,86	USD	4,55
FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PULS FCP	PROPRE	200,00	329 650,00	EUR	1,96
LU0312383663	PICTET SICAV CLEAN ENERY TRANSITION	PROPRE	6 838,00	1 214 907,46	EUR	7,23
IE00BX7RR706	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA PRIME VALUE ESG UCITS ETF	PROPRE	44 513,00	1 458 913,58	EUR	8,69
IE00BX7RRJ27	UBS IRL ETF PLC FACTOR MSCI USA QUALITY ESG UCITS ETF	PROPRE	52 544,00	2 374 726,08	EUR	14,14
IE00BGV5VR99	XTRACKERS FUTURE MOBILITY UCITS ETF	PROPRE	5 670,00	482 006,70	EUR	2,87
Total O.P.C.V.M.				16 272 021,03		96,87
Total Valeurs mobilières				16 272 021,03		96,87
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	0,02	0,02	EUR	0,00
Total APPELS DE MARGES				0,02		0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-14 901,77	-14 901,77	EUR	-0,09
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	310 566,74	310 566,74	EUR	1,85
	BANQUE USD BPP	PROPRE	10,92	10,12	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	109 063,34	109 063,34	EUR	0,65
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	124 864,06	124 864,06	EUR	0,74
Total BANQUE OU ATTENTE				529 602,49		3,15
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 100,91	-4 100,91	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-4 100,91		-0,02
Total Liquidites				525 501,60		3,13
Total ECHIQUEIR AVENIR DYNAMIQUE				16 797 522,63		100,00



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans le cadre de ce produit financier, de nombreux critères ont été définis par nos analystes constituant notre grille d'analyse propriétaire « Maturité ISR by LFDE ». L'évaluation de ces critères permet une appréciation à la fois quantitative et qualitative du fonds étudié.

Ces critères ont été regroupés en deux grandes catégories :

- Les critères liés aux fonds : Ils représentent 75% de l'ensemble de la notation et sont regroupés en 3 grands piliers d'analyse :

◦ Choisir une approche ESG de qualité : politique d'exclusion, qualité de l'analyse ESG, suivi et contrôles, enfin partage des frais.

◦ Choisir un investisseur engagé dans un dialogue actionnarial (uniquement pour les fonds actions) : vote aux AG et engagement actionnarial.

◦ Choisir un investisseur transparent : transparence de l'approche ESG, transparence des investissements, facilité d'accès à l'information et labellisation.

- Les critères liés à la société de gestion : Ils représentent les 25% restant de la notation et visent à analyser la démarche d'investissement responsable de la société de gestion au travers de sa politique RSE interne, de l'historique de sa démarche ESG et de sa stratégie Climat, de l'importance de l'ESG au regard des encours gérés, de l'engagement des équipes ainsi que son rayonnement externe sur les problématiques ESG.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateurs	31/03/2025	Minimum attendus
Notation Maturité ISR		
Note Maturité ISR – moyenne pondérée	45,5/100	-
Les sous-jacents sélectionnés ont une note supérieure à 50/100	65%	50%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	31/03/2022	31/03/2023	29/03/2024	Minimum attendus
Notation Maturité ISR				
Note Maturité ISR – moyenne pondérée	-	-	47,5/100	-
Les sous-jacents sélectionnés ont une note supérieure à 50/100	-	-	51%	50%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

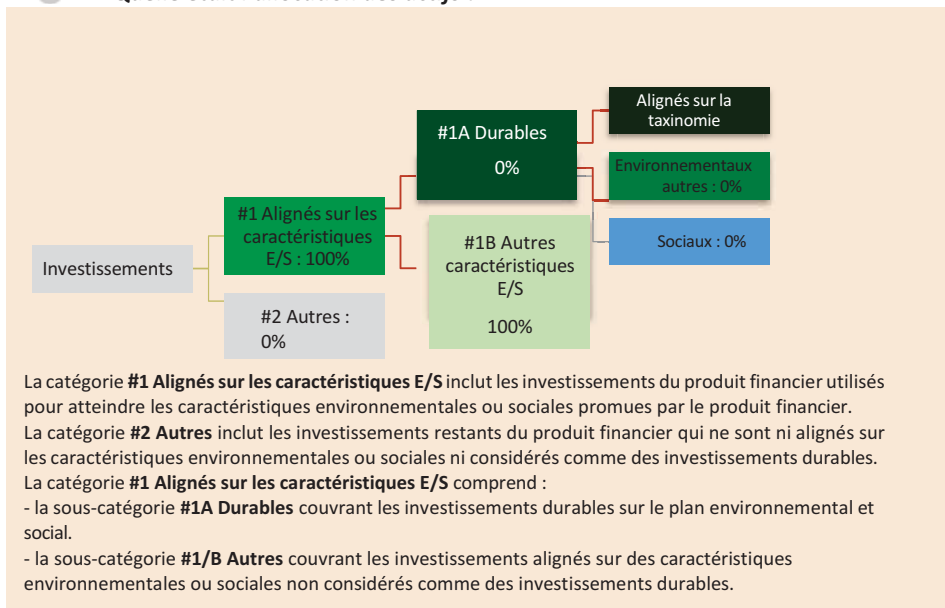
Investissements les plus importants au 31/03/2025	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
AMUNDI MSCI ALLIANCE WORLD UCITS ETF EUR Acc	Produits financiers	19,21%	Luxembourg
ISHARES MSCI ACWI UCITS ETF USD	Produits financiers	19,15%	Irlande
BNP PARIBAS EASY MSCI WORLD ESG FILTERED MIN TE UCITS ETF	Produits financiers	14,63%	Irlande
ISHARES MSCI EMU ENHANCED UCITS ETF	Produits financiers	6,52%	Irlande
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PI EUR	Produits financiers	6,13%	France
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I C	Produits financiers	5,36%	France
AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0-3 UCITS ETF DR (C)	Produits financiers	4,42%	Luxembourg
JPM US RESEARCH ENHANCED INDEX EQUITY ESG ETF	Produits financiers	3,41%	Irlande
AMUNDI MSCI EUROPE EX EMU ESG LE UCITS ETF	Produits financiers	3,06%	France
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH IX	Produits financiers	3,03%	France



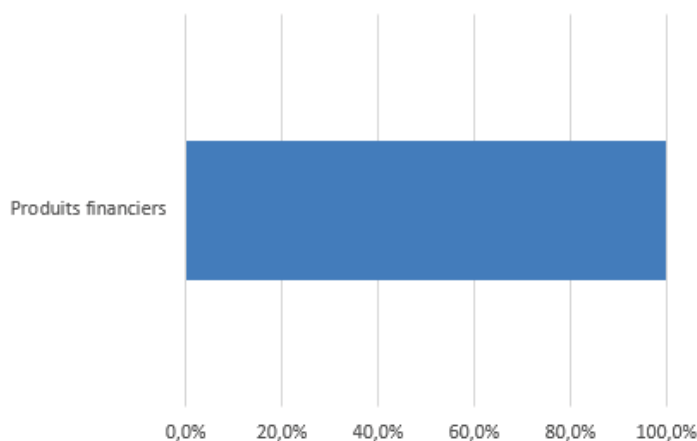
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

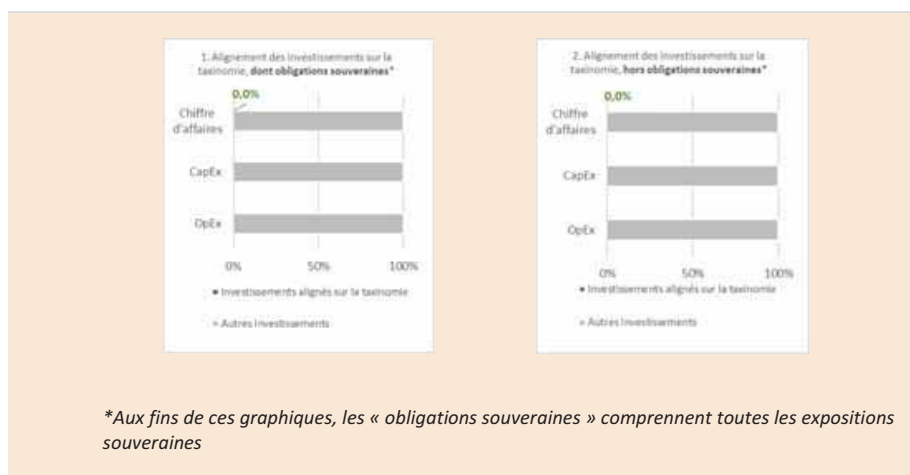
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Non applicable.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

